SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/080-1

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :
Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128172-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/080-1

OBJET : **Eau et assainissement -** Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2020.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5, L.5211-1 et suivants, L.5219-2 et suivants et D.2224-1 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que, conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au conseil de territoire ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion et modalités d'exploitation du service assainissement sur son territoire ;

CONSIDERANT que, pour le périmètre des secteurs Haut Val-de-Marne, Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne, la synthèse des données techniques et financières pour l'année 2020 a été réalisée par Grand Paris Sud Est Avenir ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128172-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif de Grand Paris Sud Est Avenir, hors Plateau Briard, pour l'exercice 2020.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128172-DE-1-1

Grand Paris sudest avenir

2020

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

SOMMAIRE

TABLEAUX.....5
FIGURES.....5
Préambule etréglementation.....7
Contexte 7
CHAPITRE 1 - Caractérisation technique du service.....8
1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir.....8
1.2. Population desservie 8
1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif 9
a/ Curage et entretien des réseaux d'assainissement 9
b/ Entretien des postes de refoulement 10
c/ Travaux sur les réseaux d'assainissement.....10
1.4. Inventaire du patrimoine assainissement.....11
1.5. Mise à jour du patrimoine.....14
1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales 15
1.7. Schéma directeur d'assainissement 15
CHAPITRE 2 - Indicateurs techniques 16
2.1. Volumes assujettis à l'épuration 16
2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales 17
2.3. Interventions sur les postes de relevage 18
2.4. Interventions sur le réseau 20
2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement 21
2.6. Inspections télévisées 22
2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement 24
2.8. Rejet des eaux d'exhaures 24
2.9. Instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme 25
2.10. Consultation pour Déclaration des travaux (DT), Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) et Avis de Travaux Urgents (ATU) 26
2.11. Contrôles de conformité 27
CHAPITRE 3 - Tarification 23
3.1. Redevance d'assainissement.....23
3.2. Contrôle de conformité.....24
3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif 24
CHAPITRE 4 - Compte-rendu financier 25

4.1. Dépenses 25
Dépenses – section d'investissement 25
4.2. Recettes 26
Recettes – section d'investissement 26
CHAPITRE 5 - Indicateur de performance 27
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées 27
CHAPITRE 6 - Bilan des travaux d'assainissement du Territoire 28
CHAPITRE 7 - Quelques faits marquants de l'année 2020 29
7.1. Les faits marquants de l'année 2020 29
7.2. Les perspectives 2021 29
ANNEXE 1 : FACTURES TYPES au 120 m3 31
ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 32
ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DE DERATISATION PONCTUELLE 33
ANNEXE 4 : CURAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR VILLE 36
ANNEXE 5 : INSPECTIONS TELEVISEES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE 38

TABLEAUX

Tableau 1: Répartition de la population 12
Tableau 2: Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement -année 2020 12
Tableau 3:Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement 13
Tableau 4 : Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement 16
Tableau 5 : Linéaire de curage sur chaque commune 17
Tableau 6 : Maintenance des postes de refoulement 19
Tableau 7: Interventions sur les réseaux d'assainissement 20
Tableau 8: Inspections télévisées des réseaux 22
Tableau 9: Demandes de raccordement au réseau d'assainissement 24
Tableau 10:Demandes de rejet des eaux d'exhaures 24
Tableau 11: Avis sur les autorisations d'urbanisme 25
Tableau 12: Synthèse des demandes traitées en 2020 26
Tableau 13: Contrôles de conformité 27

FIGURES

Figure 1: Représentation du Territoire avant et après le 1er janvier 2016 11
Figure 2: Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement 14
Figure 3: Prestation d'entretien des postes de relevage 14
Figure 4:Organigramme 2020 du service exploitation assainissement 15
Figure 5: Cheminement des effluents 11
Figure 6:Répartition du linéaire de réseau par type 12
Figure 7:Evolution sur 6 ans des volumes assujettis par commune, en m3 16
Figure 8:Répartition du linéaire de réseau curé en 2020 par commune 17
Figure 9:Répartition de la maintenance préventive et curative par commune 19
Figure 10:Répartition des interventions 2020 sur réseau par commune 21
Figure 11: Répartition des interventions par commune 21
Figure 12: Linéaire d'ITV réalisés par commune 23
Figure 13:Répartition par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme 25

Préambule et réglementation

Contexte

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est jointe la note d'information de l'agence de l'eau (annexe 2).

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement présente le bilan technique et financier du service assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.
Afin de conserver une cohérence des données et une meilleure lisibilité du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQSAC), nous avons opté pour un rapport présenté en deux parties :

- la première partie regroupe les secteurs de l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, de l'ex-communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne.
- la seconde partie traite des communes du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la vallée de l'Yerres (SyAGE). Il faut noter que le SyAGE couvre un territoire au-delà des frontières du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

CHAPITRE 1 - Caractérisation technique du service

1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir

➢ *Le périmètre constitutif du Territoire*

Le territoire de GPSEA est constitué de seize communes situées dans le département du Val-de-Marne (94) et représentées ci-dessous.
Grand Paris Sud Est Avenir couvre un territoire de 9 980 hectares pour une population de 314 322 habitants (décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 ; valeurs des populations légales municipales établies par l'INSEE et entrant en vigueur le 1er janvier 2020).

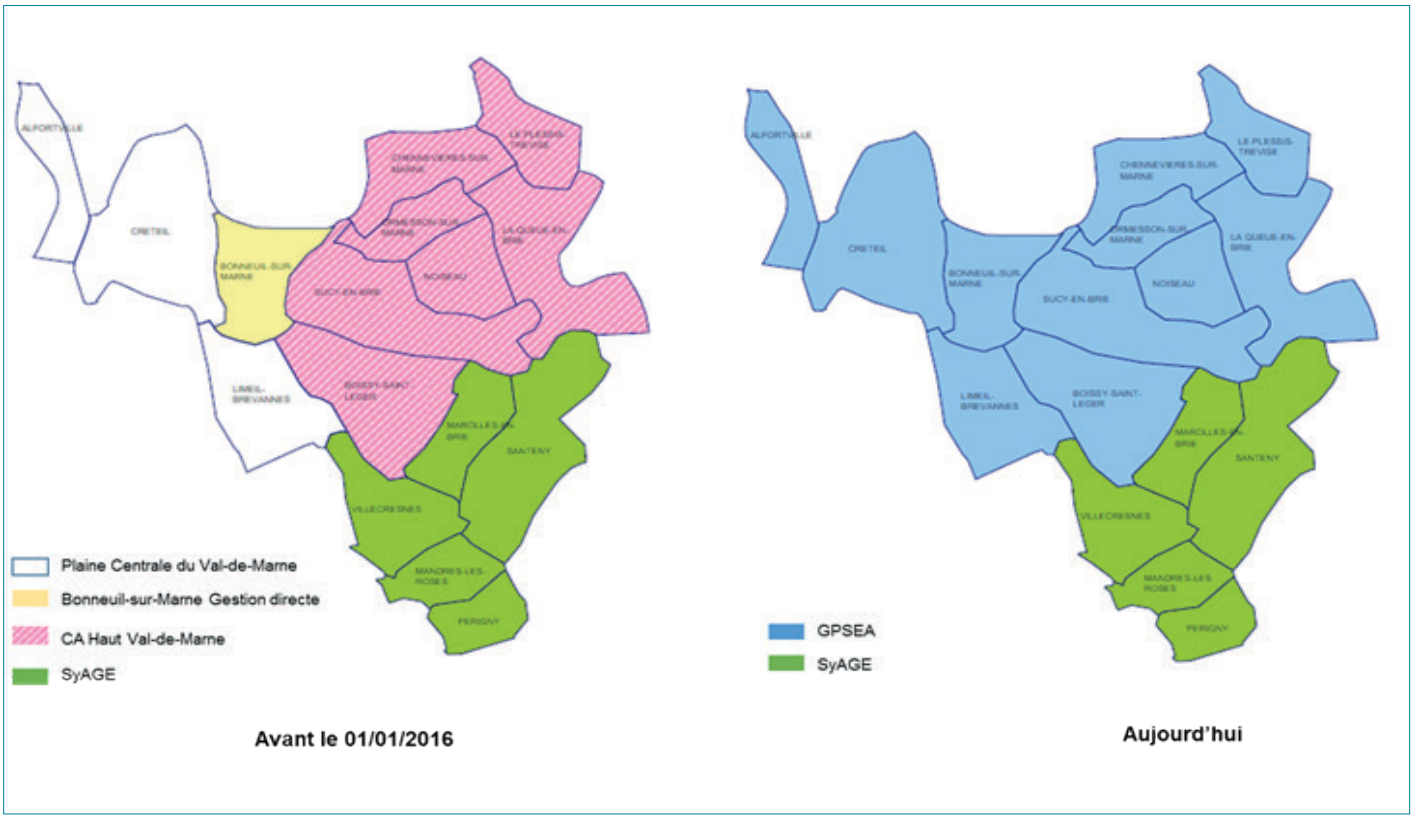

Figure 1: Représentation du Territoire avant et après le 1er janvier 2016

➢ *Le service public d'assainissement assuré par le Territoire*

Grand Paris Sud Est Avenir dispose depuis sa création (1er janvier 2016) de la compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

1.2. Population desservie

La population desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le périmètre du Territoire de GPSEA (hors secteur SyAGE) est répartie comme suit sur le graphique ci-après.

Tableau 1: Répartition de la population

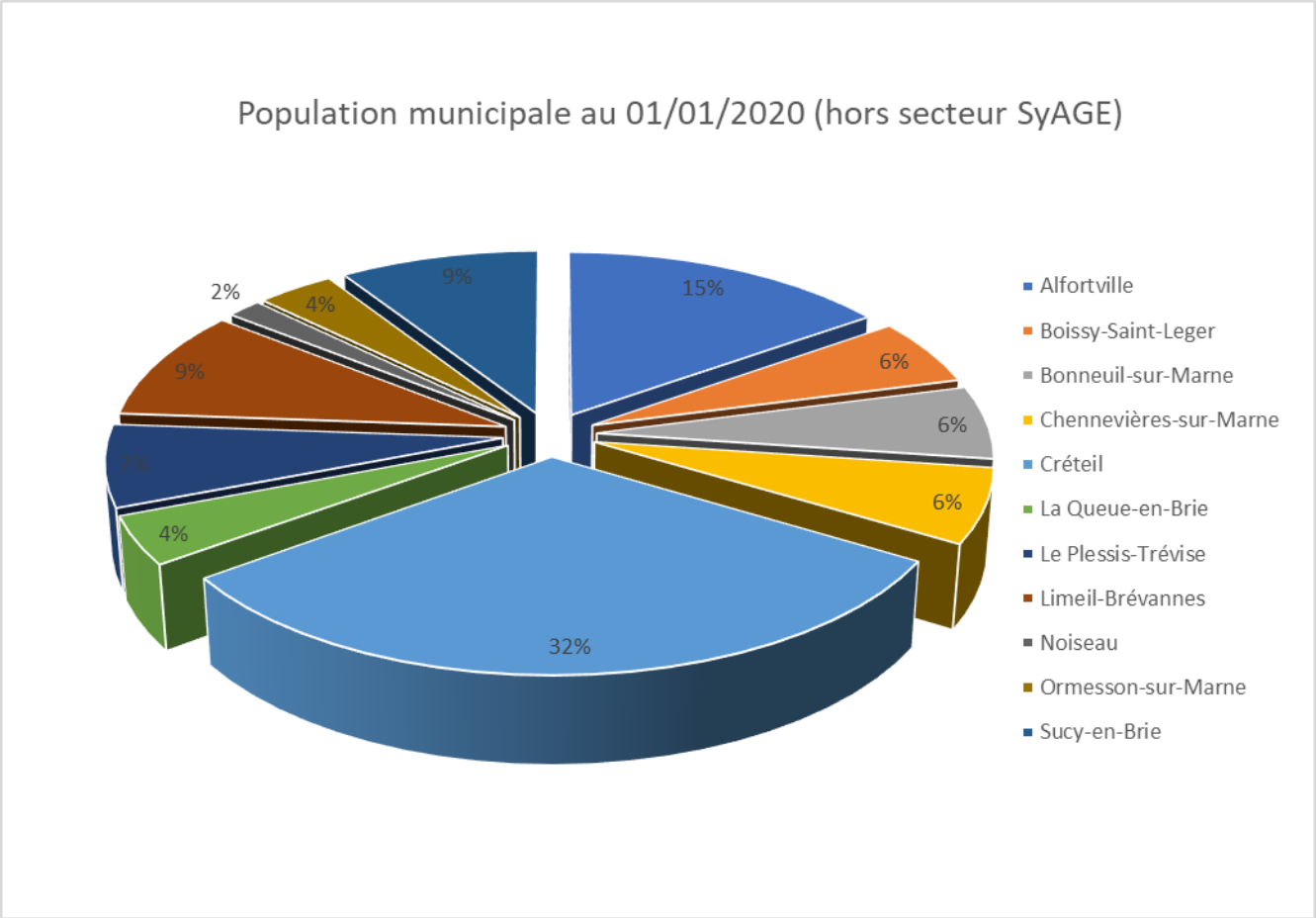

Le service public d'assainissement du Territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs départementaux et interdépartementaux. Ces derniers assurent le transport des effluents vers les stations de traitement des eaux usées du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les eaux pluviales quant à elles sont soit collectées par les réseaux d'eaux pluviales du territoire ou départementaux et acheminées vers le milieu naturel (cours d'eau….), ou gérées à la parcelle par des dispositifs alternatifs au réseau d'eaux pluviales (puisard, fossés, …).

1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion du service assainissement sur son territoire.

a/ Curage et entretien des réseaux d'assainissement

- Sur les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, Noiseau, d'Ormesson-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Boissy-Saint Léger, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévise, de Sucy-en-Brie et de Limeil-Brévannes : l'exploitation des réseaux d'assainissement a été confiée au groupement d'entreprises Suez Eau France et Curage Industriel de Gonesse (CIG) par le biais d'un marché de prestations de service.
- Sur la commune de Créteil : l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement sont assurés en régie par les agents du Territoire.

- Sur les communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) : l'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

b/ Entretien des postes de refoulement

L'entretien des postes de refoulement est assuré par le groupement d'entreprises Suez Eau France et EMU pour les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes et par l'entreprise Veolia pour les communes de l'ex Haut Val-de-Marne.

c/ Travaux sur les réseaux d'assainissement

Les travaux sur les réseaux d'assainissement sont assurés par plusieurs opérateurs économiques répartis sur différents secteurs géographiques du Territoire. Il s'agit notamment des entreprises, Eiffage, Valentin, France Travaux, SOGEA.

Mode de gestion	Prestations	Entreprise	Secteur géographique
Marché prestation de service / Régie (Créteil)	Curage et entretien des réseaux : collecte des données patrimoniales, curage, désobstruction, entretien des grilles des ouvrages annexes	Groupement Suez Eau France/ EMU	Ensemble du territoire en marché, hors SyAGE ; et hors Créteil pour la partie curage faite en régie.
Marché de travaux (Baux d'entretien)	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement (type intervention sur les réseaux suite à un affaissement, remplacement de branchements détériorés, reprise de tronçons de réseau…)	Eiffage	Alfortville, Créteil
		Valentin	Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes
		France Travaux	Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne
		SOGEA	Le Plessis-Trévise, Noiseau, La Queue-en-Brie
Marché de prestation de service	Entretien des postes de refoulement : dont entretien électromécanique des postes, des pompes électriques et contrôles règlementaires..	Véolia Eau	Communes de l'ex Haut Val-de-Marne
		Groupement Suez Eau France / EMU	Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes

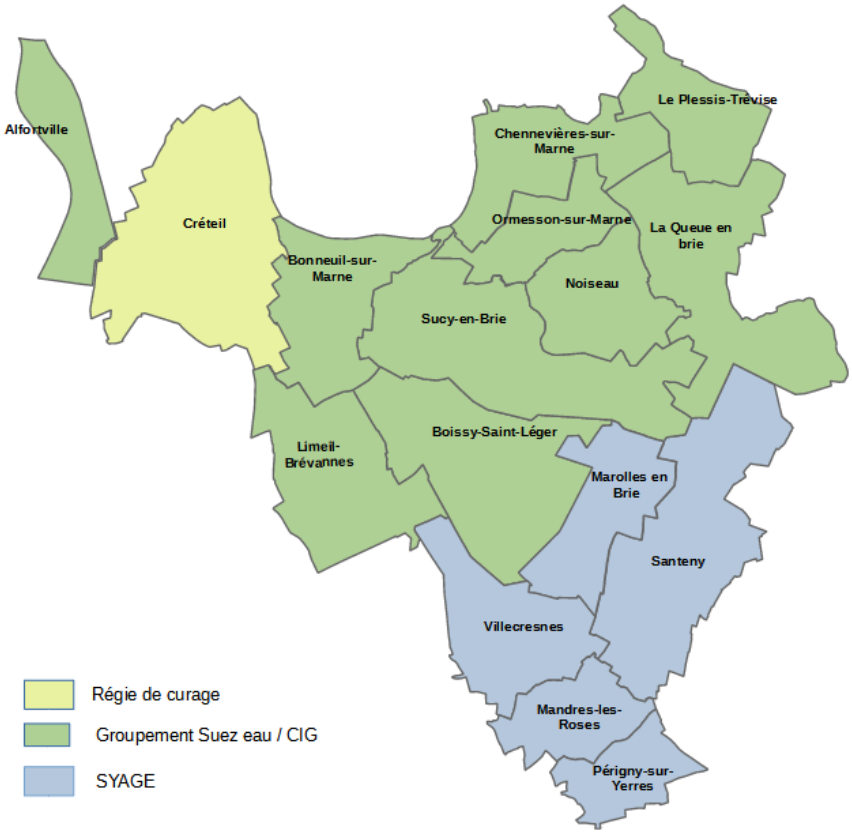

Figure 2: Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement

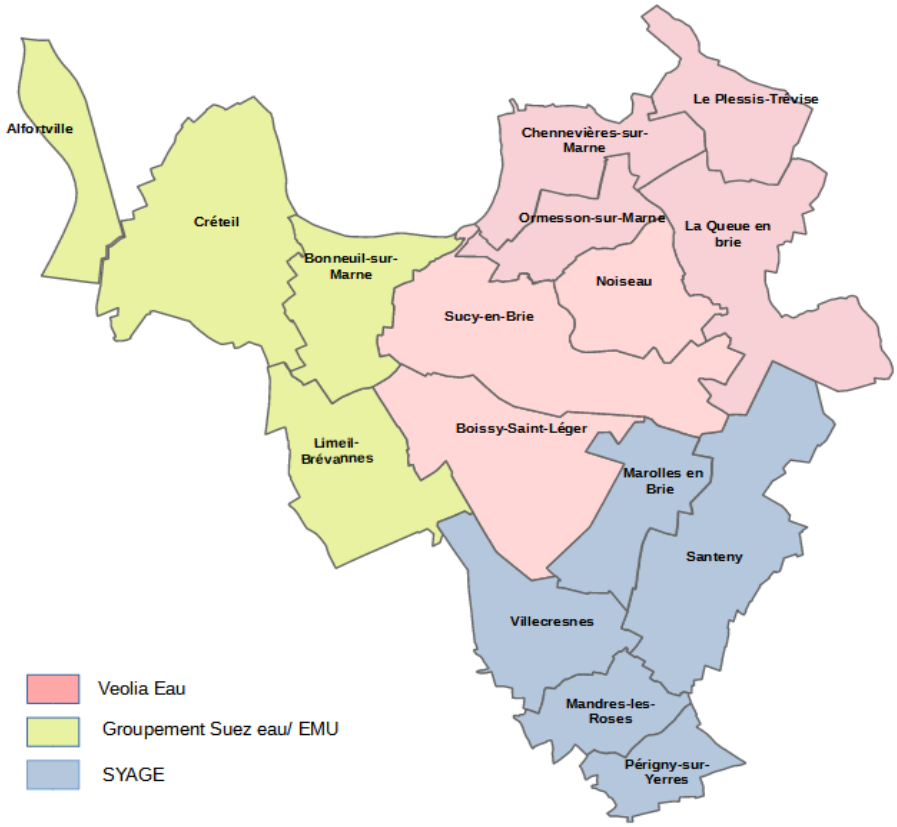

Figure 3: Prestation d'entretien des postes de relevage

Les services de GPSEA font également appel directement à des entreprises spécialisées pour les autres types d'interventions (tests divers, compactage, etc.).

➢ *Les compétences du service assainissement du Territoire.*

La gestion de l'assainissement sur le Territoire est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. En matière d'assainissement, elle assure au quotidien les missions suivantes :

- La collecte et l'acheminement (via les réseaux départementaux) des eaux usées et pluviales vers les stations de traitement du SIAAP ;
- La surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes ;
- Les relations avec les usagers ;
- La programmation des opérations de travaux d'assainissement ;
- Le suivi des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement en coordination avec les villes et les prestataires ;
- Le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux ;
- La mise à jour du patrimoine assainissement ;
- L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme, des autorisations de raccordement, des conventions de rejet des eaux industrielles et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- La programmation et la réalisation des contrôles de conformité ;
- Le suivi des enquêtes et des mises en conformité assainissement du domaine public et privé ;
- L'élaboration et le suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA).

➢ *L'organigramme du service d'assainissement en 2020*

Depuis l'année 2016, le personnel en charge de l'assainissement a été réparti par unité territoriale. La réorganisation du service en 2019 et 2020, a permis d'étoffer l'unité territoriale 3 par le recrutement de chargés de missions.

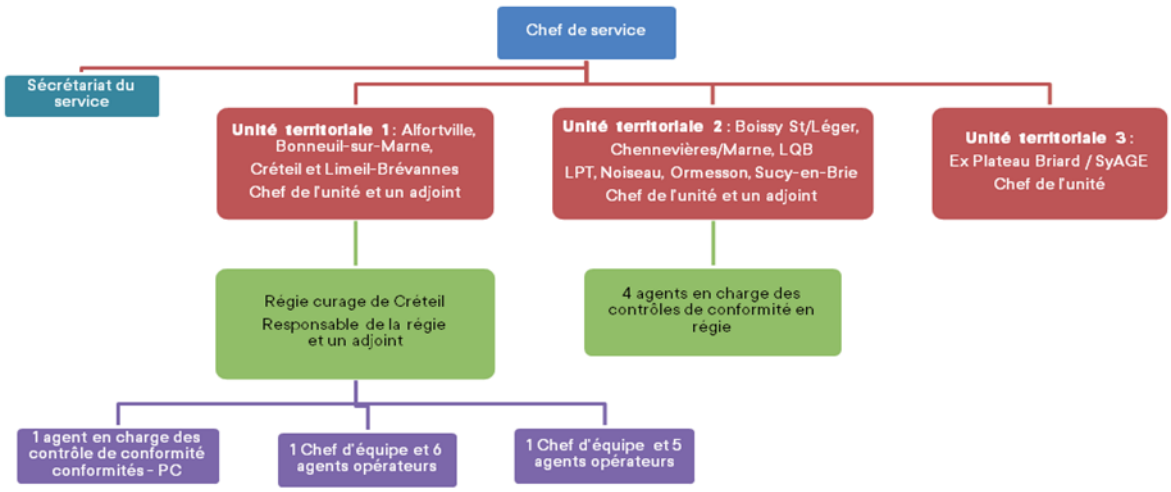

Figure 4:Organigramme 2020 du service exploitation assainissement

1.4. Inventaire du patrimoine assainissement

➢ *Réseaux d'assainissement*

Le réseau d'assainissement du Territoire, long de 941kilomètres, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel.

Sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

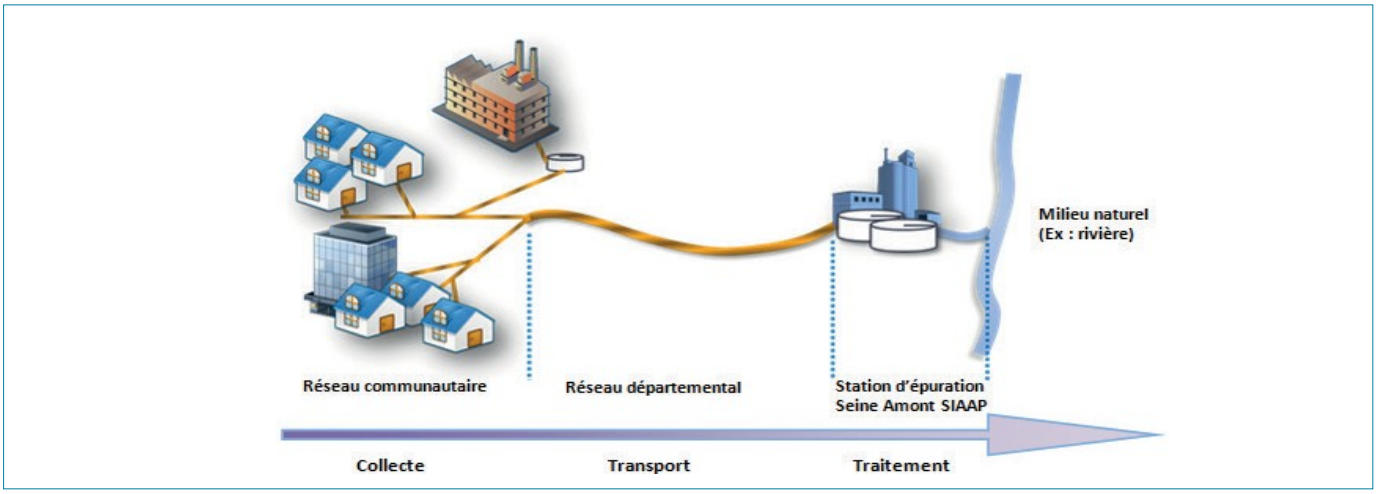

Figure 5: Cheminement des effluents

- un système de collecte séparatif assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviale : il s'agit de réseaux séparatifs,
- un système de collecte unitaire assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées : ces réseaux sont qualifiés d'unitaires.

Le réseau d'assainissement du Territoire est majoritairement séparatif sur les communes de l'ex-communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne, des communes de Créteil, de Limeil-Brévannes et de Bonneuil-sur-Marne. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire (86%). La répartition des linéaires des réseaux par ville se présente comme ci-après.

Tableau 2: Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement -année 2020

Communes	2017				2018				2019						
	Linéaire de réseau (km)				Linéaire de réseau (km)				Linéaire de réseau (km)				Linéaire de réseau (km)		
	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Unitaire	Total par ville	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Unitaire	Total par ville	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Unitaire	Total par ville	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Uni
Alfortville	2,0	4,0	32,0	38,0	2,0	4,0	32,0	38,0	2,0	4,0	32,0	38,0	**2,0**	**3,0**	
Boissy-Saint-Leger	27,1	31,9		59,0	27,1	31,9		59,0	27,1	31,9		59,0	**27,1**	**31,9**	
Bonneuil-sur-Marne	16,0	16,0		32,0	16,0	16,0		32,0	16,0	16,0		32,0	**16,0**	**16,0**	
Chennevières-sur-Marne	29,2	41,3		70,5	29,2	41,3		70,5	30,4	41,3		71,7	**30,4**	**41,3**	
Créteil	88,0	109,0	6,0	203,0	88,0	109,0	6,0	203,0	88,0	109,0	6,0	203,0	**88,0**	**109,0**	
La Queue-en-Brie	34,0	37,7		71,6	34,0	37,7		71,6	34,0	37,7		71,6	**34,0**	**37,7**	
Limeil-Brévannes	37,0	39,0		76,0	37,0	39,0		76,0	37,0	39,0		76,0	**37,0**	**39,0**	
Le Plessis Trévise	33,2	40,7		73,9	33,2	40,7		73,9	33,2	40,7		73,9	**33,2**	**40,7**	
Noiseau	14,7	14,7		29,4	14,7	14,7		29,4	14,7	14,7		29,4	**14,7**	**14,7**	
Ormesson-sur-Marne	34,8	26,9		61,6	34,8	26,9		61,6	34,8	26,9		61,6	**34,8**	**26,9**	
Sucy-en-Brie	67,2	70,4		137,7	67,2	70,4		137,7	155,2	70,4		225,7	**155,2**	**70,4**	
Total	**383,1**	**431,5**	**38,0**	**852,6**	**383,1**	**431,5**	**38,0**	**852,6**	**472,3**	**431,6**	**38,0**	**941,9**	**472,3**	**430,6**	

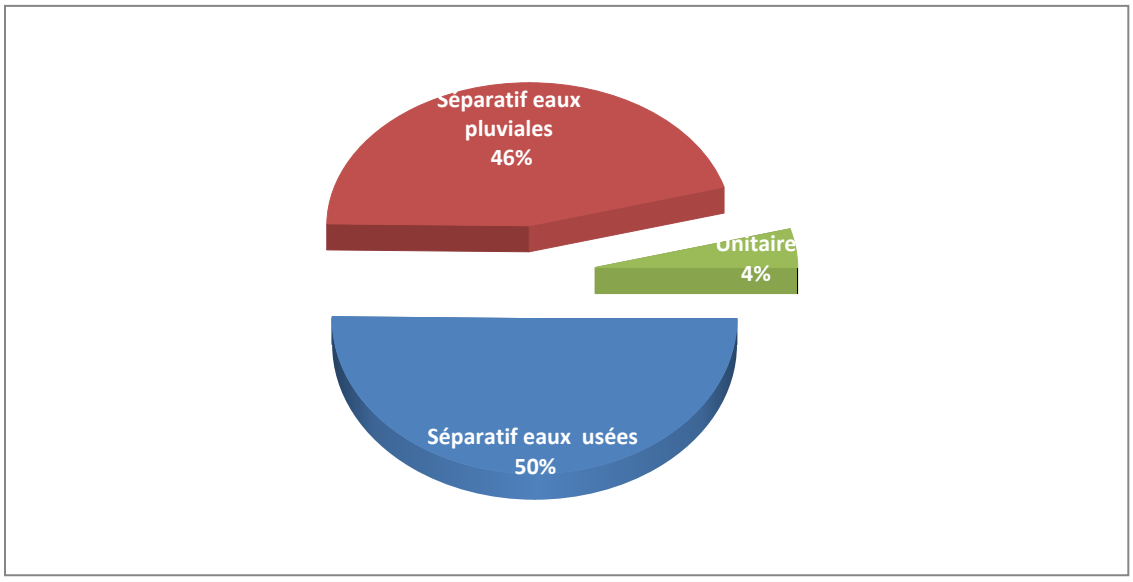

Figure 6:Répartition du linéaire de réseau par type

Le linéaire du réseau d'assainissement du Territoire augmente lorsqu'il y a intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine de la collectivité, réalisation d'extensions de réseaux ou encore découverte de réseaux jusqu'alors non-identifiés. En 2017 et 2018, le service assainissement a noté une augmentation de 10% du linéaire global du réseau d'assainissement (eaux et eaux pluviales confondus). Elle résulte notamment des extensions des réseaux réalisées sur la rue du Centre à Sucy-en-Brie, le chemin de la Maillarde, la rue de Coeuilly et de l'avenue de la Gare à Chennevières-sur-Marne, ainsi que l'avenue Saint Pierre au Plessis-Trévise.
Au cours de l'année 2020, une légère baisse du linéaire du réseau d'assainissement a été constatée. En effet, le dévoiement du réseau d'eaux usées de la rue de la Baignade à Alfortville a entrainé l'abandon d'une partie du réseau.
Plusieurs projets de rétrocession des ouvrages d'assainissement sont en cours d'étude et pourront intégrer le patrimoine GPSEA en 2021. Il s'agit notamment des projets de ZAC République, Aimé Césaire et la rue Daniel Mitterrand à Bonneuil-sur-Marne ainsi que de la ZAC Chantereine à Alfortville, la ZAC de la pointe du lac à Créteil.

➢ *Ouvrages annexes du réseau d'assainissement*

En 2020, sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, 18 941 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement ont été recensés.

Tableau 3:Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

Communes	Regards de visite	Avaloirs et Grilles	Chambres à sable	Déversoirs d'orage	Total par ville
Alfortville	NC	517	NC		**517**
Boissy-Saint-Léger	1950	237	/		**2187**
Bonneuil-sur-Marne	NC	NC	4		**4**
Chennevières-sur-Marne	2024	386	2		**2412**
Créteil	NC	NC	17	2	**19**
La Queue-en-brie	2630	126	/		**2756**
Limeil-Brévannes	NC	750	1		**751**
Le Plessis-Trévise	2215	587	/		**2802**
Noiseau	973	62	/		**1035**
Ormesson-sur Marne	1699	62	/		**1761**
Sucy-en-Brie	3784	937	9		**4730**
Total	**15275**	**3664**	**33**	**2**	**18941**

Le service assainissement est engagé dans une démarche de recensement des ouvrages annexes au réseau d'assainissement, en 2021

➢ *Postes de relevage*

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par un prestataire.
En 2020, 64 postes de relevage sont dénombrés sur le réseau d'assainissement du territoire :

- 40 postes de relèvement des eaux usées ;
- 24 postes de relèvement des eaux pluviales.

Les missions du service sur ces ouvrages comprennent la maintenance préventive, curative et la gestion des interventions d'astreinte. Les différents axes de travail sur ses équipements sont essentiellement, la sécurité du personnel lors des interventions, l'accessibilité des ouvrages, et la mise en place de systèmes de télésurveillance. Les équipements électromécaniques de ces postes font l'objet d'un entretien annuel complet et d'interventions ponctuelles suivant les besoins.

- ***Bassins de rétention***

Ces ouvrages jouent le rôle de rétention et de régulation des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel. Certains de ces bassins de retentions sont équipés d'ouvrages de prétraitement type déshuileurs-débourbeurs, séparateurs à hydrocarbures ou chambres à sable.
En 2020, le Territoire compte 44 bassins de rétention d'eaux pluviales recensés, dont 35 sont exploités en direct et 9 sont des ouvrages en cours de rétrocession.
Ces bassins doivent faire l'objet de vérifications, curages pour certains ou même de l'entretien des espaces verts pour ce qui concerne les bassins à ciel ouvert.

1.5. Mise à jour du patrimoine

La connaissance du patrimoine assainissement du Territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif, extensions de réseaux) ;
- la remise de nouveaux ouvrages à la collectivité dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de construction ;
- l'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Le Système d'Information Géographique du Territoire recense les données du patrimoine assainissement. La mise à jour de ce système s'effectue par l'intégration au fil de l'eau des informations assainissement relevées sur le terrain par les prestataires et les agents de la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ces informations de terrain sont compilées par la direction de l'Observatoire. C'est au cours de l'année 2018 que la direction de la Voirie de l'Eau Potable et de l'Assainissement a démarré un vaste chantier de collecte et de recensement des données patrimoniales assainissement afin de mieux assurer sa gestion, tout en participant activement à la protection de l'environnement Ce travail s'inscrit également dans la dynamique des prochaines évolutions réglementaires en matière d'exploitation des réseaux enterrés. Le taux de collecte réalisé à ce jour est estimé à 60% sur l'ensemble du Territoire.

1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales

En 2018, le patrimoine réseau de GPSEA présentait une codification différenciée en fonction des communes, et du fait de divers origines des données. Un travail d'harmonisation a été réalisé sur les données existantes. Celles nouvellement collectées s'intègrent actuellement au patrimoine en suivant les nouvelles règles relatives à l'harmonisation. L'objectif de ce travail d'harmonisation est d'aboutir à une base de données regroupant l'ensemble des équipements et présentant une codification unique.

1.7. Schéma directeur d'assainissement

➢ *Présentation*

Le **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** d'une agglomération fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est constitué de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations). Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par l'assemblée délibérante.

➢ *Schémas existants ou en cours d'élaboration sur le Territoire*

GPSEA possède sur son territoire 4 schémas directeurs à différents niveaux de réalisation ou de révision :

- Alfortville : démarré en 2015, le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé suivant 4 phases, la dernière achevée en 2018.
- Créteil : La phase 4 a été finalisée en 2019.
- Limeil-Brévannes : le SDA a été finalisé en 2017, le passage du zonage à l'enquête publique est à prévoir.
- Communes de l'ex-Haut Val-de-Marne : le Schéma Directeur d'Assainissement a été rédigé en 2005 et une actualisation a été faite en 2010.

Sur Bonneuil-sur-Marne enfin, la pré-étude nécessaire au Schéma Directeur d'Assainissement a été menée en 2019.

Ces études structurantes de la gestion des réseaux d'assainissement sur le territoire de GPSEA se réalisent en collaboration avec le Département du Val-de-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le Département, du fait de l'interconnexion des réseaux d'assainissement du Territoire et des réseaux d'assainissement départementaux, et l'Agence de l'Eau participent au financement de ces études.
Le projet d'un Schéma directeur assainissement territorial permettra d'actualiser les informations les plus anciennes, de définir les priorités de travaux et des zones pertinentes pour la gestion à la source des eaux pluviales, ainsi que de prendre en compte le diagnostic permanent institué par l'arrêté du 21 juillet 2015.

CHAPITRE 2 - Indicateurs techniques

2.1. Volumes assujettis à l'épuration

Les volumes indiqués ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement de 2014 à 2020.

Tableau 4 : Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement

Volumes assujettis à la redevance assainissement en m3								
Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016-2020
Alfortville		2 189 662	2 108 536	2 205 007		2 198 192	2 205 740	4,61%
Boissy-Saint-Leger	750 721	848 889	786 956	778 847	806 720	799 407	848 778	7,86%
Bonneuil-sur-Marne	907 564	917 083	917 038	1 007 454	989 648	1 011 441	1 118 838	22,01%
Chennevières-sur-Marne		969 399	922 229	924 534		922 819	979 217	6,18%
Créteil	5 183 086	5 234 034	5 212 124	5 090 006	5 215 321	5 198 477	5 369 637	3,02%
La Queue-en-Brie		523 111	514 648	516 492	512 843	543 143	552 839	7,42%
Limeil-Brévannes	1 104 165	1 210 464	1 129 069	1 256 380	1 300 635	1 369 574	1 231 869	9,10%
Mandres-les-Roses					**219 738**	**213 964**	**226 235**	
Marolles-en-Brie					**232 198**	**232 160**	**261 455**	
Le Plessis Trévise		805 661	809 257	811 175	811 851	816 715	848 388	4,84%
Noiseau		221 140	190 935	191 480	193 251	187 545	194 702	1,97%
Ormesson-sur-Marne		471 401	423 458	443 911	445 461	449 477	476 066	12,42%
Périgny-sur-Yerres					**104 937**	**101 347**	**105 122**	
Sucy-en-Brie		1 722 073	1 428 760	1 517 549	1 476 672	1 364 858	1 387 573	-2,88%
Villecresnes					**514 296**	**537 567**	**537 432**	

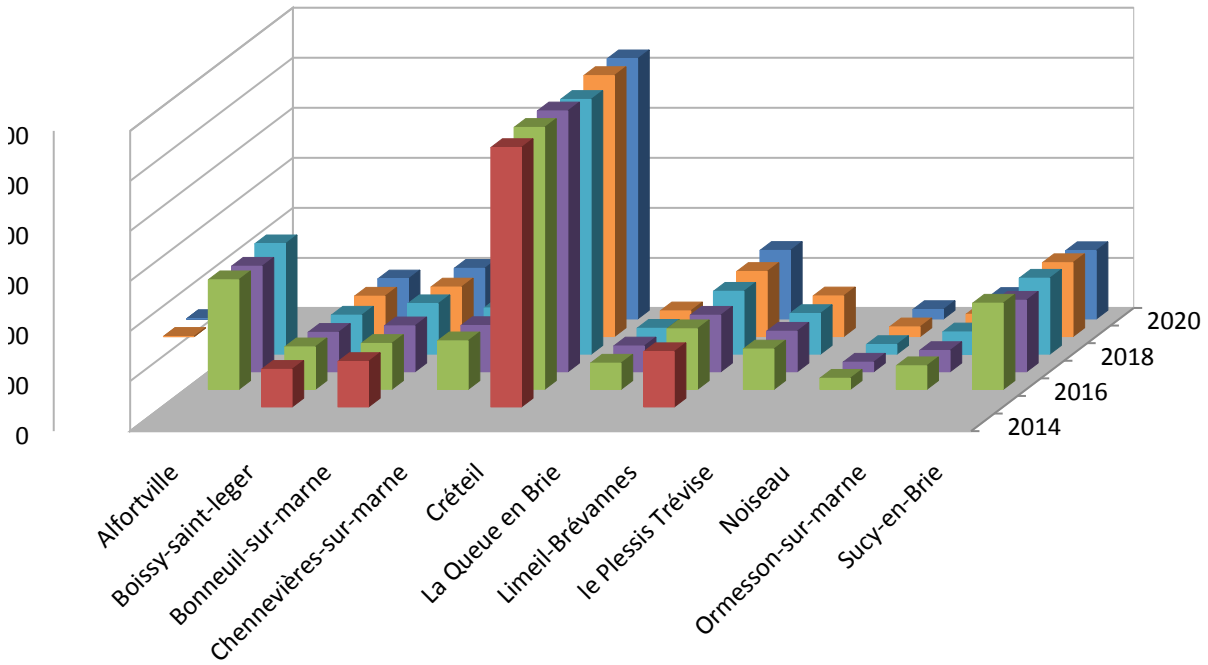

Figure 7:Evolution sur 6 ans des volumes assujettis par commune, en m3

2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Un entretien préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué et permet de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Le tableau ci-après donne le linéaire curé par commune.

Tableau 5 : Linéaire de curage sur chaque commune

	2017			2018			2019			2020		
	Linéaire de curage en ml			Linéaire de curage en ml			Linéaire de curage en ml					
Communes	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN
Alfortville	NC	NC				2419			2270	2522,00	104,00	20
Boissy-Saint-Leger	8666	7817		3626	3897		9653	15543		5653,40	4920,73	
Bonneuil-sur-Marne	8078	6694		2072	2072		4932	3838		4361,50	4033,00	
Chennevières-sur-Marne	14348	12206		4103	3760		7895	9006		7092,01	8437,17	
Créteil	33289	28253		10678	8408		11833	4366		16053,40	10059,10	
La Queue-en-Brie	12467	10995		3851	3897		5407	5856		6543,90	6014,00	
Limeil-Brévannes	11500	11500		13655	13655		5072	5813		5571,00	5242,60	
Le Plessis Trévise	8363	3725		3516	3677		7424	6768		6290,20	5645,20	
Noiseau	8605	8144		2772	2608		3422	1386		1948,90	2202,50	
Ormesson-sur-Marne	2881	2563		3395	2337		5584	4235		9179,10	7279,05	
Sucy-en-Brie	16887	15337		5379	3198		10116	11331		9881,00	11542,20	
Total	125084	107234	0	53047	47509	2419	71338	68142	2270	75096,41	65479,55	20

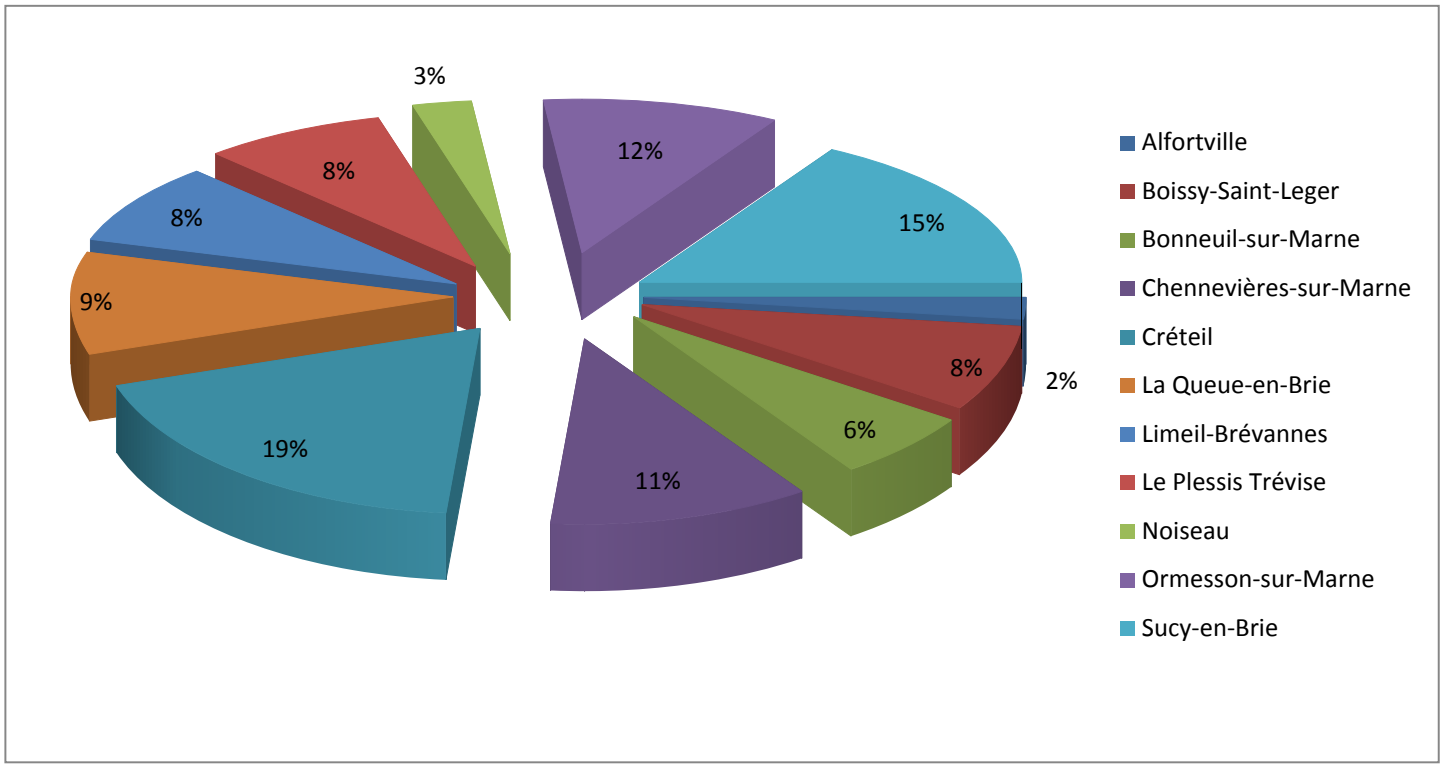

Figure 8:Répartition du linéaire de réseau curé en 2020 par commune

2.3. Interventions sur les postes de relevage

Chaque poste de relevage fait l'objet de 3 types de maintenance :

2.3.1 La maintenance préventive

Elle est réalisée suivant un planning défini entre le prestataire et le service assainissement, et dont les prestations s'articulent autour d'une visite d'inspection, d'une maintenance semestrielle, d'une maintenance annuelle et d'un nettoyage par hydrocurage de la bâche de chaque poste de relevage.

Maintenance préventive	Prestations réalisées sur chaque poste
Visite d'inspection	• Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation • Relève des index • Nettoyage des régulateurs • Contrôle du fonctionnement des pompes
Maintenance semestrielle	• Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation • Relève des index • Nettoyage des régulateurs • Contrôle des isolements • Contrôle des étanchéités (joints….) • Contrôle de l'usure des roues • Contrôle des vannes et clapets
Maintenance annuelle	• Contrôle visuel, auditif, olfactif de l'installation • Relève des index • Nettoyage et contrôle des régulateurs • Contrôle des isolements • Contrôles des intensités • Contrôle du niveau d'huile et vidange, si nécessaire • Contrôles des serrureries • Contrôles des vannes et clapets • Contrôle de l'armoire électrique (serrage des connexions, dépoussiérage…) • Contrôle des transmissions des alarmes • Contrôle réglementaire de levage et incendie (suivant ouvrages)
Nettoyage	Hydro curage de bâches et équipements du poste

2.3.2 Une maintenance curative

De nombreuses interventions curatives ont été effectuées sur les postes de relevage du territoire. Il s'agit notamment du changement des régulateurs de niveaux, remplacement des pompes ou des câbles des électropompes, nettoyages de pompes. Le système de télésurveillance installé sur chaque poste de relevage a permis de gérer les pannes électromécaniques et/ou défauts électriques (EDF, etc.) afin de prévenir des

débordements et autres dysfonctionnements (odeurs, refoulements, etc.).

2.3.3 Le contrôle normatif des postes de relevage

Une fois par an, un organisme agrée est chargé de réalisée le contrôle de conformité des armoires électriques de chaque poste de relevage. Les levées de non-conformité sont réalisées pendant les visites annuelles.

2.3.4 Le renouvellement des équipements des postes de relevage

Commune	Nom du poste	Equipements remplacés
Limeil-Brévannes	PREU Lavoisier	Remplacement de la résistance chauffante, de la serrure, et de la sonde de niveau
Limeil-Brévannes	PREU Cimetière	Remplacement de la trappe du poste

2.3.5 Bilan des interventions sur les postes de relevage

Tableau 6 : Maintenance des postes de refoulement

	2017		2018		2019		2020	
	Maintenance							
	Préventive	Curative	Préventive	Curative	Préventive	Curative	Préventive	Curative
Alfortville	28	21	24	15	31	9	26	12
Boissy-Saint-Leger	23	10	43	10	25	6	8	8
Bonneuil-sur-Marne	72	21	72	7	87	8	66	12
Chennevières-sur-Marne	15	11	21	16	18	16	4	22
Créteil	223	5	228	29	248	28	202	6
La Queue-en-Brie	3	1	5	1	8	0	2	1
Limeil-Brévannes	120	5	120	1	129	1	102	7
Le Plessis Trévise	70	23	79	16	70	17	21	30
Ormesson-sur-Marne	26	5	35	7	29	11	6	4
Sucy-en- Brie	13	4	20	7	19	6	8	9
Total	**593**	**106**	**647**	**109**	**664**	**102**	**445**	**111**

Sur les postes de relevage, il faut noter un impact de la situation sanitaire, qui n'a pas permis de réaliser autant d'interventions préventives du fait des confinements qu'en 2019. La maintenance curative a quant à elle été maintenue.

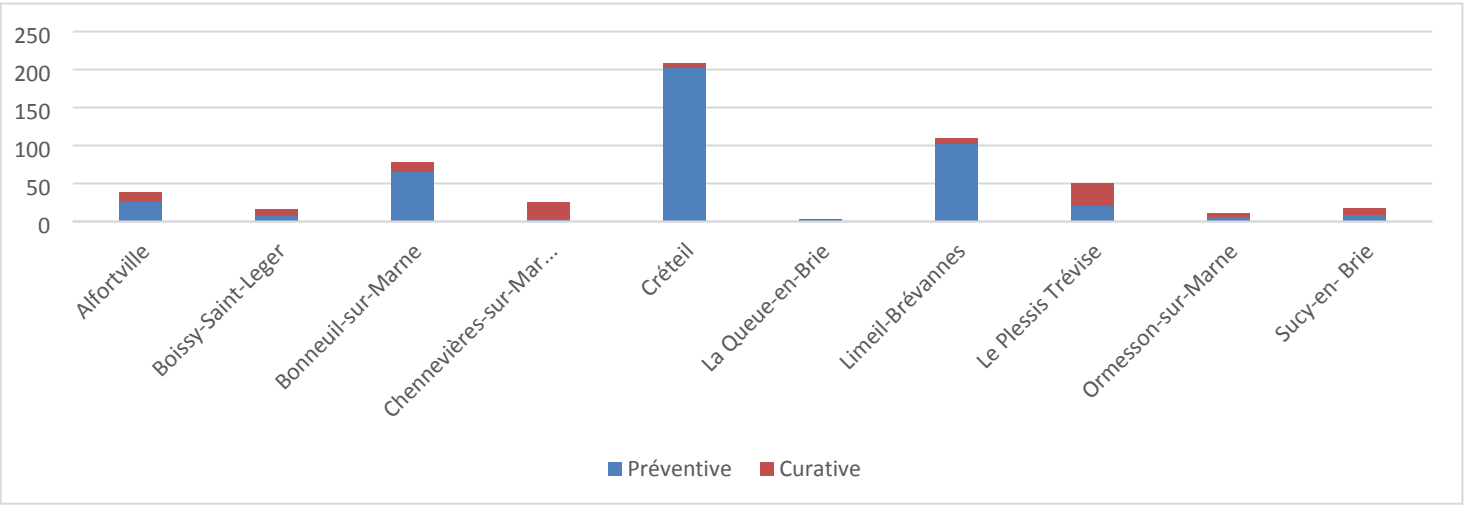

Figure 9:Répartition de la maintenance préventive et curative par commune

2.4. Interventions sur le réseau

En 2020, plusieurs interventions sur le terrain ont été réalisées afin de vérifier l'état des grilles et des tampons ainsi que les interventions de désobstruction des réseaux d'assainissement et des branchements particuliers.

Le Territoire dispose depuis 2016 d'une astreinte assainissement. Cette astreinte opérationnelle rattachée à l'astreinte décisionnelle du Territoire repose sur une équipe de techniciens, et fonctionne dans la semaine en dehors des horaires de travail, le week-end et jours fériés. Elle a pour mission d'analyser le niveau d'urgence et le besoin d'intervention sur le réseau d'assainissement. Selon les situations, l'équipe d'astreinte peut intervenir elle-même sur site ou mobiliser un prestataire de service. 105 interventions d'urgences ont été traitées par le service assainissement en 2020.

Tableau 7: Interventions sur les réseaux d'assainissement

	2017			2018			2019			2020		
Communes	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence
Alfortville	81	7	16	15	5	3	42	5	10	53	9	10
Boissy-Saint-Leger	22	15	5	14	6	4	33	6	6	32	3	6
Bonneuil-sur-Marne	6	2	0	4	1	0	6	2	0	6	1	3
Chennevières-sur-Marne	8	17	2	4	9	2	24	12	2	33	14	8
Créteil	158	32	98	120	8	90	125	10	85	77	24	22
La Queue en Brie	16	32	1	8	10	1	17	20	1	22	15	13
Limeil-Brévannes	40	9	10	45	15	7	30	25	6	69	12	20
le Plessis Trévise	22	21	2	15	20	2	44	40	2	35	5	2
Noiseau	4	8	0	5	5	0	10	8	0	6	2	2
Ormesson-sur-Marne	11	11	1	19	10	2	28	15	1	17	7	6
Sucy-en-Brie	32	50	2	18	35	3	47	45	1	59	16	13
Total	400	204	137	267	124	114	406	188	114	409	108	105

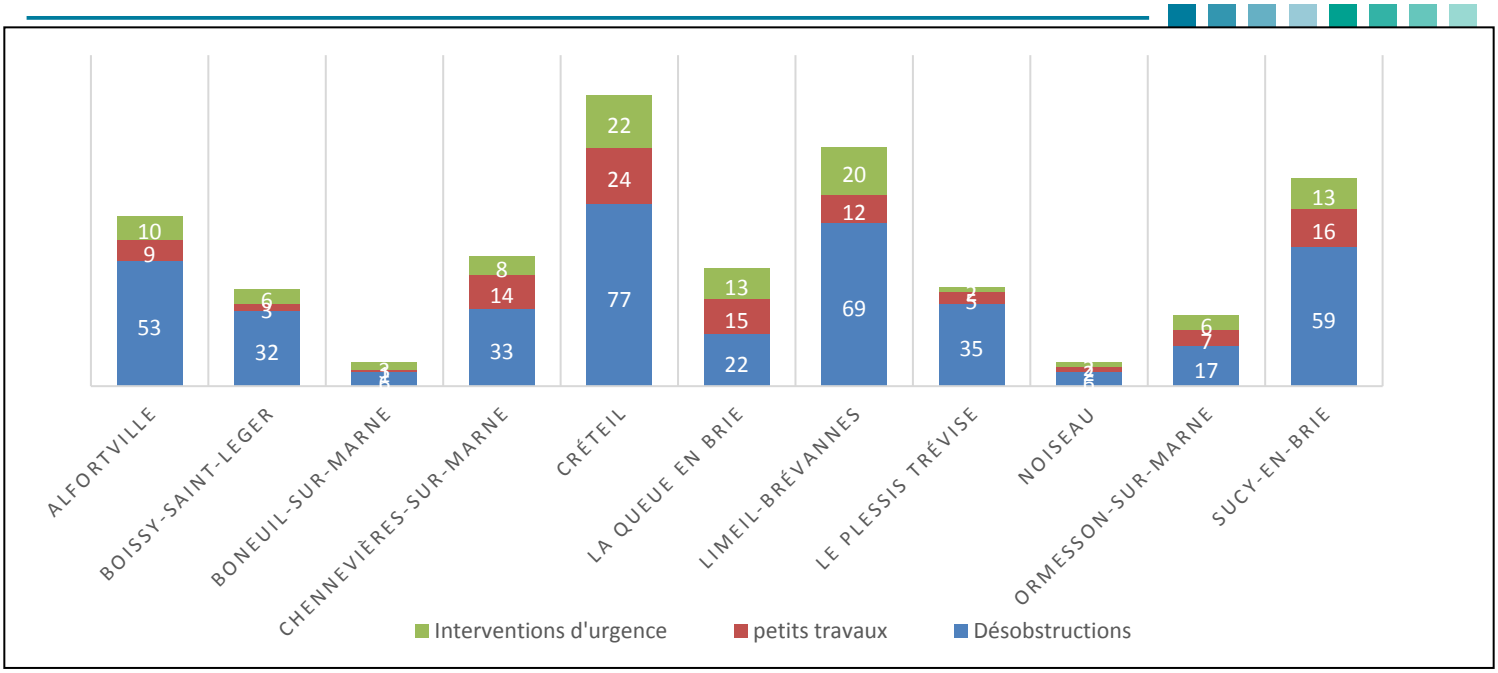

Figure 10:Répartition des interventions 2020 sur réseau par commune

2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement

Dans le cadre de la compétence assainissement, le Territoire assure en coordination avec le département, les villes, les syndics la dératisation des réseaux d'assainissement. Les réseaux d'assainissement de chaque commune font l'objet de 2 campagnes de dératisation. Ces campagnes consistent en la disposition de produits raticides à l'intérieur des regards d'assainissement, au suivi des consommations des produits par les rats et, au besoin, à l'ajout de produits. En dehors de ces campagnes, les réseaux d'assainissement du Territoire ont également fait l'objet d'une dératisation ponctuelle. Les campagnes de traitement et de dératisation ponctuelles sont disponibles en annexe 3

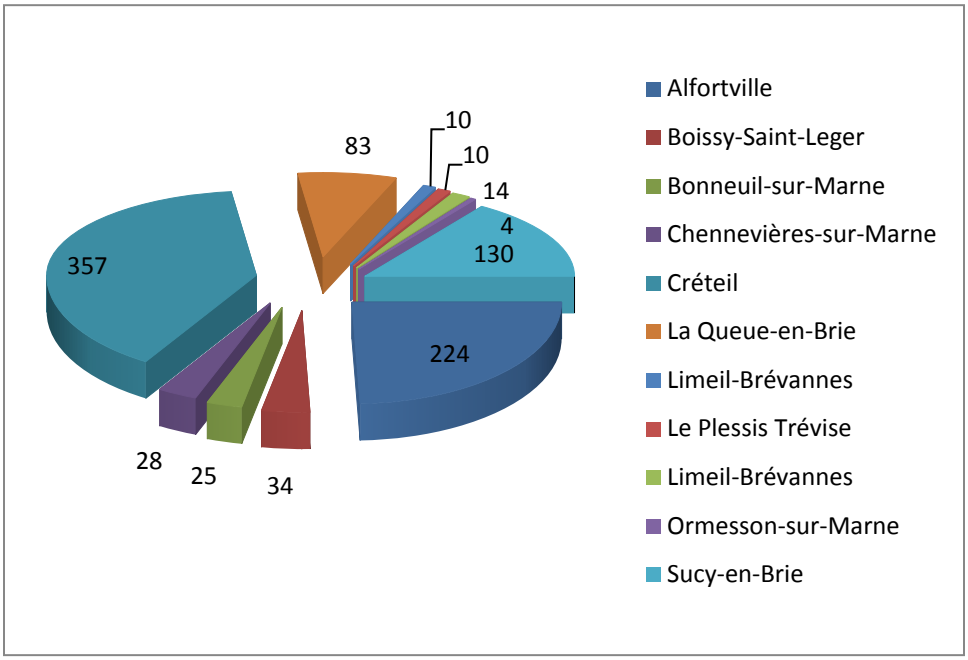

Figure 11: Répartition des interventions par commune

2.6. Inspections télévisées

Les inspections télévisées des réseaux d'assainissement permettent de réaliser un diagnostic structurel du réseau inspecté. C'est ainsi que le service assainissement réalise les inspections télévisées en prévision des travaux de voirie et lorsque le réseau d'assainissement présente des problèmes d'écoulement des eaux. Le linéaire d'ITV réalisé en 2020 est en nette baisse par rapport à 2019, et reste cependant stable par rapport à 2018 et 2017.En effet, la période de confinement lié au COVID 19 et les suspicions liées à présence ou non du virus dans les eaux usées à la sortie du confinement, ont fortement perturbé cette activité. Le tableau ci-dessous présente la répartition du linéaire d'inspection télévisé par commune. Ces prestations ont été réalisées par le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux /CIG.

Tableau 8: Inspections télévisées des réseaux

	Linéaire ITV en ml			
Communes	2017	2018	2019	2020
Alfortville	571	460,93	833,59	14,8
Boissy-Saint-Leger	2033	422,49	3453,3	683,13
Bonneuil-sur-Marne	787	698,75	5119,23	1446,5
Chennevières-sur-Marne	1566	105	3271,75	4242,18
Créteil	2075	3766,65	2181,48	1490,5
La Queue-en-Brie	1085	1655,61	689,2	1057,5
Limeil-Brévannes	5013	101	622,6	90,4
Le Plessis Trévise	1506	1718,84	3192,63	36,4
Noiseau	178	0	300,9	0
Ormesson-sur-Marne	35	146,26	1050,72	6630,15
Sucy-en-Brie	2687,5	3422,89	876,74	78,2
Total	**17 536,50**	**12 498,42**	**21 592,14**	**15 769,76**

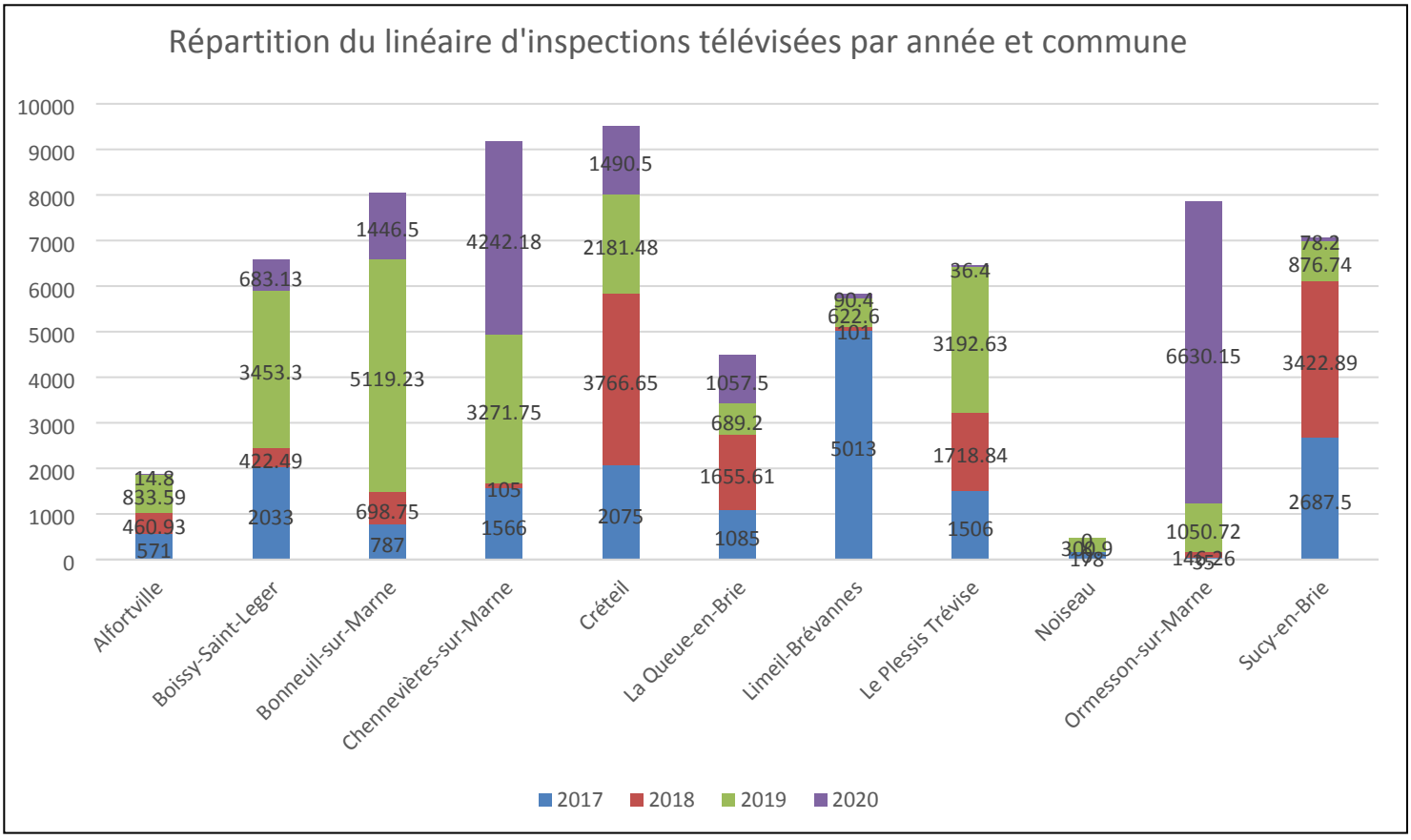

Figure 12: Linéaire d'ITV réalisés par commune

2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement

En 2020, 74 demandes de raccordement ont été autorisées sur le Territoire. Ce chiffre reste relativement constant malgré une année en partie neutralisée par la crise sanitaire.

Les demandes de branchement au réseau d'assainissement sont réparties comme suit :

Tableau 9: Demandes de raccordement au réseau d'assainissement

Communes	2017	2018	2019	2020
Alfortville	17	9	12	8
Boissy-Saint-Leger	7	6	5	9
Bonneuil-sur-Marne	10	4	9	6
Chennevières-sur-Marne	10	7	11	3
Créteil	10	12	8	10
La Queue-en-Brie	0	3	3	0
Limeil-Brévannes	7	9	7	12
Le Plessis Trévise	1	1	7	10
Noiseau	1	3	1	3
Ormesson-sur-Marne	2	7	5	4
Sucy-en-Brie	10	7	11	9
Total	75	68	79	74

La Participation pour Raccordement à l'Egout, taxe liée au permis de construire, a été remplacée depuis le 1er juillet 2012 par la Participation pour l'Assainissement Collectif, taxe liée au raccordement effectif au réseau. La délibération du Territoire n° CT2016.10/181-19 du 14 décembre 2016 fixe à 12,61 € par mètre carré de surface créée ou branchée. Les recettes générées par la Participation pour l'Assainissement Collectif, sont détaillées dans la seconde partie du présent rapport.

2.8. Rejet des eaux d'exhaures

Au cours de l'année 2020, 1 seule demande de rejet des eaux d'exhaures a été instruite par le service assainissement. Ce chiffre est en nette baisse, le confinement lié à la crise sanitaire du Covid 19 pourrait expliquer cette baisse.

Tableau 10:Demandes de rejet des eaux d'exhaures

Communes	2017	2018	2019	2020
Alfortville		1	4	0
Boissy-Saint-Leger		0	0	0
Bonneuil-sur-Marne		1	0	0
Chennevières-sur-Marne		0	0	0
Créteil		1	2	1
La Queue-en-Brie		3	3	0
Limeil-Brévannes		0	0	0
Le Plessis Trévise		1	1	0
Noiseau		0	0	0
Ormesson-sur-Marne		0	0	0
Sucy-en-Brie		3	0	0
Total	0	10	10	1

2.9. Instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme

En 2020, le Territoire a émis 422 avis sur le volet assainissement des autorisations d'urbanisme.
Ces consultations se répartissent par commune de la façon suivante :

Tableau 11: Avis sur les autorisations d'urbanisme

Commune	2017	2018	2019	2020
Alfortville	NC	57	49	97
Boissy-Saint-Leger	32	23	15	24
Bonneuil-sur-Marne	NC	30	31	19
Chennevières-sur-Marne	33	40	28	12
Créteil	74	86	53	76
La Queue-en-Brie	11	15	13	27
Limeil-Brévannes	126	66	58	53
Le Plessis Trévise	29	47	37	30
Noiseau	0	8	3	2
Ormesson-sur-Marne	45	37	41	20
Sucy-en-Brie	73	112	92	62
Total	423	521	420	422

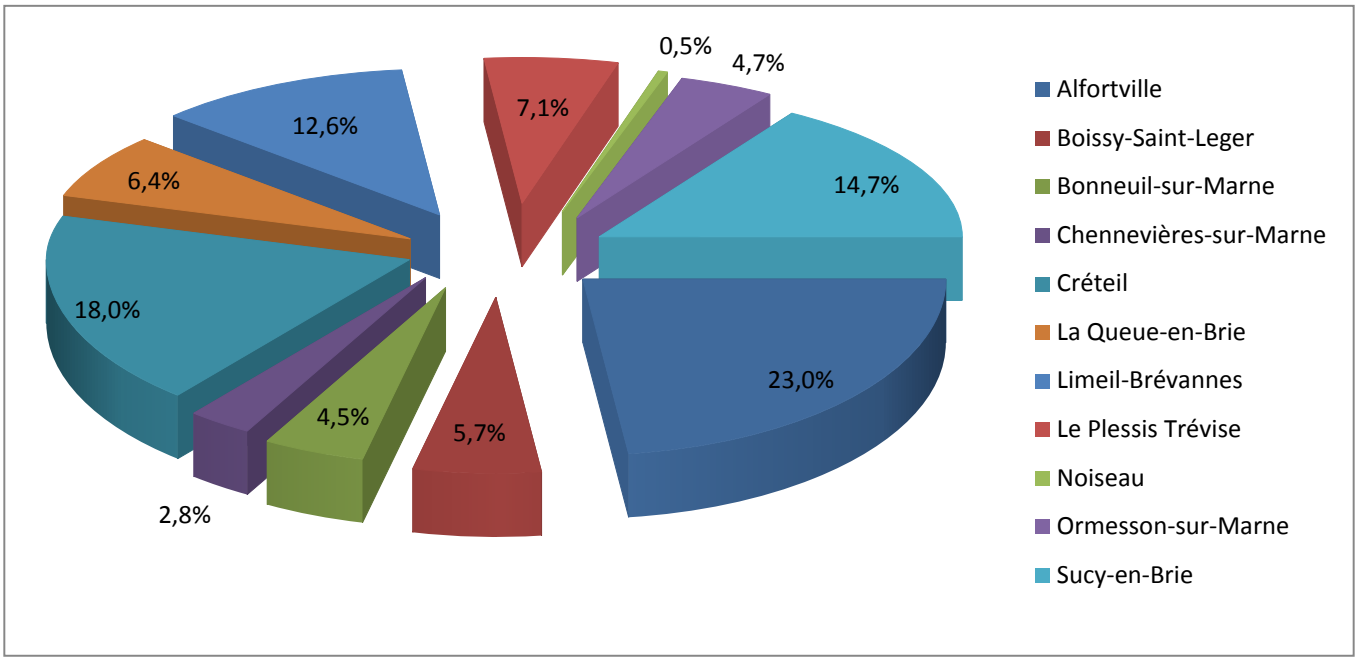

Figure 13:Répartition par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme

Sur les 422 autorisations d'urbanisme reçues en 2020, la moitié des projets a fait l'objet de prescriptions spécifiques liées à l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne Confluence. L'objectif recherché étant la maîtrise du ruissellement, en appliquant notamment la gestion à la parcelle des pluies courantes.

2.10. Consultation pour Déclaration des travaux (DT), Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) et Avis de Travaux Urgents (ATU)

En 2020, le service assainissement a instruit 5331 déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT), soit 433 demandes en moins par rapport à 2020. Cette baisse serait liée à l'arrêt des chantiers pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID 19.

Tableau 12: Synthèse des demandes traitées en 2020

SYNTHESE ACTIVITE EXPLOITANT					
	DOCUMENTS RECUS 2020				
Type documents	**Site**	**Manuel**	**Mail XML**	**Fax/Courrier/Mail**	**Total Docs reçus**
DT	800	0	390	23	1213
DT-DICT	1059	0	995	10	2064
DICT	1081	0	261	18	1360
ATU	163	0	464	0	627
LR	0	0	0	0	0
AUTRE	2	0	0	6	8
TOTAUX 2020	**3105**	**0**	**2110**	**57**	**5272**
Reliquat 2019					59
	REPONSES ENVOYEES				
Type documents	**Concerné**	**Demande incomplète**	**Non concerné**	**ML En cours**	**TOTAL Docs envoyés**
Récépissé DT	1223	1	0	0	1224
Récépissé DT-DICT	2075	1	5	0	2081
Récépissé DICT	1380	1	2	0	1383
Récépissé ATU	633	0	2	0	635
AUTRE	6	2	0	0	8
TOTAUX	**5317**	**5**	**9**	**0**	**5331**

Le nouveau cadre réglementaire DT-DICT, mis en œuvre pour prévenir les accidents et incidents sur les chantiers à proximité des réseaux, redéfinit les obligations des exploitants. Les propriétaires d'ouvrages ou leurs délégataires sont davantage responsabilisés et incités à améliorer la qualité des informations transmises aux déclarants en veillant à ne pas négliger la phase projet. Ce cadre règlementaire fixe également les délais de traitement des demandes :

Rappel délais règlementaires (en jours ouvrés)		
	Dématérialisé	Non dématérialisé
DT	9	15
DICT	7	9

A ce jour, les délais moyens de traitement des demandes par le prestataire de GPSEA est de 2 jours quelle que soit la demande et le moyen utilisé pour celle-ci.

2.11. Contrôles de conformité

Ces contrôles sont effectués principalement à la demande des études notariales, ces dernières exigent la présence d'une attestation de conformité assainissement dans les actes de vente immobilière.

Sur le secteur de l'ex Haut Val-de-Marne, depuis 2014, les conformités assainissement étaient réalisées en régie par le service assainissement. Compte tenu de la demande croissance nombre de contrôles de conformité depuis 2017, et dans un souci de répondre à la demande des usagers dans les meilleurs délais, le territoire a fait le choix d'externaliser cette prestation dans le courant du mois de mai 2020. Cette externalisation a également été l'occasion d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles réalisés sur l'année 2020 par commune.

Tableau 13: Contrôles de conformité

Communes	2017	2018	2019	2020
Alfortville	NC	127	287	280
Boissy-Saint-Leger	53	83	93	142
Bonneuil-sur-Marne	NC	32	61	50
Chennevières-sur-Marne	70	126	142	224
Créteil	245	419	538	436
La Queue-en-Brie	104	110	166	146
Limeil-Brévannes	NC	122	228	266
Le Plessis Trévise	56	102	142	189
Noiseau	34	48	40	63
Ormesson-sur-Marne	106	158	194	145
Sucy-en-Brie	173	236	244	376
Total	**841**	**1563**	**2135**	**2317**

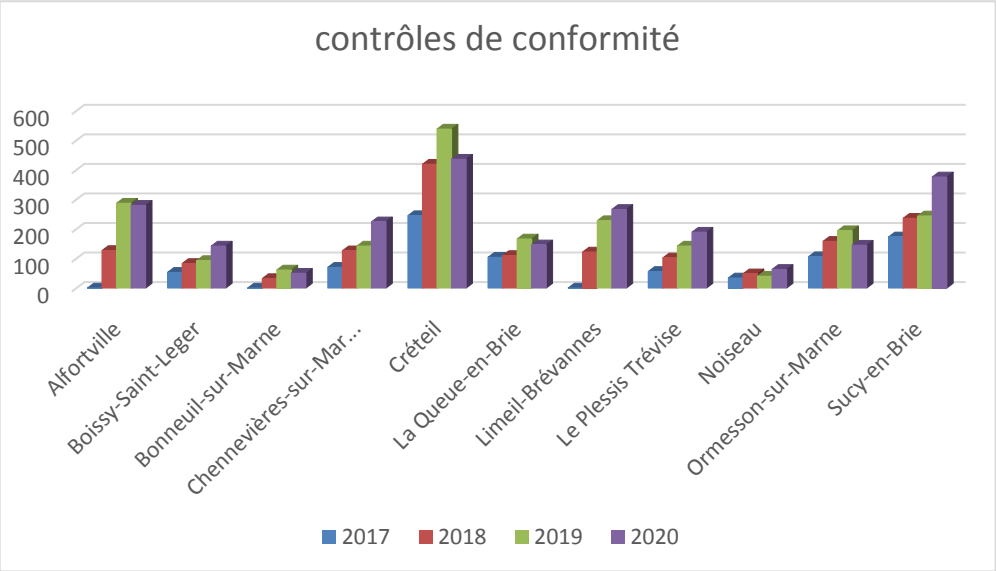

Figure 13: Répartition par commune des contrôles de conformité.

Des campagnes de contrôles de conformité sont également indispensables sur des secteurs sujets aux inondations, et constituent également une donnée d'entrée pour les travaux de voirie et d'assainissement.

GPSEA a pour cela prévu des contrôles de conformité sur le secteur du Grand Val à Sucy-en-Brie, le quartier Vilmorin à Limeil-Brévannes, la rue du Moulin Bateau à Sucy-en-Brie, la rue Edouard Branly à Chennevières-sur-Marne.

CHAPITRE 3 - Tarification

NB : les données de ce chapitre sont issues du compte administratif 2020

3.1. Redevance d'assainissement

La redevance d'assainissement s'appuie sur la consommation d'eau potable, à laquelle s'applique un taux fixé par le Conseil de Territoire.

Par délibération n°CT2017.5/083-4 du 28 septembre 2017, les tarifs des redevances (par m3 consommé) sont harmonisés pour chaque ville au tarif de 0,515€HT / m3 à compter du 1er janvier 2018.

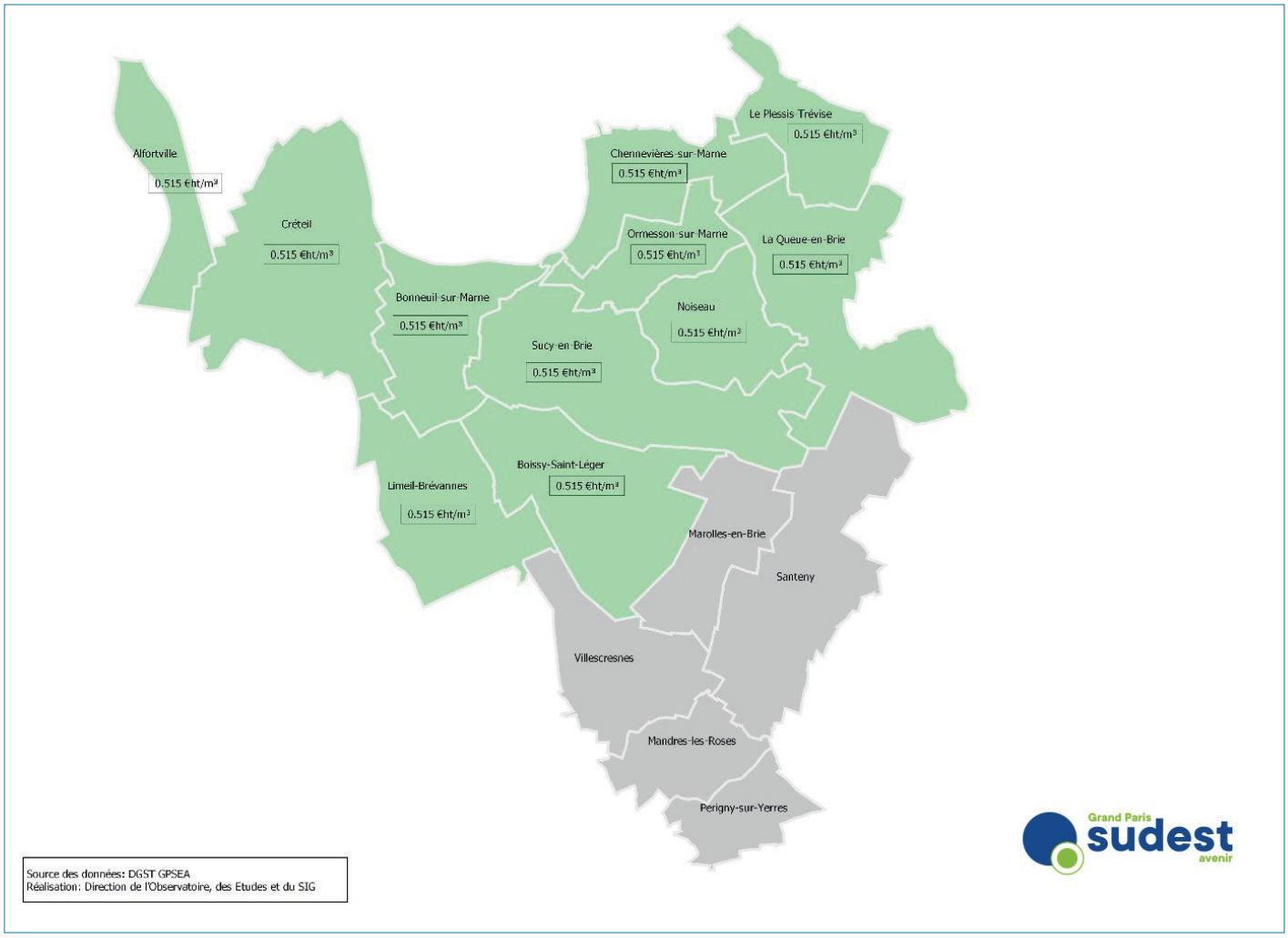

Figure 15 : Taux de redevance 2020

En 2020, le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élevait à **7 091 241,31 €**.

3.2. Contrôle de conformité

Sur le secteur Haut Val-de-Marne, depuis le 1er novembre 2014, la Communauté d'Agglomération avait rendu obligatoire le contrôle des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que les raccordements aux réseaux publics lors des mutations de bien immobilier.
Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil de territoire avait décidé de reconduire pour l'ensemble du Territoire la tarification appliquée par l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de- Marne pour le contrôle réalisé par le service d'assainissement sur la conformité du branchement au réseau.

En 2018, sur l'ensemble du Territoire, ces contrôles ont été facturés aux propriétaires à hauteur de :

- 147,9€ HT pour une maison individuelle ;
- 187,34€ HT pour un appartement ;
- 93,67€ HT/heure pour les autres types de bien ;
- et 50 % du coût initial pour les contre-visites.

En 2020, le montant des recettes liées aux contrôles de conformité s'élevait à **19 357,19 €**

Ce montant est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (121 371,63 €).
En effet, par décision n°DC2020/318 du 29 mai 2020, GPSEA a donné la possibilité aux habitants de faire réaliser les contrôles de conformités à des diagnostiqueurs privés, et ne réalise plus directement ces opérations.
Les diagnostics réalisés sont ensuite contrôlés par les services de GPSEA qui délivrent les attestations de conformité.

3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

L'harmonisation des tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été instituée par délibération du Conseil de territoire du 14 décembre 2016. Le taux est établi par référence à la surface du plancher de la construction. Le tarif unitaire est de 12,61€TTC/m2.

En 2020, le montant de ces recettes s'élevait à **301 617,55 €**

CHAPITRE 4 - Compte-rendu financier

4.1. Dépenses

Dépenses – section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevaient à **5 642 086,53 €** répartis comme suit :

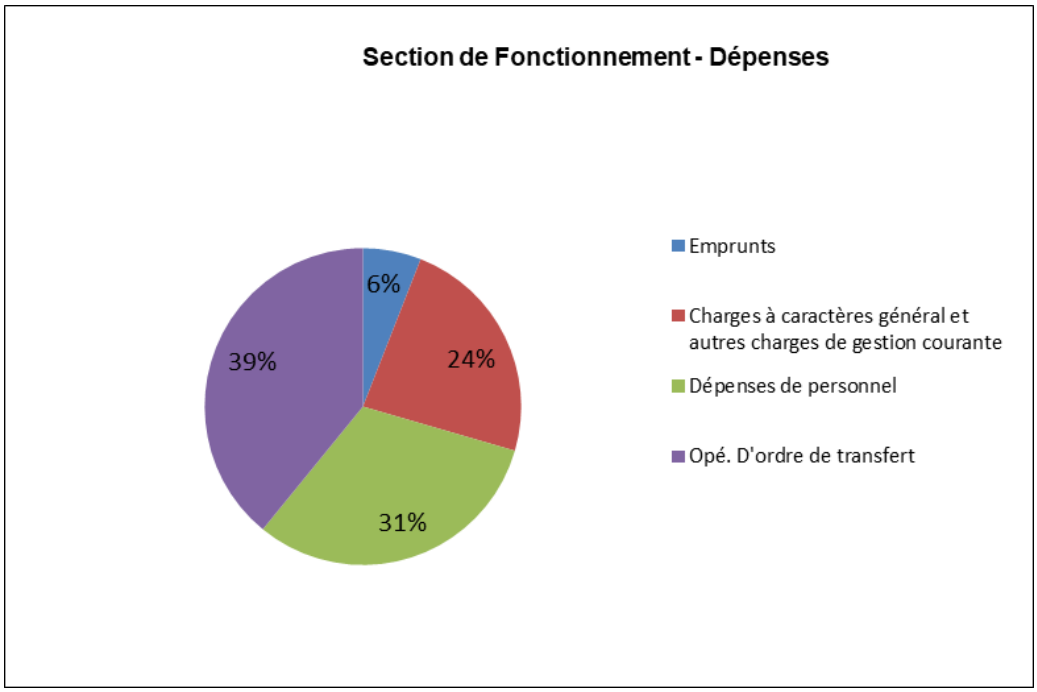

Figure 16: Répartition de la section de fonctionnement

Dépenses – section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à **6 099 425,55 €**.

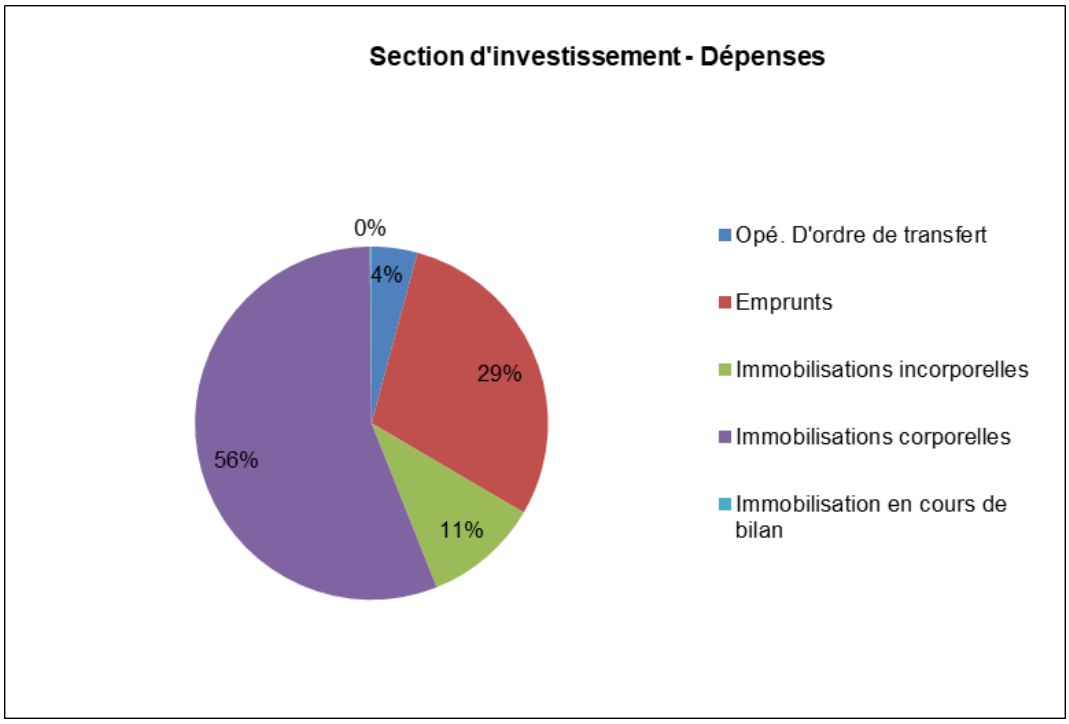

Figure 17 : Répartition de la section d'investissement

4.2. Recettes

Recettes – section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevaient à **7 710 673,43 €**.

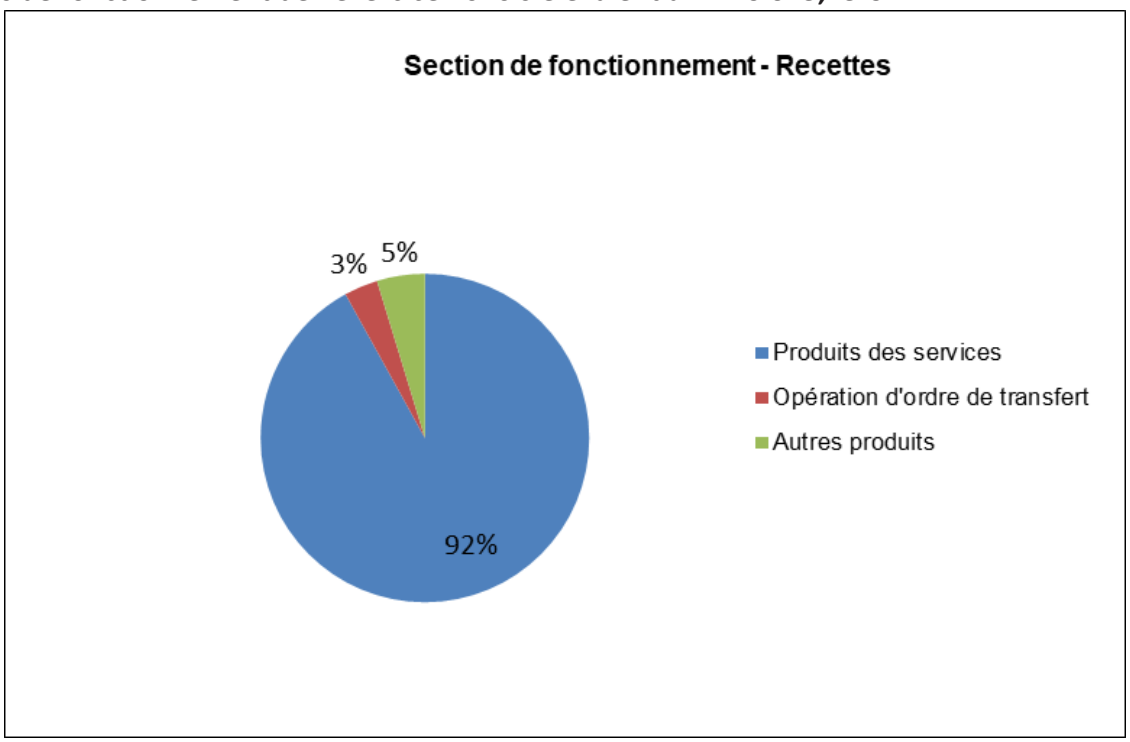

Figure 18 : Répartition des recettes de fonctionnement

Recettes – section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à **8 353 079,47 €**.

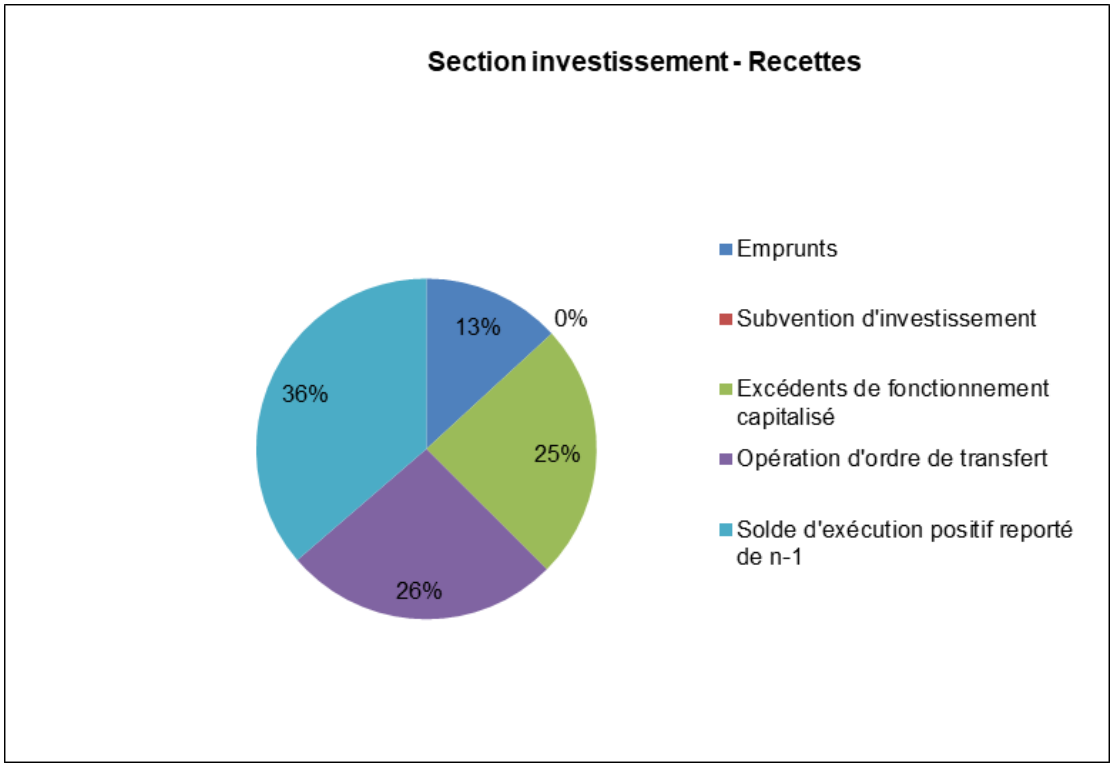

Figure 19 : Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRE 5 - Indicateur de performance

5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Cet indice a pu être calculé sur deux périmètres :

Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10	8
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	5
L'obtention des 15 points précédents pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		12
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	8
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	1 à 5	3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	5	3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	10	7
L'obtention de 40 points sur les indices précédents (existence et la mise à jour du plan du réseau) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		21
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (points si plus de 50% du linéaire renseigné)	10 à 15	11
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	10	8
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10	1
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	10	NC
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon	10	7
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	5
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Total	**120**	78

CHAPITRE 6 - Bilan des travaux d'assainissement du Territoire

Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux de remise en état des réseaux avec la reprise en tranchée ouverte, le gainage ou le chemisage des canalisations. Le service Eau-Assainissement-Voirie programme et suit la bonne exécution des opérations, en concertation étroite avec les villes en charge de la compétence voirie.

Tableau 15: Bilan des principaux travaux 2020

Ville	Localisation	Nature travaux	Montant travaux € TTC
Alfortville	boulevard Carnot	Travaux sur le réseau EP	130 726,01 €
	Rue des Epinoches	Reprise et création des branchements réseau EU	142 720,39 €
	Rue de la Baignade	Mise en séparatif réseau	98 961,71 €
Boissy-Saint-Léger	Rue du Temple	Reprise de branchements et gainage réseau EP + EU	364 207,21 €
	Rue de Bellevue	Travaux suite effondrement regards EP	80 314,16 €
Bonneuil-sur-Marne	Rue Anatole France	Réhabilitation de réseau EP et reprise de branchements EP + EU	628 117,06 €
	Avenue d'Oradour sur Glane	Réhabilitation réseau EU	84 081,79 €
	Rue de Verdun	Travaux réseau EP + EU	298 350,94 €
Chennevières-sur-Marne	Avenue Coeuilly	Réhabilitation et extension des collecteurs EP -EU, branchements, tampons	1 130 454,09 €
Créteil	Avenue Galliéni	Réhabilitation collecteur EP, mise en séparatif, branchements	1 187 867,80 €
	Rue Gustave Eiffel	Travaux réseaux assainissement, EP ; reprise suite effondrement	279 133,89 €
La Queue-en-Brie	Avenue Charles Peguy	Réhabilitation réseau EP + EU	177 461,39 €
	Allée Lavoisier	Travaux réseau EU	65 636,09 €
Le Plessis Trévise	Avenue des Tourelles	Travaux réseau EU	154 026,48 €
Limeil-Brévannes	Avenue de la Sablière	Réhabilitation réseau EP + travaux EU	56 946,71 €
	Rue Albert Gary	Travaux collecteur EU	98 319,97 €
Noiseau	Rue Paul Langevin	Reprise canalisation EU	39 871,03 €
Ormesson-sur-Marne	Rue Anatole France	Reprise branchements EP + EU	68 548,05 €
Sucy-en-Brie	Rue de Marolles	Travaux assainissement et chemisage collecteur EP	676 353,36 €
	Rue de Lesigny	Travaux réhabilitation réseau EP	83 419,14 €
	Promenade Sophie Volland	Travaux EU tranchée ouverte	146 927,02 €
	Rue du Centre	Prolongement réseau EU	175 274,34 €
	Rue Montaleau	Réhabilitation réseau EU	142 873,98 €

CHAPITRE 7 - Quelques faits marquants de l'année 2020 et perspectives 2021

7.1. Les faits marquants de l'année 2020

En premier lieu, il faut noter que malgré un contexte inédit lié à la crise sanitaire, l'ensemble de l'activité du service s'est maintenue. Les équipes ont été présentes tant sur le volet de suivi de l'entretien général du réseau et des ouvrages annexes, que sur la réalisation des travaux, ou sur le traitement des dossiers et demandes administratives, ainsi que le montre la presque totalité des indicateurs qui se maintiennent à un niveau constant par rapport à l'année 2019.

En dehors de ce constat sur l'activité du service, les principaux faits marquants sur l'année 2020 sont les suivants :

- Le démarrage de la mise en œuvre des actions issues des études tripartites (GPSEA, Département, SIAAP), ces travaux s'inscrivent dans la dynamique de préparation des Jeux Olympiques 2024, organisés par la ville de Paris, initiée par les acteurs de l'eau et de l'assainissement en région parisienne.
- Le lancement des premiers jalons du règlement d'assainissement territorial.
- Le lancement d'un marché de réalisation des contrôles de conformité assainissement : ce marché permettra de répondre à la demande des contrôles de conformité des industriels, et les contrôles de conformités en lien avec les objectifs de baignade en Seine et Marne.
- L'externalisation et l'harmonisation des prestations de contrôles de conformités liées aux ventes immobilières sur l'ensemble du territoire (voir supra).
- La mise en place d'une convention cadre de financement de la mise en conformité des branchements particuliers, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- La finalisation des travaux de réorganisation du service assainissement.

7.2. Les perspectives 2021

La perspective des Jeux Olympiques 2024 ainsi que l'objectif de permettre aux administrés de se baigner dans la Seine et la Marne sont au cœur des projets entrepris par le service en 2021 et structureront son activité pour l'année 2022.

Le déploiement opérationnel du Plan d'actions baignade (2019) avec pour support des études tripartites (Territoire, Département, SIAAP) identifiant les bassins d'intervention prioritaires et le plan d'intervention afférent constitue un fil rouge des activités du Territoire en matière d'assainissement.

Le Territoire, par le biais de sa politique de travaux, intervient directement via des opérations de requalification de voirie ou de mise en conformité des branchements sur le domaine public.

Parallèlement, une politique de sensibilisation des habitants, entreprises et bailleurs est menée afin de les inciter à procéder à la mise en conformité des branchements privatifs.

A cette fin, la collectivité se mobilise pour porter à leur connaissance les dispositifs mis en place, notamment la convention de mandat conclue avec l'AESN en 2020 leur permettant de faire subventionner les travaux à venir sur les branchements privatifs.

La réalisation des travaux s'accompagne de l'élaboration d'un document-cadre, à savoir le schéma Directeur de l'Assainissement Territorial (SDAT) qui constituera un point d'étape important sur lequel le service concentrera une partie de son activité. Il fixera les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Les études précédemment réalisées alimenteront la rédaction de ce SDAT.

En parallèle, la rédaction du règlement d'assainissement territorial avec pour objectif une harmonisation des usages à l'échelle du Territoire suit son cours.

Enfin, d'un point de vue matériel, un marché public relatif à l'acquisition d'un camion hydrocureur avec recyclage eau/boue pour la régie assainissement de Créteil a été lancé.

ANNEXE 1 : FACTURES TYPES au 120 m3

Commune	P.U € HT	Alfortville	P.U € HT	Boissy-Saint-Leger	P.U € HT	Bonneuil-sur-Marne	P.U € HT	Chennevières-sur-Marne	P.U € HT	Créteil	P.U € HT	La Queue-en-Brie	P.U € HT	Limeil-Brévannes	P.U € HT	Mandres-les-Roses	P.U € HT	Marolles-en-Brie	P.U € HT	Le Plessis Trévise	P.U € HT	Noiseau	P.U € HT	Ormesson-sur-Marne	P.U € HT	Perigny-sur-Yerres	P.U € HT	Sucy-en-Bri
Distribution de l'eau		***162,32 €***		***168,39 €***		***179,77 €***		***162,32 €***		***166,42 €***		***248,95 €***		***201,26 €***		***244,04 €***		***203,20 €***		***248,29 €***		***265,89 €***		***264,83 €***		***238,24 €***		***241,38 €***
Abonnement																												
Part Suez Eau France			6,6400	26,56 €	6,5500	32,20 €			1,9800	7,92 €			28,7400	28,74 €	40,2800	40,28 €	11,0000	44,00 €			13,2100	52,84 €	6,4600	25,84 €	11,1000	44,40 €	12,1900	48,76 €
Part VEOLIA		23,52 €						23,52 €				48,40 €								48,40 €								
Part Suez Eau France			1,1369	136,43 €	1,2189	140,27 €			1,2759	153,10 €			1,3927	167,12 €	1,6530	198,36 €	1,2817	153,80 €			1,7304	207,65 €	1,9466	233,59 €	1,5703	188,44 €	1,5602	187,22 €
Part VEOLIA	0,6852	82,28 €					0,6852	82,28 €			1,40 €	171,57 €							1,40 €	171,57 €								
Part SMAEP											0,20 €	24,00 €							0,20 €	24,00 €								
Part SEDIF	0,4200	50,40 €					0,4200	50,40 €																				
Part communale											0,01 €	0,66 €																
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie	0,0510	6,12 €	0,0450	5,40 €	0,0608	7,30 €	0,0510	6,12 €	0,0450	5,40 €	0,04 €	4,32 €	0,0450	5,40 €	0,0450	5,40 €	0,0450	5,40 €	0,04 €	4,32 €	0,0450	5,40 €	0,0450	5,40 €	0,0450	5,40 €	0,0450	5,40 €
Collecte et traitement des Eaux Usées		***240,59 €***		***263,60 €***		***260,96 €***		***240,59 €***		***263,60 €***		***263,60 €***		***263,60 €***		***294,56 €***		***294,56 €***		***263,60 €***		***263,60 €***		***263,60 €***		***294,56 €***		***263,60 €***
Part SIAAP			1,1900	134,28 €	1,0920	131,64 €			1,1900	134,28 €	1,12 €	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,12 €	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,1190	134,28 €	1,1190	134,28 €
Part Département Haut Val de Marne	0,3274	163,02 €	0,5627	67,52 €	0,5627	67,52 €	0,3274	163,02 €	0,5627	67,52 €	0,56 €	67,52 €	0,5627	67,52 €					0,56 €	67,52 €	0,5627	67,52 €	0,5627	67,52 €			0,5627	67,52 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	0,1422	19,57 €	0,5150	61,80 €	0,5150	61,80 €	0,1422	19,57 €	0,5150	61,80 €	0,52 €	61,80 €	0,5150	61,80 €					0,52 €	61,80 €	0,5150	61,80 €	0,5150	61,80 €			0,5150	61,80 €
Part Suez Eau France Transport et Collecte															0,3457	41,48 €	0,3457	41,48 €							0,3457	41,48 €		
Part SyAGE															0,9900	118,80 €	0,9900	118,80 €							0,9900	118,80 €		
Part communale	0,4239	58,00 €					0,4239	58,00 €																				
Organisme Publics		***71,81 €***		***74,04 €***		***69,24 €***		***71,81 €***		***69,24 €***		***70,08 €***		***69,24 €***		***74,04 €***		***74,04 €***		***70,08 €***		***69,24 €***		***69,24 €***		***74,04 €***		***69,24 €***
Agence de l'Eau Seine Normandie																												
Lutte contre la pollution	0,3958	47,50 €	0,4200	50,40 €	0,3800	45,60 €	0,3958	47,50 €	0,3800	45,60 €	0,38 €	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,4200	50,40 €	0,4200	50,40 €	0,38 €	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,3800	45,60 €	0,4200	50,40 €	0,3800	45,60 €
Voies Naviguables de France	0,0126	1,51 €	0,0120	1,44 €	0,0120	1,44 €	0,0126	1,51 €	0,0120	1,44 €	0,02 €	2,28 €	0,0120	1,44 €	0,0120	1,44 €	0,0120	1,44 €	0,02 €	2,28 €	0,0120	1,44 €	0,1200	1,44 €	0,0120	1,44 €	0,0120	1,44 €
Modernisation des réseaux de collecte	0,185	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,185	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,19 €	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,19 €	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €	0,1850	22,20 €
Soutien d'étiage	0,005	0,60 €					0,005	0,60 €																				
Total HT		***474,72 €***		***506,03 €***		***509,97 €***		***474,72 €***		***499,26 €***		***582,63 €***		***534,10 €***		***612,64 €***		***571,80 €***		***581,97 €***		***598,73 €***		***597,67 €***		***606,84 €***		***574,22 €***
Total TTC		***507,98 €***		***546,72 €***		***550,76 €***		***507,98 €***		***539,58 €***		***627,54 €***		***576,34 €***		***660,59 €***		***617,50 €***		***626,84 €***		***644,52 €***		***643,40 €***		***654,47 €***		***618,66 €***
Prix de l'eau au m3		*4,23 €*		*4,56 €*		*4,59 €*		*4,23 €*		*4,50 €*		*5,23 €*		*4,80 €*		*5,50 €*		*5,15 €*		*5,22 €*		*5,37 €*		*5,36 €*		*5,45 €*		*5,16 €*

ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DE DERATISATION PONCTUELLE

Alfortville		
Date	Adresse	Nombres de regards traités
24/01/2020	Mail Jacques Prévert Rue Veron Rue du Parc	5
11/02/2020	Digue d'Alfortville Chemin de Villeneuve Rue Louis Warnier	8
	Rue Komi tas	2
16/04/2020	Quai d'Alfortville Rue du Parc	6
	Rue de la Marne	3
	Rue de Dijon Rue de Grenoble Rue de Rome	10
	Rue Veron (entre quai d'Alfortville et rue Pierre Leroux)	2
25/04/2020	Cours Beethoven	8
	Redoute des Petits Carreaux	1
	Rue Constantinople	11
02/07/2020	Rue du Président Kennedy (entre rue Paul Vaillant Couturier et rue des Camélias)	3
	Rue Veron (entre Avenue de Gaulle et rue Pasteur)	4
	Rue Véron et rue Victor Hugo (entre rue Louis Blanc et Jules Guesde)	3
21/07/2020	Rue du Marché Rue Jean Coly	6
26/08/2020	Grands Ensemble (Boulevard Erevan, Cours Beethoven et Redoute des Petits Carreaux)	13
	Rue Naples	10
	Rue des Goujons Rue Etienne Dolet Rue des Anguilles	7
	Rue de Toulon Rue de Dijon Rue de Macon Rue de Rome Rue de Grenoble	20
	Rue Flore Rue Babeuf Rue Emile Eudes	3
	Rue Jean Coly	5
	Rue Jules Cuillerier Place Mitterrand Rue Joseph Franceschi	8
	Rue Victor Hugo (entre Place Jean Jaurès et rue des Camélias)	3
02/09/2020	PRU	5
08/09/2020	Rue Jules Guesde	3
23/09/2020	Rue de Seine rue du Confluent Rue de Charenton Rue Marcelin Berthelot	10
	Allée du 8 mai 1945 Rue de Londres Rue Constantinople	17
	Cour Beethoven Boulevard Erevan Redoute des Petits Carreau	11

	Rue Descartes	
	Rue Olympes de Gouges Rue Nelson Mandela Rue Emmanuel Kant Rue Manon Roland Rue Emile de Chatelet	22
29/10/2020	Allée du 8 mai 1945 Rue de Londres Rue Constantinople	15
	Total	**224**
Boissy-Saint-Léger		
30/03/2020	Rue de Paris	14
	Rue de la République	12
08/09/2020	Rue de la Procession	4
02/10/2020	Allée des Erables	4
	Total	**34**
Bonneuil-Sur-Marne		
26/08/2020	Rue Victor Hugo	6
	Rue du Fort à Faire	4
	Rue de l'Espérance	10
02/07/2020	Avenue de Choisy	5
	Total	**25**
Chennevières-Sur-Marne		
11/05/2020	Rue Molière	10
22/06/2020	Rue Van Gogh	14
02/07/2020	Impasse Gosset	4
	Total	**28**
Créteil		
24/01/2020	Avenue Billotte rue Moloise	12
12/02/2020	Rue Refuzniks	14
19/02/2020	Rue Robert Legeay rue du Paradis Rue du Puits Georget	15
16/04/2020	Avenue Billotte	10
	Avenue de Ceinture allée Maurice Angot	13
	Esplanade des Abymes	2
	Quai de la Croisette	10
	Avenue de la Brèche rue des Archives	20
	Rue Falkirk	4
	Quartier l'Echât	56
	Quartier la Haye aux Moines	72
13/05/2020	Avenue de Ceinture allée Maurice Angot avenue des Maisons	13
09/06/2020	Quai de la Croisette Avenue de la France Libre Quai Oberkampf Rue Billotte	34
10/06/2020	Avenue Billotte rue Falkirk rue Salzgitter	16
	Rue l'Orme Saint-Simon	12
02/07/2020	Rue Jean Jaguin	2

03/08/2020	Villa Demont	2
10/08/2020	Rue Salzgitter	8
14/08/2020	Avenue François Mitterrand rue Jean Rostand	9
28/08/2020	Rue du Général Leclerc (voie piétonne)	10
13/09/2020	Villa Demont allée Centrale	10
15/09/2020	Rue de Reims	3
30/09/2020	Avenue Charles de Gaulle (Echât)	5
16/11/2020	Rue Saint-Simon	5
	Total	**357**
La Queue-en-Brie		
20/01/2020	Allée des Cytises	6
30/03/2020	Rue André Citroën	6
04/05/2020	Rue Degas Rue Claudel	11
15/05/2020	Quartier Clématites	60
	Total	83
Le plessis-Trévise		
17/08/2020	Place Maurice Schumann Avenue de l'Europe Avenue Gambetta Avenue du Bois Joly	10
	Sous-Total	10
Limeil-Brévannes		
15/03/2020	Rue Lavoisier	14
	Total	14
Ormesson-sur-Marne		
20/01/2020	Rue du Clos rue des Sports	4
	Total	4
Sucy-en-Brie		
31/01/2020	Rue du Grand Val rue de la Fosse Rouge rue du Moulin d'Amboile Allée Rubens	38
20/03/2020	Rue de Sévigné	9
27/04/2020	Rue du Grand Val Rue de la Fosse Rouge Allée Géricault	40
	Rue du Général Laminât	26
11/05/2020	Rue Michelet	6
18/09/2020	Rue de Vesvres	6
04/09/2020	Rue de la Fosse Rouge Rue Grand Val	5
	Total	130

ANNEXE 4 : CURAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR VILLE

Commune	Adresse	EU	UN	EP
Le Plessis-Trévise	Avenue Lefèvre (réseau unitaire) / EU 200 / EP 400 ?	/	186,00	5,00
	Avenue du Gal De Gaulle	1 207,00		1 250,00
	Avenue Maurice Berteaux	1 205,00		2 069,00
	Rue du Général Leclerc	962,00		1 400,00
	Avenue Georges Foureau	390,00		155,00
	Rond-Point du Val Roger	464,00		539,00
	Avenue de Coeuilly (croisement Deguilhem et Marbeau)	232,00		442,00
	Avenue Marbeau	250,00		
	Avenue Marbeau	350,00		
	8bis ave Champion - R8649	55,00		
	Clément Ader / louis Blériot	745,00		
	Total (ml)	5 860,00	186,00	5 860,00
Sucy-en-Brie	Allée des Cytises / Source	495,00		1 140,00
	Rue de la République	175,00		195,00
	Allée du Grand Clos / Marigny / Fabrique	431,00		512,00
	Rue aux Biches / Fauconnerie / Cerfs	1 165,00		1 261,00
	Rue du Vert Galant / Pré au Clerc / Porchefontaine	1 417,00		1 717,00
	Place de la Fraternité / Van Gogh / Gauguin / Fosse Rouge	2 560,00		3 449,00
	Rue Alexandre Dumas / Antoine / Ferry	947,00		364,00
	Rue de la Cité Verte / Vlaminck / Matisse	2 073,00		2 585,00
	Rue du moulin à vent	618,00		
	rue Tilleuls/Dauphine Sucy-en-Brie			240,00
	Total (ml)	9 881,00		11 463,00
La Queue-en-Brie	Quartier Bizet / Péguy / Clément	2 041,00		2 520,00
	Quartier Kastler / Monod / Bourgeois / Passy	375,00		416,00
	Rue du Gal de Gaulle	1 212,00		1 336,00
	Quartier Peupliers / Amandières/Marronniers/Acacias	1 552,00		1 742,00
	Maréchal Mortier	520,00		
	Allée des Cytises	290,00		
	Total (ml)	5 990,00		6 014,00
Noiseau	Rue Kennedy / Allende / Langevin / Pasteur / Einstein	909,00		1 000,00
	Rue de la Haute Borne	155,00		197,00
	Rue Léonard de Vinci	135,00		71,00
	Rue Anatole France	89,00		/
	Rue Cassin / Vienot / Bresset	614,00		765,00
	Total (ml)	1 902,00		2 033,00
Chennevières-sur-Marne	Avenue Jeanne	549,00		576,00
	Avenue de Charolles / Claire / d'Autin	607,00		817,00
	Rue de l'alma			118,00
	Route de la Libération	540,00		1 678,00
	Rue Aristide Briand (entre Dormoy et Panorama)	1 084,00		476,00

	Rue Durmersheim / Doré / République / De Gaulle	1 447,00		1 462,00
	Rue Gay Lussac	914,00		987,00
	Total (ml)	5 141,00		6 114,00
Boissy-Saint-Léger	Quartier Alouettes	598,00		606,00
	Quartier Cyprès	1 398,00		1 538,00
	Place de la Sapinière	375,00		383,00
	Boulevard Léon Réveillon	491,00		822,00
	Rue de la Procession / Hottinguer	1 096,00		1 139,00
	Allée de la pompadour	1 194,00		
	Rue de Marolles	645,00		
	Total (ml)	5 797,00		4 488,00
Ormesson-sur-Marne	Quartier Grimpereaux / Aubertin / Coteaux / Orly Parc	1 371,00		488,00
	Allées du Parc / Pré César	993,00		1 369,00
	Quartier Cèdre / Royaume Uni / Angers / Tourelles / Lulli	2 346,00		2 872,00
	Rue Wladimir D'Ormesson	389,00		
	Total (ml)	5 099,00		4 729,00
Alfortville	Rue de Rome	/	800,00	104,00
	Rue de Lyon/Toulon/Nice/Macon		902,00	
	Avenue du 8 Mai 1945 (Grands ensembles)	820,00		
	Total (ml)	820,00	1 702,00	104,00
Bonneuil-sur-Marne	Rue Ronsard / Anatole France / Dautier / Neruda	554,00		706,00
	Rue Alexandre Guillou	161,00		182,00
	Place des Libertés / Mail de la Résistance	791,00		916,00
	Avenue de Verdun	398,00		420,00
	Rue Brassens / Pages / Piaf	778,00		1 199,00
	Rue de la convention	841,00		
	Total (ml)	3 523,00		3 423,00
Limeil-Brévannes	Avenue des 2 clochers	1 052,00		1 375,00
	Rue Frédéric Chopin	365,00		415,00
	Avenue de Verdun	439,00		556,00
	Place Jean Jaurès / Rue Roger Salengro	235,00		313,00
	Rue Jean Marie Prugnot	562,00		618,00
	Rue Claude Bernard	443,00		469,00
	Rue Edouard Vaillant/Piard	1 066,00		1 150,00
	Rue des Perdrix	130,00		107,00
	Avenue de la Division Leclerc	279,00		
	Allée Georges Pompidou	903,00		
	Total (ml)	5 474,00		5 003,00
	Total (ml)	49 487,00	1 888,00	49 231,00
		100 606,00		

ANNEXE 5 : INSPECTIONS TELEVISEES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

Ville	Rues	Longueur du réseau inspecté (ml)			Nombre de branchement
		EU	EP	UN	
Alfortville	28 Rue du Groupe Manouchian	0	0	14,8	1
Boissy-Saint-Léger	-82 Ter rue de Sucy - Rue de Sucy - 17 au 21 rue de Paris - Rue de Marolles	250,4	432,73	0	17
Bonneuil-sur-Marne	- Rue du Mont Mesly - Rue du Chemin Vert - Avenue du Docteur Roux	836,5	610	0	24
Chennevières-sur-Marne	- Chemin de la Croix Javot - Passage Chenard / rue de la Marne - Avenue de Charolles / avenue Edmond - Avenue Albert - Avenue Georges - Avenue Raymond - Rue Dumercheim - 65 bis sentier de l'Alma - 9 rue d'Houin	1951,01	2291,17	0	217
Créteil	- Rue Gustave Eiffel - 2 avenue du Général Billotte - Avenue Laferrière (entre rue Bonne et Quai du Halage) - Avenue Cheret (entre avenue Laferrière et rue Pierron) - Rue Anatole France - Rue Neuve	353,4	685,1	452	71
La Queue-en-Brie	- Rue Lech Walesea - Avenue des Bordes - 6 rue de Berry	553,9	503,6	0	66
Le Plessis-Trévise	- 48 avenue Henri Barbusse - 26 rue Jean Gabin	36,2	0,2	0	3
Limeil-Brévannes	- 1-3 rue Eugène Varlin	46,9	43,5	0	0
Ormesson-sur-Marne	- Rue Jules Guesde - Rue Maurice Aubertin - Avenue du Général de Gaulle	4080,1	2550,05	0	439
Sucy-en-Brie	- 52, Route de la Queue-en-Brie	0	78,2	0	0
Total		8108,41	7194,55	466,8	838
		15302,96			

rand Paris Sud Est
Avenir
Service assainissement

11 rue Gustave Eiffel –

ZI la croix Nicolas

94510 La Queue-en-Brie

Adresse postale : Europarc, 14 rue Le Corbusier 94046 Créteil Cedex

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/080-2

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :
Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128206-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/080-2

OBJET : **Eau et assainissement -** Communication des rapports d'activités des syndicats et délégataires en matière d'assainissement et d'eau potable.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article L.3131-5 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU les rapports annuels des délégataires des contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020 ;

VU les rapports annuels du Syndicat des Eaux d'Ile de France, du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de l'Ouest Briard et du Syndicat des eaux de Servon-Santeny, sur leurs périmètres respectifs, pour l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2016, GPSEA est compétent en matière de distribution de l'eau potable ; que pour l'exercice de cette compétence, GPSEA a adhéré aux syndicats suivants :

- Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour les communes d'Alfortville et de Chennevières-sur-Marne ;
- Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de l'Ouest Briard pour les communes du Plessis-Trévise et de La Queue-en-Brie ;
- Le Syndicat des eaux de Servon-Santeny pour la commune de Santeny.

CONSIDERANT que pour les 11 autres communes, la compétence est exercée par GPSEA ; que la distribution de l'eau potable fait l'objet de contrats de délégation de service public avec Veolia pour la commune de Bonneuil-sur-Marne et avec SUEZ pour les 10 autres communes ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128206-DE-1-1

l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ; que ce rapport permet en outre au concédant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires des contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : **PREND ACTE** du rapport annuel du service public de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2020 des syndicats suivants : du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de l'Ouest Briard et du Syndicat des eaux de Santeny-Servon.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	22/10/21
Accusé réception le	22/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/080-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128206-DE-1-1

L'eau, service public essentiel

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

@SyndicatEauxIDF | SEDIF

SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

602 173
ABONNÉS

782 267 m^3
DISTRIBUÉS/JOUR

78
RÉSERVOIRS

151
COMMUNES
DESSERVIES

90,7 %
TAUX DE RENDEMENT
DU RÉSEAU

45
STATIONS DE POMPAGE

SOMMAIRE

_04

01

SE MOBILISER POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DES FRANCILIENS

06 Les missions du premier service public d'eau de France
08 Périmètre desservi en 2020
09 Un espace de mutualisation en évolution
10 Des équipes au service des usagers et des collectivités…
11 … Et fortement mobilisées pendant la crise sanitaire
12 L'organisation institutionnelle du service public de l'eau
14 Réunir et former les nouveaux élus dans le contexte de crise sanitaire
16 Préparer le nouveau mode de gestion
18 Les commissions
20 La gestion déléguée du service public de l'eau
22 Plan climat eau énergie : des actions qui portent leurs fruits
24 Eau solidaire, le programme au cœur des territoires
25 Favoriser l'accès à l'eau dans le monde
26 Un service certifié

_28

02

ANTICIPER ET INVESTIR POUR L'AVENIR AUX CÔTÉS DES ACTEURS DES TERRITOIRES

30 L'origine de l'eau en décembre 2020
31 Protéger la nappe des calcaires du Champigny
32 Le prélèvement
33 La production
34 Le pompage et le stockage
35 Le transport et la distribution
36 Les travaux de la sectorisation du réseau sont lancés
36 Système d'information géographique
37 Préparer la fin du contrat pour assurer la continuité du système d'information
38 Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore
39 Sécuriser le dépotage des produits chimiques
40 L'innovation au cœur de la gestion patrimoniale du réseau…
41 … et des ouvrages du SEDIF
42 Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2020
43 Des chantiers responsables
43 Des enquêtes de satisfaction régulières
44 Assurer le fonctionnement et la poursuite des travaux pour renforcer la sécurité du réseau
45 Sécuriser la distribution en eau du plateau de Saclay
46 Mise en service de panneaux photovoltaïques
47 Le renouvellement du réseau de distribution
48 Accompagner les projets d'aménagement et de développement des transports urbains sur le territoire
50 Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2020
51 Une année riche de projets et d'actions menées

_52

03

ASSURER EN PERMANENCE UN SERVICE D'EXCELLENCE À UN COÛT MAÎTRISÉ

54 Consommation et population
55 Informer et sensibiliser le public
56 Qualité de l'eau : qui contrôle quoi ?
58 Les paramètres sous surveillance
60 Tableau de bord de la qualité de l'eau
62 Sécuriser l'alimentation en eau potable grâce à la concertation opérationnelle
63 L'observatoire de la qualité du service
64 L'expérience Usagers : une écoute permanente, une amélioration continue
66 Comprendre votre facture
68 À quoi sert votre facture ?
70 Comment évolue votre facture ?
72 Facture et tarifs 2021 : présentation
74 L'investissement : financement et réalisation
76 Le budget consolidé 2020 du service de l'eau
77 Le compte administratif 2020
78 La dette

Le Président
André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest

En 2020, le SEDIF, qui fournit un service essentiel en produisant et distribuant de l'eau potable, a su s'adapter pour répondre aux défis de la crise sanitaire, fournir une eau de qualité sur l'ensemble de son territoire, répondre aux interrogations de ses usagers et continuer à œuvrer au service public de l'eau de demain.

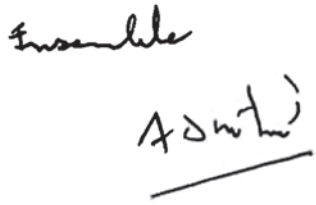

L'eau, un service public plus que jamais essentiel

PRÉSENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE ET PRÊT À RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS !

Depuis bientôt 100 ans, le SEDIF constitue un outil collectif au service de l'intérêt général. La mutualisation lui a permis de structurer un réseau d'approvisionnement et de desserte bien maillé, d'innover de façon permanente pour améliorer la qualité de l'eau produite, d'affirmer progressivement son rôle d'autorité organisatrice, de répondre de façon concertée aux enjeux sociaux et environnementaux posés par l'exploitation de cette ressource particulière qu'est l'eau, et son égal accès à tous à un prix optimisé.

Elle lui a également permis de faire face à la crise sanitaire de la COVID-19, le traitement de l'eau assurant la destruction du virus et fournissant une eau pouvant être consommée en toute sécurité, sans avoir à ajouter de chlore.

Face à cette crise inédite depuis un siècle, le SEDIF et son délégataire ont dû s'adapter rapidement, organiser leurs équipes, les doter de matériel adéquat, leur permettre de s'approprier divers outils de communication digitale pour assurer la continuité du service, garantir la production et la distribution d'une eau de qualité, répondre aux questions des usagers, et soutenir l'activité économique en assurant le paiement rapide des factures et en relançant dès que possible les chantiers.

Avec plus de 90 millions d'euros investis par le SEDIF en 2020, je retiens l'importance de notre action pour le Grand Paris et le soutien de l'économie en Île-de-France : plus de 70 projets sont en cours sur les chantiers de futures lignes de tramway, des sites olympiques ou des aménagements urbains.

La crise sanitaire a aussi mis en exergue l'excellence du service public de l'eau. Elle a aussi mis en avant l'intérêt d'un partenariat entre les autorités organisatrices pour assurer un secours mutuel en eau potable en cas de besoin. La ressource, soumise aux changements climatiques, nécessite plus que jamais d'être protégée et sécurisée.

Les défis pour demain sont nombreux et le SEDIF s'y prépare.

Nous finalisons actuellement le XVI^{e} plan d'investissement sur 10 ans, pour notamment intégrer l'osmose inverse basse pression (OIPB), dispositif innovant de traitement de l'eau, qui permettra, dans la ligne des préconisations de la directive communautaire UE 2020/2184, de garantir une eau de meilleure qualité, en filtrant les résidus médicamenteux et les micropolluants, le calcaire et de diminuer la quantité de chlore nécessaire aujourd'hui à un traitement efficace contre les virus.

La gestion pérenne et responsable du patrimoine, mise en œuvre depuis de nombreuses années, a également pour effet de limiter les fuites d'eau et donc la perte d'une ressource précieuse.

Le numérique est aussi un défi majeur pour demain. Le SEDIF l'utilise pour le pilotage de ses usines et pour mieux répondre aussi aux besoins de ses usagers, dans une volonté d'amélioration continue.

Autant d'enjeux qui ont été intégrés dans la réflexion menée pour le mode de gestion qui prendra effet au 1er janvier 2024, concrétisant ainsi le projet **« Vers une eau pure, sans calcaire, sans chlore »,** sans perturbateurs endocriniens et toujours sans déchets plastiques.

Faits marquants et chiffres clés 2020

UNE NOUVELLE **BAISSE** DU PRIX DE L'EAU DE **10 CENTIMES** AU 1ER JANVIER 2020

INSTITUTIONNEL ET CONTINUITÉ DE SERVICE

Au 1er janvier

Souhaitant faire bénéficier les usagers du service public de l'eau d'une situation économique favorable et d'une gestion rigoureuse, les élus du SEDIF ont voté une baisse du prix de l'eau de 1,40 €/m³ (prix au 1er octobre 2019) à 1,30 €/m³. (1)

17 mars

Le SEDIF met en œuvre le plan de continuité d'activité du service public de l'eau potable suite aux mesures exceptionnelles gouvernementales de confinement pour assurer sans interruption une eau de parfaite qualité sanitaire au robinet du consommateur.

30 avril

Le SEDIF prépare la sortie du confinement en travaillant sur un retour progressif de ses agents dans ses locaux et à la reprise des chantiers, en veillant au strict respect des conditions de distanciation et des gestes barrières, afin de préserver la qualité du service public et la sécurité de celles et ceux qui l'exercent.

2 juin

Le tribunal administratif de Paris, dans un jugement rendu public, déboute l'association Démocratie et Justice pour l'eau qui remettait en cause l'arrêté interpréfectoral du 8 juin 2018 autorisant l'adhésion au SEDIF de l'EPT Plaine commune pour trois de ses communes, et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour neuf de ses communes.

28 juillet

À l'occasion du dixième anniversaire de la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement par les Nations unies, le SEDIF rappelle son engagement, en France et à l'étranger, pour défendre le droit d'accès à l'eau pour tous depuis 1986.

9 septembre

L'EPT Plaine Commune renouvelle son adhésion au SEDIF.

24 septembre

Installation du nouveau Comité syndical, André SANTINI est réélu à la présidence du SEDIF avec près de 85 % des voix.

13 octobre

En 2005, la loi OUDIN-SANTINI était votée à l'unanimité des deux assemblées, sous l'impulsion de Jacques OUDIN au Sénat et André SANTINI à l'Assemblée nationale.
Elle autorise les collectivités territoriales, les syndicats d'eau et d'assainissement, et les agences de l'eau, à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions en faveur de l'accès à l'eau potable pour les populations défavorisées.

(1)

15 ANS APRÈS SON ADOPTION, LA LOI OUDIN-SANTINI A PERMIS DE MOBILISER AU TOTAL **30 MILLIONS D'EUROS** PAR AN

GRÂCE AU PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU, EN 2020 LE SEDIF A MOBILISÉ **2,4 MILLIONS D'EUROS** POUR AIDER **23 PROJETS** EN AFRIQUE, EN ASIE ET EN HAÏTI

(2)

3

DÈS LE 18 MAI, REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT DE DISTRIBUTION POUR ATTEINDRE **70 KM** DE TRAVAUX CETTE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE.

TECHNIQUE

27 mars

Le réservoir R3 de Montigny-lès-Cormeilles, de 45 000 m³, est remis en exploitation. Pour garantir la qualité du service et malgré les difficultés liées au confinement, l'ensemble des intervenants, le délégataire, la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS, les titulaires des marchés de travaux se sont mobilisés aux côtés du SEDIF, pour finir en urgence les travaux indispensables à la remise en exploitation.

Printemps 2020

Pour la première fois en France, le SEDIF analyse l'état d'une partie de son réseau, sans interrompre la distribution d'eau, grâce aux outils de diagnostic PipeDiver® et SmartBall® développés par l'entreprise française Pure Technologies, produits d'une technologie innovante. 2

1er juillet

Le SEDIF signe le Contrat de territoire eau et climat de la nappe du calcaire de Champigny afin de protéger les nappes d'eaux souterraines du Champigny, qui alimentent l'usine d'Arvigny et constituent une ressource de secours en cas de crise.

20 août

Visite du chantier des filtres à sables à Choisy-le-Roi et de la station de surpression de Joinville-le-Pont. 3

26 novembre

Lancement du groupe d'experts Eau sans chlore.

COMMUNICATION

1er janvier

Depuis janvier 2020, le SEDIF est présent sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter avec un nom unifié sur les deux plateformes : @SyndicatEauxIDF 4

Du 20 juillet au 15 août

Le SEDIF et son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France, lancent la campagne de communication « *C'est chaud* » pour sensibiliser les jeunes sur les dangers du *streetpooling*, l'ouverture sauvage des bouches incendie. Les trois vidéos de cette campagne, inspirées d'histoires vraies, sont diffusées sur plusieurs radios franciliennes, sur YouTube et les réseaux sociaux. 5

Entre le 15 septembre et le 10 décembre

Appel à projets « Trophées Eau Solidaire », organisé dans le cadre du programme Eau Solidaire et en partenariat avec les bailleurs sociaux, cinq projets innovants et pédagogiques ont été retenus pour inciter les habitants à maîtriser leur consommation d'eau et aider au « mieux-vivre chez soi ». 6

Décembre

Lancement de la mini-série de sensibilisation aux économies d'eau « *Concernés* ».

5

4

6

01

SE MOBILISER POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DES FRANCILIENS

6 Les missions du premier service public d'eau de France

8 Périmètre desservi en 2020

9 Un espace de mutualisation en évolution

10 Des équipes au service des usagers et des collectivités...

11 ... Et fortement mobilisées pendant la crise sanitaire

12 L'organisation institutionnelle du service public de l'eau

14 Réunir et former les nouveaux élus dans le contexte de crise sanitaire

16 Préparer le nouveau mode de gestion

18 Les commissions

20 La gestion déléguée du service public de l'eau

22 Plan climat eau énergie : des actions qui portent leurs fruits

24 Eau solidaire, le programme au cœur des territoires

25 Favoriser l'accès à l'eau dans le monde

26 Un service certifié

Les missions du premier service public d'eau de France

Le SEDIF, premier service public d'eau de France pour la population desservie, assure la production et la distribution d'eau potable. Il veille scrupuleusement à la qualité irréprochable de cette eau et à la qualité du service délivré à ses usagers. Propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, il garantit la continuité de service en tant qu'opérateur d'importance vitale.

© Antonio Diaz - stock.adobe.com

De la ressource à l'usager

Le SEDIF assure la production et la distribution d'une eau de qualité sanitaire irréprochable à l'ensemble des communes desservies.

Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment (dont trois usines de production et de distribution d'eau situées à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise).

Le service public de l'eau, attachant une importance toute particulière à la qualité du service délivré à ses abonnés et à l'ensemble des usagers du territoire, définit les axes prioritaires d'amélioration des parcours afin de leur apporter une expérience efficace, personnalisée et différenciante. Il garantit en particulier :

- d'informer au mieux les consommateurs en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours ;
- de les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- de gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations ;
- de recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement ;
- de mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances (notamment d'assainissement), qu'il recouvre sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les reverse ensuite aux différents organismes qui les ont institués.

Une délégation sous contrôle et une phase de réflexion pour son futur mode de gestion

Pour assurer toutes ces missions, le SEDIF a confié, sous son pilotage et son contrôle, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à une société dédiée, Veolia Eau d'Île-de-France, par un contrat de délégation de service public. Ce contrat s'applique aux périmètres du SEDIF au moment de sa signature en 2010 et prendra fin le 31 décembre 2023.

Pour la commune de Seine-Port, qui a adhéré au SEDIF le 31 décembre 2019, l'exploitation du service est confiée via une délégation de service public à la société SUEZ.

L'ensemble des communes du périmètre seront associées dans le nouveau mode de gestion, approuvé par le Comité du SEDIF le 27 mai 2021.

Le cycle de l'eau

Captée en milieu naturel, l'eau est traitée afin de la rendre consommable, puis « retraitée » après usage pour être à nouveau rendue à son milieu naturel. Voici les grandes étapes de ce cycle et la répartition des coûts payés par l'usager au 1er janvier 2020.

1 PRÉLEVER
Capter l'eau dans le milieu naturel

2 TRANSFORMER
L'eau brute en eau potable

3 TRANSPORTER
Acheminer l'eau des usines aux réservoirs

4 RÉGULER
Assurer la disponibilité permanente sur tout le territoire

5 DISTRIBUER
Alimenter les consommateurs 24 h/24 et 7 j/7

SURVEILLER
Contrôler la qualité sanitaire de l'eau tout au long de son parcours

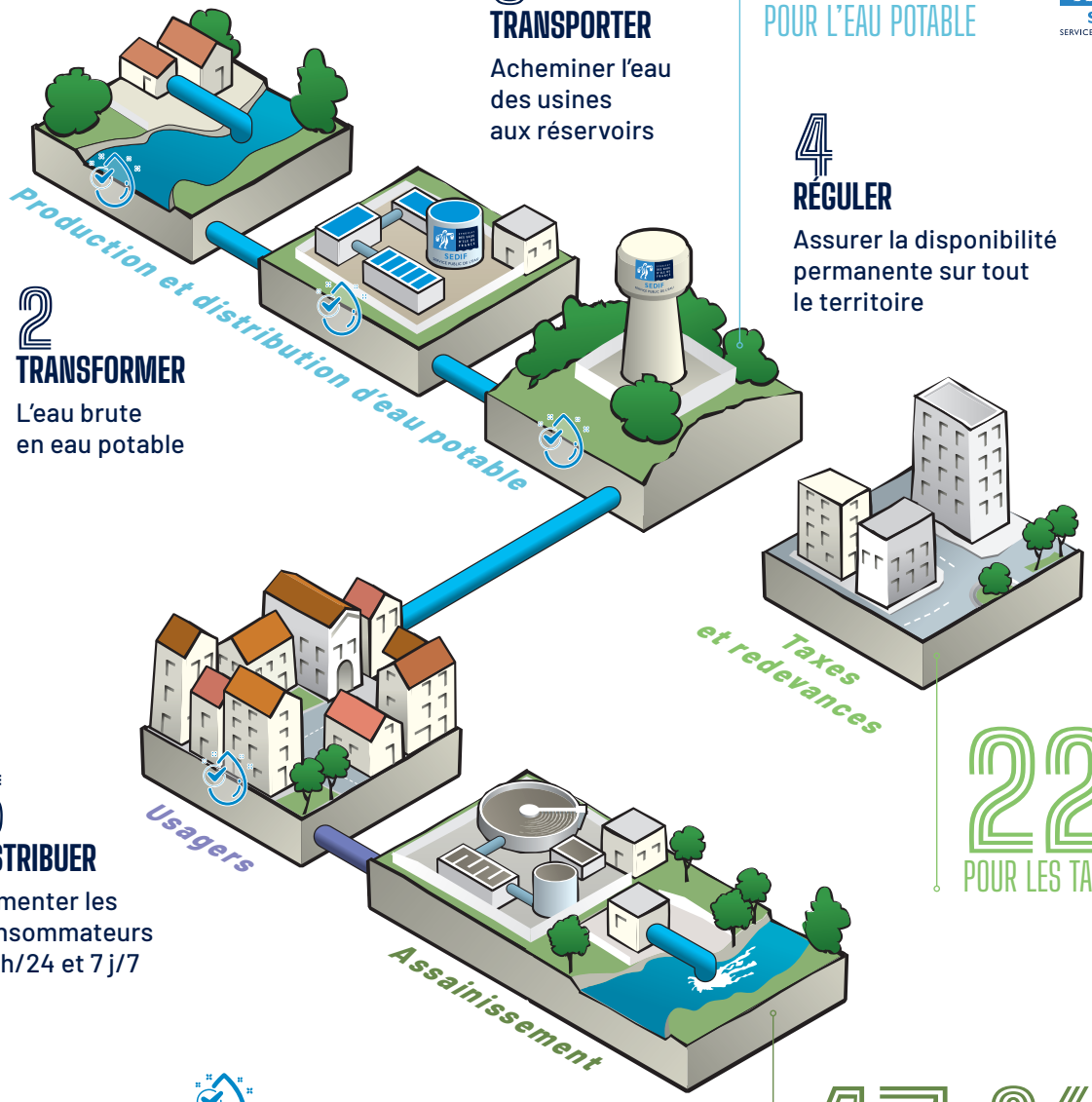

31 % POUR L'EAU POTABLE

22 % POUR LES TAXES

47 % POUR L'ASSAINISSEMENT

Périmètre desservi en 2020

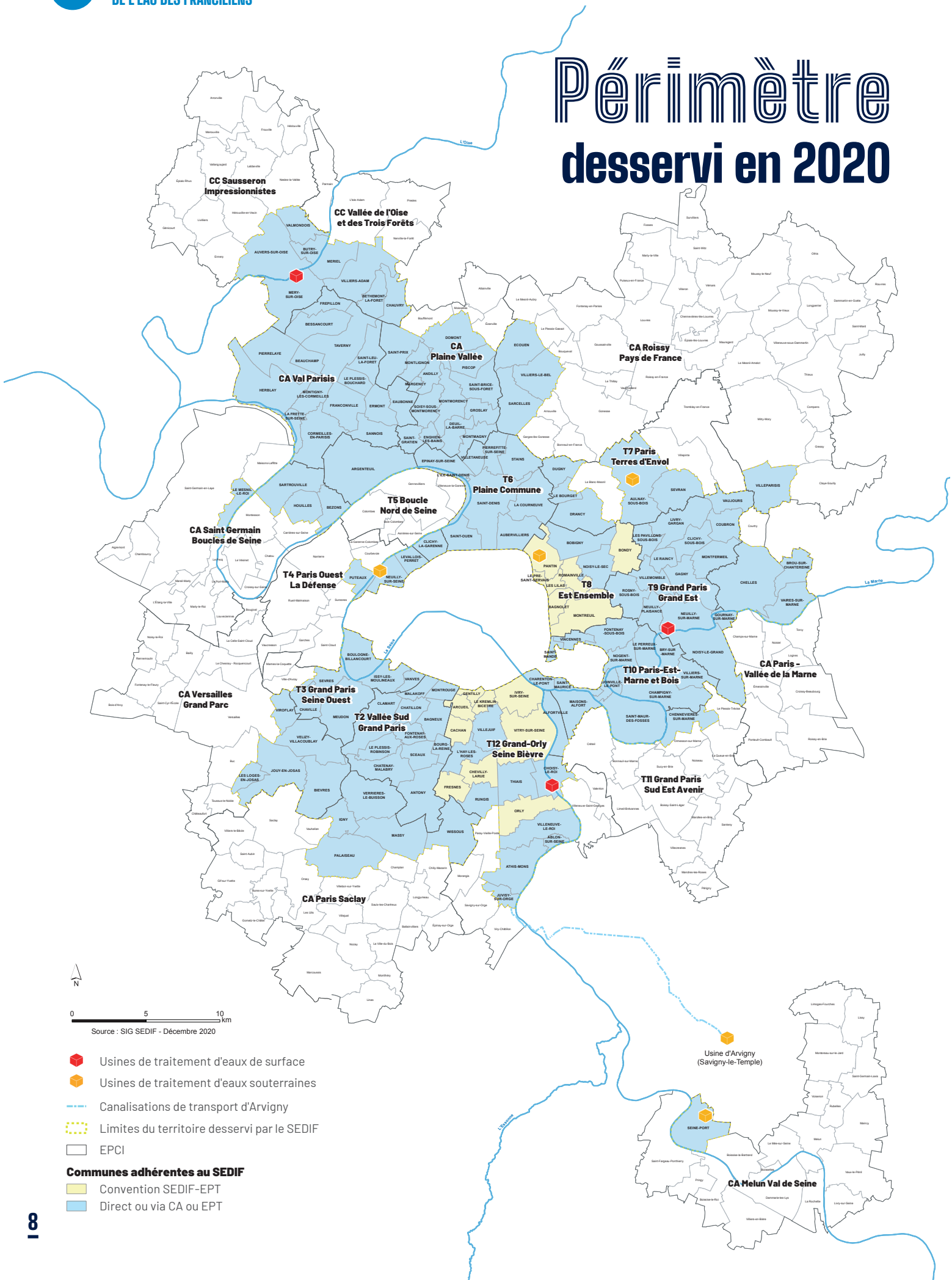

Un espace de mutualisation en évolution

Jusqu'au 31 décembre 2020, le SEDIF desservait en eau potable 151 communes, dont 22 réparties sur trois établissements publics territoriaux (EPT) dans le cadre d'une convention de coopération, prolongée une nouvelle fois en juin et arrivée à échéance en fin d'année.
L'EPT Plaine Commune a choisi de réadhérer pour 6 communes couvertes par cette convention, redevenant ainsi membre du SEDIF pour l'intégralité de son territoire.

Né en 1922 d'une volonté partagée par les élus de constituer un grand service public de l'eau, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France constitue un espace de mutualisation conçu pour permettre à tous ses usagers de bénéficier d'un même accès à l'eau potable, quelle que soit la situation géographique, la densité ou l'éloignement par rapport aux sources d'approvisionnement de la commune où ils habitent, ou leurs éventuelles difficultés sociales.

Le SEDIF a vu son périmètre géographique évoluer au fil des lois et des adhésions. La loi NOTRe, notamment, a confié aux EPT la compétence eau potable et prévu leur retrait de droit des syndicats auxquels leurs communes étaient préalablement adhérentes, sauf choix contraire dûment exprimé avant le 31 décembre 2017 et validé par le préfet. À cette date, huit EPT avaient réadhéré. Trois étaient encore en réflexion.

Une convention de coopération prolongée à deux reprises

Pour assurer la continuité du service public de l'eau et permettre à ces trois EPT de poursuivre leur réflexion, une convention de coopération a été mise en place entre ces structures et le SEDIF, initialement jusqu'au 31 décembre 2019. Un premier avenant a prolongé cette convention jusqu'au 30 juin 2020, puis un second, pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur l'installation des instances territoriales, jusqu'au 31 décembre 2020.

Des réadhésions

Dès juin 2018, ces EPT ont réadhéré pour certaines de leurs communes qui en avaient exprimé le choix.
Tel est le cas pour Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, Saint-Ouen, Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Choisy-le-roi, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi.
En décembre 2019, Est Ensemble a réadhéré pour les communes de Bobigny et Noisy-le-Sec.
Enfin, le 9 septembre 2020, le conseil de territoire de Plaine Commune a approuvé sa proposition d'adhésion au SEDIF pour les six communes restantes de son territoire.

Les 16 communes pour lesquelles aucune réadhésion n'est intervenue représentent environ 14 % de la population du SEDIF. La convention de coopération, qui confiait jusqu'au 31 décembre la gestion du contrat de concession au SEDIF, est échue.

La mutualisation doit être un choix librement consenti. Mais la fin de la convention de coopération ne signifie pas l'absence de continuité du service public de l'eau. En effet, la délégation de service public ne s'achève que le 31 décembre 2023. D'ici là, les EPT, qui restent partie à ce contrat, assurent le rôle d'autorité organisatrice sur leur territoire. Ils pourront réadhérer au SEDIF pour les communes qui le souhaiteront, ou décider d'un autre choix de gestion dès 2024.

L'Île-de-France vue du ciel

©Jerome - stock.adobe.com

Des équipes au service des usagers et des collectivités...

Le personnel du SEDIF est composé de fonctionnaires et agents publics territoriaux. Ils préparent et mettent en œuvre les décisions prises par les élus et contrôlent les missions du délégataire, dans le respect des clauses du contrat de DSP.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

60

Catégorie A

Hommes : **9** — Femmes : **20**

Catégorie B

Hommes : **2** — Femmes : **7**

Catégorie C

Hommes : **2** — Femmes : **20**

En 2020, au-delà de l'organisation de la continuité des services, la politique ressources humaines s'est poursuivie sur plusieurs volets et notamment :

- mise en œuvre du RIFSEEP, étendu à tous les agents du SEDIF, en intégrant les cadres d'emplois manquants (filière technique) dès publication du décret concerné ;
- adaptation du plan de formation aux conditions de crise avec le déploiement de formations dématérialisées et tenues à distance, pour les thèmes qui le permettent.

PERSONNEL TECHNIQUE

52

Catégorie A

Hommes : **27** — Femmes : **20**

Catégorie B

Homme : **1** — Femmes : **4**

Catégorie C

Homme : **0** — Femme : **0**

112 AGENTS DONT 41 HOMMES ET 71 FEMMES (1)

(1) Au 31/12/2020

… Et fortement mobilisées pendant la crise sanitaire

Produire et distribuer de l'eau est un service essentiel qui ne peut s'arrêter, quelles qu'en soient les raisons. Malgré les confinements successifs et les mesures d'adaptation qui en ont découlé, le SEDIF et ses délégataires se sont mobilisés pour assurer la continuité du service tout en veillant à la sécurité des agents. Le SEDIF s'est également fortement engagé pour maintenir l'activité économique.

95 % des effectifs du SEDIF étaient en télétravail… avec une belle capacité d'adaptation !

Équiper l'ensemble des agents et réorganiser le travail

La crise sanitaire et le confinement qui en a résulté ont profondément bouleversé les modes de travail des agents du service public de l'eau. Des plans de continuité d'activité ont été mis en œuvre, distinguant les activités qui devaient être exercées sur place et celles qui pouvaient l'être à distance.

Dans les usines, les délégataires ont constitué des équipes pour limiter les risques de contagion. Les autres activités ont pu être réalisées à distance. 95 % des effectifs du SEDIF ont ainsi exercé leur activité en télétravail. Comme partout, il a fallu composer entre la garde des enfants, l'organisation de « l'école à la maison » et la continuité du service public pour de nombreux agents.

L'ensemble du personnel a été doté en équipement informatique portable, puis en téléphones mobiles.
De nouveaux modes de fonctionnement ont été mis en place : développer les visio-conférences, y compris pour le fonctionnement des instances, mettre en place des webinaires pour former les nouveaux élus ainsi que les agents, repenser aussi le management des équipes, et certains aménagements de bureaux pour préparer le retour en présentiel. Les équipes se sont mobilisées et ont su mettre en place des solutions innovantes pour poursuivre leur activité et assurer le surcroît de travail lié à la situation afin d'assurer au mieux la mise en œuvre de nouvelles réglementations, le respect des règles de distanciation et la sécurité des agents.

Assurer la continuité de service et être à l'écoute de nos usagers

L'organisation mise en place a permis aux agents de réaliser l'ensemble de leurs missions, qu'il s'agisse de la gestion courante, du contrôle des délégations de service public ou des travaux de la mission 2023.
La continuité de service a été assurée et les agents présents pour répondre aux interrogations des usagers, notamment les rassurer sur la qualité sanitaire de l'eau du robinet, cette eau jouant un rôle crucial parmi l'ensemble des gestes barrières préconisés contre la COVID-19 avec le lavage des mains.

Des aménagements et facilités ont été mis en œuvre s'agissant des paiements : possibilités de fractionner le paiement des factures si besoin, suspension des pénalités de paiement pendant le confinement compte tenu des délais incertains des acheminements postaux. Les services ont été également présents pour les communes membres et les entreprises.

Soutenir l'activité économique

Soutenir l'activité économique pendant une crise est un enjeu important. Dès l'annonce du premier confinement, le SEDIF a traité un fort afflux de factures et plus de 30 M€ ont été décaissés entre mars et avril 2020. Les agents ont régulièrement été en relations avec les entreprises partenaires pour organiser l'ajournement de 68 chantiers, puis leur reprise dès le mois de mai.

LE SERVICE DE L'EAU ET LES ÉQUIPES DU SEDIF ONT SU JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE PENDANT LA CRISE.

L'organisation institutionnelle du service public de l'eau

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

(11 établissements publics territoriaux, 8 communautés d'agglomération et 8 communes)

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal, qui formeront le Comité.

LE COMITÉ

Assemblée délibérante plénière

Organe délibérant composé de délégués titulaires et délégués suppléants représentant ses adhérents, le Comité règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF, délibère sur le contrat de délégation de service public et ses avenants, le futur mode de gestion du service public de l'eau, décide des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau.

LE PRÉSIDENT

Organe exécutif

Représente le SEDIF, préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.

Et

LES VICE-PRÉSIDENTS

Prennent les décisions dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président.

Composent

LE BUREAU

Assemblée délibérante restreinte

Gère les affaires courantes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.).

LES COMMISSIONS

1

Commission consultative du service public local de l'eau

Participe à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau, en permettant aux représentants des usagers de s'exprimer.

3

Commissions techniques obligatoires

Étudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : marchés publics, délégation de service public, contrôle financier.

5

Commissions techniques constituées par choix du Comité

Étudient et rendent un avis sur les questions à soumettre au Comité dans les domaines suivants : tarification, travaux, relations internationales & solidarité, communication, systèmes d'information.

Le bureau

Composition au 31 décembre 2020

Retrouvez la composition du Comité en 2020 dans l'annexe 02 **« Les données de l'eau dans ma commune ».**

Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest

Les 10 Vice-présidents (dans leur ordre d'élection)

1. Luc STREHAIANO
Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du conseil départemental du Val d'Oise
Président de la CA Plaine Vallée

2. Georges SIFFREDI
Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

3. Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais (94)
Vice-président de Grand Orly Seine Bièvre
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

4. Luc CARVOUNAS
Maire d'Alfortville (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir

5. Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt (92)
Président de Grand Paris Seine Ouest

6. Sylvain BERRIOS
Maire de Saint-Maur-des-Fossés (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Paris Est Marne & Bois

7. Pierre-Édouard ÉON
Maire de Méry-sur-Oise (95)
Premier Vice-président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Conseiller départemental du Val d'Oise

8. Gilles POUX
Maire de La Courneuve (93)
Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
Conseiller territorial de Plaine Commune

9. Grégoire de LASTEYRIE
Maire de Palaiseau (91)
Président de la CA Paris Saclay

10. Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi (94)
Conseiller territorial de Grand Orly Seine Bièvre

Réunir et former les nouveaux élus dans le contexte de crise sanitaire

L'installation des nouveaux élus du SEDIF s'est déroulée sur fond de crise sanitaire. La situation a bouleversé les conditions d'organisation des différentes réunions, notamment des Comités – qui rassemblent l'ensemble des délégués – et des formations. Le SEDIF a fait preuve de créativité pour répondre aux nouvelles contraintes.

40%
DES NOUVEAUX ÉLUS ONT PARTICIPÉ À LA FORMATION CONSACRÉE À LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SEDIF

Un Comité d'installation sous toile

Les Comités du SEDIF se tiennent habituellement dans la salle de conférences de son usine d'eau de Choisy-le-Roi. Le respect des mesures de distanciation a toutefois nécessité une autre organisation.
C'est ainsi que le Comité d'installation a eu lieu le 24 septembre dans l'enceinte de l'usine de Choisy sous une structure en toile de 300 m^2, dotée de tous les équipements utiles pour permettre la tenue de cette réunion, retransmise sur le site internet du SEDIF, dans les meilleures conditions possibles.

Des formations en présentiel dans des conditions adaptées

Les formations à destination des élus, notamment des nouveaux arrivants, ont commencé dès le 1er octobre 2020. Elles ont été organisées autour de quatre sessions.

La première, réalisée dans une salle parisienne, a eu pour objet une présentation générale des modes de fonctionnement du SEDIF : les missions du SEDIF, ses moyens, le circuit de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur, sa qualité, le service aux usagers et la relation clientèle, le rôle des délégués, les grands chiffres budgétaires. Les élus ont également été sensibilisés à la déontologie avec l'intervention de Didier MIGAUD, Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

La seconde session s'est déroulée la semaine suivante, sur plusieurs jours, dans les principales usines : les élus étaient invités à se rendre dans celle desservant leur territoire. Par groupe de 10 à 15 personnes, ils ont été formés aux enjeux du SEDIF (les conséquences du changement climatique, la révolution numérique, et les grands projets d'investissement). Leur ont, également, été présentés le projet « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » et le renouvellement des canalisations. Ils ont ensuite pu visiter les installations.

Des formations à distance interactives

Fin octobre était mis en place un nouveau confinement. Les deux sessions suivantes de formation ont donc été menées dans le cadre de webinaires où les élus pouvaient intervenir par chat, ce qui permettait des réponses quasi instantanées.

Les thèmes du premier webinaire, le 3 décembre, étaient le contrat de délégation de service public actuel et les dispositifs de solidarité sur le plan local et à l'international.

Le 11 décembre, les élus étaient sensibilisés aux modes de gestion du service public de l'eau.

Environ 50 personnes ont pu suivre ces formations en ligne, avec un taux de satisfaction important.

Le Comité d'installation s'est tenu le 24 septembre 2020

COMITÉ D'INSTALLATION
LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

À l'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les communes et EPCI syndiqués ont désigné le 24 septembre 2020 leurs représentants au SEDIF.
Le Comité du SEDIF est composé de délégués désignés par les organes délibérants des communes et EPCI membres du SEDIF. Le Comité élit son Président et les membres du Bureau.
À l'issue des municipales de 2020, le Comité a été fortement renouvelé, avec 69 nouveaux délégués titulaires (51 %) et 99 nouveaux suppléants (73 %). La proportion de déléguées titulaires féminines est en légère hausse (20 %).
Réunis en Comité le 24 septembre 2020, ils ont élu le Président, et les vice-présidents formant le Bureau, soit 11 membres.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Les délégués ont élu dès le premier tour André SANTINI, Président du SEDIF, avec 84,54 % des suffrages exprimés.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Après avoir fixé à dix le nombre de membres du Comité appelés à former, avec le Président, le Bureau du SEDIF, les délégués ont procédé à l'élection des vice-présidents, en assurant au sein de ce Bureau une représentation équilibrée des courants politiques conforme aux résultats des élections municipales sur le territoire du SEDIF.

Le nouveau Bureau ainsi élu s'est réuni pour la première fois le 2 octobre 2020.

Préparer le nouveau mode de gestion

Le SEDIF a confié à une mission spécifique, composée d'une équipe pluridisciplinaire dirigée par un magistrat de la Cour des comptes, le soin de préparer le choix de son nouveau mode de gestion dans un souci de transparence et d'indépendance. Après une première phase de diagnostic en 2019, cette mission a approfondi ses analyses en 2020 et proposé des pistes d'orientations. Les élus se sont prononcés le 27 mai 2021.

La décision du 27 mai 2021 est consultable sur **www.sedif.com** à la rubrique Actualités.

Méthodes de travail et calendrier

L'installation du comité syndical en septembre 2020 n'a pas permis de tenir le calendrier initial fixant le choix du futur mode de gestion à la fin 2020, trois mois ne suffisant pas à former les nouveaux délégués et partager avec eux les travaux de la Mission 2023.

La date du choix du mode de gestion a donc été décalée de quelques mois pour leur permettre de prendre connaissance des différents modes de gestion existants et participer activement au processus décisionnel dont l'échéance est fixée au 27 mai 2021.

Le benchmark initié en 2019 a été poursuivi et des ateliers ont été menés de juin à décembre 2020 avec les différentes directions pour dessiner les contours du service public de l'eau de demain.

Dix-huit thématiques ont été définies autour de quatre axes :

- la gouvernance (dont le pilotage et le contrôle du contrat, les relations avec les communes et groupements de communes membres du SEDIF) ;
- l'exploitation (gestion de la ressource, de la production et de la distribution, services aux usagers, systèmes d'information, etc.) ;
- le patrimoine (grands projets et travaux) ;
- les finances (tarification, facturation, rémunération de l'opérateur, financement des investissements, méthodes comptables).

Ateliers pour la confection du cahier des charges des exigences du service public de l'eau

JUIN 2020
RAPPORT SUR LES SCÉNARIOS ENVISAGEABLES

OCTOBRE 2020
CALENDRIER MODIFIÉ SUITE À LA COVID-19

DÉCEMBRE 2020
CARACTÉRISTIQUES APPROFONDIES

L'ensemble des rapports produits est consultable sur le site internet du SEDIF **www.sedif.com** à la rubrique Mission 2023.

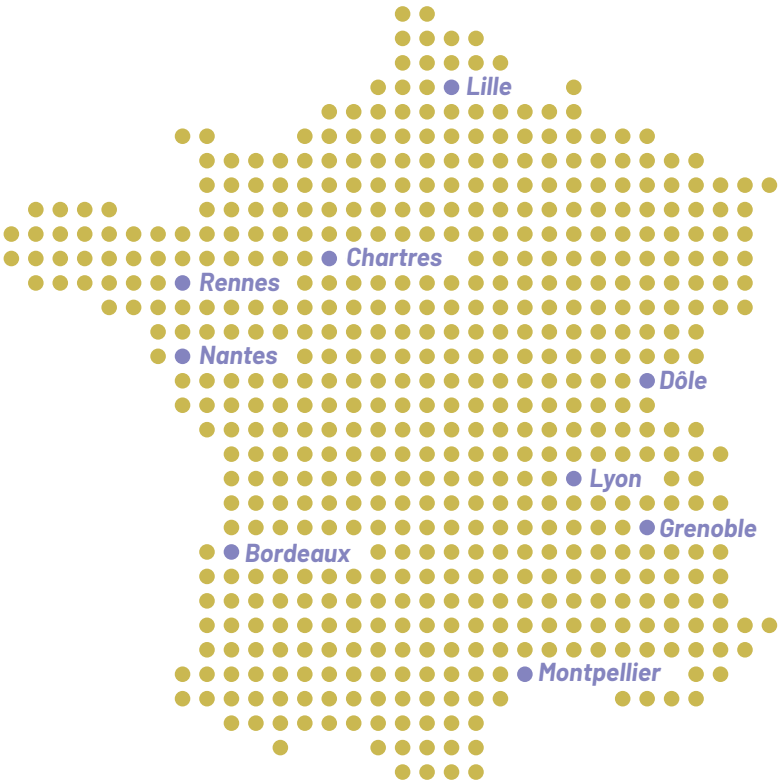

Les échanges ont été fructueux, avec de nombreuses idées qui seront adaptées et déclinées selon le mode de gestion et d'organisation qui seront retenus par les élus. La réflexion sera poursuivie sur les premiers mois de 2021 et enrichies avec l'audition de représentants d'association.

Pour préparer les arbitrages, un groupe de travail rassemblant des élus a été constitué en septembre. Les commissions thématiques du SEDIF ont également été saisies en 2021.

Quelques exemples de mode de gestion en France et en Europe

La Mission 2023 est allée à la rencontre de nombreuses collectivités ayant la compétence eau pour étudier l'ensemble des modes de gestion existants sur le territoire national :

- Elle a examiné la gestion directe en rencontrant Eau de Paris et la métropole de ***Montpellier***. À Montpellier, la régie dessert en eau potable entre 380 000 usagers sur 13 communes (la métropole en compte 31). Elle est signataire d'une convention d'objectifs, gère son système d'information et sa relation clientèle par l'intermédiaire de marchés et s'appuie sur les compétences travaux des services de la métropole.
- Elle a rencontré les métropoles de ***Lyon*** et ***Bordeaux*** qui étaient en concession et qui se préparaient à les renouveler avant que le résultat des élections municipales de 2020 conduise à d'autres choix. Des échanges intéressants ont pu être menés, notamment sur les mécanismes de maîtrise de la rémunération du délégataire et les moyens nécessaires pour que l'autorité organisatrice puisse jouer pleinement son rôle.
- Elle a examiné la société publique locale (SPL) à la métropole de ***Grenoble*** et de ***Rennes***. La SPL de Rennes, par exemple, a été créée en 2015 pour assurer un pilotage 100 % public du service de l'eau, et mise en place en 18 mois autour d'une équipe aguerrie. Elle regroupe la ville, la métropole et un syndicat mixte, et dessert 267 600 usagers. Trois associations participent à son conseil d'administration.
- Elle a également étudié à ***Dôle*** et ***Chartres*** le choix des métropoles de recourir à une SEMOP.
- Elle a approfondi ses analyses sur l'allotissement, qu'il soit géographique ou fonctionnel. Pour ce faire, elle s'est rendue à la métropole de ***Lille*** et celle de ***Nantes***.

Elle s'est rendue également à Amsterdam, Rotterdam et Vitens. Aux Pays-Bas, ce sont des sociétés publiques qui gèrent l'eau avec une rentabilité fixée chaque année par la loi. À Vitens, où 5,57 millions d'usagers sont desservis, avec un tarif unique au mètre cube, l'osmose inverse basse pression est mise en œuvre et l'eau n'est pas chlorée.

Les retours d'expérience soulignent que chaque choix de mode de gestion est lié à un contexte particulier et que la mise en œuvre des modes de gestion, notamment en cas de changement substantiel, est une étape clé qui nécessite du temps et des moyens.

LES ENJEUX DU SEDIF POUR LE SERVICE DE L'EAU DE DEMAIN

Le choix du mode de gestion résulte de la prise en compte de diverses contraintes techniques, informatiques, financières et économiques afin de répondre aux quatre enjeux dans lesquels le SEDIF projette le service de l'eau de demain :

- à bien public comme l'eau, service public ;
- anticiper la qualité et le service de l'eau de demain ;
- disposer, par une gestion responsable, d'un patrimoine durable et innovant ;
- un acteur engagé dans les enjeux sociétaux et environnementaux.

Chacun des scénarios envisagés doit, par ailleurs, envisager les questions de gouvernance, de relations avec les usagers, la répartition des travaux entre l'autorité organisatrice et l'opérateur, la reprise du personnel, l'apport en fonds publics ou privés, le partage des risques, le système d'information et son évolution.

Les commissions

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle, et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions à soumettre au Comité.

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES EN APPLICATION DES TEXTES

La commission d'appel d'offres

Parfois formée en jury de maîtrise d'œuvre, elle attribue les marchés publics et est informée de l'attribution des marchés subséquents et marchés à procédure non formalisée supérieurs aux seuils européens.

En 2020 :

- 4 réunions,
- 16 attributions,
- 1 avis favorable sur 6 marchés subséquents.

La commission de délégation du service public de l'eau

Elle donne son avis sur les projets d'avenants aux contrats de DSP qui en impacteraient notablement l'économie.

En 2020 :

- 1 réunion, dans le cadre de l'avenant n° 9, relatif à la fin du contrat de DSP.

La commission consultative des services publics locaux

Elle permet aux représentants d'usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service. Elle se réunit deux fois par an sur :

- l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des rapports d'activité du SEDIF et du délégataire de l'exercice 2019 ;
- le suivi du contrôle de la DSP, de la relation usagers, et des résultats de l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau ;
- l'avis sur les projets de participation à des programmes de R&D ;
- l'examen de l'avenant n° 9 de fin du contrat de DSP.

La commission de contrôle financier

Elle est consultée sur les comptes du délégataire, les orientations budgétaires du SEDIF, la fixation des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à Voies navigables de France et à l'EPTB Seine Grands Lacs.

En 2020, cette commission s'est prononcée sur les sujets suivants :

- l'examen des comptes 2019 du délégataire, des documents budgétaires du SEDIF et des modalités de fixation des redevances pour 2020, et prévisionnels 2021 ;
- l'examen de l'avenant n° 9 de fin du contrat de DSP.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES LIBREMENT INSTITUÉES PAR LE COMITÉ DU SEDIF

La commission Travaux

Elle suit les programmes d'investissements, de recherches, d'études et de partenariats, ainsi que le contrôle des DSP.

En 2020 :

- elle a rendu un avis sur les programmes 2021 des travaux du SEDIF et ceux confiés à Veolia Eau d'Île-de-France ;
- elle a suivi la préparation du XVI[e] plan et l'avancement du projet « Vers une eau pure sans calcaire et sans chlore ».

La commission Communication

Elle se réunit deux fois par an. Elle est consultée pour avis sur les actions de communication du SEDIF, les supports pédagogiques, les projets numériques, les actions événementielles.

La commission Tarification

Elle examine la politique tarifaire et suit le dispositif Eau Solidaire destiné aux usagers en difficulté.

En 2020, ont figuré à son ordre du jour :

- l'examen du bilan 2019 du dispositif ;
- une information sur les actions de communication menées et à venir pour le promouvoir ;
- une présentation de l'appel à projets sur les thématiques du programme.

La commission Système d'information

Elle examine les projets relatifs au système d'information (SI) du SEDIF et du délégataire.

La commission Relations internationales et Solidarité

Elle instruit les demandes de subventions et suit l'avancement des projets.

En 2020, elle s'est réunie sur les sujets suivants :

- le financement de 21 projets représentant 2,17 M€ d'aides pour 2021 ;
- l'avancement des projets en cours.

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Le Comité technique

Consulté sur toutes les questions relevant de l'organisation des services et des méthodes et techniques de travail, le Comité technique est aussi consulté sur le plan de formation et les grandes orientations pour l'accomplissement des tâches au sein des services.

Le Comité hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT)

Il examine toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Retrouvez la composition des commissions dans l'annexe 02 **« Les données de l'eau dans ma commune »**

La gestion déléguée du service public de l'eau

Répartition des rôles et documents de référence

La CAMVS (communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine) est adhérente à travers la commune de Seine-Port au SEDIF, depuis le 31 décembre 2019.

Le contrat de délégation de service public confié à SUEZ au 1er janvier 2007 perdure et sera prorogé pour s'aligner sur la fin de contrat de DSP avec Veolia Eau d'Île-de-France

Le SEDIF exerce un contrôle régulier de ce contrat.

La commune sera totalement intégrée et bénéficiera des choix à venir sur le futur mode de gestion au même titre que l'ensemble du territoire dès le 1er janvier 2024.

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Confient la compétence eau potable au SEDIF. Elles sont représentées et prennent les décisions au sein du Comité du SEDIF.

STATUTS

Définis par les membres, ils fixent le périmètre, le siège, les compétences transférées, les modalités de représentation.

LE SEDIF

Autorité organisatrice, garante du service de production et de distribution de l'eau potable, propriétaire des installations, maître d'ouvrage.

- Elle décide des grandes orientations du service, notamment du prix de l'eau, des choix budgétaires, de la politique d'investissement et des évolutions du service à l'usager.
- Elle finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ HT par an.
- Elle contrôle la bonne exécution du service délégué.

LES USAGERS REPRÉSENTÉS PAR LEURS ASSOCIATIONS

examinent le rapport annuel, s'expriment sur les choix opérés sur le service proposé.

RÈGLEMENT DE SERVICE

Établi par le SEDIF, il définit les obligations mutuelles :

- du délégataire ;
- des usagers ;
- des abonnés ;
- des propriétaires.

CONTRAT DE DSP

Mis en concurrence par le SEDIF, révisé tous les 3 ans, le contrat de délégation de service public prescrit les modalités de gestion du service public de l'eau et de reporting.

USAGERS

602 173 abonnés

4,7 millions d'usagers

VEOLIA EAU D'ÎLE-DE-FRANCE

Société dédiée, délégataire du service public de l'eau

- Elle gère la production, le transport, la sécurisation, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable sur tout le territoire du SEDIF.
- Elle conduit des études et réalise certains travaux.
- Elle exploite, entretient, surveille les installations et les réserves foncières.
- Elle gère la relation avec les abonnés et les usagers.
- Elle facture.

Le périmètre de la DSP : zoom sur les travaux

Le délégataire est chargé des travaux :

- en relation directe avec l'usager (compteurs, branchements…) ;
- de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie ;
- tiers (ZAC…) ;
- d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, représentant 20 % des besoins et environ 25 M€ HT par an ;
- liés à des projets neufs : déploiement de la télérelève des compteurs d'eau de la surveillance permanente du réseau (pour la détection précoce des fuites et la traçabilité totale de l'eau) et refonte complète du système d'information du service de l'eau.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.

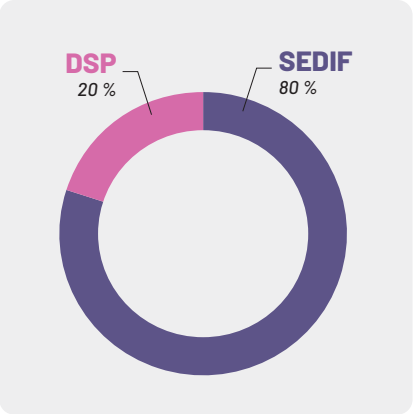

La transparence, axe structurant du contrat et du contrôle de la DSP

Le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux usagers. La création d'une société dédiée et l'accès en temps réel à l'intégralité du système d'information du délégataire garantissent un très haut niveau de contrôle.

UN CONTRÔLE ÉTENDU DU DÉLÉGATAIRE

- **4 revues trimestrielles d'activité,** formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, sont exigées pour traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.
- **Près de 150 indicateurs de performance,** couvrant la plupart des aspects du service, sont imposés au délégataire pour assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat. Des objectifs de résultat entrent dans le calcul de sa rémunération.
- Une fois l'exercice clôturé, le délégataire est tenu de produire de **nombreux bilans annuels** qui détaillent les différents pans de son activité.

UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI DU SEDIF

- **Le contrôle interne** est réparti dans toutes les directions du SEDIF en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents effectuent ainsi un travail courant de suivi, dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, avant un contrôle annuel plus étendu.
- En soutien aux équipes du SEDIF, un **groupement d'experts,** doté de compétences plurielles, apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour analyser plus précisément certains sujets.
- **Les résultats du contrôle sont présentés aux élus du Bureau et des commissions techniques intéressées**, avant d'être **soumis au Comité**, qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut formuler des avis et préconisations.

Les résultats annuels du contrôle alimentent les réflexions et mettent en lumière les évolutions nécessaires qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une adaptation dynamique et pertinente du cadre contractuel.

Voir Annexe 04 **« Le contrôle de la délégation du service public ».**

©Igor Pushkarev - stock.adobe.com

Plan climat eau énergie : des actions qui portent leurs fruits

Adopté en octobre 2017, le Plan climat eau énergie formalise l'ambition du SEDIF en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

5 80 %
RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE L'EXPLOITATION

30 46 %
DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GES D'EXPLOITATION DEPUIS 2011

La maîtrise des consommations en énergie, le recours aux énergies renouvelables et de récupération, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont des axes centraux de la transition écologique du service.

Le SEDIF travaille notamment sur l'optimisation des process de traitement pour limiter les consommations en énergie et en intrants[1], sur l'amélioration du rendement du réseau pour réduire la consommation d'énergie en limitant les volumes d'eau perdus[2].

L'énergie électrique consommée pour l'exploitation du service est depuis 2013 à 100 % d'origine renouvelable. La filière de nanofiltration à Méry-sur-Oise depuis 2014 et les réservoirs de Villejuif depuis 2017 permettent également de récupérer la chaleur produite.

(1) Éléments entrant dans la production d'un bien. (2) Moins de pompage.

Les actions déployées ont permis en 2020 d'atteindre les performances suivantes :

- 90 % de rendement ;
- réduction de 5,80 % des consommations d'énergie électrique de l'exploitation ;
- diminution de 30,46 % des émissions de GES d'exploitation par rapport à 2011.

Depuis 2015, le SEDIF maintient sa neutralité carbone chaque année en compensant ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre (GES). Le SEDIF a ainsi soutenu les projets ci-dessous :

- pour la deuxième année consécutive, le projet Cardamom Forest (validé Verified Carbon Standard - VCS) au Cambodge, dont l'objectif est de préserver la forêt tropicale située au sud-ouest du pays, et sauvegarder la biodiversité très riche de la forêt de Cardamom ;
- pour la troisième année consécutive, le projet Bokhol Solar (validé VCS) au Sénégal dont l'objectif est de concourir au développement des énergies renouvelables dans ce pays par l'installation et le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque.

Microplastiques : l'évaluation est engagée

Depuis une vingtaine d'années, le niveau des préoccupations s'accroît au sujet de la présence de plastique dans les eaux, et notamment des petites particules issues de la dégradation du matériau qui se fragmente, appelées microplastiques lorsque leur taille est inférieure à 5 mm.

La refonte de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (Directive 2020-2184 publiée le 16 décembre 2020) prévoit l'établissement d'un rapport sur le danger potentiel que représentent certains polluants émergents, dont les microplastiques, pour les eaux destinées à la consommation humaine, au plus tard le 12 janvier 2029.

Le SEDIF a d'ores et déjà engagé une étude pour évaluer la présence de microplastiques dans ses ressources en eau et pour apprécier l'efficacité de ses filières, en collaboration avec l'université Paris-Est Créteil. Les résultats seront connus à la fin de l'année 2021.

DES RUCHES SUR LE SITE DE COEUILLY À CHAMPIGNY-SUR-MARNE !

À l'été 2020, un partenariat a été établi avec l'association Abeille Machine pour la mise en place, au printemps 2021, d'un rucher sur le site du réservoir de Coeuilly, situé à Champigny-sur-Marne. Cette action s'inscrit dans les engagements du SEDIF pour la préservation et la promotion de la biodiversité sur ses sites.

L'eau du robinet, un moyen de lutte contre la pandémie

Dès mars 2020 et le début de la crise sanitaire, le SEDIF a su rassurer ses usagers sur la qualité de son eau, alimenter les hôpitaux et délivrer un service indispensable en adaptant son organisation. L'eau potable à domicile est un service essentiel, encore plus lorsque les populations sont confinées. Se laver les mains régulièrement est le premier des gestes barrières et un des meilleurs remparts contre la maladie.

La qualité des process du SEDIF permet d'assurer une qualité sanitaire irréprochable de l'eau. Chaque année, plus de 420 000 tests sont effectués et des analyseurs mesurent en continu la qualité de l'eau tout au long de son circuit : depuis la ressource, en passant par l'usine de production, jusqu'aux 8 767 km de réseau pour parvenir au robinet des Franciliennes et des Franciliens.

Plus spécifiquement, dans les usines de traitement d'eaux, les triples barrières de désinfection (l'ozonation, les UV, le chlore pour détruire les virus, les parasites et les bactéries) ont fait preuve de leur efficacité, sans qu'il ait été nécessaire de procéder à de quelconque ajustement des traitements.

Un hôtel à insectes installé à l'usine de Choisy-le-Roi

Eau solidaire, le programme au cœur des territoires

Collectivités locales, associations, bailleurs et service public de l'eau se mobilisent pour aider efficacement et durablement les foyers fragilisés. Un dispositif en trois volets complémentaires, qui s'adapte en permanence aux attentes et comportements des usagers, et aux besoins des parties prenantes.

1. Prévention	2. Assistance	3. Urgence
Actions sur le terrain pour une aide durable	Appui aux copropriétés en difficulté-habitat dégradé	Aide eau solidaire (AES) et Fonds de solidarité pour le logement (FSL): des aides directes pour le paiement de la consommation d'eau
Sensibilisation à la consommation responsable (écogestes, entretien et fuites, qualité de l'eau, facture). Actions animées par Veolia Eau d'Île-de-France à la demande des structures locales. Partenariats avec des associations locales formées par le délégataire et les acteurs sociaux.	Suivi, conseils et accompagnement personnalisés. Accompagnement à l'individualisation. Aide aux travaux. Actions menées en lien avec les syndics, administrateurs judiciaires et pouvoirs publics.	AES : le service de l'eau attribue une dotation annuelle aux CCAS/CIAS, qui la redistribuent aux abonnés et non abonnés éligibles, en déduction de leur facture ou charges d'eau. FSL abonné et maintien : le service de l'eau prend en charge la moitié de l'aide octroyée par les conseils départementaux pour le paiement des factures ou charges d'eau. Prise en charge du surendettement.

Un soutien renforcé pendant la crise sanitaire

L'équipe dédiée de huit personnes est restée à la disposition des CCAS, des associations et des bailleurs. Le flux très important des demandes d'aides d'urgence en décembre a été traité dans son intégralité et, même si la situation a engendré un ralentissement des animations collectives, plusieurs mesures ont été mises en place :

- la suspension des pénalités de retard pendant la période de confinement, et l'annulation de pénalités déjà facturées pour plus de 1500 foyers identifiés comme fragiles ;
- deux cycles de formation à distance pour les CCAS et les associations : 61 agents des CCAS et 162 membres des associations y ont assisté ;
- des appels proactifs quotidiens pour apporter un soutien aux différentes parties prenantes.

1 %
DES RECETTES DE VENTE D'EAU CONSACRÉ À LA SOLIDARITÉ (SOIT 2,5 M €/AN).

LES TROPHÉES EAU SOLIDAIRE

Cette initiative vise à identifier et récompenser des organisations qui imaginent des approches innovantes pour sensibiliser les locataires de résidences sociales à la maîtrise de leur consommation d'eau et au mieux vivre dans leur logement. Cet appel à projet, organisé en partenariat avec plusieurs bailleurs sociaux, a rencontré un vif succès puisque 60 projets ont été déposés.

Chaque lauréat des cinq catégories s'est vu remettre un prix d'un montant de 3 000 €, et la possibilité de mettre en place en 2021 leur solution en conditions réelles dans les résidences des bailleurs partenaires. Cette expérimentation sera cofinancée par Eau solidaire et les bailleurs.

En complément, le service public de l'eau et six bailleurs partenaires (1001 vies habitats, Batigère, CDC habitat, Emmaüs habitat, ICF Habitat La Sablière, Hauts-de-Seine habitat) ont alloué à leur projet « coups de cœur », sélectionné parmi l'ensemble des candidats, un prix d'un montant de 2 000 €.

www.trophees-eausolidaire.com

VOIR les témoignages des lauréats 2020 des Trophées Eau Solidaire

Le bilan du dispositif Eau Solidaire et de l'expérimentation loi Brottes est présenté dans l'annexe 01 **« Les indicateurs réglementaires ».**

Favoriser l'accès à l'eau dans le monde

Depuis 1986, le SEDIF aide des collectivités de pays d'Afrique, d'Asie, ainsi que Haïti à creuser des puits, installer des pompes, créer des unités de traitement et poser des réseaux d'eau potable. Il a contribué pour 40 millions d'euros à des opérations ayant bénéficié à 5 millions de personnes.

Un soutien aux initiatives de collectivités africaines.

En 2020, les élus du SEDIF ont décidé l'attribution de 2,17 M€ d'aides pour 21 opérations dans 14 pays. Ces projets qui bénéficient d'un ancrage local contribuent à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et au renforcement de la gestion des services publics afférents.

Le SEDIF sélectionne les projets sur la base de deux critères :

- l'efficacité de la mise en œuvre du projet : solutions techniques déployées, mesures visant à l'organisation du service public de l'eau potable et formation des acteurs ;
- la continuité du futur service, évaluée à partir de la demande solvable des usagers, de l'équilibre du futur compte d'exploitation et la pérennité de la ressource en eau.

Des projets réussis, parfois non sans difficultés

L'année 2020 a été marquée par la fin de quatre opérations, dont la reconstruction de 12 km de réseau de distribution à Ouani-centre, sur l'île d'Anjouan (Comores). Au Niger, dans le canton de Kanembakaché, huit systèmes d'eau potable desservant 20 000 usagers ont été mis en service. Ce succès permet de poursuivre le partenariat entre le SEDIF et les quatre communes du canton. Une nouvelle opération est en cours d'exécution.

Les projets menés changent la vie de milliers de gens, comme les forages pour l'alimentation en eau potable de la ville de Lâ-Toden au Burkina Faso, du village de Troula au Mali, du bourg d'Ankazoabe à Madagascar et de la ville de Petite Rivière de l'Artibonite en Haïti. Ces projets se poursuivent par la pose de conduites et l'organisation du service.

Le Vice-Président du SEDIF, Richard DELL'AGNOLA, a conduit une mission d'évaluation au Laos, à Louang Prabang, où il a rencontré le gouverneur de la Province afin de convenir des modalités de mise en œuvre de deux projets : l'extension du réseau du service d'eau de Xieng Ngeun et la création d'un nouveau système d'eau potable à Thapor. Six villages sont concernés, soit 5 000 habitants.

Corvée d'eau à la borne-fontaine, à Madagascar

Le Président du SEDIF, André SANTINI, est intervenu à l'occasion d'un colloque à la mémoire du sénateur Jacques OUDIN, emporté par la COVID, qui a permis de marquer les 15 ans de la loi OUDIN-SANTINI votée en 2005. Cette dernière autorise les collectivités françaises et leur groupement à mobiliser jusqu'à 1 % des ressources inscrites aux budgets annexes « eau et assainissement » pour mener des actions de coopération ou de solidarité au bénéfice de collectivités étrangères. Le bilan est remarquable : chaque année, une centaine de collectivités françaises et agences de l'eau mobilisent 28 M€ pour des projets de coopération dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le SEDIF salue l'effort exemplaire des associations chargées du portage des subventions et de la mise en œuvre des opérations, telles le Gret, SEVES, Inter Aide et Experts Solidaires. Ils n'ont pas économisé leurs efforts et leur implication pour poursuivre la réalisation de ces projets essentiels en période de crise sanitaire. L'eau potable reste un allié majeur pour combattre le virus par le lavage des mains.

Le détail des subventions accordées est présenté dans l'annexe 01 **« Les indicateurs réglementaires ».**

Un service certifié

Le SEDIF œuvre quotidiennement sur les sites administratifs, les sites de production et les chantiers de travaux pour un service public de qualité certifié ISO 14001 et ISO 9001.

Une politique qualité exigeante, qui intègre les enjeux sanitaires

La politique qualité, environnement et développement durable du SEDIF, révisée annuellement, engage le syndicat sur une trentaine d'axes prioritaires.

- La politique environnementale 2020 se décline en 21 axes, 15 objectifs environnementaux et 6 de développement durable, dont la prévention des nuisances, l'intégration paysagère, la préservation de la biodiversité et l'utilisation des techniques sans tranchée.
- La politique qualité 2020 se définit en 11 axes prioritaires, dont la prévention des risques, la sécurité juridique et la transparence dans la passation des marchés publics.

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement du syndicat et placé plus que jamais la santé et la sécurité des usagers et des personnels au premier plan.

La préservation de l'environnement

Dès 1999, le SEDIF s'est engagé sur la voie de la certification et de la préservation de l'environnement dans une logique d'amélioration continue du service de l'eau.

Depuis février 2002, le SEDIF bénéficie d'une certification environnementale ISO 14001 pour toute son activité, sur tout le territoire syndical.

La mise en œuvre de la politique se fait à l'aide d'un programme de management de l'environnement qui, en 2020, suivait 133 actions concrètes encadrées par 25 objectifs.

Le système de management est contrôlé chaque année, durant une semaine, par un organisme externe. Malgré un contexte difficile lié à la pandémie de la COVID-19, le SEDIF a obtenu le sixième renouvellement de la certification ISO 14001 avec l'identification de 18 points forts.

La performance environnementale moyenne s'élève à 77 % pour l'année 2020.

Rénovation de la station de Joinville-le-Pont

77 %
TAUX DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE MOYENNE POUR L'ANNÉE 2020

La station de Joinville-le-Pont

14 M€ HT/AN
INVESTISSEMENT MOYEN DU SEDIF DANS LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DEPUIS 19 ANS

L'investissement environnemental

Le coût environnemental consolidé SEDIF / Délégataire s'élève à plus de 12 M€ pour l'année 2020.

Ce chiffre est calculé sur la moyenne des investissements environnementaux relatifs aux 27 opérations achevées dans l'année.

Parmi ces 27 opérations terminées en 2020, on peut citer :

- **la restructuration des ouvrages du site de Massy-Antony,** situé en centre-ville, incluant la construction d'une nouvelle station de surpression et la démolition de 4 réservoirs cylindriques surélevés. La démolition des réservoirs de 60 mètres de hauteur a impliqué de fortes contraintes destinées à réduire les nuisances (bruit, vibrations, poussières) : réduction de la taille des blocs de béton, mise en place d'amortisseurs au sol, pose d'une dalle protectrice, gestion des déchets de démolition, opération de communication avec les riverains. Par ailleurs, les nouveaux groupes de pompage ont permis une optimisation énergétique ;
- **la sécurisation de l'étape de dépotage des produits chimiques des usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.** L'objectif de l'opération était de supprimer le risque de mélange de deux produits chimiques incompatibles par la mise en place d'une double barrière technique de sécurité, sans intervention humaine. Installation d'un double analyseur qui permet l'identification de manière spécifique du produit devant être livré, relié à un automate conditionnant le démarrage de la pompe de dépotage.

Au cours des 19 années d'application de la politique environnementale, le SEDIF a investi plus de 257 M€ répartis sur 341 opérations réalisées, soit un investissement annuel moyen approchant 14 M€ HT.

La qualité de l'achat public

En février 2004, le SEDIF s'est lancé dans une démarche qualité de l'achat public et d'optimisation de la satisfaction du client.

La certification internationale qualité ISO 9001 a été obtenue en juin 2006 pour l'ensemble du processus de commande publique, de la décision d'achat jusqu'au paiement du marché.

La politique est mise en œuvre à travers un programme de management de la qualité surveillé par 32 indicateurs, dont 24 indicateurs de performance et 8 de suivi. La qualité du service est contrôlée par 17 indicateurs et 15 indicateurs qui vérifient les délais de réalisation.

La performance qualité, en progression de 4 points, s'élève à 83 % pour l'année 2020.

02

ANTICIPER ET INVESTIR POUR L'AVENIR

AUX CÔTÉS DES ACTEURS DES TERRITOIRES

30 L'origine de l'eau en décembre 2020

31 Protéger la nappe des calcaires du Champigny

32 Le prélèvement

33 La production

34 Le pompage et le stockage

35 Le transport et la distribution

36 Les travaux de la sectorisation du réseau sont lancés

36 Système d'information géographique

37 Préparer la fin du contrat pour assurer la continuité du système d'information

38 Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore

39 Sécuriser le dépotage des produits chimiques

40 L'innovation au cœur de la gestion patrimoniale du réseau...

41 ... et des ouvrages du SEDIF

42 Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2020

43 Des chantiers responsables

43 Des enquêtes de satisfaction régulières

44 Assurer le fonctionnement et la poursuite des travaux pour renforcer la sécurité du réseau

45 Sécuriser la distribution en eau du plateau de Saclay

46 Mise en service de panneaux photovoltaïques

47 Le renouvellement du réseau de distribution

48 Accompagner les projets d'aménagement et de développement des transports urbains sur le territoire

50 Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2020

51 Une année riche de projets et d'actions menées

L'origine de l'eau en décembre 2020

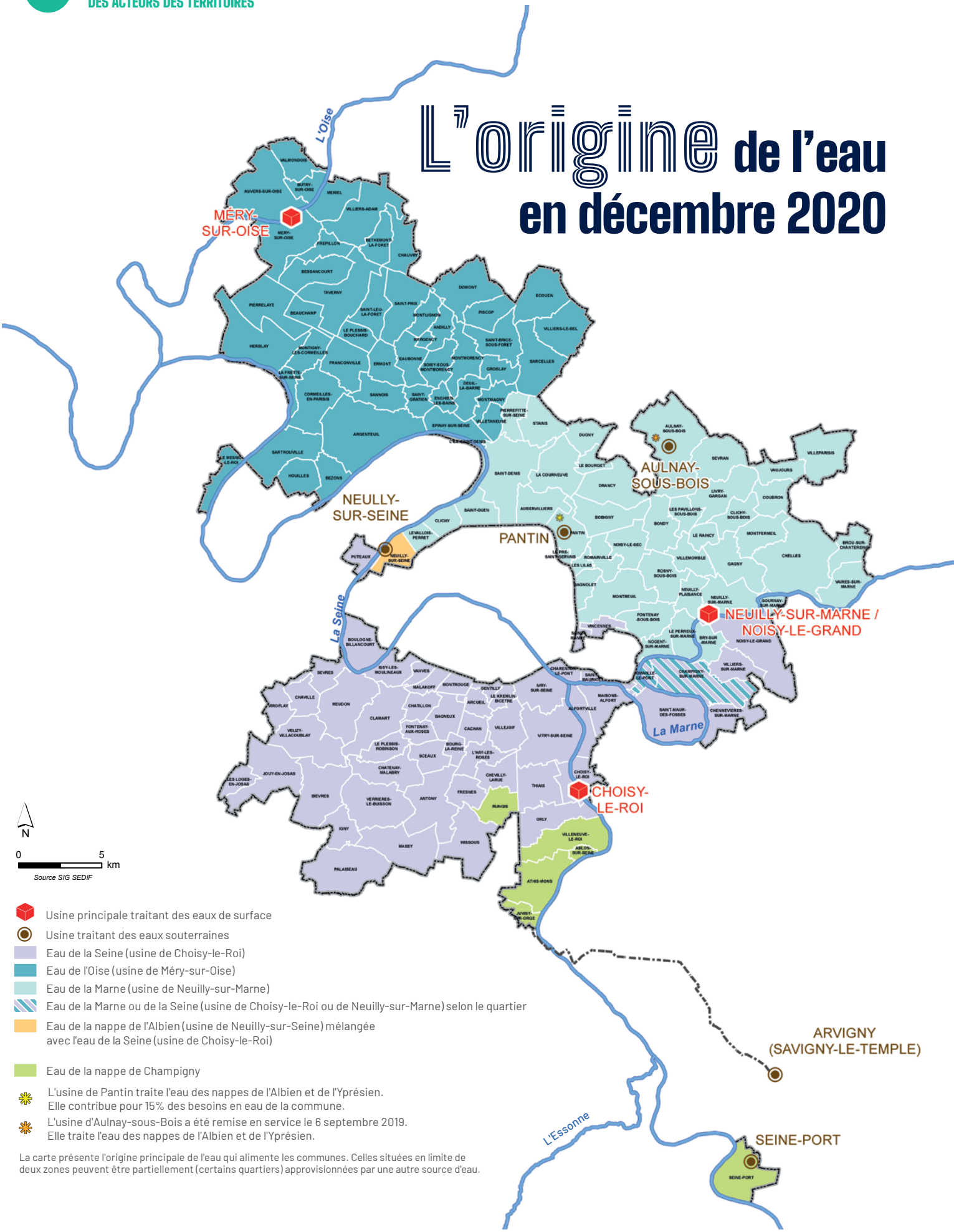

- Usine principale traitant des eaux de surface
- Usine traitant des eaux souterraines
- Eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
- Eau de l'Oise (usine de Méry-sur-Oise)
- Eau de la Marne (usine de Neuilly-sur-Marne)
- Eau de la Marne ou de la Seine (usine de Choisy-le-Roi ou de Neuilly-sur-Marne) selon le quartier
- Eau de la nappe de l'Albien (usine de Neuilly-sur-Seine) mélangée avec l'eau de la Seine (usine de Choisy-le-Roi)
- Eau de la nappe de Champigny

L'usine de Pantin traite l'eau des nappes de l'Albien et de l'Yprésien. Elle contribue pour 15% des besoins en eau de la commune.

L'usine d'Aulnay-sous-Bois a été remise en service le 6 septembre 2019. Elle traite l'eau des nappes de l'Albien et de l'Yprésien.

La carte présente l'origine principale de l'eau qui alimente les communes. Celles situées en limite de deux zones peuvent être partiellement (certains quartiers) approvisionnées par une autre source d'eau.

Protéger la nappe des calcaires du Champigny

Cette nappe est une ressource essentielle et précieuse, qui alimente en eau potable plus d'un million de Franciliens. Conscient des enjeux pesant sur la qualité et la quantité de cette nappe classée en zone de répartition des eaux, le SEDIF s'est associé au contrat de Territoire, Eau et Climat du Champigny, signé le 1er juillet 2020.

Ce plan réunit les maîtres d'ouvrage des plans d'action protégeant cette nappe (Eau de Paris, Ville de Nangis, Syndicat des eaux de l'est de la Seine-et-Marne…) et les structures institutionnelles (région Île-de-France, départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, Agence de l'eau Seine Normandie).

Adhérent depuis 2019 à AQUI'BRIE, porteur du contrat, le SEDIF participe aux études menées pour approfondir la connaissance du fonctionnement de cette masse d'eau.

Plan d'actions 2020-2025 de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres pour améliorer la qualité des eaux souterraines

Propriétaire d'une usine à puits à Arvigny (Savigny-le-Temple), le SEDIF prélève l'eau brute dans la nappe de Champigny et dessert en eau potable les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Rungis et Villeneuve-le-Roi via les sept forages au nord-ouest de Melun. Cette usine de production joue aussi le rôle d'ultime secours si les eaux superficielles sont polluées ou indisponibles. Préserver et améliorer la qualité de l'eau de cette nappe est indispensable et primordial pour l'alimentation en eau potable à long terme.

Le SEDIF s'est engagé en 2020 avec SUEZ et Veolia, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, à mettre en œuvre un nouveau plan d'action de protection des captages des secteurs

Zone prioritaire d'actions Fosse de Melun-Basse Vallée de l'Yerres

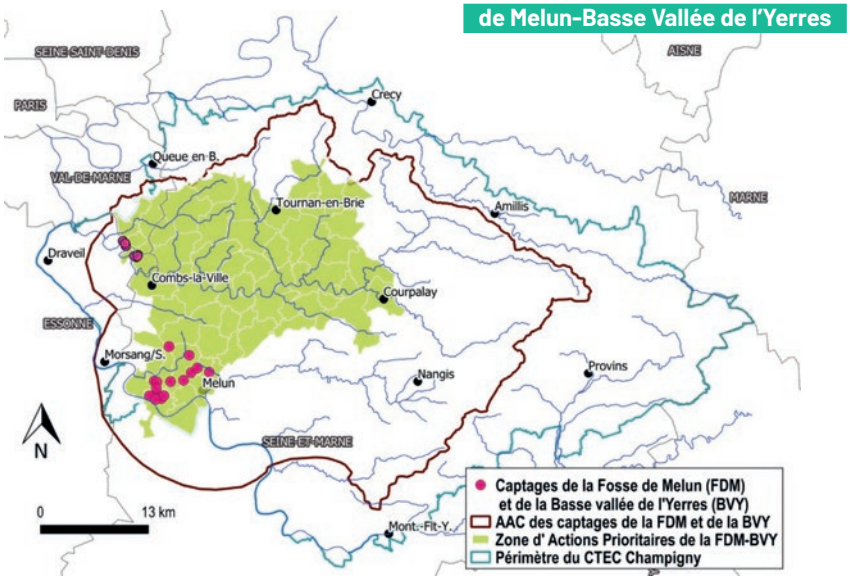

hydrologiques de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres pour une durée de 6 ans et un montant de 2,7 millions d'euros.

Les actions sont menées par différents coordinateurs de terrain sur 638 km^2 soit 63 communes et 264 exploitations agricoles de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne pour réduire les pollutions de pesticides et de nitrates qui se retrouvent dans les captages.

L'association AQUI'Brie suit de près la qualité de l'eau et le fonctionnement de la nappe et modélise la nappe de Champigny du futur.

La Chambre d'agriculture de région Île-de-France accompagne et conseille les agriculteurs pour un changement des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique tel que le développement des filières à bas niveau d'intrants ou encore la diminution d'utilisation des produits chimiques.

Le SEDIF a confié au groupement SCE, Maïos et Anima Production l'aide au pilotage du plan d'actions et à la communication pour mieux sensibiliser les acteurs du territoire.

27 M€ CONSACRÉS À CE PLAN

Le prélèvement

Le SEDIF recourt principalement aux eaux superficielles pour assurer l'alimentation de ses usagers, par prélèvement dans les trois grands cours d'eau de la région (Seine, Marne et Oise).

Des ressources de surface sous surveillance

Exposées aux rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques, les rivières sont particulièrement vulnérables. Elles peuvent subir de brusques variations de qualité sous l'effet de phénomènes naturels - comme les crues - ou de pollutions accidentelles.

Des moyens adaptés sont mis en œuvre pour garantir en permanence une qualité irréprochable de l'eau délivrée au consommateur :

- cinq stations d'alerte et trois bouées SWARM surveillent en continu l'état physico-chimique de l'eau brute ;
- des périmètres de protection ont été établis à l'amont des prises d'eau ;
- les filières de traitement sont complètes et très performantes ;
- les usines ont des réserves de capacités et sont interconnectées pour pouvoir se secourir mutuellement.

Des nappes souterraines : une sécurité supplémentaire en cas de crise majeure

Pour diversifier son approvisionnement et faire face aux risques d'indisponibilité des ressources de surface ou de crise grave affectant les usines principales, le SEDIF dispose de droits de prélèvements – limités – dans quelques nappes souterraines naturellement moins exposées aux aléas.

Prélèvement dans la Seine, à Choisy-le-Roi

Prélèvement dans l'Oise, à Méry-sur-Oise

344 MILLIONS DE M³ PRÉLEVÉS EN 2020, DONT 97 % DANS LES RESSOURCES DE SURFACE

La production

Des filières constamment modernisées pour une eau d'excellente qualité.

Les trois usines qui traitent des eaux de surface (Seine, Marne et Oise) fournissent l'essentiel de la production. Pour garantir une qualité sanitaire irréprochable, le SEDIF met en œuvre le principe des barrières multiples, dispositif associant plusieurs étapes de désinfection complémentaires (ozonation, rayonnement UV, chloration). La conception des infrastructures, leur modernisation et leur fiabilisation constantes garantissent en toutes circonstances la continuité du service. Interconnectées, avec d'importantes capacités de réserve, ces trois usines peuvent se secourir mutuellement en cas de travaux programmés, d'incidents ou de pollution. Elles peuvent aussi contribuer au secours des services d'eau voisins.

En complément, la commune de Seine-Port est alimentée directement par une usine distincte située sur le territoire de la commune.

4 sites d'eaux souterraines pour l'ultime secours

En complément des usines principales, les usines d'Arvigny (Savigny-le-Temple), Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Seine et Pantin exploitent des forages dans les nappes du Champigny, de l'Albien et de l'Yprésien. Les usines de Neuilly-sur-Seine, Aulnay-sous-Bois et Pantin ont été récemment totalement modernisées. Le site d'Arvigny (Savigny-le-Temple), dont l'eau est la plus calcaire, va bénéficier en premier du traitement par osmose inverse basse pression (OIBP), d'ici 2021 (voir p. 38 pour plus de détails).

Efficacité des étapes de désinfection (barrières multiples)

	Filtration sur sable	Ozonation	Traitement UV	Chloration
Parasites	■	■	■	■
Bactéries	■	■	■	■
Virus	■	■	■	■

■ Très efficace ■ Efficace ■ Peu ou pas efficace

Fiches d'identité des usines principales de production

Usines	Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand	Méry-sur-Oise
Ressource	Seine	Marne	Oise
Capacité maximale	600 000 m³/jour	600 000 m³/jour	340 000 m³/jour
Production moyenne	300 000 m³/jour	316 000 m³/jour	165 000 m³/jour
Territoire desservi	Sud de Paris	Est de Paris	Nord de Paris
Population desservie	1,88 million	1,79 million	0,87 million

RÉNOVATION DU GROUPE DE POMPAGE ELP 9 À L'USINE DE CHOISY-LE-ROI

Mise en service en 1987, la pompe ELP 9 est la plus importante du patrimoine SEDIF car elle permet d'atteindre un débit de 21 600 m³/h. Sa rénovation a été lancée en juillet 2020. Elle a été démontée afin d'être soumise à une expertise en vue d'effectuer les travaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Durée des travaux : 13 mois
Montant des travaux : 1,516 M€ HT

UN TRAITEMENT AUX ULTRAVIOLETS À MÉRY-SUR-OISE

La performance et la sécurisation d'une filière passent par l'application du concept multibarrière à la désinfection, auquel plusieurs étapes de la filière concourent, de manière complémentaire, pour éliminer les micro-organismes. L'efficacité des ultraviolets (UV) sur les parasites, dont le *Cryptosporidium*, a été mise en évidence, en complément de la filtration sur sable, de l'ozonation sur les virus et de la chloration sur les bactéries.

C'est pourquoi une nouvelle unité de traitement aux UV est mise en service sur la filière biologique de l'usine de Méry-sur-Oise : trois réacteurs UV et leurs équipements et canalisations ont été installés dans un environnement contraint, en réaménageant une ancienne cuve de dégazage d'ozone.

Le renforcement ainsi obtenu traduit la volonté du syndicat de sécuriser une filière qui produit déjà de l'eau potable conforme aux exigences réglementaires.

Montant de l'opération : 4,76 M€
dont 3,05 M€ de travaux.

L'USINE DE SEINE-PORT

Ressource : Nappe du Champigny
Capacité maximale: 1 200 m³/jour
Production moyenne : 350 m³/jour
Territoire desservi : Seine-Port
Population desservie : 1 918 habitants

Le pompage et le stockage

Les stations de pompage

Pour alimenter toutes les zones du territoire quelle que soit la topographie, le réseau de distribution est équipé de stations de pompage :

- 39 stations de relèvement de deuxième ou troisième élévation remontent l'eau dans les réservoirs aux points hauts ;
- 4 stations de surpression assurent une pression suffisante dans des réseaux particulièrement étendus ;
- 2 stations de transfert, constituant des dispositifs d'interconnexion des usines principales, permettent des échanges d'eau traitée entre secteurs.

Les réservoirs de stockage

La régularité et la sécurité de l'alimentation sont aussi garanties par 78 réservoirs, enterrés ou surélevés, installés majoritairement sur les parties hautes des communes pour :

- la mise en pression continue de l'eau distribuée, quelles que soient les variations de la demande ;
- la satisfaction immédiate des besoins d'urgence (pics de consommation, défense incendie).

Station de pompage de Bruyères-de-Sèvres

860 895 m³
DE STOCKAGE MAXIMAL, TOUTES RÉSERVES CONFONDUES, SOIT UN VOLUME DE SÉCURITÉ DE PLUS D'UNE JOURNÉE DE CONSOMMATION MOYENNE

78
RÉSERVOIRS

45
STATIONS DE POMPAGE

Capacité de stockage des réservoirs par secteur (en m³)

	Seine	Marne	Oise	Seine-Port	Total
Usines principales	71 000	64 000	16 000	0	151 000
Usines à puits	5 000	5 000	800	0	10 800
1re élévation	235 365	219 100	95 610	1 200	551 275
2e élévation	64 800	19 950	58 450	0	143 200
3e élévation	3 000	0	1 620	0	4 620
TOTAL GÉNÉRAL	**379 165**	**308 050**	**172 480**	**1 200**	**860 895**

Le transport et la distribution

Un réseau sécurisé et contrôlé en permanence.

- Le réseau est fortement maillé, de façon que la rupture accidentelle d'une canalisation ne compromette pas la continuité du service.
- Plus de 1700 capteurs Res'Echo surveillent près de 900 km de conduites en zones sensibles (présence de carrières, de nappes ou de sols pollués, conduites sous chaussées à très fort trafic, zone de dissolution de gypse par exemple) pour permettre la détection et la réparation précoce des éventuelles fuites.
- 45 stations de chloration réparties sur le réseau optimisent le niveau de chlore pour garantir la qualité sanitaire de l'eau jusqu'aux abonnés tout en limitant le risque d'odeur.
- 215 sondes qualité multi-paramètres contribuent à la surveillance du réseau et assurent la traçabilité de l'eau dans le cadre du projet Qualio.
- Des diagnostics sont régulièrement réalisés sur les canalisations afin d'identifier les besoins d'entretien.

TAUX DE RENDEMENT DU SEDIF :

90,7 %

LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU, UN ENJEU ESSENTIEL

Afin de gérer durablement son patrimoine réseau et de limiter le risque de casses, le SEDIF met en œuvre un programme exigeant de renouvellement préventif de ses canalisations.

Le SEDIF renouvelle 1 % du linéaire total de ses canalisations chaque année, ce qui correspond à un renouvellement de la totalité du réseau tous les 80 ans. Cet effort nécessaire à la gestion durable et responsable du patrimoine réseau, qui représente en valeur à neuf 85 % des actifs pour plus de 8,5 milliards d'euros, et est parmi les plus significatifs en France.

Pour le réaliser, le SEDIF :

- privilégie les techniques « sans tranchée » (pour diminuer les impacts environnementaux des chantiers) ;
- impose un cahier des charges strict et exigeant aux entreprises chargées de réaliser les travaux : respect des prescriptions de pose et de la charte « Chantiers Responsables » (voir p. 43), matériaux durables, désinfection avant mise en service, branchements dotés d'un dispositif anti-retour destiné à protéger le réseau public…

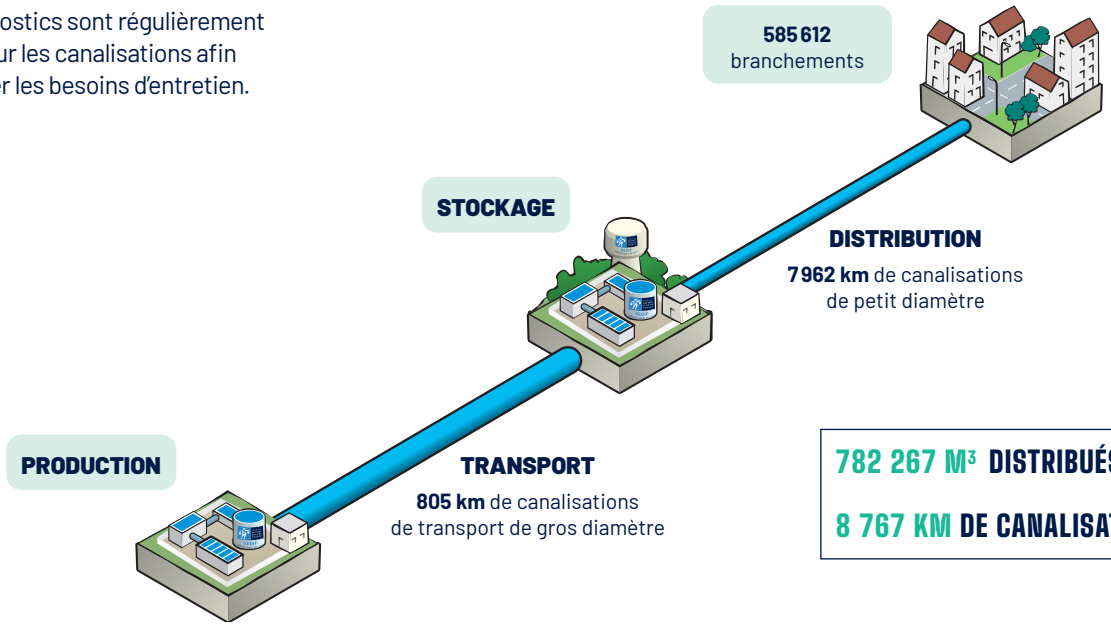

782 267 M³ DISTRIBUÉS/JOUR

8 767 KM DE CANALISATION

Les travaux de la sectorisation du réseau sont lancés

Pour localiser plus finement les fuites non visibles et optimiser son rendement de réseau, le SEDIF a choisi de sectoriser ses 8 767 km de conduites. Après une longue phase d'étude, les travaux ont débuté.

Les zones desservies par les usines regroupent chacune environ 1800 km de réseau en moyenne. Afin de mieux suivre les débits et localiser les fuites, il est nécessaire de constituer des secteurs plus petits, de 97 km de réseau en moyenne, dans lesquels il sera plus facile de surveiller les volumes d'eau distribués. Au final le nombre de secteurs sera de 90.

Pour réaliser cette opération, 180 chantiers sont programmés de 2019 à 2024 pour poser des débitmètres performants aux endroits stratégiques du réseau.

Dans le réseau du SEDIF, la pression varie de 2 à 10 bars selon les zones pour tenir compte de l'altitude, de la hauteur des constructions, etc. Alors que cette pression est quasi constante sur 24 heures, la moduler en fonction de la demande en eau permettrait de limiter les casses et les volumes en cas de fuite. Six secteurs test ont été retenus pour expérimenter la mise en place de la modulation de pression. La pose des vannes de régulation en entrée de ces secteurs se fait parallèlement aux travaux de sectorisation.

Malgré le contexte sanitaire, 20 chantiers ont pu être réalisés en 2020. Le premier secteur sera opérationnel en 2021.

En complément, les travaux sur la modulation de la pression de l'eau, en fonction des caractéristiques hydrauliques de la zone et grâce à la pose de vannes de régulation, se sont poursuivis. Le premier secteur modulé sera mis en service en 2021. La réduction locale de la pression permettra d'allonger la durée de vie des canalisations et de limiter le débit des fuites.

Système d'information géographique

Depuis le début du contrat de délégation, le SEDIF utilise le système de gestion de base de données Oracle. En 2019, le SEDIF a lancé une étude d'impact dans l'optique de le remplacer par PostgreSQL.

Le système d'information géographique (SIG) est un outil indispensable pour la gestion du réseau. Il regroupe toutes les données patrimoniales permettant son exploitation et son renouvellement. Le SEDIF a décidé en 2019 de lancer une étude pour ne plus être dépendant d'un éditeur.

La solution de PostgreSQL, libre et gratuite, a fait ses preuves, et peut s'articuler à l'environnement SIG déployé par le SEDIF et son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France.

Commencée courant 2020, cette migration des bases de données s'accompagne de montées de versions applicatives (notamment de la suite ESRI), et d'une réflexion sur les processus et outils mis en place par le service de l'eau. Ainsi, en balayant brique par brique leurs architectures SI respectives, le SEDIF et son délégataire améliorent leur maîtrise des outils et des flux mis en place, et consolident les interactions entre leurs SIG.

LA SURVEILLANCE QUOTIDIENNE DU RENDEMENT AU SERVICE DE LA TRAQUE DES FUITES DU RÉSEAU

Fort de l'un des meilleurs rendements de réseau de France, le SEDIF poursuit ses innovations dans l'exploitation des données pour encore améliorer sa performance.

Pour poursuivre l'optimisation du rendement de son réseau, le SEDIF et son délégataire ont mis en œuvre en 2020 le calcul du rendement quotidien. Les millions de données de la télérelève et de surveillance du réseau (débit, pression, compteurs) sont injectées en continu dans un module de calcul spécifique du système de pilotage ServO appelé ADR (Aide au diagnostic du réseau). Ainsi, il est possible de suivre l'évolution journalière des pertes en distribution et de faire des bilans secteur par secteur. Cela permet d'orienter sur le terrain, de manière plus efficace, la recherche active de fuites en vue de diminuer les volumes perdus pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

Le module « Aide au diagnostic du réseau » du système de pilotage ServO

Préparer la fin du contrat pour assurer la continuité du système d'information

Le système d'information du service public de l'eau traite chaque jour des millions de données. Le SEDIF doit dès maintenant s'assurer que ce système puisse passer d'un opérateur à l'autre de façon fluide et sans incidence pour les consommateurs.

Le système d'information est un maillon stratégique et central du service public de l'eau.

Composé d'environ 140 applications, il traite chaque jour des millions de données de production d'eau, de distribution, de qualité, de consommation, de facturation… L'outil ServO de pilotage du service est l'une des briques essentielles.

Dans le cadre du projet 2023, le SEDIF doit s'assurer de la réversibilité de ce système et de toutes les données qu'il contient, pour être en capacité de changer de prestataire.

En tant qu'autorité organisatrice, le SEDIF a donc lancé, depuis septembre 2020, plusieurs opérations visant à auditer les données patrimoniales les plus stratégiques du service de l'eau telles que le système d'information géographique, la base de facturation, les données d'exploitation dans le respect des réglementations RGPD. Pour qu'au 1er janvier 2024, la continuité du service soit assurée le SEDIF a initié la construction d'un plan de reprise informatique pleinement opérationnel.

Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore

Les avancées 2020 dans le projet OIBP (osmose inverse basse pression).

Les études de faisabilité achevées pour Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne

En novembre 2020, la synthèse des études de faisabilité réalisées pour l'insertion d'un traitement membranaire sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne a été présentée au Bureau du SEDIF.

L'objectif pour chaque usine est de pouvoir distribuer jusqu'à 400 000 m³/j d'une eau très douce (titre hydrotimétrique de 8 à 10°f), de qualité exceptionnelle qui pourrait permettre à terme de supprimer ou de réduire fortement la chloration en réseau de distribution.

Le fonctionnement des futures unités membranaires engendrera des travaux de construction. Un programme de sécurisation de l'alimentation électrique haute tension des usines prévoit la création d'une double alimentation en 225 kV par le fournisseur d'énergie RTE. La continuité d'alimentation sera assurée pour un scénario de crue R 1,15 (115 % du débit de crue centennal).

Les travaux de construction des unités membranaires sont estimés à environ 380 M€ HT par usine, hors sécurisation électrique des usines, et les coûts d'exploitation à environ 11 M€ HT par an.

LANCEMENT DU COMITÉ D'EXPERTS « EAU SANS CHLORE »

La distribution d'une eau sans chlore est une démarche novatrice en France ! Pour relever ce défi, le SEDIF a mis en place un comité d'experts « Eau sans chlore » regroupant des universitaires français et étrangers, des maîtres d'ouvrage pratiquant l'eau sans chlore (Grenoble et Waternet aux Pays-Bas) et des institutionnels français (DGS, ARS, AESN).

Le rôle de ce comité repose sur le partage des connaissances et des expériences pour définir les conditions nécessaires à la distribution d'une eau sans chlore. La première réunion tenue en visioconférence en français et en anglais le 26 novembre 2020 a été un succès. Le SEDIF a présenté ses filières de traitement et son projet qui a soulevé de nombreuses questions. Les prochaines réunions, permettront à plusieurs exploitants de présenter un retour d'expérience « eau sans chlore » et de débattre des programmes d'études à lancer.

Les chiffres clefs du projet

	Usine de Choisy-le-Roi	Usine de Neuilly-sur-Marne
Objectif d'adoucissement	TH = 8 à 10°f	TH = 8 à 10°f
Objectif de production	400 000 m³/j	400 000 m³/j
Rendement hydraulique mini	85 %	85 %
Volume restitué à la rivière	40 à 50 000m³/j	40 à 50 000 m³/j
Capacité maximale des usines	600 000 m³/j	600 000 m³/j

Sécuriser
le dépotage des produits chimiques

Le SEDIF a développé une solution technique innovante et automatisée pour renforcer la maîtrise du risque industriel.

Le traitement de l'eau induit l'utilisation de produits dont le mélange accidentel pourrait entraîner la dispersion de gaz toxiques dans l'atmosphère[1]. Le SEDIF et son délégataire ont mis en place des mesures organisationnelles et techniques performantes pour maîtriser ce risque industriel. L'État impose désormais l'automatisation de ces procédés.

Le SEDIF et son exploitant ont donc conçu et mis en œuvre, dans des délais courts, un dispositif automatisé sécurisant les opérations de dépotage de produits chimiques dans ses usines de production d'eau potable, sites industriels comprenant des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un dispositif jouant le rôle de barrière sécurisée, automatisée, empêchant les erreurs sans intervention humaine, préservant l'intégrité physique de la population, la sécurité du personnel et l'environnement, a été développé dès 2016 et installé dans l'usine de Méry-sur-Oise. Deux analyseurs en parallèle et indépendants, fondés sur des spectromètres, reliés à un automate dédié conditionnant l'autorisation de démarrage du dépotage à chaque point de livraison, reconnaissent le produit attendu en livraison, évitant ainsi tout risque de mélange. Le principe, appelé **Alertech** (brevet déposé par Veolia Eau), validé par la préfecture, repose donc sur la mise en œuvre d'une double barrière de sécurité.

Il a été étendu aux deux autres usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, pour un montant d'investissement de 2,48 M € HT dont 1,78 M € HT de travaux. Le SEDIF a équipé huit postes ou points de dépotage.

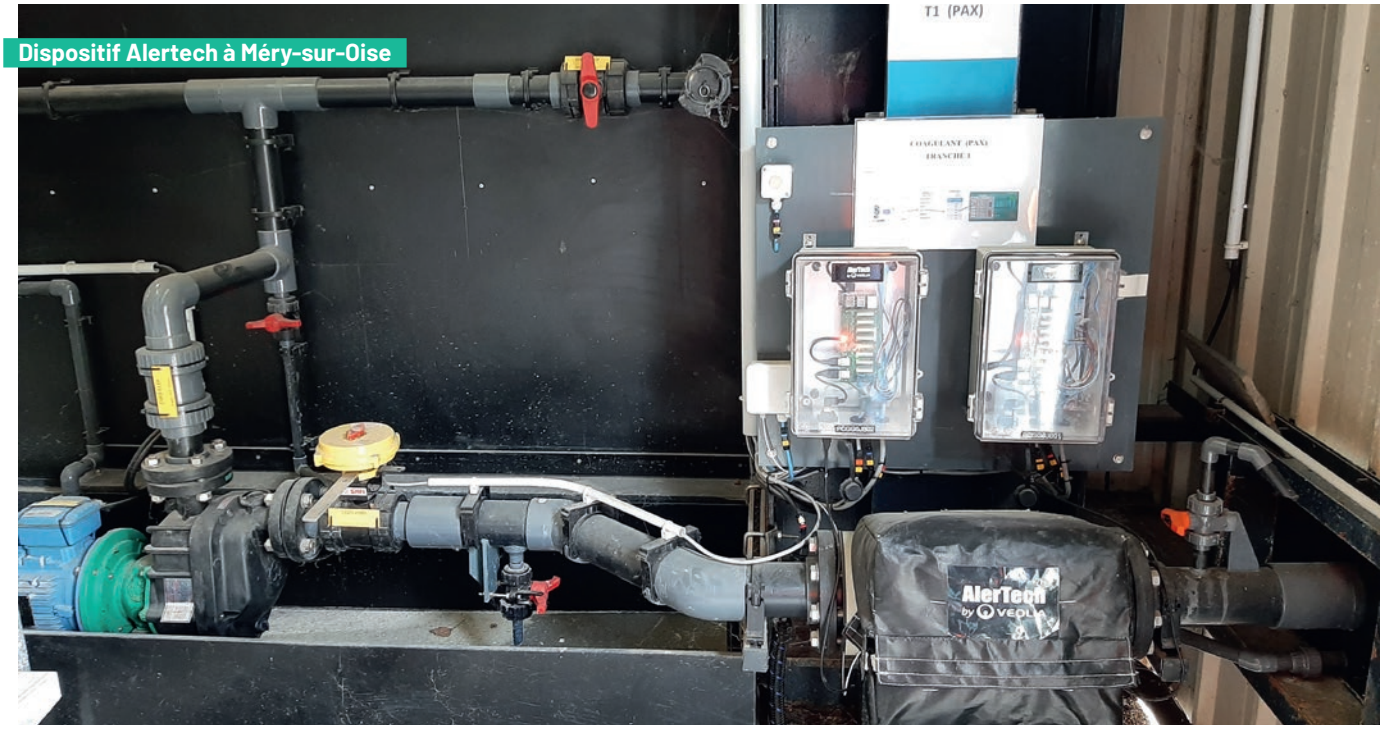

Dispositif Alertech à Méry-sur-Oise

(1) Pour une probabilité d'accident estimée à moins d'une fois tous les 100 000 ans.

L'innovation au cœur de la gestion patrimoniale du réseau...

En 2020, le SEDIF a inspecté, sans interruption de service, 4 km de canalisation de transport entre les sites de Gagny et de Livry-Gargan : retour sur une première française.

Afin de s'assurer de l'opportunité d'engager un remplacement complet d'une conduite de 600 mm de diamètre, un diagnostic a été réalisé grâce à deux technologies innovantes : la SmartBall® et le PipeDiver®.

Ces deux outils sont mis en mouvement par le débit de l'eau et suivis en temps réel grâce à plusieurs capteurs positionnés le long du tracé.

L'opération se déroule en trois phases :

- la préparation des accès et points d'entrée et de sortie des outils dans la conduite ;
- la calibration des outils via un échantillon de la canalisation afin d'en effectuer une copie numérique et d'interpréter les signaux relevés lors de l'inspection ;
- l'inspection, qui se déroule de manière transparente pour l'usager, sans interruption de la distribution de l'eau.

L'inspection a montré un bon état général de la conduite, puisque seulement trois fuites en cours de traitement et trois tronçons présentant des ruptures de spires ont été détectés.

Ce diagnostic d'un nouveau genre permet d'affiner la stratégie de gestion patrimoniale du SEDIF, en ne renouvelant pas une canalisation toujours fonctionnelle au profit d'interventions plus ciblées, et de renforcer la surveillance grâce à des technologies innovantes.

Différentes étapes de l'inspection

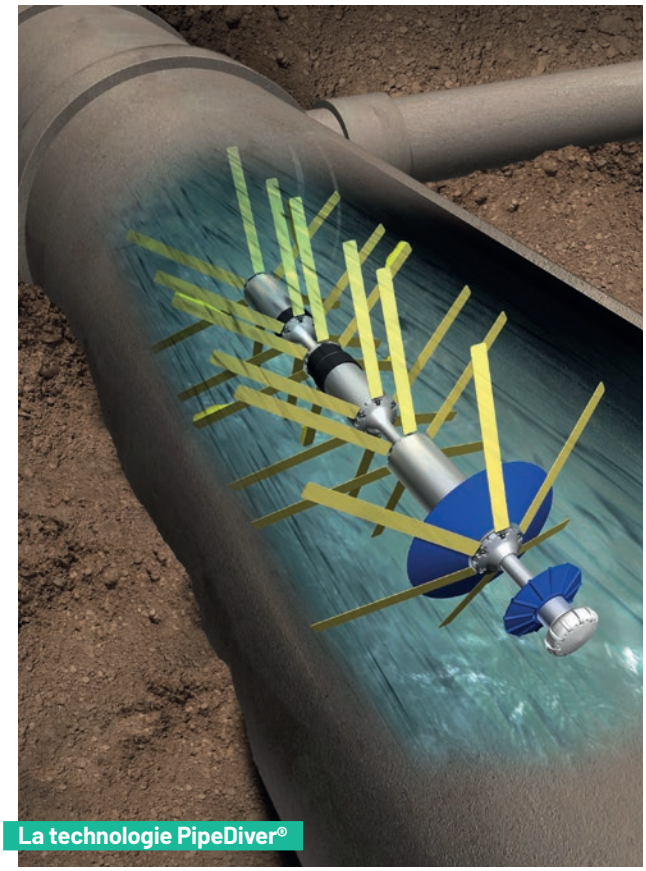
La technologie PipeDiver®

Le réservoir de Villejuif

… et des ouvrages du SEDIF

Avec le paramétrage du nouveau logiciel SIMEO, le projet de déploiement d'un outil intégré de gestion patrimoniale des ouvrages, initié en 2018, a franchi une étape essentielle en 2020.

Cet outil permet, à partir d'une base de données, de simuler des stratégies de maintenance et de travaux selon une logique d'analyse risques.

Il permet notamment :

- d'améliorer la connaissance du patrimoine et des niveaux de risque ;
- d'optimiser la performance des plans d'investissement au regard de critères objectifs (coûts, risques de défaillance, continuité d'alimentation, lois de vieillissement, planning…) et de simulations sur la base de scénarios prospectifs ;
- d'aligner les visions comptable et technique, tant sur la prévision et la réalisation des plans d'investissement que sur l'amélioration de la gestion des immobilisations ;
- de disposer d'outils d'aide à la décision au regard de critères budgétaires ou de performance du patrimoine.

À ce titre, le SEDIF s'est appuyé sur le logiciel SIMEO pour organiser la planification temporelle et financière des opérations de renouvellement patrimonial ou fonctionnel de son prochain plan d'investissement décennal (2022-2031).

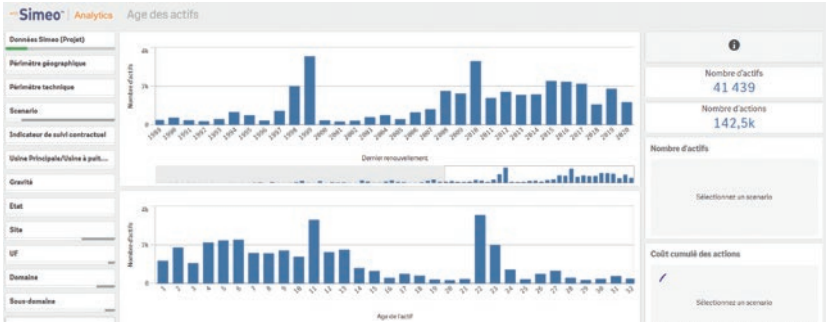

Logiciel SIMEO Analytics

LA MAÎTRISE DU RISQUE INONDATION

Risque naturel le plus important et impactant en Île-de-France

Risque sur les usines de production d'eau potable

→ Le SEDIF est aujourd'hui protégé contre des inondations dites « centennales » (scénario R1.0) de référence : crue de la Seine de 1910.

Des études à différentes échelles permettent de décliner de manière opérationnelle des actions permettant de réduire et d'anticiper ce risque au travers de plans de continuité d'activité.

Des équipements pour maîtriser les inondations

→ Barrières anti-crue sur l'usine de Choisy-le-Roi, systèmes de pompages temporaires contre les remontées de nappes.

Les ouvrages du SEDIF et les opérations significatives en 2020

Des chantiers responsables

Afin de limiter les nuisances auprès des riverains et de respecter l'environnement, le SEDIF veille à l'application rigoureuse de sa charte « Chantiers responsables ».

Le renouvellement des canalisations s'est poursuivi malgré une année 2020 perturbée par la crise sanitaire. Le SEDIF a veillé à la fois au respect des protocoles sanitaires et gestes barrières ainsi qu'aux critères de la charte « Chantier responsable » sur les chantiers accompagnant les opérations de voirie. Cette charte précise le niveau minimum de qualité attendu vis-à-vis :

- de la sécurité et de l'information des riverains ;
- des nuisances occasionnées ;
- de la propreté ;
- de la protection de l'environnement.

Des visites de contrôles sont régulièrement réalisées pour vérifier le respect de cette charte.
Des pénalités sont également prévues au contrat de délégation de service public, ce qui contribue ainsi à améliorer les pratiques.

LE SEDIF TOUJOURS VIGILANT AU BON COMPACTAGE DES REMBLAIS

Chaque projet de renouvellement de canalisation est soumis à des contrôles de compactage stricts.
Le SEDIF s'attache à vérifier le nombre de contrôles attendus, le nombre de contrôle réalisés et la conformité de ces derniers à une temporalité trimestrielle. Ce suivi, associé à une démarche d'amélioration continue avec son délégataire, a porté ses fruits et l'indicateur de performance annuel consolidé atteint 85,5 % en 2020.

Des enquêtes de satisfaction régulières

Dans un souci constant d'amélioration, le SEDIF recueille l'avis des riverains et des communes lorsque des travaux sont effectués.

Dans l'objectif d'améliorer la perception de la qualité des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage SEDIF ainsi que des travaux délégués, le SEDIF a mis en place la distribution d'enquêtes de satisfaction auprès des riverains et des communes.

En 2020, avec une appréciation globale de 8/10, ces enquêtes ont permis de constater que :

- les riverains n'ont pas constaté de gêne de la circulation et de l'accès à leur domicile ;
- les chantiers sont propres et bien tenus ;
- la durée des arrêts d'eau annoncée aux riverains est bien respectée ;
- les villes sont globalement satisfaites des conditions d'exécution des travaux.

EN 2020

→ près de 352 chantiers réalisés sur la voie publique, dont 214 sous la maîtrise d'ouvrage du SEDIF et 138 sous celle de son délégataire Veolia Eau d'Île-de-France

→ environ 4 100 questionnaires de satisfaction distribués

→ un taux de réponse élevé de près de 27 %

→ une appréciation globale de 8/10, toujours en hausse

Comparaison des taux de satisfaction des enquêtes riverains entre 2019 et 2020

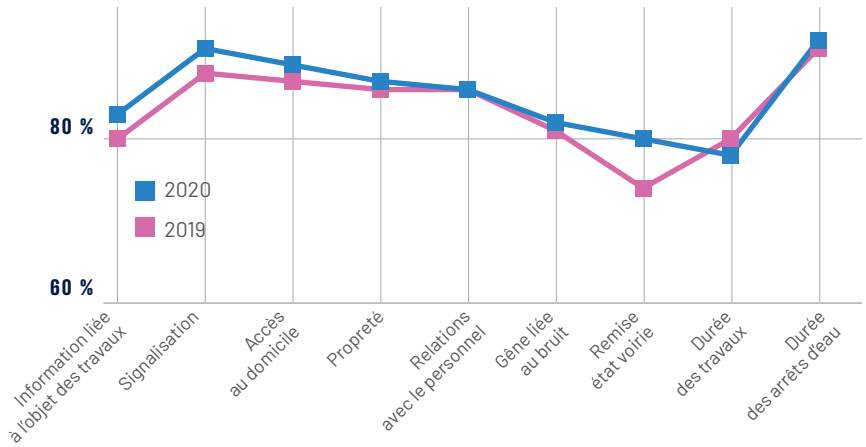

Assurer le fonctionnement et la poursuite des travaux pour renforcer la sécurité du réseau

La crise sanitaire n'a pas empêché la tenue de travaux nécessaires à la continuité du service. Exemple avec la remise en exploitation du réservoir R3 de Montigny-lès-Cormeilles.

Le réservoir R3 de Montigny-lès-Cormeilles de première élévation, datant de 1973 et d'une capacité de 45 000 m^3, joue un rôle majeur dans la sécurisation de la distribution d'eau sur le territoire.

Le 16 mars 2020, date du confinement national, sa cuve était indisponible en raison de travaux de rénovation engagés depuis septembre 2019, pour remédier aux fissures et aciers corrodés présents sur les parois en béton armé. Sa remise en eau était initialement prévue début avril 2020. Mi-mars, l'ensemble des reprises de génie civil à l'intérieur du réservoir était réalisé mais des interventions sur des équipements devaient être finalisées.

Afin de garantir la qualité du service et malgré les difficultés liées au confinement, l'ensemble des intervenants, le délégataire, la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS, les titulaires des marchés de travaux se sont mobilisés aux côtés du SEDIF pour finir en urgence les travaux indispensables à la remise en exploitation, qui a été effective le 27 mars. Le niveau de sûreté du réseau s'est trouvé nettement amélioré grâce à cette remise en service accélérée. Le SEDIF a ainsi pu retrouver un niveau de réserve d'eau maximal sur le nord de son territoire, qui participe à la sécurisation de l'ensemble du territoire du SEDIF et des opérateurs voisins.

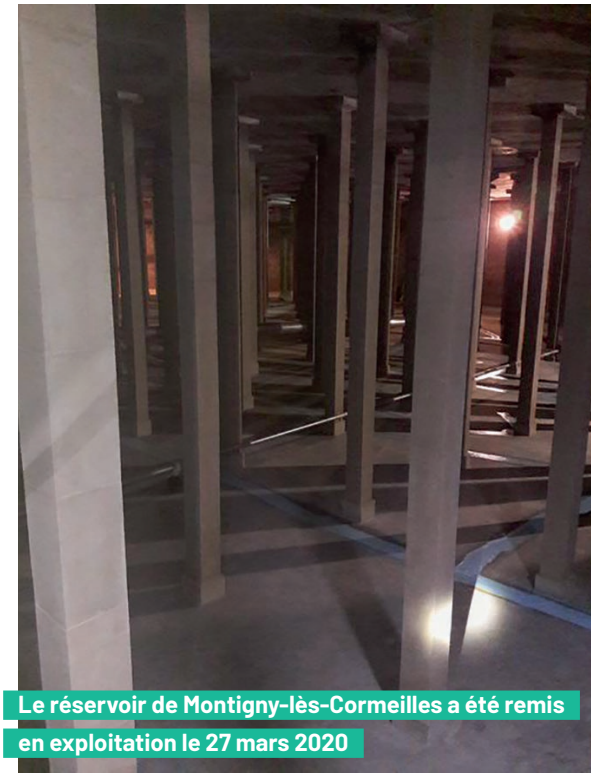

Le réservoir de Montigny-lès-Cormeilles a été remis en exploitation le 27 mars 2020

Sécuriser
la distribution en eau du plateau de Saclay

Travaux de refonte complète du site de Palaiseau : construction en cours de la nouvelle station de pompage et du nouveau réservoir surélevé.

Le SEDIF anticipe et répond à la demande croissante des consommations en eau du territoire du plateau de Saclay en pleine expansion urbanistique, tout en se souciant de la bonne intégration paysagère de ces nouveaux bâtiments situés le long de la route de Saclay à Palaiseau.

La station de pompage, à la géométrie complexe, sera mise en service au premier semestre 2022 et la construction du réservoir surélevé de 3 100 m³ rappelant par sa forme un tourbillon d'eau, débutera mi 2021 pour s'achever fin 2022, suivront ensuite la réhabilitation du réservoir existant d'une capacité de 2 850 m³, la démolition des anciens ouvrages désaffectés et l'aménagement paysager des espaces extérieurs qui doivent se terminer en 2024.

Durée des travaux : 4 ans
Montant opération : 19,3 M€ HT
dont 16,7 M€ HT de travaux

La station de pompage vue d'en haut

La station de pompage en cours de réalisation, vue de l'extérieur

Bétonnage en cours des voiles de la station de pompage, vue de l'intérieur

Mise en service de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de ses objectifs environnementaux, le SEDIF vise à réduire ses consommations énergétiques et à utiliser des énergies renouvelables.

Durée des travaux : 12 mois
Montant opération : 373 400 € HT
dont 278 000 € HT de travaux

L'installation d'un pilote de panneaux photovoltaïques sur la toiture du décanteur A de l'usine de Choisy-le-Roi constitue un premier test de production d'énergie pour le SEDIF.

432 modules photovoltaïques reliés en chaînes ont été posés.

L'énergie produite est injectée dans le réseau électrique de l'usine et elle est autoconsommée en totalité.
La production annuelle attendue est de 144 MWh/an soit l'équivalent d'une consommation annuelle de 30 foyers.

Les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'usine

Réservoir de Vélizy-Villacoublay

Une démolition « douce » pour ce réservoir de 1958. L'emprise de l'ouvrage a été restituée à la ville. La zone est désormais alimentée par la station de pavé blanc à Clamart.

Le renouvellement du réseau de distribution

Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, le SEDIF a maintenu ses efforts en 2020 pour assurer la continuité du service et soutenir l'activité économique.

Le SEDIF assure la gestion durable de son patrimoine par la mise en œuvre de plans d'investissement qui permettent notamment de lisser dans le temps le renouvellement du réseau de distribution et d'améliorer encore le rendement. En 2020, malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire du coronavirus, avec notamment les périodes d'arrêts et les mesures de protection sanitaire déployées pour protéger les ouvriers et les riverains des chantiers, le SEDIF a remplacé 70 km de canalisations en maîtrise d'ouvrage publique.

Un taux de renouvellement élevé et un âge moyen du réseau maîtrisé

Avec les travaux réalisés par le délégataire, ce sont donc plus de 83 km de canalisations qui ont été remplacés soit un taux de renouvellement de près 1 % en 2020 pour l'ensemble du réseau du SEDIF.

Ce fort taux de renouvellement traduit la volonté du SEDIF d'atteindre les objectifs prioritaires définis dans le cadre du XV[e] plan de diminuer le nombre de fuites et maîtriser l'âge moyen du réseau à 44 ans en 2020, conformément aux orientations du schéma directeur du SEDIF.

Forage dirigé

UN RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL EN FRANCE

740 km de réseau de distribution ont été renouvelés au cours de la période 2011-2020 en adéquation avec une politique d'investissement volontariste votée par les élus du SEDIF sur le patrimoine des canalisations :

→ de 2011-2015 (XIV[e] plan)

274 KM

MAÎTRISE D'OUVRAGE SEDIF : 184 KM
+ DÉLÉGATAIRE : 90 KM

→ de 2016-2020 (XV[e] plan)

466 KM

MAÎTRISE D'OUVRAGE SEDIF : 376 KM
+ DÉLÉGATAIRE : 90 KM

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION D'UNE CONDUITE DE DN 300 ENTRE VÉLIZY ET JOUY-EN-JOSAS

Le SEDIF a entrepris le renouvellement et le maillage d'une canalisation de distribution d'eau potable traversant les communes de Vélizy-Villacoublay, Jouy-en-Josas et Bièvres sur la RD53, et la route de Gisy, sur 3 070 ml. L'opération a été programmée en raison de la vétusté de cette canalisation 300 mm de diamètre et de la nécessité de sécuriser les alimentations en eau de ce secteur.

Afin de s'adapter au mieux aux contraintes du chantier (linéaire important, route à forte circulation, centre militaire et industries à proximité), la canalisation a été posée sous accotement en tranchée ouverte et en forage dirigé sous les traversées de voirie.

Pompage des eaux de ruissellement avant reprise des travaux

Accompagner
les projets d'aménagement et de développement des transports urbains sur le territoire

La transformation de l'agglomération parisienne en une métropole à rayonnement mondial à l'horizon 2030 s'accompagne par un foisonnement de projets d'envergure en termes de transports en commun et d'aménagements. Le SEDIF contribue activement à cette évolution en accompagnant l'ensemble des opérations d'aménagement. Il garde pour objectif la maîtrise du prix de l'eau en limitant les déplacements des ouvrages du SEDIF et par conséquent les dépenses restant à la charge de l'usager.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement, aussi appelée « opération tiers », comme l'aménagement d'une ligne de métro, de tram, de bus, une opération immobilière..., le SEDIF :

- identifie les interfaces des projets « aménageurs » avec les infrastructures de production et de distribution d'eau du SEDIF ;
- définit avec l'aménageur la prise en charge financière et les délais de réalisation ;
- met en place des conventions techniques, administratives et financières ;
- réalise les études de dévoiement et les travaux pour les conduites stratégiques ;
- suit le budget du projet.

Une incidence forte sur les équipes et le patrimoine du SEDIF

La période à venir, jusqu'à la fin du XVI[e] Plan en 2031, est marquée par un fort accroissement des projets tiers d'aménagement, de rénovation urbaine, ou liés à des lignes de transport.

Une étude prospective de ces opérations impactant le patrimoine du SEDIF pour la période 2020-2035 a permis de recenser plus de 220 projets, dont le projet phare des Jeux Olympiques 2024.

Ces projets ont un impact significatif sur les investissements du SEDIF et mobilisent ses ressources aussi bien financières qu'humaines.

À L'HORIZON 2035

143 KM
DE CONDUITES À DÉPLACER, DONT PRÈS DE 89 % EN DISTRIBUTION

333 M€ HT
DE DÉPENSES ESTIMÉES, DONT :

→ **216 M€ HT**
de remboursement
(cas des métros)

→ **117 M€ HT**
restant à la charge
du SEDIF (cas des tramways)

Vitry-sur-Seine

Dévoiement d'une conduite de DN 400 mm, lié à la création d'un site de maintenance d'infrastructures pour la ligne n° 15

Le métro automatique du Grand Paris Express que construit la Société du Grand Paris (SGP) comporte un site de maintenance des infrastructures à Vitry-sur-Seine pour la ligne n° 15 Sud. Ce site comprend la création de faisceaux de voies ferrées ainsi que d'une zone de stockage.

L'emprise de l'ouvrage, située entre la rue Léon-Geffroy (RD 274) et le quai Jules-Guesde, a nécessité le déplacement sur 100 mètres d'une conduite de transport d'eau potable de DN 400 mm en béton armé, posée en 1975.

Durée des travaux :
janvier à juillet 2020

Montant du programme :
1,6 M€ HT dont 1,02 M€ HT de travaux

Palaiseau

Dévoiement d'une conduite de transport en DN 600 mm, lié à la création de la ligne n° 18

La ligne de métro n° 18 entre Versailles et Orly est en cours de réalisation par Île-de-France Mobilité et la SGP. L'implantation du projet d'aménagement a permis d'identifier une zone d'interférence avec une conduite DN 600 mm, à Palaiseau. Ce réseau est alimenté par surpression, par la station de pompage de Palaiseau raccordée au réseau de seconde élévation PALAI170, alimenté par la station de Massy-Palaiseau.

Les travaux ont consisté à :

- la pose en tranchée ouverte sur 1530 mètres sous le boulevard des Maréchaux/rue Descartes et jusqu'à l'avenue de la Vauve ;
- le raccordement du DN 600 sur la conduite existante DN 400 située avenue de la Vauve. Un maillage a été réalisé sur 180 mètres en DN 200 sur la conduite de distribution, au sud du raccordement, afin de sécuriser ledit raccordement.

Durée des travaux :
juin 2020 à janvier 2021

Montant du programme :
5,88 M€ HT dont 4,15 M€ HT de travaux

Antony

Dévoiement d'ouvrages lié à la création du tramway T10

La ligne de tramway T10 entre Antony et Clamart est en cours de réalisation par le conseil départemental des Hauts-de-Seine et Île-de-France Mobilités. L'emprise de la plateforme du tramway a nécessité le dévoiement d'une conduite de transport, avenue du Général-de-Gaulle, la pose d'équipement hydraulique et la création d'accès au réseau d'eau potable du SEDIF.

Les travaux ont consisté à :

- dévoyer 35 mètres ;
- dévoyer 12 mètres de conduite de transport de DN 900 avec pose d'une ventouse ;
- prolonger la galerie technique traversant l'A 86 sur 10 mètres soutenue par des fondations spéciales constituées de 46 pieux de 12 mètres chacun.

Durée des travaux : novembre 2019 à octobre 2020

Montant du programme : 3,1 M€ HT dont 2,6 M€ HT de travaux

Impact des projets du Grand Paris sur l'activité du SEDIF en 2020

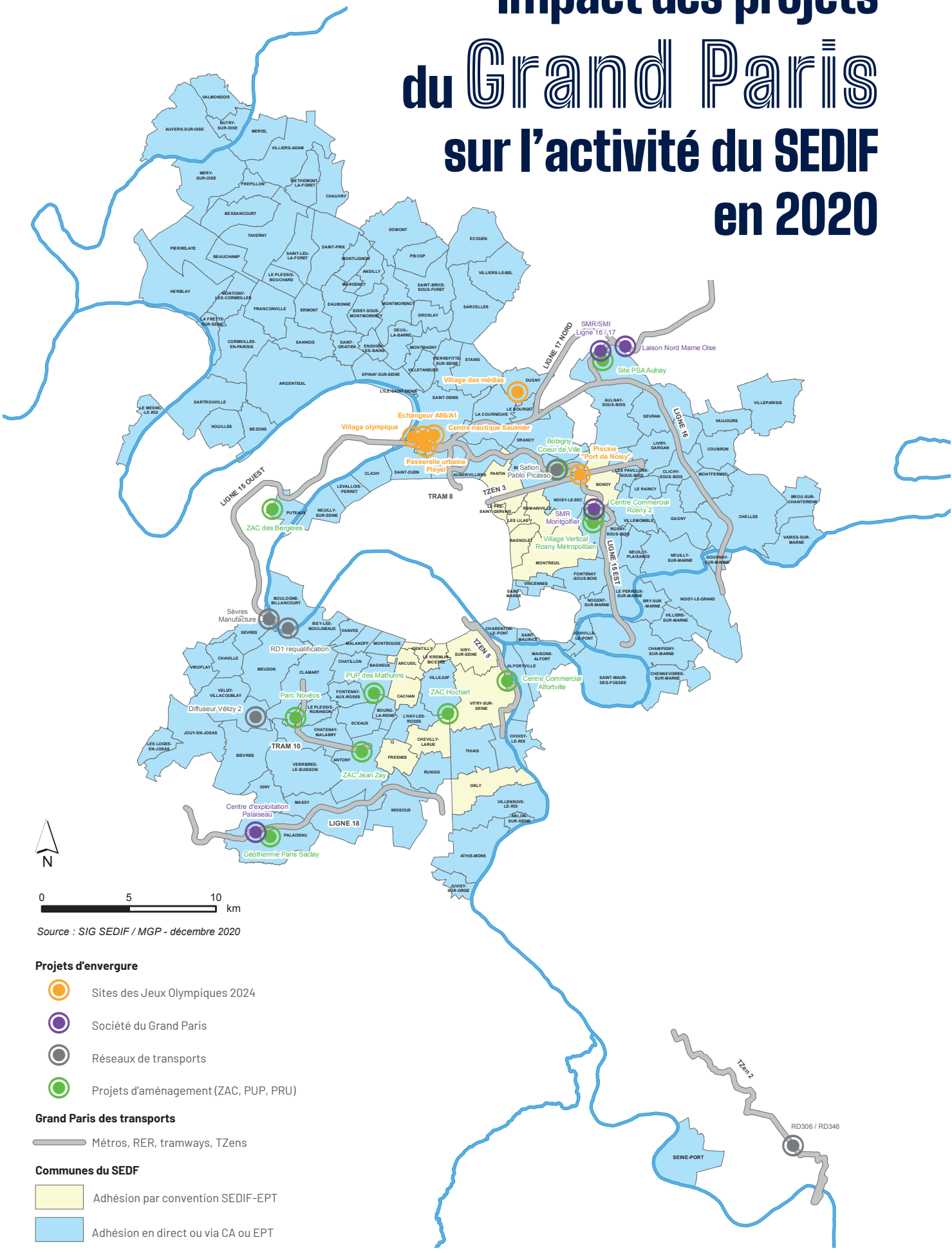

Source : SIG SEDIF / MGP - décembre 2020

Projets d'envergure

- Sites des Jeux Olympiques 2024
- Société du Grand Paris
- Réseaux de transports
- Projets d'aménagement (ZAC, PUP, PRU)

Grand Paris des transports

- Métros, RER, tramways, TZens

Communes du SEDF

- Adhésion par convention SEDIF-EPT
- Adhésion en direct ou via CA ou EPT

Une année riche de projets et d'actions menées

En plus de poursuivre les actions d'accompagnement (conventionnement, négociation, pilotage, suivi technique et financier) sur une trentaine d'opérations en cours dont les JO 2024, le réseau Grand Paris Express et les projets TZen, le SEDIF a :

- été sollicité par les aménageurs (collectivités territoriales, bureaux études, ...) afin de s'assurer de la compatibilité de leurs projets avec les ouvrages d'eau potable (Bobigny Cœur de Ville, Échangeur Sèvres Manufacture, requalification de la RD1 à Boulogne-Billancourt) ;
- mis en place un outil de cartographie pour faciliter le positionnement des projets et les opérations de renouvellement patrimonial et l'évaluation des besoins futurs en eau sur le territoire ;
- mis à jour un guide pratique à l'attention des aménageurs pour préciser les procédures et les contraintes à respecter.

Par ailleurs, le SEDIF a conclu au cours de l'année 2020 neuf conventions de financement de travaux et études pour un montant total de 19,60 M€ HT.

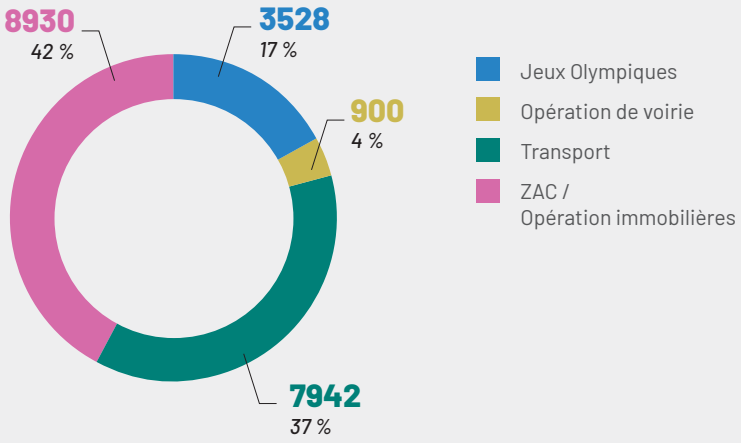

Répartition des opérations d'aménagement et de transports sur le territoire du SEDIF pour l'année 2020 (linéaire en mètre)

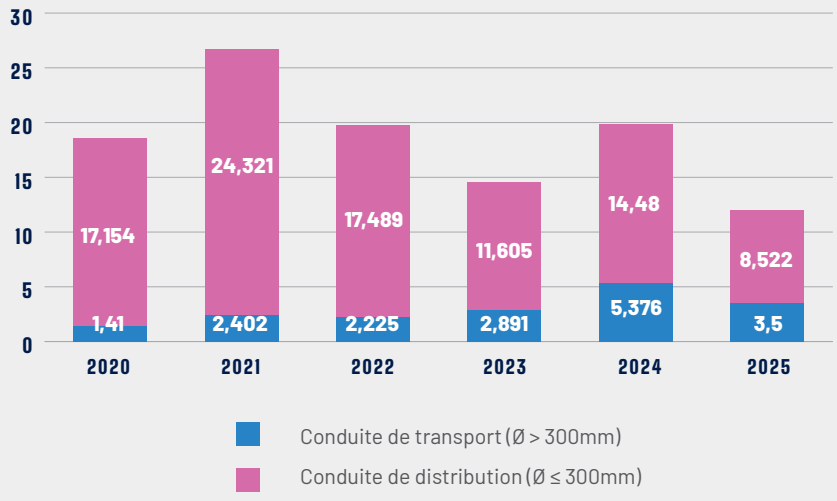

Estimation du linéaire impacté par les projets d'aménagement et de transports sur le territoire du SEDIF à l'horizon 2025

03

ASSURER EN PERMANENCE UN SERVICE D'EXCELLENCE
À UN COÛT MAÎTRISÉ

54 Consommation et population

55 Informer et sensibiliser le public

56 Qualité de l'eau : qui contrôle quoi ?

58 Les paramètres sous surveillance

60 Tableau de bord de la qualité de l'eau

62 Sécuriser l'alimentation en eau potable grâce à la concertation opérationnelle

63 L'observatoire de la qualité du service

64 L'expérience Usagers : une écoute permanente, une amélioration continue

66 Comprendre votre facture

68 À quoi sert votre facture ?

70 Comment évolue votre facture ?

72 Facture et tarifs 2021 : présentation

74 L'investissement : financement et réalisation

76 Le budget consolidé 2020 du service de l'eau

77 Le compte administratif 2020

78 La dette

©stockyimages - stock.adobe.com

Consommation et population

Des volumes consommés à la hausse

Avec 253,7 millions de m³, les volumes consommés en 2020 sont en hausse de 2,37 % par rapport à 2019 (247,9 Mm³). Cette tendance constatée depuis 2014 s'accentue cette année.

Le mois d'août mérite une mention particulière. En effet, les volumes d'eau mis en distribution progressent de 9,04 % par rapport à 2019 (impact probable et cumulé de la canicule et de la baisse des départs en congés en raison de la crise sanitaire).

La vente d'eau en gros représente plus de 12 millions de m³, dont 2,6 millions de m³ vers Sénéo à l'ouest de Paris, et 8,7 millions de m³ à destination de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Des ventes d'eau (12 Mm³) très largement supérieures aux imports (1,04 Mm³)

Les achats et ventes d'eau avec les distributeurs voisins se font au travers d'intercommunications entre réseaux. Ils ont pour fonction de garantir un approvisionnement diversifié et, au besoin, d'assurer un secours dont la portée dépend de la capacité d'échange.

Un nombre d'abonnements en progression

151 communes, 4,7 millions d'usagers et 602 173 abonnés, soit 2 033 abonnés en plus et près de 24 000 consommateurs supplémentaires(1).

Le nombre d'abonnements progresse encore. Cette évolution résulte principalement du processus d'individualisation en habitat collectif, obligatoire lors de la construction de nouveaux immeubles et sur demande du propriétaire dans les ensembles existants (2 232 abonnés individualisés).

+ 24 000
CONSOMMATEURS PAR RAPPORT À 2019

La relation usagers est confiée au délégataire, sous le contrôle du SEDIF.

Retrouvez les contacts utiles au dos du livret *Le service de l'eau en chiffres*, édition 2021

Retrouvez plus de détails sur les volumes et les données de l'eau par commune dans l'annexe 02 **« Les données de l'eau dans ma commune »**

(1) Données au 31/12/2020.

Informer et sensibiliser le public

Des publications institutionnelles

Dans un souci de transparence, le SEDIF publie chaque année des documents institutionnels, directement auprès des usagers, des communes adhérentes ou sur le site internet du SEDIF ***www.sedif.com***

Le Rapport annuel d'activité, *Inf'eau* (magazine du SEDIF), le journal *Mon eau & moi* et les plaquettes thématiques (patrimoine, usines, XVe plan d'investissement, programme Solidarité eau, programme Eau solidaire, délégation du service public de l'eau, etc.) permettent aux usagers d'être informés des actions du service, des chiffres clés de son activité, de son actualité et de mieux connaître son rôle et ses responsabilités en tant qu'autorité organisatrice.

Des actions de communication envers le consommateur pour valoriser et préserver la ressource

Par voie de presse ou d'affichage, le SEDIF réalise régulièrement des actions de communication afin de valoriser l'action, les engagements, et les manifestations qu'il organise ou auxquels il s'associe. Il propose également des visites d'usines sur demande à l'attention des populations, des professionnels et des scolaires ou à l'occasion des journées du patrimoine.

Les principales actions de communication en 2020 sur l'ensemble du territoire du SEDIF :

- ***Mon eau & moi :*** 1,8 million d'exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres des 150 communes du SEDIF, en octobre ;
- Contre les dangers du streetpooling : ***campagne « C'est chaud »***, déclinée en trois spots vidéos et diffusée sur les réseaux sociaux ;
- Sensibiliser aux économies d'eau, par le rire : ***mini-série*** de trois sketches intitulée ***« Concernés »*** ;
- ***L'eau du robinet, à consommer sans modération :*** brochure diffusée dans les cabinets médicaux ;
- Prévention et sensibilisation aux économies d'eau : création de 5 vidéos adaptées au public en difficulté en favorisant la clarté et la simplicité des messages (chasse aux fuites, économiser l'eau).
- ***À la découverte de l'eau, la lettre d'information de votre service de l'eau :*** envoyée aux écoles élémentaires du territoire pour les informer de l'existence des outils pédagogiques mis à leur disposition.

L'information ciblée des usagers

Pour les abonnés

La lettre ***Clario*** est jointe à la facture trimestrielle ou annuelle (pour les mensualisés). Elle donne des informations sur les nombreux services disponibles, sur l'actualité – et notamment la continuité de service pendant les périodes de confinement –, sur les résultats des enquêtes de qualité et fournit des conseils pratiques. Les nouveaux abonnés bénéficient d'une facture animée.

Depuis 2020, les abonnés ont accès à davantage de fonctionnalités sur leur espace abonné : consommation en euros, comparaison de sa consommation mensuelle d'une année à l'autre, prévisions de sa consommation, gestion en ligne de ses rendez-vous, demande de rappel par un téléconseiller.

Pour les non abonnés

Des newsletters ***Clario*** sont adressées trimestriellement par courriel aux usagers, collectivités et professionnels qui le souhaitent.

Le site internet www.sedif.com met à la disposition de tous les actualités et la documentation utile concernant le fonctionnement et l'activité du service public de l'eau. Les actualités du SEDIF sont également disponibles

@SyndicatEauxIDF

@SyndicatEauxIDF

Chaîne Youtube SEDIF

Syndicat des eaux d'Île-de-France

Qualité de l'eau : qui contrôle quoi ?

Deux niveaux de contrôle, plusieurs acteurs.

Les normes

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (98/83/CE) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée, même par les populations les plus fragiles, dont les très jeunes enfants.

Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 54 paramètres, assortis :

- de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple, la quantité maximale de fluor),
- de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation. Parallèlement, il mène des études sur de nouveaux paramètres non encore réglementés (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, produits de soin ou de beauté, détergents, plastifiants…).

L'organisation du contrôle : plus de 420 000 analyses par an

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé (ARS), par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé et régulièrement mis en concurrence. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses.

Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires reconnue par une certification ISO 22000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- des ressources surveillées,
- des installations de production et de distribution performantes,
- des procédures de gestion de risques adaptées.

424 688
ANALYSES EN 2020

	Nombre de paramètres	Nombre d'analyses (1)			
		Eau brute captée dans les eaux de surface ou les nappes souterraines	**Eau en cours de potabilisation** dans les filières de traitement des usines	**Eau produite** en sortie d'usine, après traitements de potabilisation	**Eau distribuée** dans le réseau de distribution et aux robinets des consommateurs
Contrôle sanitaire	54	42 942	-	53 870	99 598
Surveillance sanitaire	78	33 841	70 844	32 072	91 521
		76 783 →	**70 844** →	**85 942** →	**191 119**
Nombre total d'analyses		**424 688**			

(1) Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé, la surveillance sanitaire est réalisée par l'exploitant des installations.

Une information complète et régulière

Site Internet du ministère de la Santé Rubrique Santé et environnement / Eau / Eau du robinet **https://solidarites-sante.gouv.fr**	Résultats des analyses réalisées sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire
Site internet de l'ARS d'Île-de-France Rubrique Santé publique / Eaux / Eau du robinet et qualité **www.iledefrance.ars.sante.fr**	La synthèse annuelle de la qualité réalisée par l'ARS d'Île-de-France est distribuée aux abonnées du SEDIF avec la facture du 4e trimestre
Site internet du SEDIF Rubrique L'eau chez moi / Les informations de ma commune **www.sedif.com**	Informations dynamiques par commune, mise à jour régulièrement
***Lettre Clario* du 2e trimestre** La *Lettre Clario* est jointe à la facture d'eau (et disponible sur le site internet du SEDIF, rubrique Médiathèque / Publications / Informations abonnés)	La *Lettre Clario* du 2e trimestre revient sur les principaux résultats de la qualité de l'eau de l'année précédente
Newsletter *Clario Qualité* (inscription facultative)	Lettre d'information trimestrielle sur la qualité de l'eau et ses usages, le cycle de l'eau, etc.

90 %
DES USAGERS SONT CONVAINCUS DE LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'EAU (2)

(2) Source : Observatoire de la qualité du service public de l'eau, année 2020

Le rôle des acteurs

RESPONSABLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

COMMUNE ET INTERCOMMUNALITÉ
Compétentes pour la distribution de l'eau potable

SEDIF
Exerce la compétence déléguée par ses membres

DÉLÉGATAIRE
Produit et distribue l'eau, en contrôle la qualité

PERSONNE RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU (PRPDE)
- Surveille en permanence la qualité de l'eau et des installations
- En cas de non-conformité, effectue immédiatement une enquête, prend les mesures correctives, informe le maire et l'ARS.

DES CONTRÔLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'EAU : DE LA RESSOURCE AUX POINTS DE DISTRIBUTION

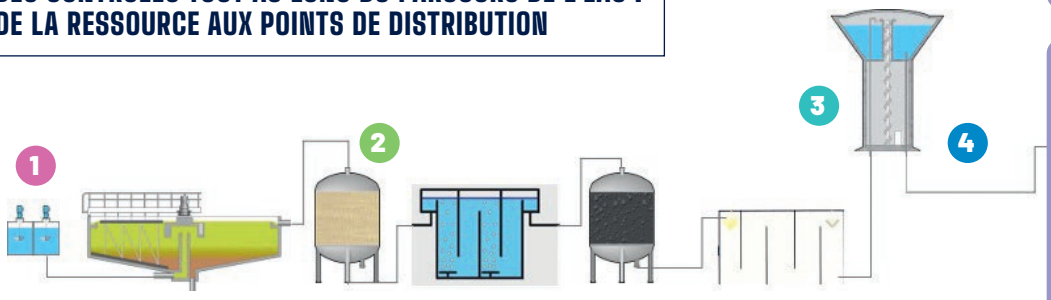

USAGERS
- Responsables de la partie privative des branchements (du compteur au robinet) et de l'usage de l'eau
- Ne doivent pas être source de contamination du réseau public.

SERVICES PRÉFECTORAUX EN CHARGE DE LA POLICE DE L'EAU ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE
- Veillent à la cohérence des décisions administratives pouvant avoir une influence sur la qualité de la ressource
- Prennent les mesures de restriction des usages et accordent les éventuelles dérogations
- Autorisent les filières de traitement des usines de production d'eau potable

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)
- Assure le contrôle officiel confié à des laboratoires agréés, publie les résultats et leur synthèse annuelle
- Inspecte les installations
- Informe et enclenche la mise en alerte en cas de risque sanitaire

Les paramètres sous surveillance

Pour garantir la qualité de l'eau, plus de 420 000 contrôles sont réalisés chaque année. De nombreux paramètres sont vérifiés, avec une attention particulière pour certains.

Le chlore

Maintenu à très faible dose dans le réseau de distribution, le chlore prévient le développement des bactéries pendant le transport de l'eau, notamment quand les températures sont élevées.

Le taux de chlore ne fait pas partie des paramètres réglementaires définissant la qualité de l'eau destinée à la consommation. Il est cependant recommandé « *une absence d'odeur ou de saveur désagréables et pas de changement anormal* »[1] et de viser la valeur la plus faible possible, sans toutefois compromettre la désinfection. Comme l'impératif sanitaire prévaut, la chloration peut être temporairement augmentée si les objectifs de protection microbiologique l'exigent. Il n'a pas été nécessaire de retenir cette option pour garantir la qualité sanitaire de l'eau face à la pandémie de la COVID-19.

Le chlore injecté en usine a tendance à décroître au cours du transport de l'eau jusqu'aux points de distribution. Pour une couverture homogène, le SEDIF a réparti des installations de rechloration sur tout le réseau. Ce dispositif permet de trouver un compromis entre une bonne protection bactériologique et un « goût de chlore » limité.

Les nitrates

Les nitrates produits par les végétaux, les animaux et les hommes sont présents à l'état naturel dans les sols. Les activités humaines augmentent les apports au milieu naturel, entraînant un accroissement des concentrations dans les ressources en eau.

Les dégradations actuelles résultent notamment de nombreuses années de fertilisation des sols mal maîtrisée. Les évolutions du cadre réglementaire et l'adoption de l'éco-conditionnalité des aides au niveau européen contraignent désormais les agriculteurs à améliorer leurs pratiques.

Pour l'eau potable, la réglementation fixe une limite de qualité pour protéger les populations les plus vulnérables. En effet, dans de rares cas, les nitrates ingérés se transforment en nitrites qui peuvent provoquer un empoisonnement aigu en limitant le transport de l'oxygène dans le sang.

Les pesticides

Insecticides, fongicides et désherbants sont des produits phytosanitaires qui contaminent les eaux de surface et souterraines mal protégées.

Le Code de la santé publique fixe une limite de qualité pour chaque pesticide recherché et pour leur somme. La première correspond aux limites de détection des méthodes d'analyse disponibles dans les années 1970. Elle est ainsi jusqu'à 20 fois plus faible que la recommandation de l'OMS pour l'atrazine.

L'élimination des pesticides dans le processus de traitement de l'eau est bien maîtrisée. Elle s'appuie essentiellement sur le recours au charbon actif en poudre et en grains et, à Méry-sur-Oise, sur la nanofiltration.

©luchschenF - stock.adobe.com

(1) Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité.

L'aluminium

L'aluminium est l'un des constituants majeurs de l'écorce terrestre. Presque toutes les eaux en contiennent naturellement en quantité variable.

Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de l'eau pour leur grande capacité à éliminer les matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources.

Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de conclure à une toxicité de l'aluminium dans l'eau. La référence de qualité n'est pas déterminée par rapport à un risque sanitaire mais sert à mesurer l'efficacité des traitements.

Les conditions d'exploitation très strictes appliquées sur les filières du SEDIF permettent de maintenir des concentrations très faibles, très inférieures aux seuils réglementaires et aux recommandations de l'OMS encore plus strictes.

Les indicateurs radiologiques

Le Bassin parisien ne présente pas une activité radiologique naturelle importante. Le suivi régulier des indicateurs de radioactivité montre des valeurs très faibles. La qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine est suivie par quatre indicateurs réglementaires :

- les activités **alpha globale** et **bêta globale** résiduelle servent à orienter la stratégie d'analyse,
- l'activité en tritium et la **dose totale indicative (DTI)** sont des références de qualité.

Le SEDIF s'est équipé d'une balise de mesure de la radioactivité en continu, pour détecter une éventuelle contamination de la Seine, puisqu'un centre nucléaire de production d'électricité est implanté à Nogent-sur-Seine. Celle-ci n'a jamais mis en évidence une activité radiologique inhabituelle.

L'eau et l'alimentation contribuent très faiblement à l'exposition des populations aux rayonnements ionisants, principalement due à la radioactivité naturelle et aux expositions médicales.

La dureté

Le Bassin parisien est un bassin très majoritairement calcaire. La plupart des eaux qui y sont puisées sont dures ou très dures. La dureté de l'eau est liée à la nature géologique des sols traversés et varie au cours de l'année sous l'effet de l'activité biogéochimique. Les traitements de potabilisation peuvent également influer.

La réglementation ne fixe pas de seuil. Toutes les eaux contiennent du calcium à des concentrations très différentes. Une eau dure participe à l'apport en calcium nécessaire à notre organisme, mais une eau très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires et sur les ustensiles.

Le fluor et autres composés minéraux

Le **sodium** se retrouve dans tous les types d'eaux à des teneurs variables. C'est un élément vital pour l'organisme : un adulte doit en absorber environ 3 g/j.

Le **potassium** joue un rôle dans la transmission de l'influx nerveux. Il n'y a plus de valeur réglementaire pour ce paramètre.

Les teneurs en **sulfates** dans l'eau sont très variables ; elles ne dépassent généralement pas 1 g/l, sauf pour certaines eaux minérales pouvant contenir jusqu'à 1,2 g/l. Les sulfates ne sont pas toxiques, même s'ils peuvent produire un léger effet purgatif à de fortes doses (1 à 2 g/l).

Les **chlorures** sont l'un des minéraux majeurs de notre alimentation. Un adulte doit en ingérer environ 600 mg/j. Même à de fortes concentrations dans l'eau, ils n'ont aucun effet sur la santé.

Le **fluor** est un élément essentiel pour une dentition saine. En excès, il peut toutefois provoquer des altérations dentaires. Ce risque est exclu pour les eaux du SEDIF, dont les concentrations restent bien inférieures au seuil réglementaire.

Tableau de bord de la qualité de l'eau

Résultats du contrôle sanitaire 2020 - Teneur par unité de distribution					
	Mesure	Choisy-le-Roi	Neuilly-sur-Marne	Méry-sur-Oise	
Nitrates (mG/L) [7]	moyenne	23	19	21	
	fourchette	15 à 32	9 à 27	14 à 27	
Aluminium (µG/L) [7]	moyenne	40	37	< 10	
	maximum	51	57	< 10	
Dureté (°f) [8]	moyenne	23	26	18	
	fourchette	18 à 28	17 à 32	12 à 23	
Composés minéraux					
Calcium (mG/L)	moyenne	87,4	87,1	64,6	
Magnésium (mG/L)	moyenne	3,6	9,4	4,0	
Sodium (mG/L)	moyenne	12,2	14,0	18,4	
Potassium (mG/L)	moyenne	2,6	2,6	3,6	
Chlorures (mGL)	moyenne	24,5	24,7	30,1	
Sulfates (mG/L)	moyenne	34,4	52,4	23,8	
Bicarbonates (mG/L)	moyenne	222,0	241,0	178,0	
Fluor (mG/L)	moyenne	0,09	0,18	0,09	

	Seuils réglementaires	Conformité aux exigences du contrôle sanitaire en 2020	
		Analyse conduite sur l'eau produite par les usines de production d'eau superficielle et souterraine	Analyse conduite sur l'eau distribuée par le réseau
Paramètres bactériologiques			
Escherichia coli	0 / 100 ml	100 %	100 %
Entérocoques	0 / 100 ml	100 %	100 %
Pesticides			
Atrazine, glyphosate, AMPA, autres pesticides	≤ 0,10 µg/l	100 %	-
Pesticides totaux	≤ 0,50 µg/l	100 %	-
Aluminium			
Aluminium	≤ 200 µg/l	100 %	100 %
Indicateurs radiologiques			
Activité alpha globale	≤ 0,1 Bq/l [1]	96 % [3]	-
Activité bêta globale résiduelle	≤ 1 Bq/l	100 %	-
Dose totale indicative	≤ 0,1 mSv/an [2]	100 %	-
Tritium	≤ 100 Bq/l	100 %	-

(1) Becquerel par litre. (2) Millisievert par an. (3) L'activité radiologique de la nappe de l'Yprésien est d'origine naturelle. La recherche de l'ensemble des radionucléides montre que la Dose Totale Indicative (DTI) est respectée.

	Aulnay-sous-Bois	Neuilly-sur-Seine	Pantin	Arvigny	Seine-Port	Limites de qualité [4]	Références de qualité [5]
	< 0,5	15	4	31	28	50	
	< 0,5	7 à 35	1 à 9	28 à 35	27,6 - 28,2		
	< 10	17	< 10	< 10	-		200 [6]
	< 10	32	< 10	< 10	-		
	30	18	26	32	33,2		
	23 à 34	13 à 22	25 à 27	28 à 34	33 à 34		
	97,1	63,6	75,3	117,7	124,7		
	21,7	5,4	16,5	6,7	7,5		
	7,4	12,3	18,6	15,3	17,0		200
	1,8	6,0	7,8	3,3	4,2		
	8,1	16,0	15,6	38,1	42,4		250
	34,9	23,4	75,0	34,0	40,7		250
	388,0	197,0	265,5	311,0	312,0		
	0,59	0,23	0,36	0,12	0,13	1,5	

(4) Les limites de qualité portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets sur la santé. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent s'y conformer. (5) Les références de qualité concernant des substances sans incidence directe sur la santé. Leur respect est le témoin du bon fonctionnement des installations de traitement et de distribution de l'eau. (6) Référence de qualité fixée par le Code de la santé publique ; l'OMS recommande de viser un objectif de 100 µg/l en sortie des grandes unités de traitement de l'eau. (7) mG/L = milligramme par litre et µG/L = microgramme par litre.
(8) Degré français : 1°f = mg/l de carbonate de calcium = 4 mg/l de calcium

Choisy-le-Roi

Méry-sur-Oise

Neuilly-sur-Marne

Sécuriser l'alimentation en eau potable grâce à la concertation opérationnelle

En 2018, les quatre autorités organisatrices Aquavesc, SEDIF, Sénéo et Ville de Paris/Eau de Paris, ont conclu un groupement de commandes pour lancer les études de diagnostic des scénarios de crise relatifs à l'alimentation en eau potable et réfléchir aux solutions.

Les réalisations de l'année 2020 concernent notamment :

- la définition de huit scénarios de modélisation visant à tester les capacités de secours mutuel disponibles et conditions de transfert ;
- des points réguliers, durant la période du premier confinement, ont permis de capitaliser sur la continuité d'activité recentrée sur les services essentiels, en intégrant les difficultés liées aux livraisons des produits chimiques ou interventions d'urgence malgré les interdictions de circulation. Après la mi-mai, un partage d'expérience a été réalisé sur la reprise des travaux en lien avec les abonnés du service de l'eau, des opérations de maintenance et de gros entretiens et enfin le démarrage des chantiers tenant compte des protocoles sanitaires ;
- le suivi étroit des volumes d'eau consommés a permis de comparer les territoires et de tirer des enseignements sur la demande en eau selon la typologie des zones – habitations, activités tertiaires bureaux ou touristiques. À partir du mois de mai, des contacts hebdomadaires ont permis d'évaluer la capacité de production régionale pour tenir compte des travaux programmés sur l'usine d'Orly d'Eau de Paris, totalement arrêtée jusqu'à fin août, et de la forte réduction de capacité de l'usine de Choisy-le-Roi, descendue à 350 000 m³ du fait des travaux sur les filtres à sable, pour pallier les éventuelles interruptions (plus de 24 heures) de l'usine de Neuilly-sur-Marne.
  La continuité de l'alimentation a été assurée avec une forte demande, le volume consommé ayant été de près de 940 000 m3 pour un coefficient de pointe de 1,22. Le SEDIF a connu une demande en eau supérieure de 2,5 % à l'année précédente, probablement en raison du confinement ;
- les réflexions se poursuivent pour initier le partage les données sur la ressource.

Pour continuer à approfondir son projet de « Ring de l'eau » – interconnexion des usines de plusieurs autorités organisatrices pour assurer, notamment en cas de crise (inondations, etc.), un accès à l'eau à 7,85 millions de consommateurs – le SEDIF va identifier les conséquences du scénario de crue R1,15 (115 % de la crue de 1910) en termes de besoins d'alimentation et définir les solutions d'alimentation possibles.

UN NOUVEAU RÉSEAU D'ALERTE : PREMIERS RÉSULTATS DES BOUÉES SWARM

Le réseau de neuf bouées déployé sur 50 km en amont de la prise d'eau de Neuilly-sur-Marne, dans le cadre d'un programme de R&D, a optimisé des détecteurs d'événements sur plusieurs paramètres comme l'évolution de la conductivité en la liant à des pointes de pesticides. Ce réseau permet de nouveaux développements pour améliorer la détection de pollutions qui sont intégrés aux logiciels de pilotage et de supervision. sont rapidement revenus à la normale (moins de 60 secondes).

L'observatoire de la qualité du service

L'Observatoire mesure chaque année la perception des usagers du SEDIF sur le service public de l'eau. Il permet de suivre l'évolution de la satisfaction des usagers sur toutes les composantes du service et de mesurer leur niveau de satisfaction.

90 %
DES USAGERS SATISFAITS (1)

81 %
CONVAINCUS QUE LE SEDIF MET TOUT EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE À LEUR BESOIN (1)

(1) Source : Observatoire 2020 de la qualité de service

Le SEDIF est à l'écoute de ses 4,7 millions d'usagers. Depuis une quinzaine d'années, il mandate un organisme indépendant pour mesurer la satisfaction des usagers au moyen d'enquêtes téléphoniques et questionnaires internet. La campagne effectuée pour l'Observatoire 2020 de la qualité du service a été réalisée par l'institut Médiamétrie par vagues semestrielles.

Cette année, **2 881 usagers,** répartis sur l'ensemble du territoire desservi par le SEDIF, ont été sollicités pour donner leur avis, ce panel étant composé de 750 abonnés, 1402 non abonnés, 364 gestionnaires d'immeubles et 365 gestionnaires d'établissements recevant du public.

Dans un contexte sanitaire où la continuité de service était essentielle, l'Observatoire montre un niveau élevé de confiance et de satisfaction.

90 % des usagers sont satisfaits, ainsi que 92 % des non abonnés. Les usagers sont particulièrement satisfaits de la qualité sanitaire de l'eau, de sa disponibilité et de la prise en compte des index réels pour la facturation, éléments qu'ils évaluent comme des points déterminants de leur satisfaction.

81% des usagers sont par ailleurs convaincus que le service public de l'eau met tout en œuvre pour répondre à leur besoin.

En 2020, le prix de l'eau du SEDIF est jugé satisfaisant par 64 % des personnes interrogées, cet item reste stable.

90% des usagers sont convaincus de la qualité sanitaire de l'eau. En 2020, ils sont 72 % (67 % en 2019) à en boire plus d'une fois par semaine ; 59 % déclarent la boire tous les jours.

La teneur en calcaire et le chlore restent des irritants. Le projet d'évolution de la filière de production d'eau, l'OIBP (osmose inverse basse pression), doit répondre aux attentes des usagers en matière de goût et d'odeur, et renforcer encore la qualité sanitaire en filtrant tous les résidus médicamenteux et les perturbateurs endocriniens.

Le Service client est également évalué, 89 % des usagers sont satisfaits de leur dernier contact avec le service public de l'eau **(dont 50 % de très satisfaits !)**. Les principaux facteurs d'insatisfaction sont le suivi des réponses et l'accessibilité du service, deux axes d'amélioration à suivre en particulier.

En 2020, des enquêtes « à chaud » régulières, réalisées dans les jours qui suivent le contact avec le centre de relation clientèle pour mesurer, entre autres, la résolution de la demande à la première sollicitation, ont été réalisées pour compléter ce dispositif.

L'expérience Usagers

une écoute permanente, une amélioration continue

En 2020, le service Relation Usagers du SEDIF a continué le travail de co-construction avec le délégataire pour garantir un service d'excellence, innovant et différenciant à tous les usagers.

1 MILLION DE MÈTRES CUBES C'EST L'ÉCONOMIE D'EAU RÉALISÉE GRÂCE À « ALERTE FUITE IMMEUBLE »

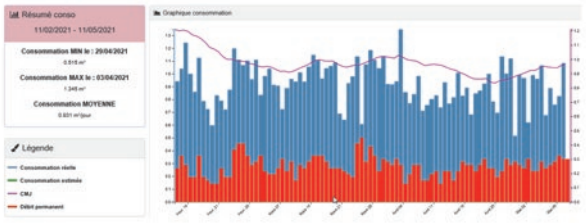

L'espace abonnés évolue

- **Plus de confort :** les usagers peuvent désormais converser avec un téléconseiller par Chat, se faire rappeler sur un créneau choisi de 2 heures, changer leur rendez-vous en toute autonomie, mettre en place un échéancier pour payer en trois fois.
- **Plus de personnalisation :** le regroupement de tous les contrats pour les usagers ayant plusieurs points de service, l'évolution de l'alerte consommation qui indique désormais le niveau de dépassement, la visualisation de l'écoulement permanent sur le graphique des consommations pour tous les usagers.
- **Plus de transparence :** il est possible de comparer les consommations avec son historique ; les volumes consommés sont désormais disponibles en litre, mètres cubes et euros par jour semaine ou mois ; la prévision du montant de la prochaine facture est visible et actualisée tous les jours.

Le pilote « Alerte fuite immeubles » : tester d'abord, généraliser ensuite

Les usagers en habitat collectif consomment 54 % des volumes d'eau distribués. Avec les bailleurs et syndics, le service public de l'eau a développé un outil simple qui alerte sur des écoulements permanents inhabituels. Ce dispositif d'Alerte fuite immeubles a deux objectifs majeurs : préserver la ressource et contribuer à la maîtrise des charges d'eau pour les résidents.

Ce pilote, qui a concerné plus de 2 600 points de service, est très prometteur et le dispositif sera déployé en 2020 sur l'ensemble du parc d'immeubles. Plus de 600 points de service ont résolu définitivement des écoulements anormaux et 200 ont réduit leur niveau de fuite.
La détection et la réparation de ses fuites ont permis d'économiser plus d'un million de mètres cubes d'eau.

Les enquêtes à chaud : écouter, cibler les actions pour lever les irritants et capitaliser sur les points de satisfaction

En complément de l'observatoire annuel de la qualité de service, le délégataire, à la demande du SEDIF, a mis en place des enquêtes post-contact ou post-interventions. Ces enquêtes permettent une perception fine des leviers de satisfaction ou d'insatisfaction des usagers en fonction de leur catégorie et de leur parcours.

Trois mille personnes ont répondu à l'enquête qui leur a été adressée. L'analyse des retours servira à améliorer les parcours et la satisfaction globale qui s'établit à 73 % sur le pilote.

L'ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE

En début d'année 2020, les outils de téléphonie ont été remplacés par une nouvelle solution « Odigo ».

Ce choix s'est révélé capital pour affronter la crise sanitaire, ce nouvel outil étant totalement compatible avec le travail à distance. Ainsi les téléconseillers ont assuré la continuité de prise en charge des demandes des usagers par tous les canaux (téléphone, mail, courrier). Les délais de traitement des appels en hausse au mois de mai sont rapidement revenus à la normale (moins de 60 secondes).

Mon eau & Moi

L'application « Mon eau & moi », avec assistant vocal, pour tous les usagers, abonnés ou non

Lors de la mise en place du nouvel espace abonnés, le SEDIF avait exprimé sa volonté de mettre à disposition des usagers une application mobile et de disposer d'une base d'usagers non abonnés.

L'application mobile « Mon eau & moi » regroupe toutes ces exigences. Elle concerne les abonnés et les non abonnés (en logements collectifs). Elle offre la possibilité d'interagir, de signaler un dysfonctionnement ou simplement d'en être tenu informé.

L'assistant vocal associé est une première pour un service public d'eau potable en France, innovant et en adéquation avec les nouveaux usages des consommateurs. Il sera possible d'interroger l'assistant sur différents thèmes en mode naturel : « Je n'ai plus d'eau chez moi », « Ai-je une facture à régler ? », « Quelle est ma consommation d'eau ? ».

Le déploiement est prévu en janvier 2021, le SEDIF a participé à l'expression des besoins et aux tests utilisateurs.

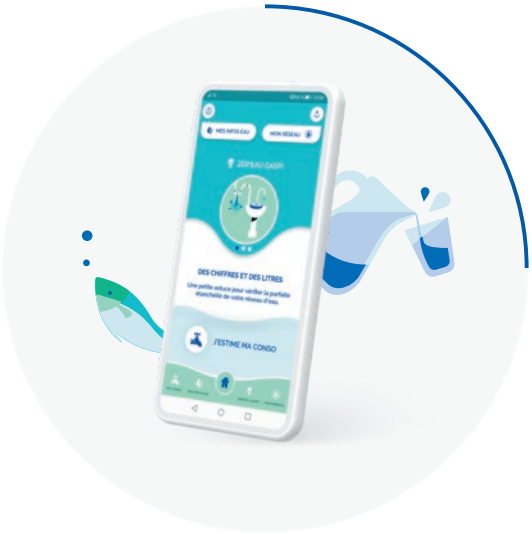

TÉLÉCHARGER L'APPLICATION

Télécharger dans l'App Store · DISPONIBLE SUR Google Play

Comprendre votre facture

Répartition du prix par service au 1er janvier 2020

Sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible, au tarif général, à un prix complet pondéré de **4,2120 € TTC/m³ au 1er janvier 2020.**

Le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, notamment d'assainissement, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent. Le prix de l'eau varie ainsi de **2,18 € TTC** à **5,56 € TTC/m³** selon le coût de l'assainissement, qui dépend de l'organisation retenue par les communes.

Votre consommation

Compteur n° ECHANTILLON	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
	120 m³	0 au 01.01.2020	120 au 01.01.2021	estimation

Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume en m³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable					
Part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021 tranche 1		120	0,6857	82,28	5,50%
Part SEDIF du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,4200	50,40	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2020 au 01-01-2021 *(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)*					
Préservation des ressources en eau du 01-01-2020 au 01-01-2021 *(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 17/12/20 n°2020 - 37)*		120	0,0510	6,12	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance communale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,4239	50,87	5,98%
Redevance communale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0594	7,13	5,98%
Redevance intercommunale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,1422	17,06	3,42%
Redevance intercommunale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0209	2,51	3,42%
Redevance départementale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,3274	39,29	10,00%
Redevance départementale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0719	8,63	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,9592	115,10	10,00%
Organismes publics					
Modernisaton des réseaux *(Agence de l'Eau Seine-Normandie)*		120	0,1850	22,20	5,30%
Lutte contre la pollution *(Agence de l'Eau Seine-Normandie)*		120	0,3958	47,50	5,50%
Développement des voies navigables *(Délibération du 17/12/20 n°2020 - 36)*		120	0,0126	1,51	5,50%
Soutien d'étiage *(Délibération du 17/12/20 n°2020 - 38)*		120	0,0050	0,60	5,50%
			Total HT	**474,72**	montant € HT
		TVA à	3,42%	0,67	19,57
		TVA à	5,30%	1,18	22,20
		TVA à	5,50%	11,65	211,93
		TVA à	5,98%	3,47	58,00
		TVA à	10,00%	16,29	163,02
			Total TTC	**507,98**	
			Total TVA	33,26	474,72

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
31 % DU TOTAL FACTURÉ
SOIT 1,3000 € HT/M³

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
47 % DU TOTAL FACTURÉ
SOIT 1,9875 € HT/M³

TAXES ET REDEVANCES
22 % DU TOTAL FACTURÉ
SOIT 0,9245 € /M³

Quelques exemples de consommation domestique

Par exemple	Quantité estimée	Coût estimé
Un bain	130 L	0,55 €
Une douche	40 L	0,17 €
Un lave-vaisselle	15 L	0,06 €
Un lave-linge	70 L	0,29 €
Une chasse d'eau	5 L	0,02 €

1 m³ = 1 000 LITRES
= 4,2120 € TTC

EN MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SEDIF, **SOIT 0,0042 € TTC/LITRE AU 1ER JANVIER 2020**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le SEDIF est responsable de l'ensemble des missions permettant la production et la distribution de l'eau potable.

Transformation de l'eau prélevée en eau potable

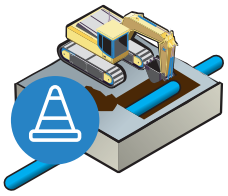

Gestion et entretien du patrimoine (réseau, usines, réservoirs...)

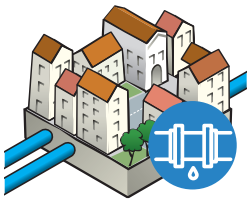

Acheminement de l'eau jusqu'aux utilisateurs

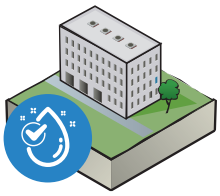

Contrôle qualité

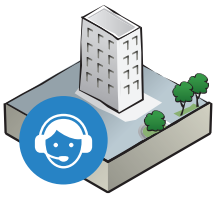

Relation usagers, gestion des abonnés, facturation

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Plusieurs acteurs organisent le service de l'assainissement.

Communes et départements

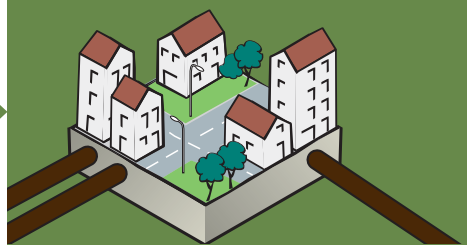

Création, entretien, renouvellement des réseaux de collecte et de transport des eaux usées

Syndicats d'assainissement

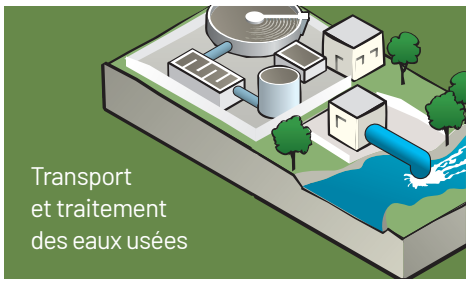

Transport et traitement des eaux usées

TAXES ET REDEVANCES

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France (VNF) prélèvent des taxes et redevances par le biais de la facture d'eau et d'assainissement pour assurer leurs missions.

AESN

Redevance pour la préservation des ressources en eau

Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées

Redevance pour la lutte contre la pollution

EPTB Seine Grands Lacs

Redevance pour service rendu de soutien d'étiage

VNF

Taxe pour l'entretien des cours d'eau navigables

ÉTAT

La TVA est due sur la facture d'eau et d'assainissement

À quoi sert votre facture ?

Comment est utilisé chaque centime de la part d'eau potable au 1er janvier 2020 ?

DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE À LA DESSERTE DE L'USAGER

Coût moyen de production du SEDIF y compris coûts de secours (usines secondaires et achats d'eau

Conduite de l'eau des usines jusqu'aux réservoirs

Gestion, entretien et renouvellement du réseau de distribution jusqu'à l'usager

Frais du groupe du délégataire et impôts

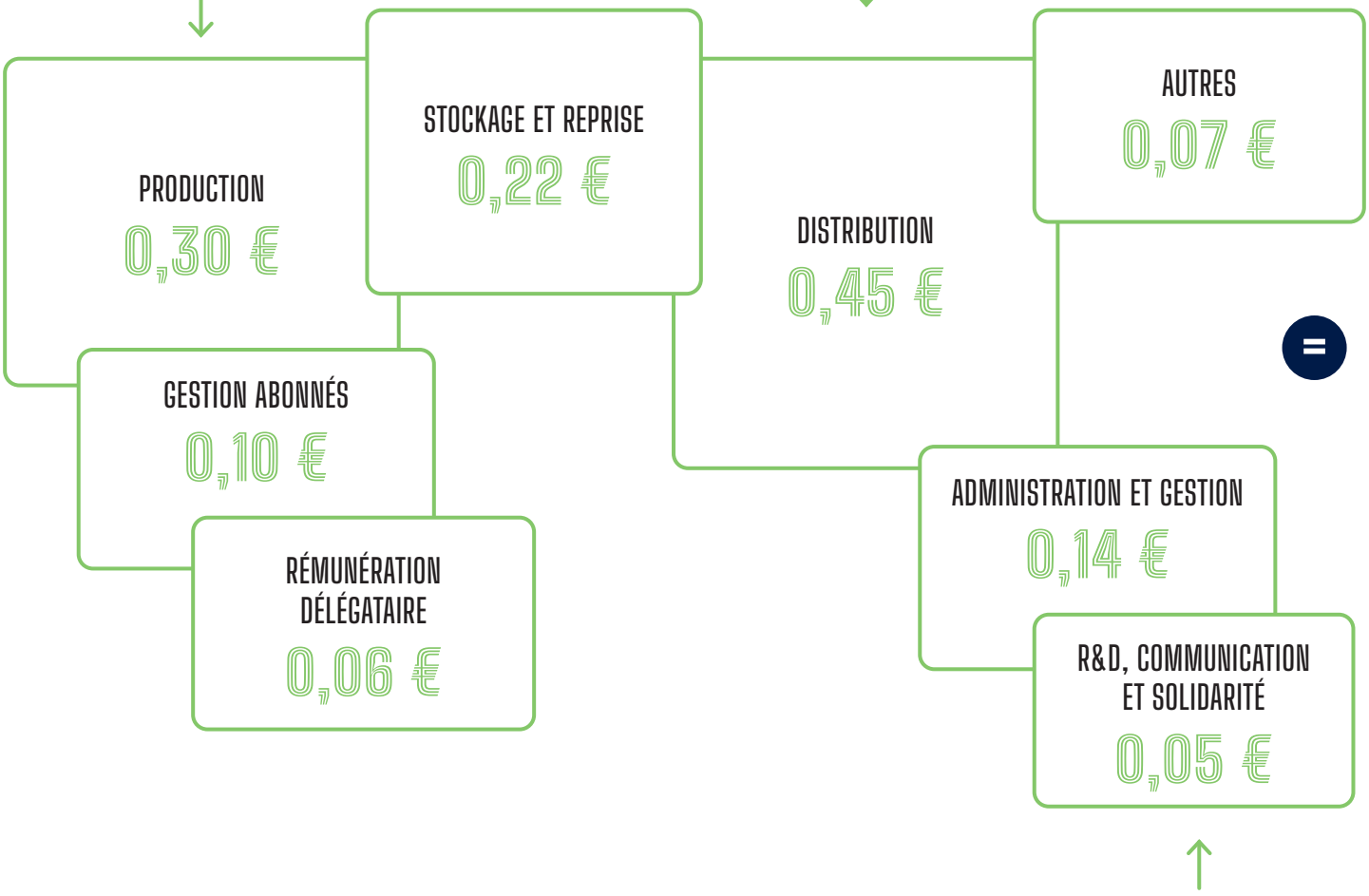

- Recherche et Développement (0,02 €)
- Communication (0,01 €)
- Solidarité (0,02 €)

Méthode

La part revenant au service public de l'eau potable (31 %) est analysée sous deux angles de vue pour comprendre comment les ressources financières du service :

1. couvrent les charges réparties selon les différents missions assurées par le service ;
2. financent les différents types de charges du service selon leur nature : dépenses d'exploitation courante, maintien et modernisation du patrimoine.

Ce travail n'est pas lisible directement à partir des comptes du services mais résulte d'une analyse complémentaire et complexe de répartition des différentes imputations comptables.

RESSOURCES FINANCIÈRES

PRIX PAYÉ PAR LES USAGERS

1,30 € HT (1)

PAR M³
(1 000 L D'EAU)

EMPRUNTS
0,05 €

VENTE D'EAU EN GROS
0,04 €

Le recours net à l'emprunt (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements en capital sur la durée du Plan) représente un financement complémentaire de 5 centimes pour 1 000 litres d'eau

Les ventes d'eau en gros aux services voisins ont augmenté de façon significative en 2020

=

SERVICE AU QUOTIDIEN (EXPLOITATION)

L'exploitation du service de l'eau est assurée par près de 1 400 personnes employées par le délégataire ; les frais du personnel sont le premier poste (0,28 €)

EXPLOITATION DU SERVICE
0,74 €

Coût du fonctionnement du SEDIF en tant qu'organe de pilotage du service public de l'eau

PILOTAGE DU SERVICE
0,03 €

RÉMUNÉRATION DÉLÉGATAIRE
0,06 €

FRAIS FINANCIER
0,01 €

Frais financiers limités grâce à une dette bénéficiant de conditions avantageuses et sécurisées

RENOUVELLEMENT
0,49 €

Opérations de renouvellement (usines, réservoirs, réseau…)

MODERNISATION EXTENSION DU PATRIMOINE
0,06 €

Modernisation et extensions (montants nets des subventions de l'AESN)

MAINTIEN ET MODERNISATION DU PATRIMOINE (INVESTISSEMENT)

(1) Au 1er janvier 2020 pour une consommation standard de 120 m³

Comment évolue votre facture ?

Comparaison au 1er janvier 2020 et au 1er janvier 2021

La part du prix de l'eau relevant de la responsabilité du SEDIF est stable, avec une évolution limitée à 0,1 % entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021. Pour une consommation annuelle standard de 120 m³, elle reste à 1,30 € HT/m³ au 1er janvier 2021, similaire au 1er janvier 2020.

Après la baisse de 32 centimes/m³ obtenue en 2011 avec le nouveau contrat de DSP, puis une autre de 10 centimes négociée en 2017 sur la part délégataire, et enfin celle de presque 10 centimes décidée en 2020, le prix payé par les usagers du SEDIF pour la part eau potable reste quasi stable en 2021.

Ainsi, la part revenant au SEDIF, demeure au 1er janvier 2021 au niveau décidé un an plus tôt, soit 0,42 € HT/m³, après avoir été maintenue à 0,45 € HT/m³ entre 2011 et 2019.

La part assainissement de la facture augmente en revanche de 0,9 % et représente 47 % de la facture au 1er janvier 2021.

La part relevant des organismes publics augmente de 0,2 %, les baisses des redevances de l'AESN ou de l'EPTB Seine Grands Lacs, étant compensée par la hausse de la TVA, induite principalement par l'augmentation de la part assainissement.

Le prix complet pondéré sur le territoire du SEDIF, dont le périmètre a par ailleurs évolué au 1er janvier 2021, augmente de 0,5 %, passant de 4,21 € TTC/m³ au 1er janvier 2020 à 4,23 € TTC/ m³ au 1er janvier 2021.

			Au 1er janvier 2020		Au 1er janvier 2021		
Facture moyenne annuelle 120 m³	Organismes décisionnaires	Quantités	Prix unitaire (en €)	Montant annuel* (en €)	Prix unitaire (en €)	Montant annuel (en €)	Évolution (en %)
1re part : EAU POTABLE ET SON DÉLÉGATAIRE							
Consommation prix au m³ (part revenant au délégataire)	SEDIF	120	0,6844	82,13	0,6857	82,28	**0,2 %**
Consommation prix au m³ (part revenant au SEDIF)	SEDIF	120	0,4200	50,40	0,4200	50,40	**0,0 %**
Abonnement trimestriel (revenant au délégataire)	SEDIF	4		23,47		23,52	**0,2 %**
Abonnement trimestriel ramené au m³	SEDIF	120	0,1956		0,1960		**0,2 %**
Total SEDIF			**1,3000**	**156,00**	**1,3017**	**156,20**	0,1%
2e part : ASSAINISSEMENT							
Redevance communale (2)	Communes	120	0,4586	55,03	0,4833	58,00	**5,4 %**
Redevance syndicale (2)	Syndicats	120	0,1442	17,30	0,1631	19,57	**13,1 %**
Redevance départementale (2)	Départements	120	0,4225	50,70	0,3993	47,92	**-5,5 %**
Redevance interdépartementale (2)	SIAAP	120	0,9622	115,46	0,9592	115,10	**-0,3 %**
Total Collecte et traitement des eaux usées			**1,9875**	**238,49**	**2,0049**	**240,59**	0,9 %
3e part : TAXES ET REDEVANCES							
Préservation des ressources en eau (3)	AESN	120	0,0504	6,05	0,0510	6,12	**1,2 %**
Lutte contre la pollution (2)	AESN	120	0,3960	47,52	0,3958	47,50	**-0,1 %**
Modernisation des réseaux de collecte	AESN	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	**0,0 %**
Redevance de soutien d'étiage	EPTB Seine Grands Lacs	120	0,0080	0,96	0,0050	0,60	**-37,5 %**
Développement des voies navigables	VNF	120	0,0130	1,56	0,0126	1,51	**-3,1 %**
T.V.A	État	120	0,2722	32,66	0,2772	33,26	**1,8 %**
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			**0,9245**	**110,95**	**0,9266**	**111,19**	**0,2 %**
			Prix complet ramené au m³		Prix complet ramené au m³		
TOTAL (moyenne pondérée sur l'ensemble des communes)			**4,2120**	**505,44**	**4,2332**	**507,98**	**0,5 %**

*Valeurs moyennes pondérées sur l'ensemble des communes du SEDIF

TVA à 5,5 % ou 10 % selon les éléments de la facture (voir p. 72)

(1) Prix moyen pour une consommation de 30 m³ par trimestre, soit 120 m³ par an et ramenée en €/m³. (2) Pour mieux traduire la valeur des différentes parts de la redevance d'assainissement, ce tableau est établi à partir des tarifs pratiqués sur l'ensemble des communes desservies, calculés en moyenne pondérée par leur population. (3) La redevance pour la préservation des ressources en eau figure sur la facture dans la 1re part « distribution de l'eau ».

Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation sur 25 ans

Des trois composantes de la facture d'eau, la part correspondant au service assuré par le SEDIF connaît l'évolution la plus modérée, nettement inférieure à l'inflation.

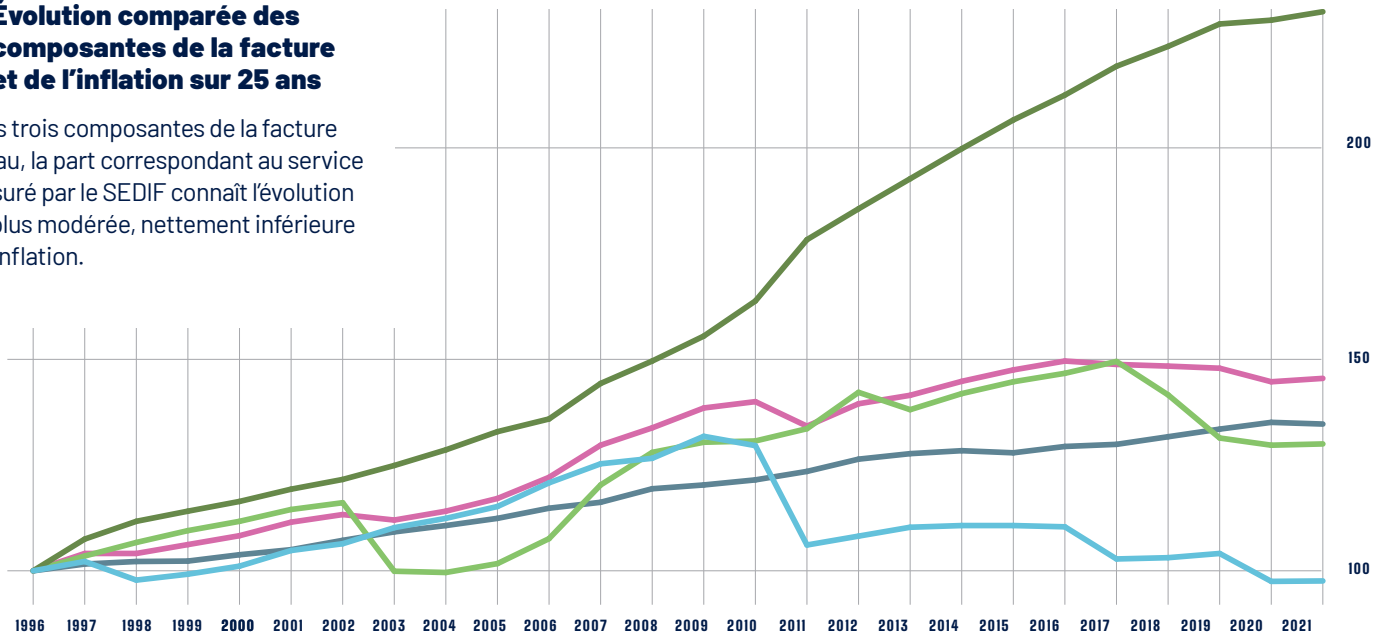

Distribution d'eau potable	Collecte et traitement des eaux usées	Taxes et redevances	Total facture	Inflation
-2,4 % EN 25 ANS, SOIT -0,1 % PAR AN	**+132 % EN 25 ANS, SOIT 3,43 % PAR AN**	**+ 30 % EN 25 ANS, SOIT 1,05 % PAR AN**	**+ 45 % EN 25 ANS, SOIT +1,5 % PAR AN**	**+ 35 % EN 25 ANS, SOIT 1,2 % PAR AN**

Évolution de la part relative des composantes de la facture depuis 15 ans

En 15 ans, la part de l'eau potable dans la facture d'eau a diminué de près d'un tiers. Comptant pour 45 % de la facture totale en 2006, le service de production et distribution d'eau potable n'en représente plus que 31 % au 1er janvier 2021. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP 2011-2022, il demeure au deuxième rang des coûts, derrière la part de l'assainissement qui compte désormais pour 47 % de la facture.

Cette évolution résulte des hausses régulièrement plus fortes des redevances d'assainissement, contrebalancées par les efforts de gestion du SEDIF, sur sa part propre comme sur celle revenant au délégataire :

- depuis 2014, introduction dans le coefficient de révision des tarifs (CRT) d'un facteur Pn qui vise à limiter l'évolution du prix de l'eau, en rétrocédant par ce biais aux usagers une part des gains de productivité réalisés par le délégataire.
- baisse substantielle du prix de l'eau potable obtenue à trois reprises : en 2011, en 2017, et en 2020 à l'occasion du troisième avenant triennal.

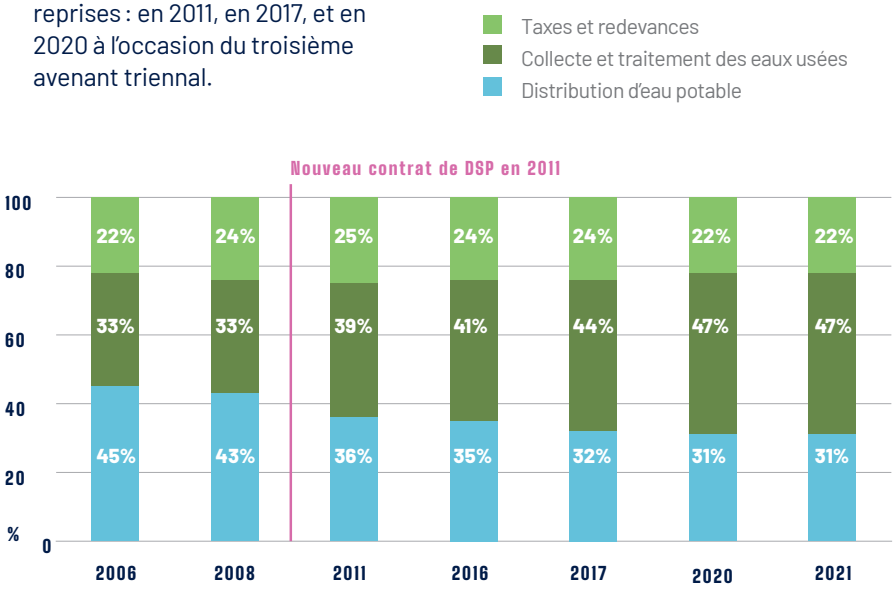

Facture et tarifs 2021 : présentation

La facture d'eau et d'assainissement au tarif général au 1er janvier 2021

Au 1er janvier 2021, la facture d'eau, calculée sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 120 m³, a augmenté de 0,5 % par rapport au 1er janvier 2020.

Les redevances d'assainissement augmentent quant à elles de 0,9 %, consécutivement à l'actualisation annuelle de leurs taux, tandis que les redevances et taxes versées aux organismes publics (Agence de l'eau Seine-Normandie, Voies navigables de France et État) n'augmentent que de 0,2 % en raison de l'évolution annuelle de leurs taux.

L'assainissement demeure en tête des postes et représente 47 % de la facture.

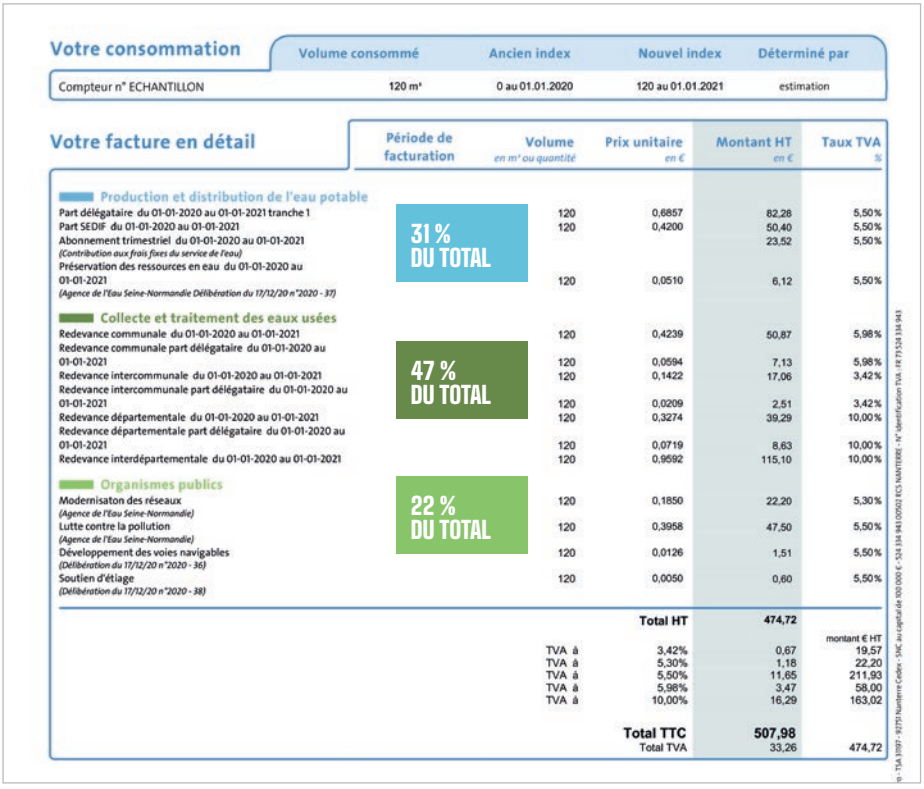

Votre consommation

Compteur n° ECHANTILLON	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
	120 m³	0 au 01.01.2020	120 au 01.01.2021	estimation

Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume en m³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable					
Part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021 tranche 1		120	0,6857	82,28	5,50%
Part SEDIF du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,4200	50,40	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2020 au 01-01-2021 *(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)*				23,52	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2020 au 01-01-2021 *(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 17/12/20 n°2020 - 37)*		120	0,0510	6,12	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance communale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,4239	50,87	5,98%
Redevance communale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0594	7,13	5,98%
Redevance intercommunale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,1422	17,06	3,42%
Redevance intercommunale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0209	2,51	3,42%
Redevance départementale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,3274	39,29	10,00%
Redevance départementale part délégataire du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,0719	8,63	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2020 au 01-01-2021		120	0,9592	115,10	10,00%
Organismes publics					
Modernisaton des réseaux *(Agence de l'Eau Seine-Normandie)*		120	0,1850	22,20	5,30%
Lutte contre la pollution *(Agence de l'Eau Seine-Normandie)*		120	0,3958	47,50	5,50%
Développement des voies navigables *(Délibération du 17/12/20 n°2020 - 36)*		120	0,0126	1,51	5,50%
Soutien d'étiage *(Délibération du 17/12/20 n°2020 - 38)*		120	0,0050	0,60	5,50%
			Total HT	**474,72**	
					montant € HT
		TVA à	3,42%	0,67	19,57
		TVA à	5,30%	1,18	22,20
		TVA à	5,50%	11,65	211,93
		TVA à	5,98%	3,47	58,00
		TVA à	10,00%	16,29	163,02
			Total TTC	**507,98**	
			Total TVA	33,26	474,72

31 % DU TOTAL

47 % DU TOTAL

22 % DU TOTAL

96 %
DES ABONNÉS SONT SATISFAITS DES MOYENS DE PAIEMENT PROPOSÉS

82 %
DES ABONNÉS SONT SATISFAITS DE LA CLARTÉ DE LA FACTURE*

Deux taux de TVA

La loi de finances du 29 décembre 2013 a porté de 7 % à 10 % le taux de TVA qui s'applique aux redevances des services d'assainissement et à la redevance AESN pour modernisation des réseaux de collecte, à compter du 1er janvier 2014.

En revanche, le prix de la fourniture de l'eau, les redevances de bassin et de lutte contre la pollution prélevées par l'AESN, ainsi que la taxe prélevée par VNF, puisqu'elle est liée à un prélèvement d'eau, restent soumis au taux réduit de 5,5 %.

Les quatre principaux types d'abonnements : tarifs au 1er janvier 2021

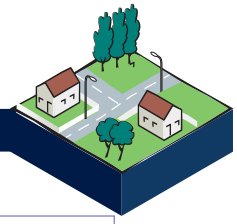

LE TARIF GÉNÉRAL DE VENTE DE L'EAU

Appliqué par défaut à tout abonné du service

ABONNEMENT TRIMESTRIEL
5,88 € HT/trimestre

pour un compteur de 15 mm (le plus courant)

- fonction du diamètre du compteur
- revenant au délégataire et contribuant aux frais fixes du service

+

PRIX PAR m³
1,1057 € HT/ m³

- part destinée au SEDIF = 0,42 €
- part revenant au délégataire = 0,6857 € entre 0 et 180 m³ annuels (tranche 1) ou 1,0561 € au-delà de ce seuil (tranche 2)

=

PRIX MOYEN PAR m³
1,3017 € HT/ m³

appliqué sur l'ensemble du territoire du SEDIF sur la base d'une consommation de 120 m³

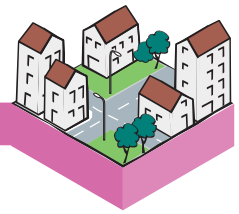

LE TARIF MULTI-HABITAT

Destiné aux immeubles d'habitation collective, afin que chaque foyer bénéficie du tarif préférentiel fixé pour la tranche 1 du tarif général.

ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL

- fonction du diamètre du compteur

+

ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE
5,88 € HT

nombre de logements (L) x l'abonnement trimestriel de base pour un compteur de 15 mm

+

PRIX PAR m³

- part destinée au SEDIF = 0,42 €
- part revenant au délégataire = 0,6857 € entre 0 et L x 180 m³ annuels ou 1,0561 € au-delà de ce seuil.

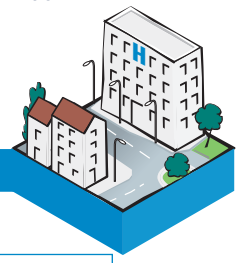

LE TARIF GRANDE CONSOMMATION

Pour les abonnés consommant plus de 5 475 m³/an, soit 15 m³/jour

ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL

- fonction du diamètre du compteur

+

ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE
283,76 € HT

+

PRIX PAR m³

décroissant selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m³ par an.

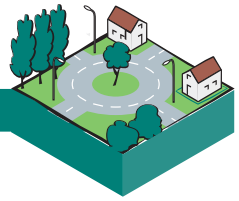

LE TARIF VOIRIE PUBLIQUE

Applicable aux usages d'arrosage et de nettoiement sur les routes et voies ouvertes à la circulation publique, piétonne ou routière

ABONNEMENT TRIMESTRIEL VOIRIE PUBLIQUE

- inférieur au tarif général
- fonction du diamètre du compteur

+

PRIX PAR m³

- part destinée au SEDIF = 0,21 €
- part revenant au délégataire = 0,3429 € entre 0 et 180 m³ annuels ou 0,5286 € au-delà de ce seuil.

L'investissement : financement et réalisation

En 2020, 91,20 M€ HT de dépenses d'équipement ont été réalisées, soit près de 80 % des montants budgétés sur l'exercice.

En 2020, les travaux sur les canalisations de distribution restent le premier poste de dépenses du Syndicat (44,00 M€) avec près de 70 km de canalisations vétustes renouvelés en 2020. Viennent ensuite les investissements réalisés sur les stations de pompage et les réservoirs (11,73 M€). Des investissements ont été également réalisés dans les usines de production (15,43 M€) et au niveau des canalisations de transport (8,27 M€).

Nature des travaux (en M€ H.T.)	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé (malgré la COVID)	Taux de réalisation 2020 en % (réalisé comparé au budget)
Usines Principales, Stations de pompages et Réservoirs (A)	**19,10**	**21,25**	**27,16**	**73,3 %**
Choisy-le-Roi	4,96	3,05	9,61	
Méry-sur-Oise	3,55	5,93	4,36	73,4 %
Neuilly-sur-Marne	2,97	1,99	1,46	
Stations de pompages et Réservoirs	7,62	10,28	11,73	73,3 %
Réseaux (B)	**77,17**	**63,92**	**52,64**	**83,5 %**
Remplacements branchements en plomb	0,03	1,55	0,37	66,5 %
Canalisations de transport	26,75	9,20	8,27	63,7 %
Canalisations de distribution	50,40	53,17	44,00	88,8 %
Autres opérations (C)	**2,57**	**4,94**	**11,40**	**77,6 %**
Bâtiments administratifs, mobilier...	0,38	0,46	0,27	69,2 %
Études et Systèmes d'information	2,19	4,48	11,13	77,8 %
Total du financement D=A+B+C	**98,84**	**90,11**	**91,20**	**79,4 %**

Les huit principales opérations de 2020

N° d'opération	Libellé	Montant HT 2020 en millions d'euros
2017240	Renouvellement des canalisations de distribution 2018-2020	42,77
2013000	Rénovation de l'unité de filtration de l'usine de Choisy-le-Roi	6,82
2017130	Création étape de décarbonatation à l'usine à puits d'Arvigny	3,55
2018270	Travaux de dévoiement de canalisations pour la ligne 18 du Grand Paris Express	3,15
2014141	Refonte du site de Palaiseau	2,59
2011100	Reconstruction du réservoir de la station de pompage de Bruyères de Sèvres	2,28
2015150	Rénovation de la station de pompage de Montreuil	2,11
2016350	Sectorisation du réseau du territoire du SEDIF	2,02

Les sources de financement des investissements en 2020

L'autofinancement, dégagé principalement à partir du produit de vente d'eau, permet de financer les investissements d'équipement à hauteur de 75 % en 2020. Les ressources issues des avances et subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le complètent, à hauteur de 12 %. En 2020, le SEDIF a eu recours à l'emprunt bancaire pour 12 M€, soit 13 % de son financement.

Les recettes consacrées aux investissements (en M€ et en pourcentage)

Exercices	2019		2020	
Avances AESN	6,0	7%	2,3	3 %
Prêts établissements bancaires	10,0	11%	12,0	13 %
Subventions AESN et autres	3,8	4%	8,2	9%
Total ressources externes	**19,8**	**22%**	**22,5**	**25 %**
Autofinancement des dépenses d'investissement	70,3	78%	68,7	75 %
Total des recettes	**90,1**	**100%**	**91,2**	**100%**

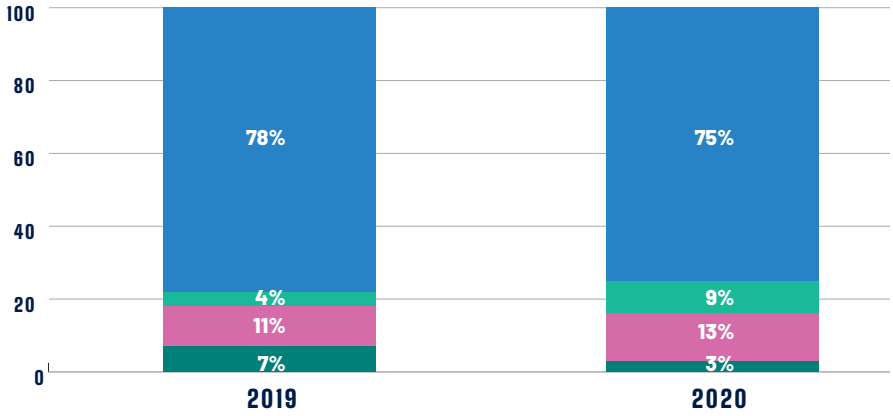

La station de pompage de Bruyères-de-Sèvres

Le budget consolidé 2020 du service de l'eau

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF, permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service.

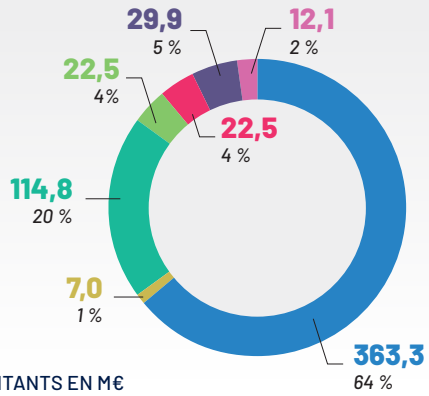

MONTANTS EN M€

Recettes consolidées 2020 = 572,1 M€ HT

- Produit de la vente d'eau aux abonnés
- Ventes d'eau en gros
- Redevances AESN et VNF
- Recettes sur travaux pour compte de tiers
- Emprunts et subventions
- Autres recettes dont prestations de service
- Report du résultat de l'exercice précédent

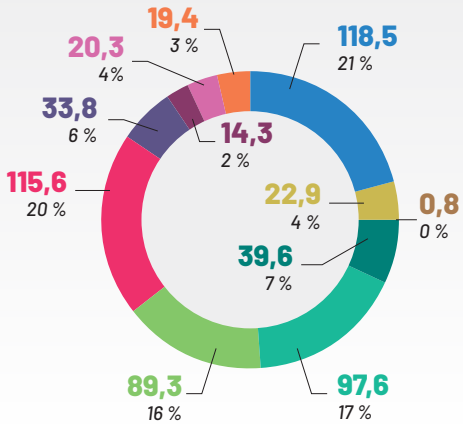

MONTANTS EN M€

Dépenses consolidées 2020 = 572,1 M€ HT

- Investissement du service
- Service de la dette
- Achats d'eau en gros
- Autres achats
- Charges externes
- Charges de personnel d'exploitation
- Redevances AESN et VNF
- Impôts, taxes et autres charges
- Dotations aux provisions
- Rémunération du délégataire
- Résultat du budget consolidé

NB : Le mode de calcul des redevances tient désormais compte des redevances versées à l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le compte administratif est un document budgétaire géré par le SEDIF et qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice N.
Le compte 2020 du SEDIF est commenté page suivante.
Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.

+

Le compte d'exploitation du délégataire se décompose en cinq sous-comptes, et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui ont été confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service.

Le Compte d'Exploitation est présenté dans le rapport annuel du délégataire

=

Le budget consolidé du service de l'eau, après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau

Le compte administratif 2020

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice.

Le détail du compte administratif est à consulter dans l'annexe 03 **«Les données économiques»**

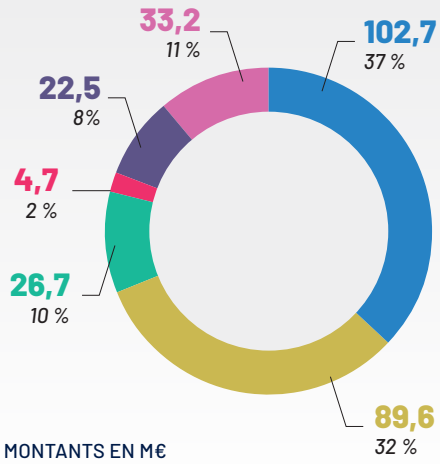

MONTANTS EN M€

Recettes : 279,4 M€ HT

- Produit de la vente d'eau - Part SEDIF
- Amortissement et autres opérations d'ordre
- Versements contractuels du délégataire
- Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits
- Emprunts et subventions
- Report du résultat de l'exercice précédent et RAR

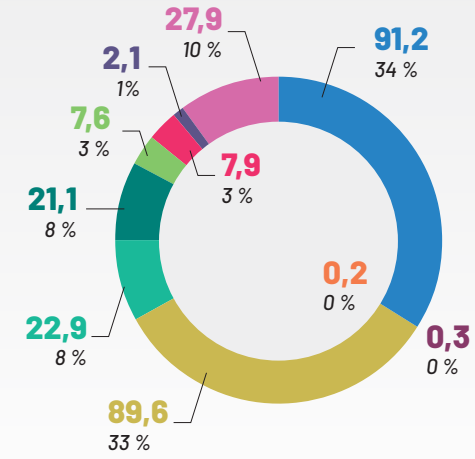

MONTANTS EN M€

Dépenses : 270,8 M€ HT

- Investissement
- Amortissement et autres opérations d'ordre
- Service de la dette
- Rémunération du délégataire
- Charges de personnel d'exploitation
- Charges d'administration
- Solidarité Eau
- Report du résultat de l'exercice précédent et RAR
- Provisions et garantie impayés
- Charges exceptionnelles et autres

Résultat net : 8,6 M€ HT

La dette

Une dette en légère diminution en 2020

L'encours de dette de 172,3 M€ au 31 décembre 2020 est en baisse par rapport au niveau constaté au 31 décembre 2019 (179,6 M€).

Avec une capacité de désendettement de 1 an et 10 mois au 31 décembre 2020, et des emprunts très peu risqués, le SEDIF présente une situation financière saine.

La dette du SEDIF et la charte Gissler

Au regard de la charte GISSLER dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités, classant les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru, 100 % des emprunts du SEDIF sont classés 1A (risque minimal) au 31 décembre 2020. L'encours de dette du SEDIF est donc non seulement faible, mais aussi peu risqué.

Répartition de l'encours de dette entre organismes prêteurs au 31/12/2020

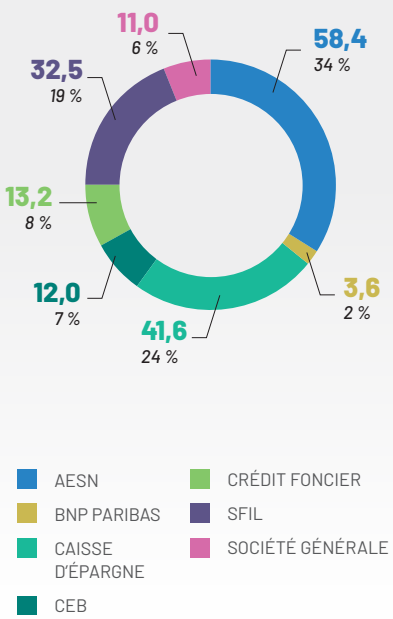

FINANCEMENT DE LA CEB

Dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de 100 M€ obtenue en 2019 auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), le SEDIF a réalisé un appel de fonds de 12 M€ en 2020. Les conditions de la CEB sont avantageuses (taux d'intérêt à 0,07 %) et cet accord illustre le sérieux accordé au SEDIF par les prêteurs institutionnels, très sélectifs.

La dette du SEDIF en chiffres	
Encours au 31/12/2020	172,3 M€
dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	58,4 M€
dont banques	113,9 M€
Taux moyen global	0,68 %
Taux fixe moyen AESN	0 %
Taux fixe moyen banques	1,31 %
Taux variable moyen banques	0,13% constaté au 31/12/2020
Durée de vie résiduelle	9 ans et 6 mois

Mouvements en 2020	
Remboursements en capital	21,6 M€
dont remboursements anticipés	0 M€
Intérêts	1,2 M€
Emprunts nouveaux en 2020	14,3 M€
dont AESN	2,3 M€
dont banques	12,0 M€

Encours de dette au 31/12/2020

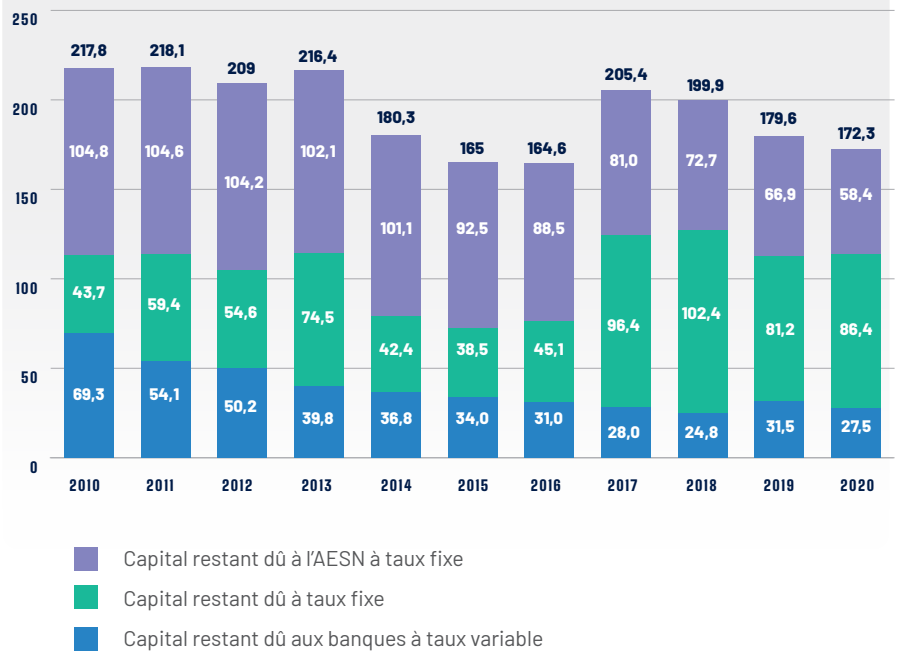

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

01
les indicateurs réglementaires

- Les indicateurs du RPQS : s'inscrire dans une démarche de progrès
- Caractérisation technique du service - chiffres 2020
- Détail des volumes prélevés, vendus et achetés - chiffres 2020
- Nos volumes, étape par étape - chiffres 2020
- Prix de l'eau et indicateurs financiers – chiffres 2020
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante – chiffres 2020
- Indicateurs de performance - chiffres 2020
- Indicateurs de performance évolution 2011-2020
- Coopération décentralisée : indicateurs réglementaires – chiffres 2020
- Actions de solidarité locale – chiffres 2020
- Expérimentation permise par la loi Brottes – chiffres 2020
- Indicateurs qualité eau – chiffres 2020

02
les données de l'eau dans ma commune

- Les délégués – Composition du Comité et des commissions au 31/12/2020
- Les caractéristiques et données techniques 2020
- Le prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2021
- La qualité de l'eau distribuée en 2020

03
les données économiques

- Bilan de la commande publique
- Le compte administratif 2020
- Les comptes du SEDIF commentés à partir des ratios financiers
- Le budget consolidé du service de l'eau

04
le contrôle de la délégation de service public

- Un contrat de délégation optimisé
- Un contrôle essentiel : le service à l'usager
- Un contrôle technique axé sur la performance du service
- Le contrôle du système d'information
- Le contrôle de la gestion foncière et juridique
- Bilan du contrat de DSP après 10 ans d'exécution
- La rémunération du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé

Conception-réalisation : www.grouperougevif.fr
Crédits photos couverture : Studio Laure - stock.adobe.com, Nicolas Fagot - STUDIO 9
Crédits photos : SEDIF sauf mention contraire
Impression : Chaumeil. Impression sur papier partiellement recyclé et issu de fôrets gérées durablement.
ISSN en cours
Juin 2021

VERS UNE EAU PURE

SANS CALCAIRE SANS CHLORE

L'EAU DU ROBINET INNOVE
POUR LA SANTÉ DES FRANCILIENS

En 2021, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, le service public de l'eau pour plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens, finalise son XVI[e] plan d'investissement sur 10 ans, pour intégrer le traitement par Osmose Inverse Basse Pression. L'OIBP est un procédé de traitement de l'eau par filtration extrêmement fine, qui permettra à terme, d'obtenir une qualité de l'eau inédite sans perturbateurs endocriniens et toujours sans déchets plastiques.

Plus d'infos sur www.sedif.com

@SyndicatEauxIDF | SEDIF

SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

SYNDICAT MIXTE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'OUEST BRIARD - Communes de Plessis-Trévise, Pontault-Combault, Queue en Brie

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Avant-propos

Veolia – Rapport annuel du délégataire 2020

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** pour l'année 2020. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau.

Cette année 2020, si particulière, a mis à rude épreuve nos liens sociaux comme nos modèles économiques. Au plus fort de la crise de la Covid-19, nos équipes ont été mobilisées 24h/24 pour assurer la performance des services essentiels que nous fournissons à vos administrés. Du national au local, des cellules de pilotage de la crise ont été mises en place pour assurer le plan de continuité des activités. Si cela était encore nécessaire, cette crise a confirmé notre réactivité, notre ancrage territorial et la proximité avec vous, clients, usagers du service, citoyens. A ce propos, 93% des Français*, interrogés à l'issue du premier confinement, estiment que les professionnels de l'eau ont joué un rôle essentiel en assurant la continuité du service.

Cette crise a aussi été un puissant accélérateur dans la prise de conscience des impératifs écologiques et de leurs conséquences sur nos sociétés. Chez Veolia, nous sommes plus que jamais convaincus du caractère essentiel de nos métiers : pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ; pour lutter contre le réchauffement climatique et pour accompagner nos clients, collectivités et industriels, à s'y adapter ; pour contribuer, à long-terme, en tant que partenaire durable du service public, à la résilience et à l'attractivité des territoires. Nous sommes pleinement engagés dans la transformation écologique afin d'offrir aux collectivités des solutions innovantes pour faire face aux défis à venir.

Aujourd'hui, grâce à notre nouveau projet stratégique Impact Eau France, nous sommes prêts à faire de l'Eau un accélérateur de cette transformation écologique par une transformation verte et inclusive. Notre engagement se traduit notamment par 5 engagements climat à horizon 2023, sur l'empreinte carbone, le prélèvement de la ressource en eau, la biodiversité, la formation des salariés et l'accompagnement des consommateurs.

L'eau, à la fois « marqueur » du changement climatique et bien essentiel du quotidien, doit répondre à des attentes et des usages toujours plus nombreux : sécurité et qualité de l'eau distribuée, lutte contre les îlots de chaleur, réutilisation des eaux usées, gestion des nouveaux polluants… – sans compter l'attente légitime, de la part du consommateur, d'une expérience client innovante et agile, mais aussi inclusive et solidaire.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France de Veolia, représentés par notre Directeur/Directrice de Territoire, sont à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir. Soyez certain de leur engagement pour construire avec vous, pour votre territoire et ses habitants, les solutions durables les plus adaptées à votre service d'eau.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Frédéric Van Heems,
Directeur Général, Eau France

**Selon le baromètre C.I.Eau / Kantar « Les Français et l'eau », 2020.*

PRESENTATION Eau France

Au cours des quatre dernières années, Osons 20/20 !, notre précédent plan stratégique, a permis de redonner des bases solides à l'Eau France pour accompagner nos clients.

Au cœur de cette transformation se trouve **l'écoute** de toutes nos parties prenantes :

✔ de nos clients collectivités, avec de nouveaux « Contrats de Service Public » sur mesure et flexibles, où notre rémunération est basée sur une performance que nous définissons ensemble, avec nos modules digitaux d'hypervision qui recueillent et analysent en temps réel et en toute transparence les informations du terrain pour rendre le service de l'eau plus efficace pour tous,

✔ → des citoyens-consommateurs, avec un principe de **« relation attentionnée »** qui nous invite à prendre en compte leur satisfaction et leurs réclamations, pour améliorer toujours davantage le service, mieux anticiper leurs besoins, développer de nouveaux services et de leur donner les moyens de s'informer et d'agir sur leur consommation d'eau, leur "empreinte eau",

✔ → de nos salariés, en donnant à chacun les moyens de se former, de s'engager et de grandir dans l'entreprise, avec plus de responsabilités à ceux qui agissent sur le terrain, directement à vos côtés,

✔ → des territoires et des industriels, en apportant des solutions locales et partenariales qui répondent à leurs enjeux spécifiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec Impact Eau France à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique.

✔ → Par une **transformation verte :** en élargissant nos offres sur l'eau potable et l'assainissement à l'ensemble du cycle de l'eau et du climat.

✔ → Par une **transformation inclusive** : en embarquant et en accompagnant dans cette transformation écologique l'ensemble de nos parties prenantes, en nous appuyant sur leurs différences, en co-construisant les solutions et en partageant les enjeux, les responsabilités et les résultats.

Veolia est le leader et LA référence du cycle de l'eau en France, pour le compte des collectivités publiques et des industriels.

Nos équipes maîtrisent le traitement et le suivi de la qualité de l'eau à toutes les étapes de son cycle, depuis le prélèvement dans la ressource naturelle jusqu'au rejet dans le milieu. Au-delà de notre expertise, nous innovons au quotidien pour rendre nos services, procédés de traitements et installations toujours plus performantes, au service d'une eau et d'un assainissement de qualité.

24,9 millions de personnes desservies en eau potable
2051 usines de dépollution des eaux usées gérées
6,9 millions de clients abonnés
14,8 millions d'habitants raccordés en assainissement
1,6 milliard de m3 d'eau potable distribués
1,2 milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées
2172 usines de production d'eau potable gérées

Contribuer au progrès humain, une raison d'être qui résonne dans l'opinion

La raison d'être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. C'est dans cette perspective que Veolia se donne pour mission de "Ressourcer le monde", en exerçant son métier de services à l'environnement.

Veolia s'engage sur une performance plurielle. Nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Sommaire

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE **8**

Un dispositif à votre service 10

Présentation du contrat 12

Les chiffres clés 13

L'essentiel de l'année 2020 14

Principaux faits marquants de l'année 14

Évolutions réglementaires 16

Les indicateurs réglementaires 2020 17

Autres chiffres clés de l'année 2020 18

Le prix du service public de l'eau 20

LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION **22**

Les consommateurs abonnés du service 23

La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous 24

Données économiques 26

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE **28**

L'inventaire des installations 30

L'inventaire des réseaux 31

Les indicateurs de suivi du patrimoine 33

Le taux moyen de renouvellement des réseaux 33

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2] 33

Gestion du patrimoine 35

Les renouvellements realises 35

Les travaux neufs realises 37

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE **41**

La qualité de l'eau 42

Le contrôle de la qualité de l'eau 42

L'eau produite et distribuee 42

L'évolution de la qualité de l'eau 44

La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau 45

L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit 45

L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution 48

La maîtrise des pertes en eau 50

La maintenance du patrimoine 52

Les operations de maintenance des installations 52

Les opérations de maintenance du réseau 52

Les recherches de fuites 53

L'efficacité environnementale 95

La protection des ressources en eau 95

La consommation de réactifs 95

La valorisation des sous-produits 96

Les propositions d'amélioration du patrimoine 97

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 99

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 100
Situation des biens 103
Les investissements et le renouvellement 104
Les engagements à incidence financière 108
Flux financiers de fin de contrat 108
Dispositions applicables au personnel 109

ANNEXES 110

La facture 120 m3 113
Les données consommateurs par commune 116
Le synoptique du réseau 117
La qualité de l'eau 117
L'eau produite et distribuee 118
Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribué par entités réseau 119
Annexes financières 122
Reconnaissance et certification de service 131
Actualité réglementaire 2020 133
Glossaire 138
Listes d'interventions 144
Liste des fuites sur canalisations 145
Liste des fuites sur branchements 146
Liste des arrets d'eau non programmÉs 146
Liste des arrets d'eau programmé 147
Autres annexes 149

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER

Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.

NOTRE SERVICE CLIENT EN LIGNE :

- ✔ www.service.eau.veolia.fr
- ✔ sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.

NOTRE CENTRE SERVICE CLIENT, DONT LES COORDONNÉES FIGURENT SUR TOUTE FACTURE

VOS URGENCES 7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS

ERIC GENET
Directeur de Territoire
9 Rue de la Mare Blanche
BP 49 - ZI de Noisiel
77425 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2
eric.genet@veolia.com
01 60 37 54 59
(Audrey DIAZ - Assistante de Direction)

EAU POTABLE

ERIC PUJOL
Manager
eric.pujol@veolia.com

FRANCK SOULIER
Sud Eau
franck.soulier@veolia.com

MARIE IAQUINTA
Directeur du Développement
marie. iaquinta@veolia.com

JEAN-FRANÇOIS JOSSELIN
Directeur des Opérations
jean-francois.josselin@veolia.com

JULIE DEJEAN
Responsable Consommateurs
julie.dejean@veolia.com

CHRISTINE HAGE
Responsable des Ressources humaines
christine.hage@veolia.com

ANNIE DUCHÂTEAU
Contrôleur de gestion
annie.duchateau@veolia.com

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✔ **Délégataire**	Société Française de Distribution d'Eau
✔ **Périmètre du service**	LA QUEUE EN BRIE, LE PLESSIS-TREVISE, PONTAULT COMBAULT
✔ **Numéro du contrat**	V7300
✔ **Nature du contrat**	Affermage
✔ **Date de début du contrat**	01/01/2006
✔ **Date de fin du contrat**	31/12/2025
✔ **Les engagements vis-à-vis des tiers**	

En tant que délégataire du service, Société Française de Distribution d'Eau assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SFDE	Achat d'eau - Annet

Liste des avenants :

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	20/07/2018	Avenant n°2 : nouvelles dispositions suite à loi Grenelle II, sectorisation.
1	08/09/2010	Avenant n°1 : Prolongation de 8 ans la durée du contrat. Financement d'un réservoir sur tour (40m, 2500m3) et de 4450 ml de canalisation diam 300, baisse d'un tiers de la dotation du compte de renouvellement, Mise en place de module pour radio relevé piéton.

1.3 Les chiffres clés

Chiffres clés

70 270
Nombre d'habitants desservis

15 887
Nombre d'abonnés (clients)

0
Nombre d'installations de production

4
Nombre de réservoirs

330
Longueur de réseau (km)

100,0
Taux de conformité microbiologique (%)

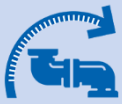

83,8
Rendement de réseau (%)

113
Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 L’essentiel de l’année 2020

Principaux faits marquants de l’année

Difficile de parler de l’année 2020, sans évoquer la crise sanitaire qui nous a tous impactés. VEOLIA s’est adapté au fur et à mesure des prescriptions gouvernementales. Ainsi l’exploitation des réseaux d’eau potable ayant un caractère d’activité essentielle, l'ensemble des équipes intervenantes s’est focalisé sur la recherche et réparations de fuites, l’analyse et le suivi de la qualité d’eau, les chantiers étant suspendus temporairement.

Une fuite a particulièrement marqué l’exploitation et le service d’astreinte. le dimanche 12 avril 2020 (Pâques), une fuite remarquable par la rapidité à impacter la réserve disponible (niveau dans les réservoir), située sur le 300 VP alimentant le Plessis Trévise a perturbé le service.

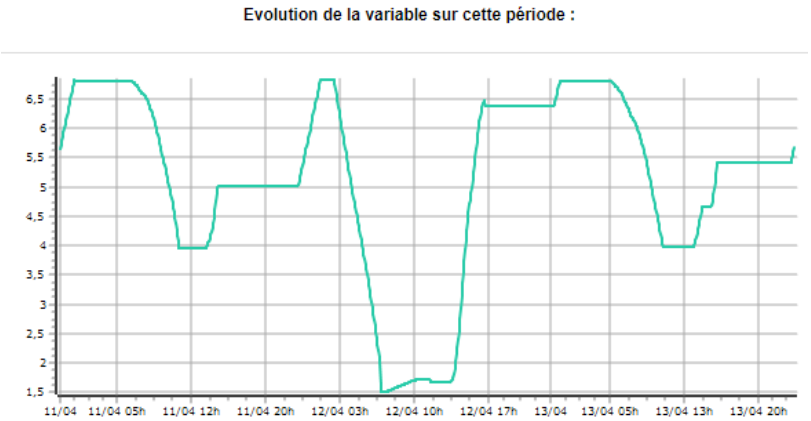

Une autre fuite a perturbé fortement l'alimentation du SMAEP DE Pontault-Combault, Le Plessis Trévise et La Queue en Brie. Cette dernière est survenue le 18 Août 2020 à proximité de la Gare d' Emerainville. Située sur une artère principale d'alimentation du réseau, la rupture de cette conduite a entraîné une inondation des voies et du centre commercial à proximité.

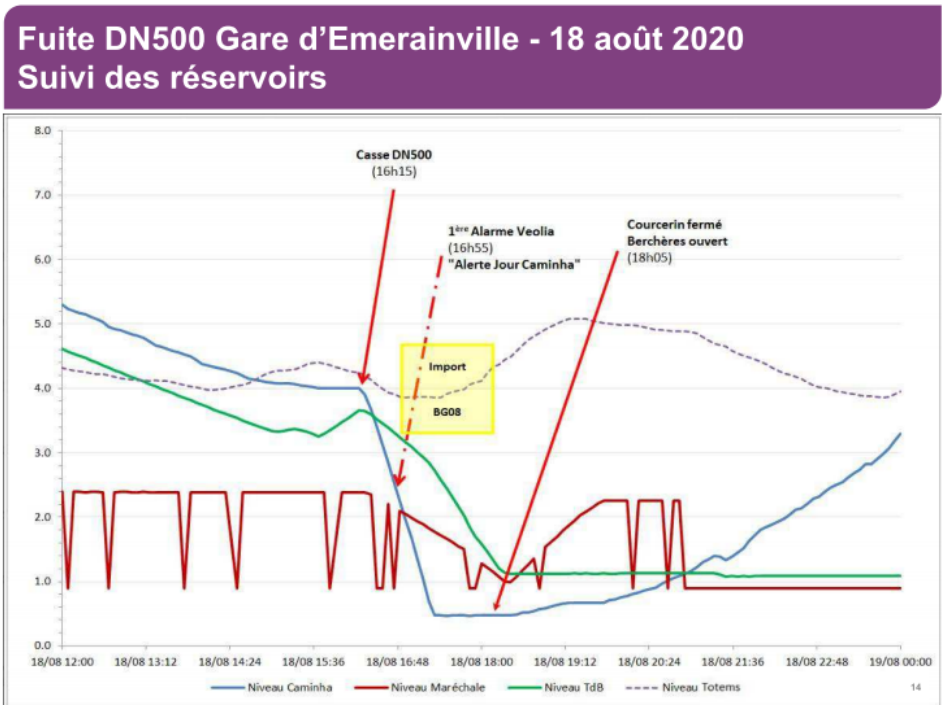

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

La nouvelle Directive Européenne sur l'Eau Potable a été adoptée.

Cette nouvelle Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998 et sera transposée en droit français d'ici le 12 janvier 2023.

Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable notamment pour promouvoir sa consommation et sur les types de traitement appliqués pour potabiliser l'eau. Dans le même temps, elle demande également de fournir des informations et conseils aux usagers sur la manière de réduire leur consommation d'eau.
2. Elle renforce à nouveau les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances et elle instaure des limites de qualité plus exigeantes pour le plomb (seuil divisé par 2). En outre, une « liste de vigilance » sur les eaux brutes est établie par la Commission Européenne pour suivre l'évolution des polluants émergents, « tels que les composés perfluorés, les microplastiques, les perturbateurs endocriniens et les produits pharmaceutiques ».
3. Elle instaure une approche fondée sur la gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cela passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité. Dans un contexte de changement climatique, cette approche doit permettre aux collectivités de disposer d'une vision prospective afin d'optimiser leurs investissements.
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats…), via le déploiement par exemple de bornes fontaines sur le territoire ou de douches publiques.

Après avoir été transposée en droit français, la mise en œuvre de cette directive va nécessiter des évolutions significatives dans la gestion des services d'eau potable, et Veolia mettra son savoir-faire et ses expertises pour vous accompagner.

Toute l'équipe locale de Veolia reste naturellement à votre disposition pour échanger et répondre à vos différentes questions.

1.5 Les indicateurs réglementaires 2020

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	**70 960**	**70 270**
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m^3 TTC	Délégataire	**2,61 €uro/m^3**	**2,60 €uro/m^3**
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Délégataire	**1 j**	**1 j**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**96,3 %**	**100,0 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**110**	**110**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**90,3 %**	**83,8 %**
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**4,16 m^3/jour/km**	**7,40 m^3/jour/km**
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**3,96 m^3/jour/km**	**7,24 m^3/jour/km**
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	**0,07 %**	**0,07 %**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**81 %**	**91 %**
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**51**	**34**
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**4 142**	**2 592**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**1,90 u/1000 abonnés**	**1,70 u/1000 abonnés**
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	**100,00 %**	**100,00 %**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**1,30 %**	**2,60 %**
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,57 u/1000 abonnés**	**1,20 u/1000 abonnés**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2020

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
VP.059	Volume produit	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**3 536 310 m³**	**3 879 869 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**3 453 174 m³**	**3 786 144 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**5 953 m³**	**3 596 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**3 109 548 m³**	**3 156 254 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**124**	**105**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
	Nombre d'installations de production	Délégataire	**0**	**0**
	Capacité totale de production	Délégataire	**7 350 m³/j**	**7 350 m³/j**
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**4**	**4**
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**7 500m³**	**7 500 m³**
	Longueur de réseau	Délégataire	**330 km**	**330 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**238 km**	**238 km**
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	**0 ml**	**ml**
	Nombre de branchements	Délégataire	**15 296**	**15 330**
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	**113**	**106**
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	**5**	**7**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**37**	**41**
	Nombre de compteurs	Délégataire	**16 344**	**16 501**
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	**1 484**	**1 332**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
	Nombre de communes	Délégataire	**3**	**3**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**15 751**	**15 887**
	- Abonnés domestiques	Délégataire	**15 749**	**15 885**
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	**2**	**2**
	Volume vendu	Délégataire	**3 175 911 m³**	**3 236 703 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**3 060 777 m³**	**3 119 793 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**31 998 m³**	**23 185 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**83 136 m³**	**93 725 m³**
	Consommation moyenne	Délégataire	**112 l/hab/j**	**113 l/hab/j**
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	**178 m³/abo/an**	**182 m³/abo/an**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique d'entreprise**	**Mesure statistique d'entreprise**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**86 %**	**87 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2019**	**VALEUR 2020**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**

1.7 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de LE PLESSIS TREVISE, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

Prix au m³ : 2,60€.m^{-3}

Tarifs au 01/01/2021

Traité 730 Commune Plessis Trevise (94059)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				48.40	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 60 (m3)	60	1.4048	84.29	5.5 %
Consommation (part distributeur)	61 et plus (m3)	60	1.4546	87.28	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.2000	24.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0360	4.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**248.29**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5150	61.80	10. %
Redevance Assainissement Départementale du Val de Marne	(m3)	120	0.5627	67.52	10. %
Redevance Assainissement Interdépartementale S.I.A.A.P.	(m3)	120	1.1190	134.28	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**263.60**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3)	120	0.0000	0.00	5.5 %
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0190	2.28	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**70.08**	
TOTAL HT de la Facture				**581.97**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**626.84**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.80**	**Euro**

Les factures type sont présentées en annexe.

2.

LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION

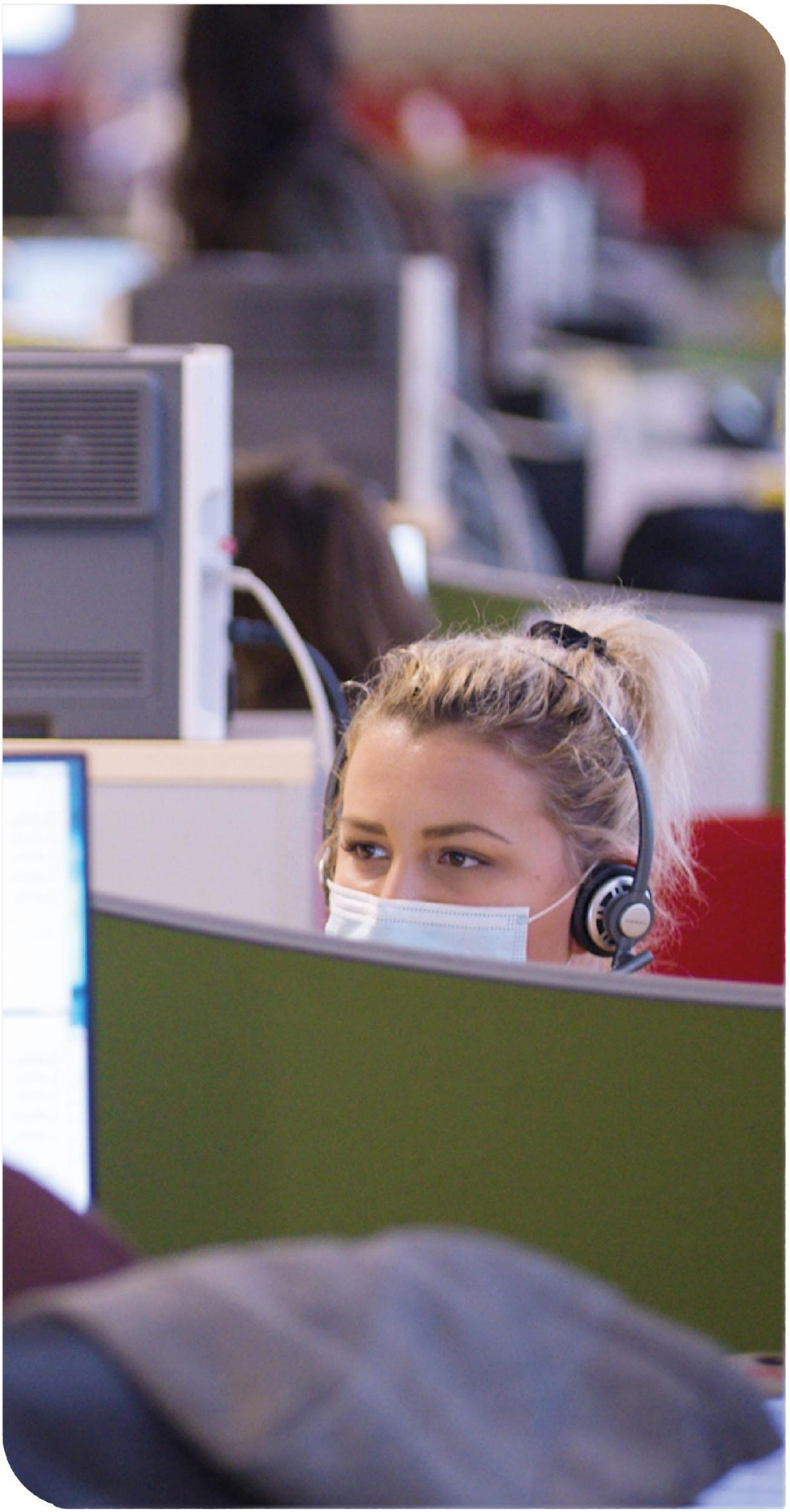

Veolia fait de la « relation attentionnée » le principe transversal qui guide l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	**15 808**	**15 807**	**15 754**	**15 751**	**15 887**	**0,9%**
domestiques ou assimilés	15 806	15 805	15 752	15 749	15 885	0,9%
autres que domestiques	2	2	2	2	2	0,0%

Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	270	261	267	281	201	-28,5%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	833	815	725	843	915	8,5%
Taux de clients mensualisés	33,2 %	35,4 %	37,4 %	39,5 %	41,7 %	5,6%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	19,3 %	20,6 %	21,4 %	21,5 %	21,3 %	-0,9%
Taux de mutation	5,3 %	5,2 %	4,7 %	5,4 %	5,8 %	7,4%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia place les consommateurs de services d'eau et d'assainissement au cœur de son action.

Veolia s'engage à prendre autant soin d'eux que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✔ la qualité de l'eau
- ✔ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- ✔ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service en décembre 2020 sont :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Satisfaction globale	89	86	86	86	87	+1
La continuité de service	95	95	95	96	94	-2
La qualité de l'eau distribuée	79	77	75	78	79	+1
Le niveau de prix facturé	54	55	56	61	59	-2
La qualité du service client offert aux abonnés	86	80	76	76	82	+6
Le traitement des nouveaux abonnements	90	85	89	83	87	+4
L'information délivrée aux abonnés	76	76	70	73	71	-2

Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.

- ***Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia***

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	**0,81 %**	**1,72 %**	**1,36 %**	**1,30 %**	**2,60 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	48 833	107 045	83 416	79 504	168 034
Montant facturé N - 1 en € TTC	6 022 261	6 212 253	6 117 167	6 132 005	6 463 971

Des dispositions conservatoires ont été mises en place par le distributeur d'eau en 2020, suite au décret du gouvernement relatif à l'état d'urgence et dans le cadre de la crise sanitaire, afin de déployer une action collective solidaire envers nos abonnés (particuliers comme professionnels) au service de l'eau, qui auraient rencontrés des difficultés à régler leur facture d'eau : blocage du processus de relance des impayés durant 6 mois, maintien du service de l'eau même en cas d'impayés pour les professionnels, pénalités de retard suspendues, report de paiement assoupli, interventions d'huissiers suspendues...).

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).

Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2020, ce taux pour votre service est de 1,70/ 1000 abonnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**0,00**	**1,20**	**2,16**	**1,90**	**1,70**
Nombre d'interruptions de service	0	19	34	30	27
Nombre d'abonnés (clients)	15 808	15 807	15 754	15 751	15 887

Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✔ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau
- ✔ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau
- ✔ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental

En 2020, le montant des abandons de créance s'élevait à 2 592 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	19	52	46	51	34
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	1 077,60	3 844,03	4 227,91	4 142,00	2 591,79
Volume vendu selon le décret (m3)	3 225 198	3 205 503	3 141 815	3 175 911	3 236 703

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	348	273	182	148	221

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

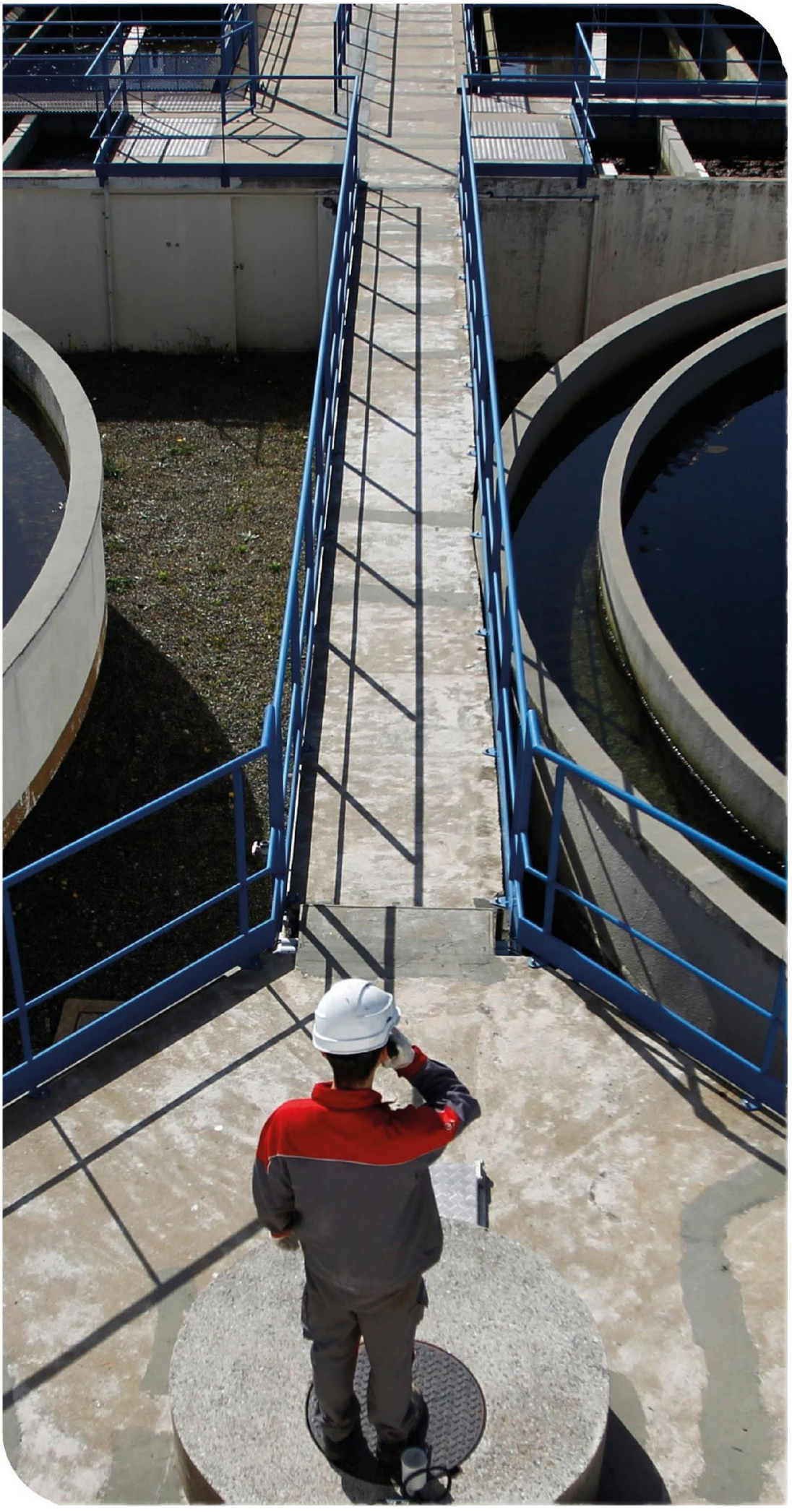

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller… : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Réservoir ou château d'eau	**Capacité de stockage (m3)**
Réservoir de Pontault Combault Caminha	3 000
Réservoir de Pontault Combault Tête de Buis	3 000
Réservoir REVM Le Plessis Trévise La Maréchale	1 000
Capacité totale	**7 500**

Autres installations eau

Autres installations eau: INTERCOM BERCHERES
Autres installations eau: INTERCOM COURCERIN

Les installations liées à l'usine de production de Douves ont été enlevées de l'inventaire patrimonial du SMAEP de l'ouest Briard étant une installation du contrat de production. L'ensemble des volumes produits sont affectés en achat d'eau au SMAEP.

3.2 L’inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✔ des réseaux de distribution,
- ✔ des équipements du réseau,
- ✔ des branchements en domaine public,
- ✔ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S’il y a lieu, l’inventaire distingue les biens propres du délégataire.

Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	327,4	328,5	329,1	329,6	329,9	0,1%
Longueur de distribution (ml)	327 405	328 479	329 067	329 552	329 902	0,1%
dont canalisations	235 980	236 956	237 390	237 616	237 616	0,0%
dont branchements	91 425	91 523	91 677	91 936	92 286	0,4%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	543	550	553	567	567	0,0%
dont poteaux d'incendie	449	453	398	409	398	-2,7%
dont bouches d'incendie	88	91	149	152	163	7,2%
dont bouches d'arrosage	6	6	6	6	6	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	15 234	15 248	15 259	15 296	15 330	0,2%

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	16 247	16 268	16 265	16 344	16 501	1,0%	Bien de reprise
dont sur abonnements en service	15 781	15 780	15 729	15 724	15 863	0,9%	
dont sur abonnements résiliés sans successeur	466	488	536	620	638	2,9%	

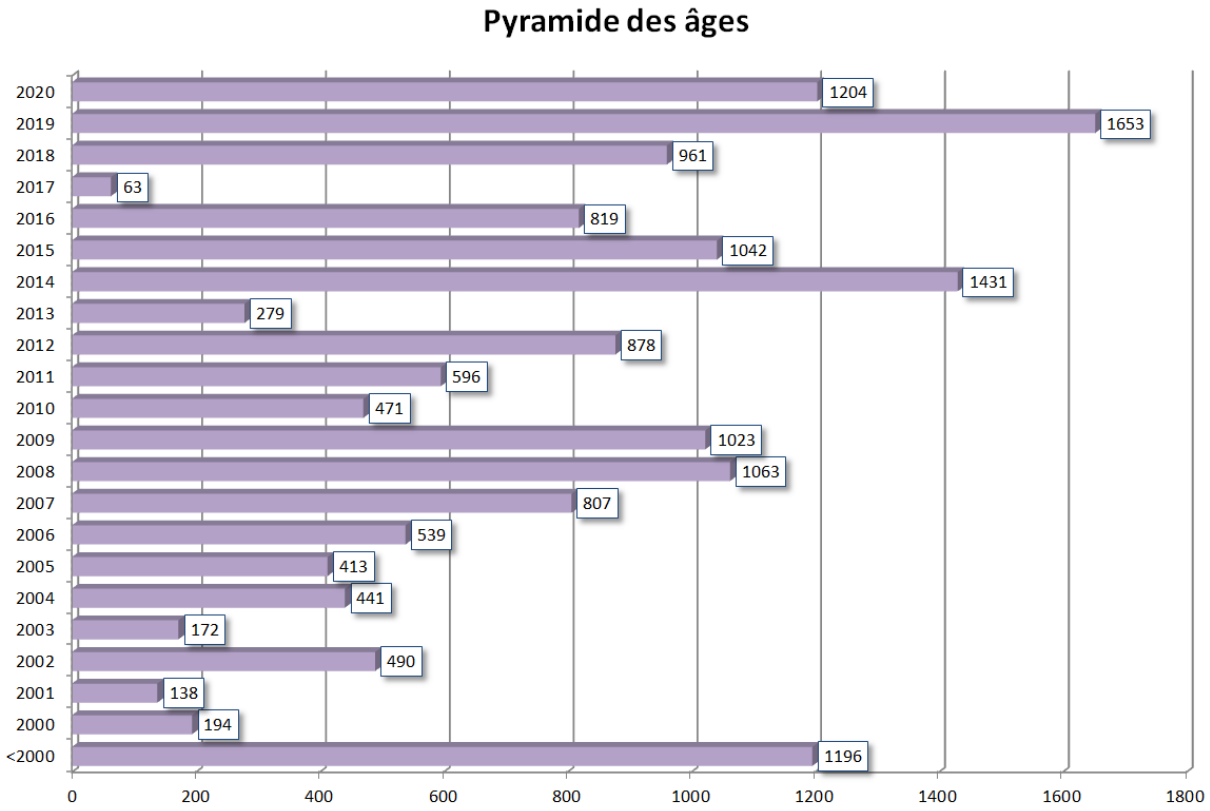
Pyramide des âges
2020
2019
2018
2017
2016
2015
2014
2013
2012
2011
2010
2009
2008
2007
2006
2005
2004
2003
2002
2001
2000
<2000
1204
1653
961
63
819
1042
1431
279
878
596
471
1023
1063
807
539
413
441
172
490
138
194
1196
0
200
400
600
800
1000
1200
1400
1600
1800

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	**0,08**	**0,07**	**0,08**	**0,07**	**0,07**
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	235 980	236 956	237 390	237 616	237 616
Longueur renouvelée totale (ml)	65	0	700	71	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	65	0	0	0	0

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2020 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2016	2017	2018	2019	2020
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	110	110	110	110	110

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	10
	Total Parties A et B	**45**	**40**
Code VP	**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)**		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	
	Total:	**120**	**110**

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2020 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements realises

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

- ***Les installations***

Installations électromécaniques	**Opération réalisée dans l'exercice**
CANALISATIONS 500 M/M A PONTAULT	
PROTEC CATH PONTAULT DN500 DUC DE DANTZIG	Rénovation
VANNE MOTORISEE 300MM BERCHERES A EMERAINVILLE	
COMPTEURS EXPORT BERCHERES A EMERAINVILLE	Renouvellement

- ***Les compteurs***

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1er décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de compteurs	16 247	16 268	16 265	16 344	16 501	1,0%
Nombre de compteurs remplacés	398	277	1 061	1 484	1 332	-10,2%
Taux de compteurs remplacés	2,5	1,7	6,5	9,1	8,1	-11,0%

Les réseaux

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)	
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 150- 199 MIL.: 4	1
COMPTEURS EAU	1094

Les branchements

Renouvellement des branchements plomb	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de branchements	15 234	15 248	15 259	15 296	15 330	0,2%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	142	128	118	113	106	-6,2%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	15	14	10	5	7	40,0%
% de branchements plomb supprimés	12,10%	9,86%	7,81%	4,24%	6,19%	46,0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
(**) par le Délégataire et par la Collectivité

Commune	Date Intervention	Rue	Matériau
LE PLESSIS TREVISE	02/01/2020	AVENUE DE LA VILLA TREVISE	REMPLACEMENT SGB SUITE MANQUE DE PRESSION
LA QUEUE EN BRIE	08/01/2020	RUE D'AMSTERDAM	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
LA QUEUE EN BRIE	13/01/2020	RUE DE STRASBOURG	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
LE PLESSIS TREVISE	20/01/2020	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
LA QUEUE EN BRIE	17/02/2020	RUE DE PARIS	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
LA QUEUE EN BRIE	21/02/2020	RUE DE MADRID	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
PONTAULT COMBAULT	09/03/2020	RUE DE NOGENT	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
PONTAULT COMBAULT	19/03/2020	RUE DE NOGENT	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
LE PLESSIS TREVISE	27/04/2020	AVENUE DU BOIS JOLI	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT FUYARD
PONTAULT COMBAULT	03/06/2020	RUE CHARLES BALEZEAUX	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB

PONTAULT COMBAULT	09/06/2020	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
PONTAULT COMBAULT	17/06/2020	RUE DE L'ORME AU CHARRON	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
PONTAULT COMBAULT	17/06/2020	RUE DU PETIT NOYER	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PE NOIR SUITE FUITE
PONTAULT COMBAULT	13/07/2020	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PLOMB
LA QUEUE EN BRIE	21/08/2020	RUE DE SAVOIE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PE NOIR FUYARD
LA QUEUE EN BRIE	21/08/2020	RUE DE SAVOIE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PE NOIR FUYARD
LA QUEUE EN BRIE	21/08/2020	RUE DE SAVOIE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PE NOIR FUYARD
PONTAULT COMBAULT	28/09/2020	RUE ETIENNE	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT PE NOIR
PONTAULT COMBAULT	30/09/2020	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	FUITE SUR BRANCHEMENT
PONTAULT COMBAULT	30/09/2020	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	FUITE SUR BRANCHEMENT
LA QUEUE EN BRIE	12/10/2020	RUE DE MADRID	REMPLACEMENT REGARD COMPTAGE
PONTAULT COMBAULT	12/10/2020	RUE DE LA GRANDE HAIE	REMPLACEMENT REGARD COMPTAGE
PONTAULT COMBAULT	06/11/2020	RUE MAURICE RAVEL	REMPLACEMENT REGARD SGB HS
LA QUEUE EN BRIE	16/11/2020	RUE DE LONDRES	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
LA QUEUE EN BRIE	23/11/2020	RUE DE PARIS	REMPLACEMENT REGARD HYDRO PAR SGB
PONTAULT COMBAULT		RUE DE MONTHETY	

3.4.2 LES TRAVAUX NEUFS REALISES

- ***Les réseaux, branchements et compteurs***

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	**Quantité réalisée dans l'exercice**
Réseau	
COMPTEURS EAU	46

Commune	Date	Adresse	Nombre de branchements
LE PLESSIS TREVISE	10/01/2020	AVENUE DE LA CHARMILLE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	17/01/2020	AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	3
PONTAULT COMBAULT	03/02/2020	AVENUE BEAUSÉJOUR, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	05/02/2020	AVENUE CHERET, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	2
LE PLESSIS TREVISE	12/02/2020	AVENUE VILLA TRÉVISE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	07/04/2020	AVENUE DE LA CHARMILLE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	10/04/2020	AVENUE CHAMPION, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
ROISSY EN BRIE	21/04/2020	AVENUE DU MARÉCHAL FOCH, ROISSY-EN-BRIE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	23/04/2020	AVENUE GERMAINE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	23/04/2020	RUE DES PRÉS SAINT-MARTIN, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	23/04/2020	RUE DES PRÉS SAINT-MARTIN, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	2
PONTAULT COMBAULT	25/04/2020	CHEMIN DES CHÊNES, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	2
ROISSY EN BRIE	18/05/2020	AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, ROISSY-EN-BRIE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	27/05/2020	AVENUE DES BLEUETS, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	27/05/2020	AVENUE DES BLEUETS, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	27/05/2020	AVENUE DES BLEUETS, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	28/05/2020	AVENUE CHARLES ROUXEL, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTCARRE	16/06/2020	GRANDE RUE, PONTCARRÉ, FRANCE	1
PONTCARRE	17/06/2020	GRANDE RUE, PONTCARRÉ, FRANCE	1
LA QUEUE EN BRIE	18/06/2020	AVENUE ANDRÉ GIDE, LA QUEUE-EN-BRIE, FRANCE	1
LA QUEUE EN BRIE	18/06/2020	AVENUE ANDRÉ GIDE, LA QUEUE-EN-BRIE, FRANCE	1
ROISSY EN BRIE	23/06/2020	BOULEVARD DE LA MALIBRAN, ROISSY-EN-BRIE, FRANCE	2
ROISSY EN BRIE	23/06/2020	FERME D'AYAU, ROISSY-EN-BRIE, FRANCE	3
ROISSY EN BRIE	24/06/2020	WINSTON CHURCHILL, ROISSY EN BRIE, FRANCE	1

LE PLESSIS TREVISE	29/06/2020	AVENUE HENRI BARBUSSE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	08/07/2020	AVENUE DE LA CHARMILLE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	09/07/2020	ALLÉE DE LA CHARMILLE, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	2
PONTAULT COMBAULT	22/07/2020	AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTCARRE	27/07/2020	GRANDE RUE, PONTCARRÉ, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	25/08/2020	RUE DE LA FERME, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
LA QUEUE EN BRIE	04/09/2020	CHEMIN DE LA MONTAGNE, LA QUEUE-EN-BRIE, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	09/09/2020	AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	16/09/2020	AVENUE CHARLES ALLAIN, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	18/09/2020	AVENUE DU PROPHÈTE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
LA QUEUE EN BRIE	02/10/2020	RUE DU CHEMIN VERT, LA QUEUE-EN-BRIE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	07/10/2020	RUE DES PRÉS SAINT-MARTIN, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	22/10/2020	RUE EMILE PAJOT, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	04/11/2020	AVENUE DE LA SIRÈNE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
PONTCARRE	10/11/2020	ALLÉE DU STADE, PONTCARRÉ, FRANCE	1
LE PLESSIS TREVISE	15/11/2020	AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, LE PLESSIS-TRÉVISE, FRANCE	1
PONTAULT COMBAULT	-	RUE DE NOISIEL, PONTAULT-COMBAULT, FRANCE	1

4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation…).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	834	629	18
Physico-chimique	4466	430	12

4.1.2 L'eau produite et distribuee

- ***Conformité des paramètres analytiques***

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	1	0	1	139	104	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	1	0	1	139	105	0 n/100ml
Fer total	0	221	1	0	132	0	200 µg/l
Température de l'eau	8	28,6	1	0	139	89	25 °C

Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	59	102,70	19	mg/l	Sans objet
Chlorures	15,50	24,80	11	mg/l	250
Fluorures	170	210	4	µg/l	1500
Magnésium	6,40	19,20	19	mg/l	Sans objet
Nitrates	9,50	23,10	11	mg/l	50
Pesticides totaux	0,02	0,11	4	µg/l	0,5
Potassium	1,70	3,30	4	mg/l	Sans objet
Sodium	8,30	54,30	4	mg/l	200
Sulfates	34,60	90	11	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	17,72	32,23	26	°F	Sans objet

4.1.3 L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

	2016	2017	2018	2019	2020
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**99,26 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	132	135	142	146	139
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	132	136	142	146	139
Paramètres physico–chimique					
Taux de conformité physico-chimique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**96,30 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	13	37	24	26	27
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	1	0
Nombre total de prélèvements	13	37	24	27	27

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

CVM

Le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine du SMAEP comporte des canalisations en PVC posées avant 1980 ou en matériau et date de pose non renseignés susceptibles d'être à l'origine de la migration de chlorure de vinyle dans l'eau distribuée. L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 relative au risque chlorure de vinyle demande qu'un repérage (inventaire des canalisations et analyse du temps de contact de l'eau) soit réalisé et transmis aux autorités sanitaires d'ici fin avril 2022.

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRÉLEVÉ ET PRODUIT

L'origine de l'eau alimentant le service

Le synoptique de fonctionnement de l'usine d'Annet est disponible ci-dessous.

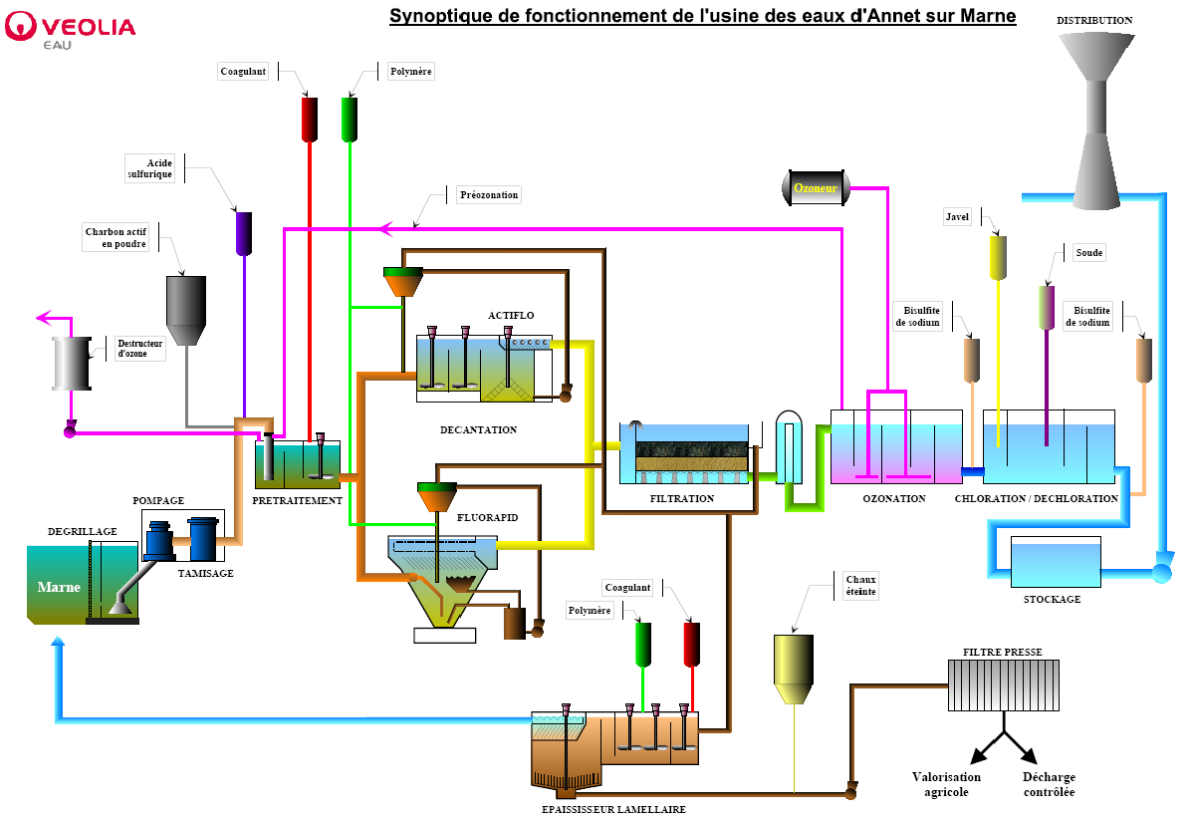

Protection des ressources	Arrêté préfectoral n°09/DAIDD/E/01 du 9 janvier 2009 Arrêté préfectoral modificatif n°09/DAIDD/E/56 du 18 septembre 2009
Surveillance des installations	Télésurveillance, vidéo surveillance et gardiennage
Capacité nominale de production	130 000 m^3/j
Capacité de stockage	12 000 m^3
Usine de production	Filière de traitement - Pompage eau brute - Dégrillage, tamisage - Prétraitement par injection de charbon actif en poudre, - Acidification par injection d'acide sulfurique - Préozonation - Coagulation - Décantation lestée sur décanteur de type Fluorapide et Actiflo - Filtration : sur filtres CAG et bicouche - Ozonation - Déozonation - Chloration - Remise à l'équilibre de l'eau par injection de soude - Déchloration - Refoulement Traitement des Eaux de Process - Traitement des eaux de lavage des filtres, - Traitement des eaux de recyclage des décanteurs

Il n'y a pas eu de modifications importantes de traitement en 2020.

Travaux sur le site d'Annet en 2020 :

- Renouvellement des vannes entrées cuves de contact ozone
- Remplacement de conduites de dépotage et d'injection de sable dans les décanteurs.
- Début revamping supervision usine
- Opérations de régénération du charbon dans quatre filtres sur l'usine (périodicité tous les 3 ans) et remplacement des vannes en sortie des filtres U2 concernés par les opérations de régénération du charbon.
- Poursuite de la mise en place de la loi de programmation militaire sur l'usine débutée en 2018 (audit de l'installation en 2019) : mise en place d'une Active Directory
- Sécurisation des accès recyclage décanteurs 1 et 2.
- Sécurisation des accès des bâches sur l'eau produite 3, 4 et 5
- Renouvellement des onduleurs locaux électriques.
- Renouvellement des pompes à vide sur les circuits Exhaure et usine.
- Renouvellement d'une cuve de stockage de soude et de quatre cuves de stockage de javel.
- Achat de vannes pour renouveler les vannes entrée et sortie des cuves de contact (chloration).
- Remplacement des conduites d'injection de bisulfite sur l'usine.
- Laboratoire : remplacement de la chromatographie ionique.
- Station de traitement des rejets : renouvellement du circuit de lavage HP des filtres.
- Station de traitement des rejets : remplacement du circuit d'injection de chaux.
- Création d'une nouvelle plate-forme de stockage des terres rejets suite aux interdictions poids-lourds pour emprunter les ponts sur la Marne

Surveillance de la rivière Marne

Date des crues (Turbidité moyenne journalière de l'eau de la Marne > à 50 NTU)

Le 11/01/2020 Turbidité : 52 NTU Débit moyen Marne : 187 m3/s

Du 31/01/2020 au 13/02/2020

Turbidité maximale : 292 NTU Turbidité moyenne : 150 NTU
Débit maximal Marne : 442 m^3/s Débit moyen Marne : 334 m^3/s

Du 18/02/2020 au 19/02/2020

Turbidité maximale : 74 NTU Turbidité moyenne : 62 NTU
Débit maximal Marne : 334 m^3/s Débit moyen Marne : 325 m^3/s

Du 26/02/2020 au 07/03/2020

Turbidité maximale : 167 NTU Turbidité moyenne : 102 NTU
Débit maximal Marne : 460 m^3/s Débit moyen Marne : 400 m^3/s

A partir du 23/12/2020

Turbidité maximale : 258 NTU Turbidité moyenne : 165 NTU
Débit maximal Marne : 258 m^3/s Débit moyen Marne : 174 m^3/s

Turbidité maximale : 292 NTU le 04/02/2020

Nombre de jours avec turbidité supérieure à 50 NTU : 34 jours

T*urbidité moyenne annuelle :* 21.2 NTU au 31/12/2020

Débit de la Marne au 03/05/2020 :

- Débit maximum 462 m3/s,
- Débit moyen 114 m3/s,
- Débit minimum 30 m3/s

Pollutions :

Alerte pollution le 09/04 produits famille hydrocarbures au niveau de La Ferté Sous Jouarre : RAS à la prise d'eau.
Alerte pollution le 17/06 présence de fioul sur la commune de Villeparisis : Intervention pompiers sur site de Villeparisis. RAS à la prise d'eau
Alerte pollution le 14/08 produits famille hydrocarbures au niveau de la commune de Gressy sur la Reneuse : intervention des pompiers. RAS à la prise d'eau.
Alerte pollution le 06/10 produits de la famille hydrocarbures au niveau de la commune de Meaux : intervention des pompiers. RAS à la prise d'eau.

Alerte pollution le 15/12 présence d'irisations au droit de la prise d'eau de Nanteuil-lès-Meaux sur la Marne. RAS sur la prise d'eau.

Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	3 494 370	3 513 702	3 506 998	3 536 310	3 879 869	9,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	112 228	129 358	89 070	83 136	93 725	12,7%
Volume mis en distribution (m3)	**3 382 142**	**3 384 344**	**3 417 928**	**3 453 174**	**3 786 144**	**9,6%**

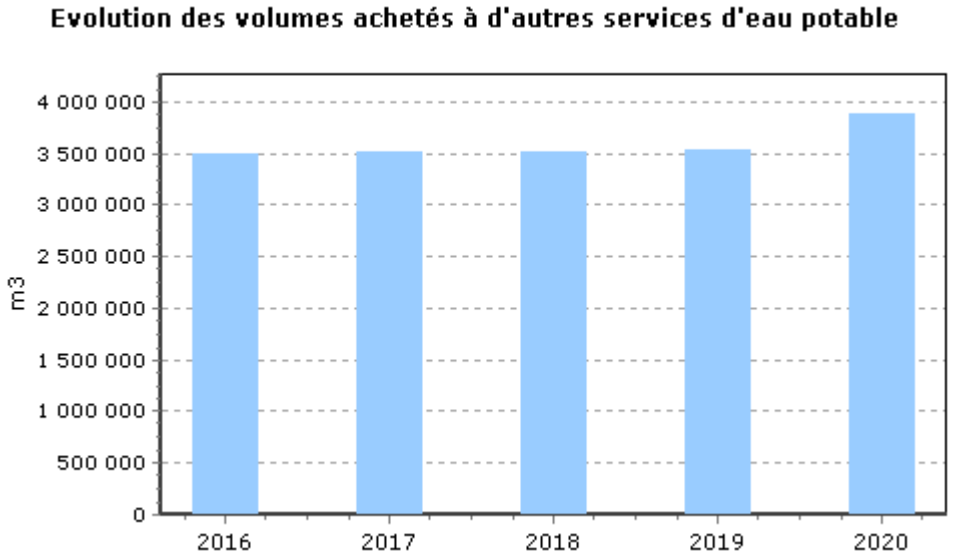

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	**3 494 370**	**3 513 702**	**3 506 998**	**3 536 310**	**3 879 869**	**9,7%**
Douves production	1 229 871	1 087 867	1 125 668	837 610	428 405	-48,9%
SFDE	2 264 499	2 425 835	2 381 330	2 698 700	3 451 464	27,9%

4.2.2 L'EFFICACITÉ DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME VENDU, LE VOLUME CONSOMMÉ ET LEUR ÉVOLUTION

Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	**3 225 198**	**3 205 503**	**3 141 815**	**3 175 911**	**3 236 703**	**1,9%**
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	**3 112 970**	**3 076 145**	**3 052 745**	**3 092 775**	**3 142 978**	**1,6%**
domestique ou assimilé	3 081 106	3 047 187	3 022 587	3 060 777	3 119 793	1,9%
autres que domestiques	31 864	28 958	30 158	31 998	23 185	-27,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	**112 228**	**129 358**	**89 070**	**83 136**	**93 725**	**12,7%**

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu (m3)	**3 225 198**	**3 205 503**	**3 152 635**	**3 175 911**	**3 236 703**	**1,9%**
dont clients individuels	2 753 701	2 738 067	2 713 264	2 764 161	2 845 324	2,9%
dont clients industriels	93 961	73 779	75 960	31 265	0	-100,0%
dont clients collectifs	166 426	149 722	142 776	144 940	52 184	-64,0%
dont volume vendu autres collectivités	112 228	129 358	89 070	83 136	93 725	12,7%
dont bâtiments communaux	78 534	99 058	106 571	129 216	231 056	78,8%
dont appareils publics	9 488	15 519	14 174	23 193	14 414	-37,9%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	**112 228**	**129 358**	**89 070**	**83 136**	**93 725**	**12,7%**
Autre(s) engagement(s)	112 228	129 358	89 070	83 136	93 725	12,7%

Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,…). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	3 102 110	3 076 145	3 052 745	3 092 775	3 142 978	1,6%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	**3 102 110**	**3 076 145**	**3 052 745**	**3 092 775**	**3 142 978**	**1,6%**
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	366	365	365	365	366	0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	10 860	10 820	10 820	10 820	9 680	-10,5%
Volume de service du réseau (m3)	4 351	4 341	3 692	5 953	3 596	-39,6%
Volume consommé autorisé (m3)	**3 117 321**	**3 091 306**	**3 067 257**	**3 109 548**	**3 156 254**	**1,5%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**3 117 321**	**3 091 306**	**3 067 257**	**3 109 548**	**3 156 254**	**1,5%**
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	0,0%

- ***Synthèse des flux de volumes***

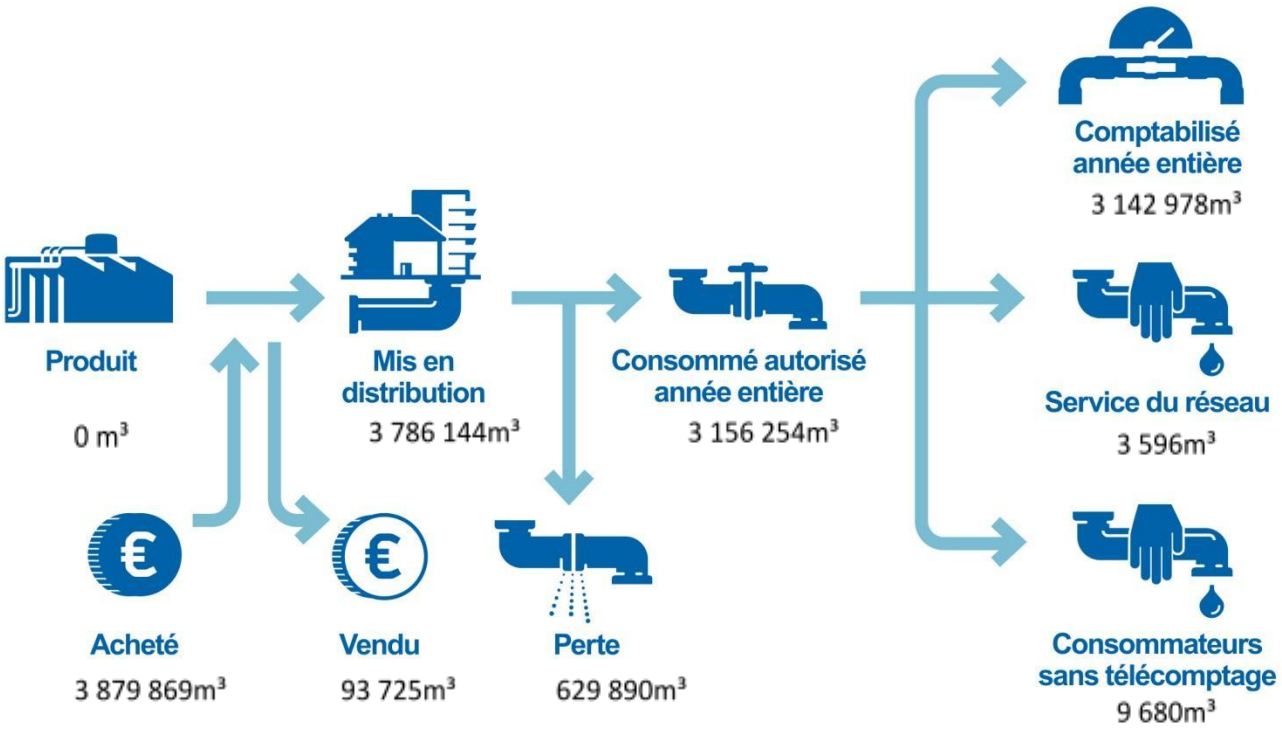

4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2020 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2020	83,8	72,47	7,24	7,40	37,37

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**92,4 %**	**91,7 %**	**90,0 %**	**90,3 %**	**83,8 %**	**-7,2%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	3 117 321	3 091 306	3 067 257	3 109 548	3 156 254	1,5%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	112 228	129 358	89 070	83 136	93 725	12,7%
Volume produit (m3) C	0	0	0	0	0	0,0%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	3 494 370	3 513 702	3 506 998	3 536 310	3 879 869	9,7%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau
(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

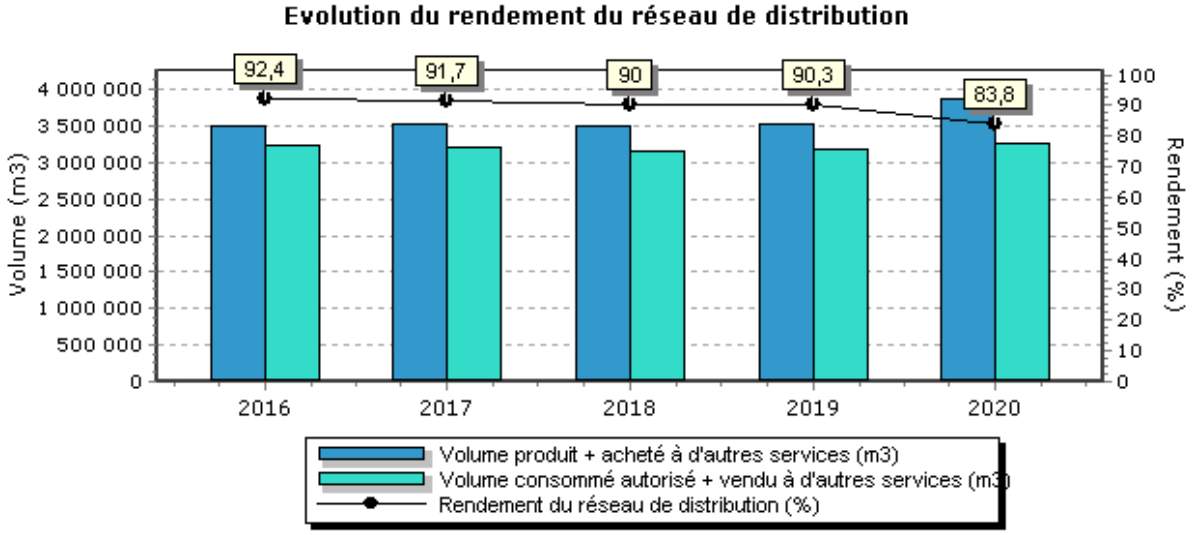

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2020 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2020.

- ***L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]***

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**3,24**	**3,56**	**4,21**	**4,16**	**7,40**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	3 382 142	3 384 344	3 417 928	3 453 174	3 786 144
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	3 102 110	3 076 145	3 052 745	3 092 775	3 142 978
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	235 980	236 956	237 390	237 616	237 616

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**3,07**	**3,39**	**4,05**	**3,96**	**7,24**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	3 382 142	3 384 344	3 417 928	3 453 174	3 786 144
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	3 117 321	3 091 306	3 067 257	3 109 548	3 156 254
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	235 980	236 956	237 390	237 616	237 616

4.3 La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

- ✔ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✔ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les operations de maintenance des installations

Lavage des réservoirs :

Installation	Date	Conformité bactériologique
LE PLESSIS AVENUE DE LA MARÉCHALE (1000 M3)	12/06/2020	oui
PONTAULT AVENUE CAMINHA (3000 M3)	28/10/2020	oui
PONTAULT TÊTE DE BUIS (3000 M3)	03/12/2020	oui

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

Installation	Date	Type d'intervention
LE PLESSIS TREVISE	10/01/2020	CREATION PI/BI
PONTAULT COMBAULT	31/01/2020	CREATION PI/BI
LA QUEUE EN BRIE	05/02/2020	REMPLACEMENT DE PI OU BI
LE PLESSIS TREVISE	11/02/2020	INTERVENTION SUR PI OU BI
ROISSY EN BRIE	12/02/2020	EPREUVE PI ET BI
ROISSY EN BRIE	18/02/2020	EPREUVE PI ET BI
ROISSY EN BRIE	18/02/2020	EPREUVE PI ET BI
OZOIR LA FERRIERE	03/03/2020	CREATION PI/BI

LA QUEUE EN BRIE	06/04/2020	REMPLACEMENT DE PI OU BI
SMAEP	01/05/2020	TOURNEE PI/BI
PONTAULT COMBAULT	08/06/2020	INTERVENTION SUR PI OU BI
LE PLESSIS TREVISE	04/09/2020	CREATION PI/BI
PONTAULT COMBAULT	20/10/2020	CREATION PI/BI
LE PLESSIS TREVISE	26/10/2020	INTERVENTION SUR PI OU BI
OZOIR LA FERRIERE	28/11/2020	REMPLACEMENT DE PI OU BI

4.3.3 Les recherches de fuites

Commune	Date	Linéaire inspecté	Résultat
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	160,57	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	58,69	ALLEE DU MIDI
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	105,37	AVENUE MARIE JULIE
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	57,96	AVENUE MARIE JULIE
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	69,9	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	11,8	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	104,45	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	06/01/2020	284,36	AVENUE MARBEAU
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	147,92	RUE DU FOUR
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	41,22	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	42,45	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	15,25	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	42,2	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	28,9	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	38,16	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	22,02	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	12,58	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	11,52	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	105,84	AVENUE ANDRE GIDE
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	51,69	ALLEE FRANCOISE BARRE-SINOUSSI
PONTAULT COMBAULT	09/01/2020	18,18	AVENUE DU BUISSON FLEURI
PONTAULT COMBAULT	09/01/2020	7,8	AVENUE DU BUISSON FLEURI
PONTAULT COMBAULT	09/01/2020	78,49	AVENUE DU BUISSON FLEURI
PONTAULT COMBAULT	09/01/2020	52,36	AVENUE DU BUISSON FLEURI
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	141,16	ALLEE LAVOISIER
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	189,39	ALLEE PASCAL
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	24,9	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	25,9	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	44,74	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	51,65	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	5,52	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	30,16	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	44,72	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	50,36	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	26,82	SQUARE DES MESANGES

LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	44,8	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	35,17	SQUARE DES MESANGES
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	18,2	SQUARE DES MESANGES
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	30,38	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	39,22	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	84,44	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	16,81	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	23,15	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	124,66	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	66,23	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	21,6	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	28,34	AVENUE CHARLES PEGUY
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	91,93	RUE DES FRERES LUMIERE
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	15,25	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	42,2	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	41,22	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	28,9	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	38,16	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	22,02	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	12,58	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	11,52	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	33,57	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	42,45	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	09/01/2020	15,77	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	10/01/2020	48,13	ALLEE PASCAL
PONTAULT COMBAULT	13/01/2020	185,48	AVENUE DES MAGNOLIAS
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	97,98	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	87,79	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	7,9	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	311,66	AVENUE DES DAHLIAS
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	296,31	AVENUE DES RESEDAS
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	85	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	15/01/2020	86,42	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	86,38	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	191,83	AVENUE DES COQUELICOTS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	85,96	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	99,16	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	3,55	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	217,27	AVENUE DES HORTENSIAS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	217,39	AVENUE DES SOUCIS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	90	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	147,27	AVENUE DES SOUCIS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	92,79	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	161,06	AVENUE DES LYS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	2,48	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	188,11	AVENUE DES COQUELICOTS
PONTAULT COMBAULT	16/01/2020	87,81	AVENUE CHARLES ROUXEL
LE PLESSIS TREVISE	31/01/2020	74,98	AVENUE JEAN KIFFER

LE PLESSIS TREVISE	31/01/2020	74,98	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	31/01/2020	70,65	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	31/01/2020	9,98	AVENUE JEAN KIFFER
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	96,53	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	162,81	AVENUE DES BLEUETS
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	82,83	RUE DES PRES SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	89,29	RUE DES PRES SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	112,14	AVENUE DES ROSES
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	257,63	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	152,26	AVENUE DES BLEUETS
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	1,38	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	86,38	AVENUE DES MARGUERITES
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	87,81	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	4,69	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	281,37	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	40,68	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	73,91	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	175,4	RUE DE BELLEVUE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	4,83	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	53,43	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	71,77	RUE DE BELLEVUE
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	74,53	RUE CONDORCET
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	35,68	RUE PASTEUR
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	80,5	RUE PASTEUR
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	154,46	RUE CHEVREUL
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	236,1	RUE CONDORCET
PONTAULT COMBAULT	04/02/2020	68,77	RUE CHEVREUL
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	27,86	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	61,26	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	289,3	AVENUE LOUIS GRANET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	250,72	AVENUE DES GLYCINES
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	84,95	AVENUE DES OEILLETS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	194,63	AVENUE DES GLYCINES
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	95,72	AVENUE DES OEILLETS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	225,04	AVENUE DES MAGNOLIAS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	78,49	AVENUE DU BUISSON FLEURI
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	185,48	AVENUE DES MAGNOLIAS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	87,38	AVENUE DES OEILLETS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	199,35	AVENUE DES LILAS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	100,82	AVENUE DU BUISSON FLEURI
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	144,32	AVENUE DES LILAS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	50,26	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	91	AVENUE DE BEL AIR
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	50,68	RUE DE BELLEVUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	99,59	RUE DE BELLEVUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	246,18	AVENUE DE BEL AIR
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	81,12	ALLEE CHARLES BAUDELAIRE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	41,75	RUE DE BELLEVUE

PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	263,5	RUE DE LA PRAIRIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	69,87	RUE DE BELLEVUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	112	RUE GILBERT REY
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,61	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	15,98	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	30,31	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	165,05	RUE DE LA POMPE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	52,71	RUE SAINT-CLAIR
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	21,39	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	56,03	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	44,02	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,36	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	162,89	RUE DE LA LIBERATION
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	119,81	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	14,17	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	107,48	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	93,54	PASSAGE CRAPART NACU
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	82,62	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	13,94	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	11,27	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	174,2	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	216,55	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	275,53	RUE DE LA FERME
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	85,7	RUE DE LA FERME
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	35,43	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	16,47	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,14	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,42	RUE DE LA FERME
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	1,63	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,13	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	62,87	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	177,64	RUE DE LA CONCORDE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	177,17	RUE DE LA CONCORDE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	702,47	RUE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	167,66	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	158,98	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	241,6	RUE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	140,21	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	201,18	RUE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	71,59	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	241,62	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	1,93	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	47,67	RESIDENCE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	193,68	RUE DES TILLEULS
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	5,48	RUE DE LA GRANDE HAIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	7,42	RUE VICTOR HUGO
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	4,72	RUE DE LA GRANDE HAIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	58,24	RUE VICTOR HUGO

PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	145,19	RUE DE LA GRANDE HAIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	77,42	RUE VICTOR HUGO
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	110,21	RUE DE LA GRANDE HAIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	95,66	RUE DE LA GRANDE HAIE
PONTAULT COMBAULT	06/02/2020	65,51	RUE DE LA GRANDE HAIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	133,77	ALLEE DES PAQUERETTES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	70,12	ALLEE DES COQUELICOTS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	102,54	ALLEE DES AGAPANTHES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	133,46	ALLEE DES PIVOINES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	73,43	RUE JEAN MOULIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	40,36	RUE JEAN MOULIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	97,49	RUE DES MIMOSAS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	113,23	AVENUE DU BUISSON FLEURI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,5	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	238,89	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	115,82	RUE DE BRUXELLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,07	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,12	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	55,99	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	73	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	64,26	RUE DE LISBONNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	235,35	RUE DE ROME
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	157,02	RUE DE BONN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	110,04	RUE DE STRASBOURG
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	40,51	PLACE DE L'EUROPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	150,11	RUE DE BONN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	58,41	RUE DE STRASBOURG
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	59,42	RUE DE STRASBOURG
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	133,39	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	358,25	MAIL DE LA PIERRE LAIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	132,19	RUE DE BONN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	84,08	RUE DU LUXEMBOURG
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	108,8	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,11	RUE DE ROME
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	59,36	RUE DE ROME
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,86	RUE DE MADRID
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21,88	RUE DE MADRID
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,4	RUE DE MADRID
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	134,3	RUE DE ROME
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	67,84	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,2	RUE DE DUBLIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	75,11	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	80,66	RUE DE STRASBOURG
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	96,4	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,11	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,14	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,22	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,44	ROUTE DE COMBAULT

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	101,38	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	247,45	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	203,72	CHEMIN VERT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,82	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	483,21	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	97,95	RUE ROBERT SCHUMAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,56	RUE ROBERT SCHUMAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,55	RUE ROBERT SCHUMAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,45	RUE ROBERT SCHUMAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	29,06	RUE JEAN MONNET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,74	ROUTE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	20/03/2020	94,32	ALLEE MARIE LAURENCIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,19	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	184,68	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	54,14	RUE DANIELLE CASANOVA
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	62,05	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	70,81	RUE FERDINAND BUISSON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	75,87	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,69	ALLEE FRANCOISE BARRE-SINOUSSI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,16	RUE DE ROME
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,78	RUE CLAUDE BERNARD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,39	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	63,62	PLACE LOUISE MICHEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	185,95	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	89,39	RUE DANIELLE CASANOVA
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	79,95	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	67,98	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,46	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	196,69	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,95	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,51	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,8	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,92	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,81	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	138,47	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,22	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,74	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	46,49	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	191,68	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,28	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,24	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,41	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	89,43	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,28	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,66	RUE DE CHAMPAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	98,06	RUE DE PROVENCE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,41	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	198,32	AVENUE DU MAINE

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	157,44	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,24	ALLEE PIERRE MENDES FRANCE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,76	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,04	RUE DE PICARDIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	64,62	RUE DE SAVOIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	196,92	RUE DE PROVENCE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	132,54	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,25	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	261,1	RUE DE FLANDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	29,22	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	70	RUE D'ALSACE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	73,72	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	166,52	RUE DE PICARDIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	111,14	RUE DE PICARDIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	106,42	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,36	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	163,07	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,4	AVENUE DU MAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	105,08	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	237,55	RUE DE BERRY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	220,33	RUE D'ARTOIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	32,86	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	128,25	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	119,06	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,76	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	231,2	RUE D'ANJOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,56	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,02	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,06	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	135,06	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	29,08	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,64	AVENUE DE BRETAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	159,92	RUE DE NORMANDIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,56	RUE D'ANJOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	474,48	CHEMIN DE GOURNAY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	103,37	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,72	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	86,41	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	92,69	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,81	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	49,77	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,62	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,09	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,99	RUE CHARLES PATHE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,54	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,87	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	127,32	ALLEE BERTHELOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,41	SQUARE PIERRE BENOIT

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,86	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,79	SQUARE PIERRE BENOIT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,53	SQUARE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,8	SQUARE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	19	SQUARE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,13	SQUARE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,67	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	150,23	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	67,47	RUE GEORGE SAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,71	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	90,55	RUE GEORGE SAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,07	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	100,6	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,64	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,93	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,9	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,93	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	208,2	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,86	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,61	SQUARE CHATEAUBRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,88	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,71	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	114,09	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,92	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	56,14	ROUTE DE VILLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	287,94	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,83	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,04	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	68,51	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,31	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,7	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,88	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	413,64	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,25	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	72,4	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,38	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,93	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,1	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,57	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,05	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,97	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	126,46	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,1	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,44	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,26	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,82	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	11,95	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,5	AVENUE DU MARECHAL MORTIER

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,51	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,28	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,67	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,63	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	126,51	RUE JEAN RACINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,45	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,57	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,2	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	100,07	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	168	ALLEE PIERRE CURIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,16	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	84,53	RUE PASTEUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,29	ALLEE ERNEST RENAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,58	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,9	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	75,95	RUE PASTEUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	11,52	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,02	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,25	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,22	SQUARE DIDEROT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,36	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	92,97	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	32,69	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,04	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,25	SQUARE PIERRE BENOIT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	66,09	RUE ANATOLE FRANCE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	92,23	RUE VICTOR HUGO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,41	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,6	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,8	SQUARE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,49	RUE PIERRE DE COUBERTIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	205,84	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	24,41	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,17	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	11,84	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,31	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,09	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,55	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,85	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,38	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,88	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	107,57	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,48	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,96	SQUARE ARISTIDE BRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,81	SQUARE ARISTIDE BRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	32,06	SQUARE CHARLES BAUDELAIRE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,29	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,93	RUE LOUIS ARAGON

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,5	SQUARE CHARLES BAUDELAIRE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	1,75	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,37	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,29	SQUARE ARISTIDE BRIAND
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,82	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,82	SQUARE CHARLES BAUDELAIRE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,56	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,56	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,77	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,78	SQUARE SAINT-EXUPERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,79	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	349,96	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,34	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	317,39	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	50,16	RUE CESAR FRANCK
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,53	PLACE CAMILLE SAINT-SAENS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	505,23	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	66,38	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	24,3	PLACE CAMILLE SAINT-SAENS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,47	PLACE CAMILLE SAINT-SAENS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	137,76	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	75,39	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,74	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	144,88	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,23	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,84	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	186,83	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,85	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,75	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	69,87	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	69,49	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	191,98	ALLEE ERNEST RENAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	100,63	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	184,18	ALLEE ERNEST RENAN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,38	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	77,64	RUE PEDRO
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,06	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	131,46	RUE JACQUELINE AURIOL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,67	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,18	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	134,77	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,46	PLACE JULES MASSENET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,12	PLACE JULES MASSENET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,76	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,24	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	93,17	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,7	SENTIER MARC-ANTOINE CHARPENTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,37	PLACE EMMANUEL CHABRIER

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	24,92	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,98	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,41	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,45	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,48	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,02	PLACE GABRIEL FAURE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	55,04	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,75	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	32,14	PLACE GABRIEL FAURE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,97	PLACE GABRIEL FAURE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	59,69	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,57	PLACE GABRIEL FAURE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	50,99	PLACE GABRIEL FAURE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,3	PLACE CHARLES GOUNOD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,61	RUE VINCENT D'INDY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	177,89	ALLEE PAUL VERLAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,77	ALLEE PAUL VERLAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,86	ALLEE PAUL VERLAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	40,04	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21,33	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	79,21	ALLEE DES ACACIAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	64,31	ALLEE DES ACACIAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,14	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	65,69	PLACE EMMANUEL CHABRIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,67	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	29,12	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,94	ALLEE DES ACACIAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,46	ALLEE DES ACACIAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,68	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,29	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	40,2	RUE DARIUS MILHAUD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,15	ALLEE DES ACACIAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	68,42	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,29	ALLEE DES MERISIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	80,59	PLACE MAURICE RAVEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,44	PLACE MAURICE RAVEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,65	ALLEE DES MERISIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,65	ALLEE DES MERISIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	50,81	PLACE MAURICE RAVEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	90,37	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,55	RUE CESAR FRANCK
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	86,23	ALLEE DES CYTISES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,01	PLACE MAURICE RAVEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,95	ALLEE DES AUBEPINES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,91	PLACE HECTOR BERLIOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	91,02	PLACE HECTOR BERLIOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,32	PLACE HECTOR BERLIOZ

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,37	RUE CESAR FRANCK
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	106,16	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	75,96	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,15	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,08	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,71	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	1,65	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,88	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	46,89	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,03	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,7	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,9	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,12	RUE CLAUDE DEBUSSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	50,36	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,82	SQUARE DES MESANGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,8	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,17	SQUARE DES MESANGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,94	RUE ERIK SATIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,2	SQUARE DES MESANGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,38	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	24,9	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,22	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	84,44	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,9	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,81	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	141,16	ALLEE LAVOISIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,74	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	72,61	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,65	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	55,89	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,4	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,15	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,93	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,52	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,16	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,72	RUE DES CHARDONNERETS
CHENNEVIERES SUR MARNE	20/03/2020	284,36	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,23	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,84	AVENUE LAMARTINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,13	ALLEE PASCAL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,93	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,34	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,87	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,34	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,48	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,61	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	189,39	ALLEE PASCAL

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,36	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,67	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,35	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	62,23	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,91	AVENUE DES BORDES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,45	PINCE-VENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,31	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,99	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,63	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,91	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	65,49	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,35	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21,82	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,45	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	124,66	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	66,23	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21,6	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,17	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,15	ALLEE DU GROS CHENE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,72	ALLEE DES PEUPLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	93,16	ALLEE DU GROS CHENE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	76,15	ALLEE DES PEUPLIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13	ALLEE DU GROS CHENE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	95,6	ALLEE DU GROS CHENE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	108,29	RUE LOUIS ARAGON
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,97	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,44	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,87	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,44	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	92,23	AVENUE GEORGES POMPIDOU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	64,08	PLACE JULES MASSENET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	77,49	RUE JEAN MERMOZ
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,14	ALLEE DES BOULEAUX
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,88	ALLEE DES BOULEAUX
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	138,1	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,55	ALLEE DES BOULEAUX
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	65,13	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	163,5	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,27	ALLEE DES BOULEAUX
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,98	ALLEE DES CYTISES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	40,06	ALLEE DES CYTISES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,52	ALLEE DES CYTISES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,92	ALLEE DES AUBEPINES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	114,23	ALLEE DES NOISETIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	105,78	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	40,19	ALLEE DES AUBEPINES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,05	ALLEE DES NOISETIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,87	ALLEE DES CLEMATITES

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,9	ALLEE DES NOISETIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,71	ALLEE DES NOYERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,41	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
CHENNEVIERES SUR MARNE	20/03/2020	45,92	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,66	ALLEE DES NOISETIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	99,45	ALLEE DES AMANDIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	79,86	ALLEE DES NOISETIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	87,99	RUE CHARLES PATHE
CHENNEVIERES SUR MARNE	20/03/2020	18,38	AVENUE DE CHAMPLAIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	123,53	AVENUE GEORGES POMPIDOU
CHENNEVIERES SUR MARNE	20/03/2020	158,49	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	252,18	AVENUE DE L'HIPPODROME (D235)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	79,59	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,02	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	102,82	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,64	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	60,07	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21,92	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,79	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,38	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,24	PINCE-VENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,01	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,86	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,03	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	76,8	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	56,12	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,81	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,43	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,61	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,17	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	67,64	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,83	ALLEE DES CLEMATITES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,82	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,41	ALLEE DES FRENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	32,62	ALLEE DES BOULEAUX
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	92,48	ALLEE DES MERISIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	49,8	ALLEE DES MERISIERS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,04	PINCE-VENT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	105,91	RUE DU MORBRAS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	61,4	RUE DE L'AFFINOIRE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	137,87	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	9,91	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	65,45	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	78,74	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	128,47	RUE MARCEL PAUL

PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	40,61	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	140,74	RUE DES PALOMBES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	69,59	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	230,6	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	17,97	RUE DES LORIOTS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	25,45	RUE DES PALOMBES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	13,23	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	206,75	RUE DES HIRONDELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	7,85	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	37,56	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	44,77	RUE DES HIRONDELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	102,08	RUE DES HIRONDELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	60,97	RUE DE LA POMPE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	88,45	RUE DES HIRONDELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	24,61	RUE DE L'AFFINOIRE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	46,32	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	41,93	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	3,66	RUE DE L'AFFINOIRE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	59,42	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	15,03	RUE MARCEL PAUL
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	111,7	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	8,88	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	9,59	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	80,29	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	70,78	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	36,78	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	55,83	RUE DES PALOMBES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	4,68	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	78,03	ROUTE DE PARIS (D604)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	95,38	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	457,23	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	176,46	ALLEE DES ERABLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	220,9	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,04	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	221,33	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	102,82	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	54,33	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	54,89	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	59,46	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,36	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,42	RUE DE STOCKHOLM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	93,38	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,69	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	300,78	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,89	AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	168,51	RUE DE PARIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	55,18	RUE D'AMSTERDAM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,68	RUE DE PARIS

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	143,64	RUE DE COPENHAGUE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	64,56	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,54	RUE D'AMSTERDAM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	100,2	RUE D'ATHENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,49	RUE D'AMSTERDAM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,43	RUE D'AMSTERDAM
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	31,8	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	65,97	RUE DE LONDRES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	372,11	CHEMIN DES MARMOUSETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	546,68	CHEMIN DES MARMOUSETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	163,6	CHEMIN DES 4 CHENES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,72	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,42	CHEMIN DES MARMOUSETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,66	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	52,8	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	417,78	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	49,42	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	7,42	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	7,57	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	6	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	68,24	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	41,07	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	1,96	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	32,77	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	100,82	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	23,69	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	44,04	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	42,91	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	1,96	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	45,36	CHEMIN DES 4 CHENES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	155,95	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	53,59	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	3,11	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	51,28	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	19,21	ROUTE DE PARIS (D604)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	40	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	67,87	RUE DES BERGERONNETTES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	69,14	CHEMIN DE LA POMPE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	36,38	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	30,51	RUE DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	123,88	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	238,4	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,6	RUE DES VOSGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	65,91	RUE DES VOSGES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	65,46	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	51,8	RUE DES LORIOTS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,13	RUE DES VOSGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,6	RUE DES VOSGES

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,8	RUE DES VOSGES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	28,33	RUE DES TOURTERELLES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	45,92	RUE DES TOURTERELLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	88,96	RUE DES VOSGES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	208,94	ALLEE DE LA FONTAINE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	103,08	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,64	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,92	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,9	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,29	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	80,96	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	173,73	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,35	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,8	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	154,42	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	334,28	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	31,41	RUE DES PALOMBES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	88,62	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	11,24	RUE DE L'AVENIR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,8	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	172,4	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	135,52	RUE DE L'AVENIR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,65	CHEMIN DES GRANDS CLOS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,75	CHEMIN DES GRANDS CLOS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,76	CHEMIN DES GRANDS CLOS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	99,6	RUE DES PALOMBES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	73,63	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,46	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,63	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	62,63	CHEMIN DE LA POMPE
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	130,46	RUE DES CHARDONNERETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	165,05	RUE LUCIE AUBRAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	125,95	RUE GERMAINE TILLION
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	77,66	RUE DES PALOMBES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,34	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,11	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	168,28	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	125,44	RUE DE L'AVENIR
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	33,73	RUE DES CHARDONNERETS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	44,18	RUE DES TOURTERELLES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	63,45	CHEMIN DE LA POMPE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	121,7	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	212,72	CHEMIN DE LA MARBRERIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,98	COUR PELLERIN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,67	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	141,44	RUE LECH WALESA
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	54,2	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,82	RUE DU GENERAL LECLERC

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	135,18	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,8	CHEMIN DE LA MONTAGNE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,87	RUE DU GENERAL LECLERC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	201,25	RUE SEBASTOPOL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	131,57	RUE DU GENERAL LECLERC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,24	RUE DU GENERAL LECLERC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	164,71	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,16	RUE SEBASTOPOL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,67	RUE FREDERIC PASSY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,14	RUE SEBASTOPOL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,26	RUE ALFRED KASTLER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	95,03	RUE ALFRED KASTLER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,75	SENTIER LEON BOURGEOIS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	19,24	RUE ALFRED KASTLER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,21	RUE ALFRED KASTLER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,46	RUE DU 8 MAI 1945
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,15	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	232,73	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,2	RUE SEBASTOPOL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,23	ROUTE DE COMBAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,28	RUE DU CLOS SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,76	RUE DU CLOS SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,53	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,61	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,34	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	130,12	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	76,72	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	68,33	RUE HENRI ROUART
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	97,64	RUE HENRI ROUART
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,67	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	49,26	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,7	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,14	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	157,4	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	97,7	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	173,63	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,39	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	147,92	RUE DU FOUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	102,03	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	19,33	COUR NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	74,27	RUE DU FOUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,19	PLACE DE LA TOUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,57	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	89,76	RUE DU GENERAL LECLERC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,31	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,63	COUR CHALUMEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,68	COUR CHALUMEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,06	ROUTE DE BRIE

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	498,6	ROUTE DE BRIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,31	ROUTE DE BRIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,93	RUE MARCEL DASSAULT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	91,93	RUE DES FRERES LUMIERE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,44	ROUTE DE BRIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	55,96	ROUTE DE BRIE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	163,42	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	89,34	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	19,4	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	359,74	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,34	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	1,07	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	73,08	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	84,52	RUE DES FRERES LUMIERE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	157,41	RUE RENARD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	139,44	RUE RENARD
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	322,59	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	176,14	RUE JEAN JAURES
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,99	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	206,76	RUE HENRI ROUART
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,55	RUE DU CLOS SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	115,69	RUE HENRI ROUART
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	69,1	RUE HENRI ROUART
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,66	RUE DU CLOS SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,66	RUE DU CLOS SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,59	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	19,6	RUE DU 8 MAI 1945
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	347,61	RUE DU 8 MAI 1945
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	305,87	ROUTE DU PONT BANNERET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	264,49	RUE DU 8 MAI 1945
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	21	ROUTE DU PONT BANNERET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,33	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	80,45	SENTIER JEAN-PHILIPPE RAMEAU
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	23,19	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,4	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	41,06	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,3	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,47	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20,99	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,38	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,03	SQUARE PAUL VALERY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	131,81	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,78	RUE DU 8 MAI 1945
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,48	SQUARE ALBERT CAMUS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,7	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,26	SQUARE ALBERT CAMUS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,57	SQUARE ALBERT CAMUS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,96	SQUARE ALBERT CAMUS

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,01	SQUARE ALBERT CAMUS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	0,19	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	89,25	SQUARE ALBERT CAMUS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	24,95	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,49	RUE DUNOYER DE SEGONZAC
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,7	AVENUE CHARLES PEGUY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,3	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	68,21	SQUARE PIERRE LOTI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	73	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,47	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,52	SQUARE CHARLES BAUDELAIRE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,93	SQUARE PIERRE LOTI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	48,66	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	84,66	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	76,19	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,85	AVENUE DU MARECHAL MORTIER
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	105,84	AVENUE ANDRE GIDE
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	22,98	SQUARE PIERRE LOTI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,75	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	77,84	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	20	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	45,17	SQUARE PIERRE LOTI
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	14,62	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,47	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	17,57	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	51,63	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	60,15	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,25	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,64	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	10,85	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,34	SQUARE FRANCOIS DE CUREL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,25	RUE EDGAR DEGAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,99	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,84	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,47	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,33	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	29,45	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	42,89	RUE GEORGES BIZET
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,33	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,34	AVENUE CHARLES PEGUY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	33,69	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	38,87	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	18,96	AVENUE CHARLES PEGUY
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	35,07	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,8	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,78	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	53,22	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	52,98	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,65	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	34,96	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	44,23	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,78	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	28,05	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	43,49	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	69,9	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	26,01	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	15,69	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,81	RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,34	AVENUE PAUL CLAUDEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	168,39	RUE GUSTAVE EIFFEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	309,23	CHEMIN DE LA CROIX SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	195,82	RUE GUSTAVE EIFFEL
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,24	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	12,59	CHEMIN DE LA CROIX SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	13,11	CHEMIN DE LA CROIX SAINT-NICOLAS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	25,99	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	9,79	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	36,96	RUE DU GENERAL DE GAULLE (D4)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	54,11	ROUTE DE NOISEAU (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,01	ROUTE DE NOISEAU (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	85,31	ROUTE DE NOISEAU (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	30,19	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	11,11	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	16,34	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	241,5	RUE DE LA LIBERATION (D136)
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	27,54	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8,35	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,08	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	61,86	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	8	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,94	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	2,99	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	37,25	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	47,68	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,82	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,1	RUE ARMAND PEUGEOT
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,43	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,26	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	57,59	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	3,83	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	5,52	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	4,98	RUE ANDRE CITROEN
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	392,37	CHEMIN DES MARMOUSETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	7,55	CHEMIN DES MARMOUSETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	133,19	CHEMIN DES MARMOUSETS
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	39,37	CHEMIN DES GRANDS CLOS

LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	6,45	CHEMIN DES GRANDS CLOS
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	261,62	RUE DE NOGENT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	260,71	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	216,55	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	92,28	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	189,87	RUE DE NOGENT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	82,62	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	188,06	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	13,94	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	11,27	RUE DU BOIS DE COMBAULT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	174,2	RUE PAUL GUSTAVE DE HAUREGARD
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	1,39	RUE CREUTZER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	100,49	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	221,36	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	8,23	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	9,32	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	120,16	RUE DE GOURNAY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	19,16	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	139,96	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	132,19	RUE DE CHENNEVIERES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	14,58	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	111,83	RUE DE GOURNAY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	1,82	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	3,05	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	2,41	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	10,08	RUE DE CHENNEVIERES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	2,28	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	9,28	RUE DE CHENNEVIERES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	12,16	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	160,41	RUE DE CHENNEVIERES
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	101,22	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	94,96	RUE DE CHAMPIGNY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	109,14	RUE DE GOURNAY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	126,85	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	109,19	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	138,77	RUE DE CHAMPIGNY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	120,05	RUE DU CHEMIN DE FER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	50,47	RUE DE COEUILLY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	107,57	RUE DE COEUILLY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	62,18	RUE DU BOIS SAINT-MARTIN
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	100,93	RUE DE NOGENT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	93,08	RUE CREUTZER
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	56,53	RUE DE GOURNAY
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	196,27	RUE DE NOGENT
PONTAULT COMBAULT	20/03/2020	70,78	RUE DE GOURNAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	117,03	AVENUE DU DUC DE TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	51,14	AVENUE DU CHEMIN VERT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,58	AVENUE DU PARC DE LA LANDE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,02	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	93,1	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,79	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	72,89	AVENUE DU CHEMIN VERT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,02	RESIDENCE ILE CAROLINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	77,18	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,79	AVENUE DU CHEMIN VERT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	86,76	RESIDENCE ILE CAROLINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,85	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,15	RESIDENCE ILE CAROLINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,85	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,73	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,77	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	31,49	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,34	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	111,79	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,94	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,94	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,73	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,36	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	98,16	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	32,66	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,77	ALLEE LAMARTINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	79,43	ALLEE LAMARTINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	36,45	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,61	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	244,62	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,95	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	66,13	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	215,3	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,4	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,97	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	138,8	RESIDENCE MARECHAL MORTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,79	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,08	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,52	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,24	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,47	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,96	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,67	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,91	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	62,55	RESIDENCE MARECHAL MORTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,56	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	33,42	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,05	RESIDENCE MARECHAL MORTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,3	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,52	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,3	ALLEE JACQUES DUHAMEL

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,46	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,41	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,38	ALLEE JACQUES DUHAMEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	55,23	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	112,93	RESIDENCE MARECHAL MORTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,82	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,15	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	38,71	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	84,16	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	77,95	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,53	RESIDENCE MARECHAL MORTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	45,13	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,97	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	61,66	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,81	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,04	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,51	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	39,43	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,74	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,38	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	121,75	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	56,34	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	106,32	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,24	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,31	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,46	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,06	AVENUE GEORGES FOUREAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	45	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	71,41	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,29	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	103,14	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	37,47	ROND-POINT DES PETITS CAILLOUX
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,87	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	61,17	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,35	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	105,1	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,09	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	62,53	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	112,5	AVENUE DES PLANS CASSINS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	30,7	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,03	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	100,35	AVENUE NEUVE DES BORDES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	166,88	ALLEE ORLY PARC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	95,22	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,81	AVENUE DES PLANS CASSINS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	163,04	AVENUE ERNEST CUSSON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,38	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,69	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,32	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	26,41	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,13	AVENUE ERNEST CUSSON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	91,92	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,21	RESIDENCE LES CHENES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,62	RESIDENCE LES CHENES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,87	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	16,51	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	234,05	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	104,45	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	67,05	VILLA DE L'ERMITAGE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,69	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,76	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	98,93	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	197,29	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,8	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	69,9	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	74,98	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,34	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,96	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,91	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,89	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	123,19	AVENUE DES CHATAIGNIERS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,59	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	129,42	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,71	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	105,06	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	182,07	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,01	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,55	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	119,97	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,3	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	134,11	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,85	AVENUE PASTEUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	0,61	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,93	AVENUE BEAUSEJOUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	1,07	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	172,6	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,72	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	258,81	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	71,74	IMPASSE DES ACACIAS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,12	VILLA DES NOISETIERS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	164,55	VILLA DES NOISETIERS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,94	ALLEE VICTORIA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,55	ALLEE TOULOUSE-LAUTREC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	31,15	ALLEE VICTORIA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,87	ALLEE VICTORIA

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,18	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,02	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,53	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	34,72	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	118,84	AVENUE MARTHE BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25,9	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,22	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	19,33	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,51	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,86	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	284,36	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,13	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	140,22	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	28,71	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	119,47	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	84,5	ROND-POINT DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,88	ROND-POINT DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	80,35	ROND-POINT DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	103,55	ROND-POINT DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	217,57	AVENUE DU PROPHETE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,69	AVENUE DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	92,87	AVENUE DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	94,33	ROND-POINT DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	75,82	ALLEE DE LA BORNE BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,79	AVENUE DU DOMINO NOIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	120,31	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	16,28	AVENUE DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,75	AVENUE MIREILLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	81,85	AVENUE DU DOMINO NOIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	183,18	AVENUE MIREILLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	44,3	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	138,68	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	177,54	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,87	AVENUE DU DOMINO NOIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53	AVENUE DU DOMINO NOIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,88	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,24	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,74	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,92	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,71	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	130,37	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	140,32	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,1	AVENUE ANDRE ROUY (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	43,68	AVENUE ANDRE ROUY (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	204,16	AVENUE HERCULANUM
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	253,2	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	124,86	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,61	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	102,2	ALLEE DU DOCTEUR LOUIS FLEURY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,4	AVENUE JEAN-CLAUDE DELUBAC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	186,91	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	326,53	AVENUE DU DUC DE TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	126,21	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	168,27	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	278,59	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	289,31	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	34,19	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	117,5	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,86	ALLEE GABRIELLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,44	ALLEE GABRIELLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	46,07	ALLEE GABRIELLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	48,3	ALLEE DES SAPINS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	66,73	ALLEE ROBERT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,56	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,78	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	65,49	AVENUE DU PARC DE LA LANDE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,1	AVENUE DU DUC DE TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,56	AVENUE DU CHEMIN VERT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	22,42	AVENUE DU TRAMWAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,48	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	81,5	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25,73	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	51,88	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	16,9	ALLEE RAVEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,04	ALLEE DEBUSSY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	19,69	ALLEE DEBUSSY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	19,99	ALLEE RAVEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	31,25	ALLEE RAVEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	39,89	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	125,91	ALLEE DEBUSSY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,12	ALLEE DEBUSSY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	183,61	VILLA DES PINS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	64,61	ALLEE RAVEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	120,64	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	140,91	AVENUE DU GENERAL LECLERC
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,69	ALLEE RAVEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,92	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,43	ALLEE JOACHIM DU BELLAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	29,18	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	98,36	ALLEE JOACHIM DU BELLAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,01	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	57,89	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,55	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,92	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,68	AVENUE DE CHENNEVIERES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	69,75	AVENUE DE CHENNEVIERES

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,98	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	152,32	AVENUE JOSEPH CUGNOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	80,58	CHEMIN DU BOIS L'ABBE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,26	AVENUE CHAMPION
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	22,11	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13	ALLEE MOZART
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	72,73	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,58	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	149,65	AVENUE CLARA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,77	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,12	AVENUE CHAMPION
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,03	AVENUE CLARA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	178,54	AVENUE CLARA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,16	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	57,37	AVENUE JOSEPH CUGNOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	128,6	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	79,89	AVENUE CHAMPION
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	137,43	AVENUE DANIEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25,59	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	147,31	AVENUE DEGUILHEM
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,89	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	162,83	AVENUE DEGUILHEM
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	129,97	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	102,92	AVENUE DE COEUILLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	168,25	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,42	AVENUE MARBEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,35	AVENUE MARBEAU
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	86,99	AVENUE DES MOUSQUETAIRES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	191	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	36	AVENUE ANDRE ROUY (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	122,9	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,68	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	158,54	AVENUE ANDRE ROUY (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,13	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,82	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,54	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	114,01	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	143,76	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	277,85	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	220,05	AVENUE ANDRE ROUY (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	81,03	AVENUE DE LA DAME BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	1,37	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	216,31	AVENUE DES HUGUENOTS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	111,53	AVENUE DE LA DAME BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	120,16	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	61,14	AVENUE DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,22	ALLEE DU PETIT VAL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	83,86	AVENUE DU VAL ROGER

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	96,07	AVENUE DE LA SIRENE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,42	AVENUE DE LA DAME BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	151,02	AVENUE DU VAL ROGER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	116,08	AVENUE DE LA DAME BLANCHE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	144,15	AVENUE DU PROPHETE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	64,47	AVENUE DE LA SIRENE
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	113,17	AVENUE DES MOUSQUETAIRES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	143,23	AVENUE DU VAL ROGER
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	119,75	AVENUE DES MOUSQUETAIRES
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	33,3	AVENUE DES MOUSQUETAIRES
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	9,9	ROUTE DE COMBAULT
VILLIERS SUR MARNE	01/04/2020	98,89	ROUTE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,53	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,52	AVENUE DE LA FAVORITE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	83,88	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,92	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	64,92	AVENUE JEAN CHARCOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,5	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	79,94	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	51,11	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,78	ALLEE DE LA CHESNAIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,11	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	64,66	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	100,6	ALLEE ALFRED DE MUSSET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,72	ALLEE GEORGES BIZET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,71	ALLEE DE LA CHESNAIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	74,29	ALLEE DE LA CHESNAIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	40,33	AVENUE JEAN CHARCOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,79	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,94	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	66,13	ALLEE SAINT-EXUPERY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	100,07	AVENUE JEAN CHARCOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	69,35	ALLEE VICTOR HUGO
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	130,99	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	77,55	ALLEE JOSEPHINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,08	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	43,26	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	48,44	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,99	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,21	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	36,31	ALLEE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,32	ALLEE DES MESANGES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	105,47	ALLEE DES MESANGES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	166,64	ALLEE DES MESANGES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,34	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,56	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	26,87	ALLEE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,99	AVENUE DE LA MARECHALE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,63	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,43	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	81,53	ALLEE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,88	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	32,85	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	28,58	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	37,59	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,45	ALLEE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	45,39	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,34	ALLEE DES GEAIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,94	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,44	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	103,01	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	19,74	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,1	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	22,76	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,42	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	31,54	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	155,52	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	45,82	AVENUE JEAN CHARCOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	139,75	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	121,14	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	240,72	RESIDENCE ARDOUIN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	80,38	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	104,81	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	37,25	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,63	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,36	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,03	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	0,82	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	129,83	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	118,46	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	67,48	ALLEE MAURICE CLEMENT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,27	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,69	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	16,8	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,47	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,53	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,49	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,72	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,3	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,58	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,11	AVENUE THERESE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,37	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,32	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,99	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	90,77	AVENUE DE LA MARECHALE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	23,24	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	46,55	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	0,75	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,94	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,81	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	98,32	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,37	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25,32	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	103,41	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,18	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	26,54	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,92	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,27	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,77	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,62	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	80,86	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	101,12	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	28,26	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,48	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	104,8	ALLEE CHANTEPRUNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,4	ALLEE DES FAUVETTES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	34,74	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	122,17	ALLEE DES FAUVETTES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	61,37	ALLEE DES MESANGES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,82	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	202,72	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	223,09	ALLEE FLEURIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	133,58	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,09	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,69	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,72	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	19,16	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,37	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,09	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,46	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,35	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,11	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	177,44	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	79,06	AVENUE PAUL DELORME
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	122,69	ALLEE DU CLOS SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	139,85	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	114,03	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,92	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,66	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	107,6	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	168,21	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,69	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,29	AVENUE DE LA MARECHALE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	24,85	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,75	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,65	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	128,6	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,19	ALLEE DES MERLES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	35,25	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,47	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,42	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,61	RESIDENCE SAINT-MARTIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	78,46	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,18	ALLEE DES PINSONS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,31	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	234,67	AVENUE ALPHONSINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	251,26	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	35,42	AVENUE ALPHONSINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	127,89	AVENUE JEAN GABIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	125,45	AVENUE CHARLES VANEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,57	AVENUE JEAN GABIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	97,01	AVENUE JEAN GABIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,03	ALLEE PARC DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	256,28	ALLEE PARC DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,77	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,95	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,41	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,47	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	33,68	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	80,36	ALLEE PARC DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,32	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,38	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	211,06	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	100,59	PLACE DE VERDUN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	117,65	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,61	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,32	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	102,14	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	43,95	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	100,11	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,8	AVENUE ANATOLE FRANCE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,89	PLACE DE VERDUN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	97,17	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,12	PLACE DE VERDUN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,63	PLACE DE VERDUN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,29	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,7	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,34	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	78,79	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	72,96	ALLEE DES ERABLES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	30,6	AVENUE CHERET

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	43,46	AVENUE CHERET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,75	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	11,93	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,09	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,43	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,88	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,6	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,96	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	75,5	ALLEE PARC DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	178,55	ALLEE DE L'AVENIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	29,94	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	48,72	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	350,57	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,11	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,82	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	38,5	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	10,02	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,32	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	33,9	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	112,67	ALLEE DE L'AVENIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	40,14	ALLEE DE L'AVENIR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	277,33	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	72,02	ALLEE ANTOINE LAURENT DE JUSSIEU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	37,98	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	40,18	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,89	AVENUE DE LA MARECHALE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,01	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,75	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,84	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,43	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	115,4	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,27	AVENUE ANTOINE WATTEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	30,55	AVENUE ANTOINE WATTEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,12	ALLEE LOUIS DAUBENTON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,42	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	29,93	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	1,49	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	25,91	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	55,23	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,69	ALLEE LOUIS DAUBENTON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	35,62	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,15	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,07	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,49	AVENUE ANTOINE WATTEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,25	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	93,19	AVENUE ANTOINE WATTEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	29,54	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,58	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,38	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,17	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	128,76	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	33,65	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,15	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,23	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,53	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	37,06	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	97,7	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,28	ALLEE MARIE CURIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,61	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	39,96	ALLEE CAMILLE CLAUDEL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,31	ALLEE CHARLES PERRAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	46,25	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,98	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	30,18	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,68	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	97,54	AVENUE GEORGE SAND
PONTAULT COMBAULT	01/04/2020	490,83	CHEMIN DE GOURNAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,1	ALLEE MARYSE BASTIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	67,3	ALLEE DE LA COMTESSE DE SEGUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	62,99	ALLEE DE MONTFLEURY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	225,8	AVENUE NICOLAS BOILEAU
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	86,32	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	51,76	ALLEE DE LA COMTESSE DE SEGUR
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,49	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	34,83	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	29,26	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LA QUEUE EN BRIE	01/04/2020	483,21	CHEMIN DE GOURNAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	94,32	ALLEE MARIE LAURENCIN
LA QUEUE EN BRIE	01/04/2020	27,19	CHEMIN DE GOURNAY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,51	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,55	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	73,45	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,68	ALLEE MARIE LAURENCIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	2,81	ALLEE MARIE LAURENCIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	38,04	ALLEE MARIE LAURENCIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,58	ALLEE MARIE LAURENCIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	47,59	AVENUE GEORGE SAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	102,49	ALLEE DE LA FORET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	243,63	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,63	ALLEE DES ROSSIGNOLS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,07	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	57,93	ALLEE EMILE ZOLA
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,92	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	149,58	AVENUE DES KIOSQUES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	162,58	AVENUE DES KIOSQUES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,64	AVENUE LEFEVRE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	121,85	AVENUE JOLLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,95	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,05	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,16	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	128,98	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,96	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	92,69	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	16,35	AVENUE DU 1 FEVRIER 1954
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	102,54	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	8,54	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	126,64	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	33,74	AVENUE DU 1 FEVRIER 1954
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	99,2	AVENUE DU 1 FEVRIER 1954
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	35,57	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,6	AVENUE JOLLY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	103,11	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,53	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	93,91	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	107,52	AVENUE PIERRE DE RONSARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	147,61	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	54,39	AVENUE DU 1 FEVRIER 1954
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,25	AVENUE DES KIOSQUES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	136,4	AVENUE DE L'EDEN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	69,96	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	22,52	ALLEE GEORGES CUVIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,83	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	109,91	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	180,04	AVENUE AUBRY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	107,07	ALLEE GEORGES CUVIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,22	ALLEE GEORGES CUVIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	61,18	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	82,26	AVENUE DE L'EDEN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	164	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	90	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	83,77	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	35,46	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,87	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	185,73	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,51	ALLEE ANTOINE PARMENTIER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	91,3	ALLEE DES PINSONS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	32,46	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	27,13	AVENUE GEORGES LOUIS DE BUFFON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	7,97	AVENUE GONZALVE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,12	ALLEE DES PINSONS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,53	ALLEE FRANCOIS VILLON
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	111,98	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	38,77	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	113,23	ALLEE DE LA FERME SAINT-ANTOINE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	107,51	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,48	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,49	AVENUE BERTRAND
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	43,02	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,71	PLACE ROBERT SCHUMAN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	88,77	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	108,09	PLACE ROBERT SCHUMAN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	174,3	ALLEE DES BORDES
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,3	PLACE DE VERDUN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	157,49	AVENUE DU BOIS JOLI
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,82	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,31	AVENUE PAUL CEZANNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	32,9	AVENUE PAUL CEZANNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	59,14	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	166,74	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,15	AVENUE PAUL CEZANNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,54	ALLEE JEAN FRAGONARD
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	57,38	AVENUE PAUL CEZANNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	52,07	ALLEE PAUL GAUGUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,04	ALLEE GUSTAVE COURBET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	101,82	AVENUE PAUL CEZANNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,69	AVENUE DE COMBAULT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,87	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	1,51	AVENUE LEFEVRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	42,4	ALLEE DE LA MARE AU FUSIL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	60,2	ALLEE DE LA MARE AU FUSIL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	18,87	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,21	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	145,31	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,98	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,65	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,68	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	142,73	AVENUE DE LA PETITE EPARGNE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	210,36	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	138,77	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	21,86	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,6	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	93,58	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	189,88	AVENUE GERMAINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	89,21	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	215,29	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	170,63	AVENUE DE LA CHARMILLE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	53,62	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	205,51	ALLEE DE LA FERME SAINT-ANTOINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,99	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,35	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,71	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	124,44	AVENUE DE LA PETITE EPARGNE

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	155,93	AVENUE DE LA VILLA TREVISE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	63,75	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	64,89	AVENUE DE LA FERME SAINT-ANTOINE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	352,68	AVENUE CLEMENT ADER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	111,05	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	143,66	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	97,94	ALLEE DES LAURIERS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	20,83	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	49,92	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	95,39	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,58	AVENUE SAINT-PIERRE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	260,44	ALLEE DE LA VILLE AU BOIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	4,21	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	106,12	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	247,96	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	28,6	AVENUE MAURICE PONROY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,92	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	110,26	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	28,92	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	143,85	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	345,83	AVENUE DE L'EUROPE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	69,04	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	13,28	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	180,56	AVENUE ALBERT CAMUS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	14,07	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,7	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	12,99	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	74,98	AVENUE JEAN KIFFER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	92,73	AVENUE ARDOUIN
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	17,85	ALLEE DE LA MARE AU FUSIL
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	84,39	ALLEE DES FRERES MORANE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	155,08	AVENUE CLEMENT ADER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	5,87	AVENUE CLEMENT ADER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	141,77	ALLEE LOUIS BLERIOT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	70,76	AVENUE CLEMENT ADER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	55,18	AVENUE MAURICE PONROY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	50,04	AVENUE CINTRAT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	106,54	AVENUE CLEMENT ADER
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	9,12	AVENUE MAURICE PONROY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	85,97	AVENUE MAURICE PONROY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	213,84	AVENUE CINTRAT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	159,25	AVENUE MAURICE PONROY
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	160,57	AVENUE DU PLESSIS
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	108,42	AVENUE MAURICE BERTEAUX (D235)
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	58,69	ALLEE DU MIDI
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	105,37	AVENUE MARIE JULIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	125,86	AVENUE CINTRAT
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	6,08	AVENUE MAURICE PONROY

LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	58,83	ALLEE LOUIS JOUVET
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	57,96	AVENUE MARIE JULIE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	75,46	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	3,68	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	41,28	AVENUE HENRI BARBUSSE
LE PLESSIS TREVISE	01/04/2020	15,64	AVENUE HENRI BARBUSSE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	39,87	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	179,24	RUE GIRODET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	54,2	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	120,97	RUE GERARD
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	51,56	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	80,72	RUE PRUD'HON
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	68,85	RUE DELAROCHE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	52,14	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	29,28	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	95,36	RUE MILLEVOYE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	100,51	RUE FONTANES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	66,77	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	103,83	RUE CHENEDOLLE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	29,62	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	63,66	RUE DE LA HARPE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	81,63	RUE RAYNOUARD
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	26,38	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	31,58	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	52,76	RUE SUARD
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	30,98	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	54,06	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	71,85	RUE ETIENNE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	30,72	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	117,22	RUE DUVAL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	19,3	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	59,34	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	78,57	RUE DAUNOU
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	32,88	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	110,03	RUE ALEX
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	125,91	RUE GUERIN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	198,03	RUE LACRETELLE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	17,69	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	50,78	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	63,2	RUE HOFFMANN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	1,36	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	71,52	RUE VERNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	58,47	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	81,62	RUE GISMONDI
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	80,42	RUE PICARD
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	73,21	RUE DECAMPS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	36,91	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	20,56	AVENUE INGRES

PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	116,95	RUE DAUBIGNY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	16,45	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	59,51	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	96,52	RUE MILLET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	28,34	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	151,7	RUE ROUSSEAU
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	45,61	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	13,21	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	123,56	RUE DUPRE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	88,6	RUE JOUY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	76,73	RUE DUSSAULT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	74,52	RUE DELILLE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	27,17	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	16,78	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	160,37	RUE BRIFFAULT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	63,93	RUE BRIFFAULT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	35,21	RUE BRIFFAULT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	49,09	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	105,56	RUE LUCE DE LANCIVAL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	56,42	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	48,21	AVENUE INGRES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	98,35	RUE COROT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	104,24	ALLEE DU BOIS FLEURI
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	77,29	RUE DE VILLIERS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	85,76	RUE DE VILLIERS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	135,37	RUE DE BELFORT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	88,68	RUE DE CROISSY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	139,39	RUE DE FERRIERES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	76,47	RUE DE CROISSY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	131,78	RUE DE BELFORT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	91,92	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	253,64	RUE D'EMERY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	292,68	RUE DE NOISIEL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	123,21	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	3,29	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	156,98	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	74,69	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	63,94	RUE DE VILLIERS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	63,03	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	217,97	RUE DE VILLIERS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	44,99	RUE DE BEAUBOURG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	210,69	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	77,32	RUE DE FERRIERES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	5,94	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	21,61	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	81,37	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	74,35	RUE DE FERRIERES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	197,72	RUE D'OZOIR

PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	3,41	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	73,84	RUE DE VILLIERS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	64,06	RUE EMILE PAJOT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	73,38	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	270,19	RUE EMILE PAJOT
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	72,89	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	267,44	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	99,13	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	10,44	RUE DE LAGNY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	119,12	RUE DE MEAUX
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	72,1	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	177,8	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	175,71	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	86,17	RUE DE FERRIERES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	11,54	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	58,22	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	533,43	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	12,97	RUE DE FERRIERES
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	88,8	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	13,52	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	84,88	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	13,76	RUE DE NOISIEL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	93,22	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	135,29	RUE CURIE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	167,29	RUE RASPAIL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	31,63	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	43,29	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	181,01	RUE DE BEAUBOURG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	113,86	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	247,99	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	6,17	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	23,27	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	40,84	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	179,3	RUE D'EMERY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	32,18	RUE DE MALNOUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	66,15	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	179,41	RUE DE NOISIEL
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	35,03	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	147,65	RUE DE LA CONCORDE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	87,17	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	136,29	RUE DE LA CONCORDE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	160,98	RUE DE BEAUBOURG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	72,37	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	71,13	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	81,37	RUE DE MELUN
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	72,35	RUE DU PLESSIS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	47,48	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	62,36	RUE ALFRED DE MUSSET

PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	93,86	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	2,54	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	82,11	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	40,89	RUE PROSPER MERIMEE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	118,81	RUE PROSPER MERIMEE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	159,2	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	140,13	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	42,56	RUE ALFRED DE VIGNY
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	169,4	RUE GEORGE SAND
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	38,23	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	71,88	IMPASSE DU BOIS DE LA CROIX
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	9,25	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	37,81	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	12,54	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	112,65	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	50,2	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	10,1	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	157,14	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	28,74	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	133,72	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	94,06	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	69,34	RUE ALEXANDRE DUMAS
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	139,57	RUE EUGENE SUE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	64,33	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	78,74	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	187,13	RUE EMILE ZOLA
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	42,22	RUE EMILE ZOLA
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	53,9	RUE EMILE ZOLA
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	29,14	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	157,01	AVENUE GEORGES OHNET
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	72,71	RUE JULES VERNE
PONTAULT COMBAULT	17/04/2020	81,68	RUE ALFRED DE MUSSET
PONTAULT COMBAULT	18/05/2020	111,78	RUE DU PETIT NOYER
PONTAULT COMBAULT	29/05/2020	211,09	RUE DES CYGNES
PONTAULT COMBAULT	03/06/2020	211,09	RUE DES CYGNES
PONTAULT COMBAULT	12/06/2020	135,37	RUE DE BELFORT
PONTAULT COMBAULT	26/06/2020	87,09	RUE DE L'ELÉPHANT D'AFRIQUE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	88,86	ALLÉE DE LA CHARMILLE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	111,11	ALLÉE DE LA CHARMILLE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	33,03	ALLÉE DU HÊTRE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	168,28	ALLEE DU PLATANE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	11,47	ALLÉE DU HÊTRE
PONTAULT COMBAULT	21/07/2020	83,36	ALLÉE DU HÊTRE
PONTAULT COMBAULT	26/07/2020	41,59	LA FRANCILIENNE (N104)
LE PLESSIS TREVISE	02/09/2020	172,6	AVENUE DU GENERAL LECLERC
PONTAULT COMBAULT	22/09/2020	71,85	RUE ETIENNE
PONTAULT COMBAULT	27/11/2020	5,94	AVENUE DU DUC DE DANTZIG
PONTAULT COMBAULT	11/12/2020	138,66	AVENUE DES HORTENSIAS

PONTAULT COMBAULT	11/12/2020	138,66	AVENUE DES HORTENSIAS

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	15	24	11	13	21	61,5%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	5	12	3	9	10	11,1%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	92	88	102	102	74	-27,5%
Nombre de fuites sur équipement	42	2	2	0	0	0,0%
Nombre de fuites réparées	154	124	135	124	105	-15,3%
Linéaire soumis à recherche de fuites	77 673	0	55 136	1 949	140 846	7 126,6%

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	**59 %**	**75 %**	**74 %**	**81 %**	**91 %**

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2016	2017	2018	2019	2020
Installation de production d'eau: Usine de Douves	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2016	2017	2018	2019	2020
SFDE	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %

4.4.2 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✔ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✔ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Réactifs	Quantité
CHLORE GAZEUX	147

4.4.3 LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

- ***La valorisation des déchets liés au service***

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles…), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène…), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes…).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

4.5 Les propositions d'amélioration du patrimoine

Localisation	Commentaires
Réservoir de Caminha	Installation d'un dispositif de comptage des volumes en entrée/sortie du réservoir
Chemin de Pontault à Sammeron	Création de 2 vannes de partage en DN400 (cf. plan 1 ci-dessous) afin de sécuriser l'alimentation de la canalisation chemin de la Garenne/rue Jean Cocteau
Chemin de Pontault à Berchères	Création d'une vanne de partage en DN400 (cf. plan 2 ci-dessous) pour compléter les vannes existantes angles chemin de Pontault à Berchères et alimentation du complexe « Le Nautil »

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

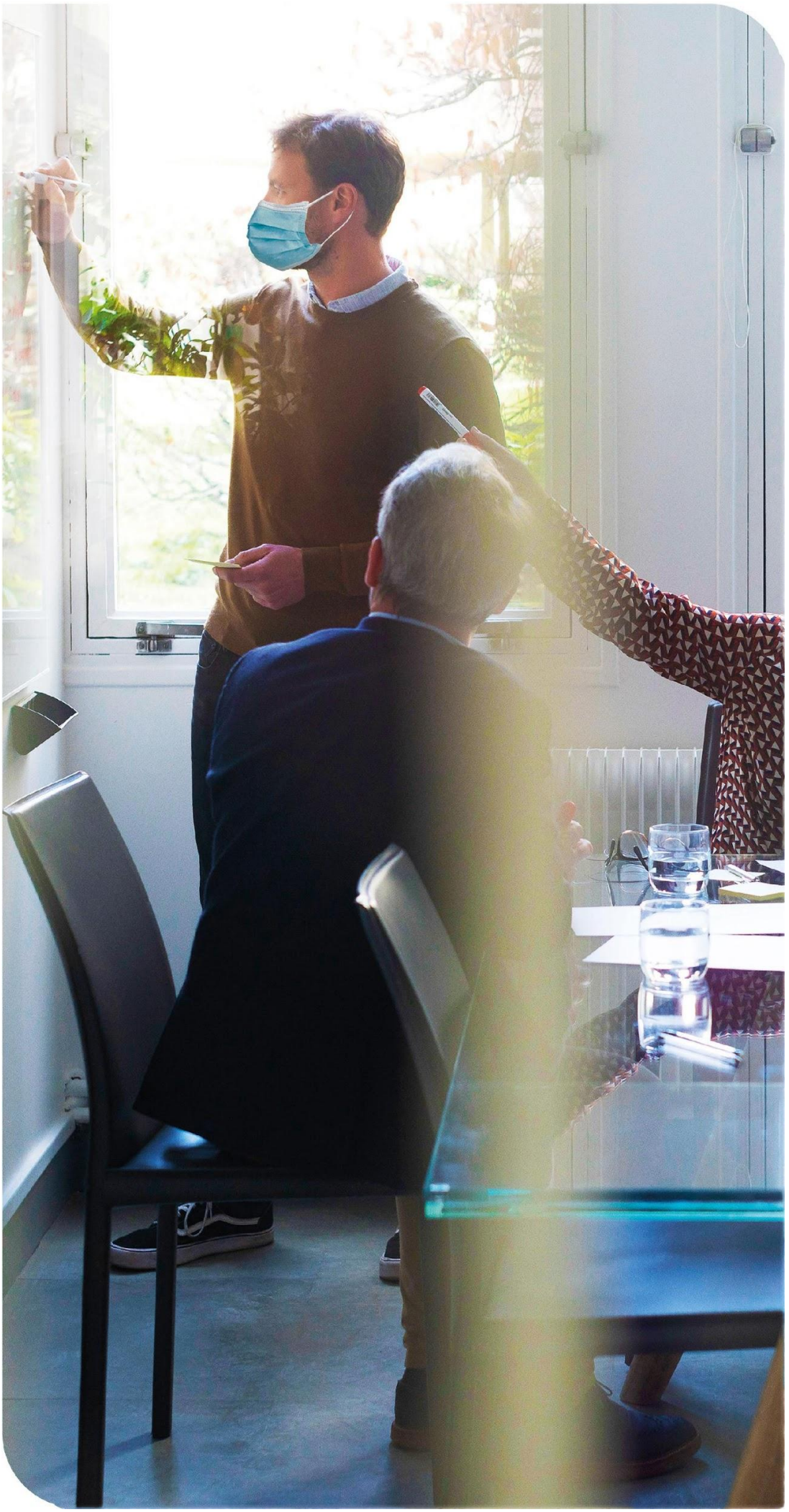

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

- ***Le CARE***

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIB. DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: V7300 - SMAEP Ouest Briard - Eau — Eau

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
PRODUITS	**7 507 007**	**7 712 853**	**2.74 %**
Exploitation du service	5 393 527	5 540 444	
Collectivités et autres organismes publics	1 867 820	1 960 429	
Travaux attribués à titre exclusif	168 491	129 799	
Produits accessoires	77 168	82 181	
CHARGES	**6 817 132**	**7 612 646**	**11.67 %**
Personnel	604 883	855 482	
Energie électrique	2 544	444	
Achats d'eau	2 223 738	2 637 854	
Produits de traitement	1 149	261	
Analyses	9 862	15 222	
Sous-traitance, matièreset fournitures	501 341	537 546	
Impôts locaux et taxes	39 693	69 679	
Autres dépenses d'exploitation	246 220	233 818	
télécommunications, poste et telegestion	*52 641*	*32 471*	
engins et véhicules	*58 635*	*67 105*	
informatique	*49 375*	*120 875*	
assurances	*26 476*	*33 192*	
locaux	*83 275*	*136 994*	
autres	*- 24 181*	*- 156 819*	
Contribution des services centraux et recherche	172 574	152 254	
Collectivités et autres organismes publics	1 867 820	1 960 429	
Charges relatives aux renouvellements	283 467	285 621	
fonds contractuel (renouvellements)	*283 467*	*285 621*	
Charges relatives aux investissements	656 054	665 699	
programme contractuel (investissements)	*656 054*	*665 699*	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	163 132	148 649	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	44 650	49 687	
RESULTAT AVANT IMPOT	**689 877**	**100 206**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	229 933	28 057	
RESULTAT	**459 944**	**72 150**	**NS**

Conform e à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 3/23/2021

L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIB. DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2020

Collectivité: V7300 - SMAEP Ouest Briard - Eau **Eau**

LIBELLE	2019	2020	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	5 374 541	5 520 662	2.72 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*5 303 389*	*5 422 983*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*71 153*	*97 679*	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	18 986	19 781	4.19 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*18 986*	*19 781*	
Exploitation du service	**5 393 527**	**5 540 444**	**2.72 %**
Produits : part de la collectivité contractante	615 221	624 688	1.54 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*615 135*	*615 941*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*86*	*8 747*	
Produits perçus pour tiers	- 2 507	2 507	NS
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 2 507*	*2 507*	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	119 982	103 319	-13.89 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*141 010*	*110 149*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 21 028*	*- 6 830*	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	1 100 007	1 161 700	5.61 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*1 149 740*	*1 144 124*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 49 733*	*17 576*	
Redevance pour les Voies Navigables	35 331	68 001	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*20 741*	*58 442*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*14 590*	*9 560*	
Redevance Modernisation réseau	- 213	213	NS
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 213*	*213*	
Collectivités et autres organismes publics	**1 867 820**	**1 960 429**	**4.96 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**168 491**	**129 799**	**-22.96 %**
Produits accessoires	**77 168**	**82 181**	**6.50 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

3/23/21

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

Variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

Situation des biens

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Programme contractuel d'investissement

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	**Montant en €**
Réseau	
COMPTEURS EAU	6 606,91

Programme contractuel de renouvellement

Il n'y a pas de programme contractuel de renouvellement pour ce contrat

Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	**2020**
Equipements (€)	0,00

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU

CONTRAT V7300 SIAEP DE LA REGION DU PLESSIS TREVISE - EAU -

FONDS DE RENOUVELLEMENT

(PERIODE 1/01/2006 au 31/12/2025)

D0= 304 000,00	jusqu'au 31/08/2010	
D1= 226 934,00	à partir du 01/09/2010	Euros

Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
juil-06	K	1,021718			
déc-06	Renouvellement 6 branchements rue Château Gaillard			10 488,54	- 10 488,54
déc-06	Renouvellement 100 canalisations rue Château Gaillard			29 498,03	- 39 986,57
sept-06	Renouvellement 15 canalisations + 2 vannes + 6 ventouses rue Château Gaillard			2 957,45	- 42 944,02
déc-06	Renouvellement 3 vannes Les Marnières			11 598,39	- 54 542,41
déc-06	Renouvellement 139 branchements Les Marnières			87 724,06	- 142 266,47
juil-06	Renouvellement 13 branchements tranche 2			11 013,56	- 153 280,03
juil-06	Renouvellement 13 canalisations tranche 2			57 821,21	- 211 101,24
nov-06	Renouvellement 13 branchements divers rues			21 785,51	- 232 886,75
août-06	Renouvellement 2 branchements divers rues			3 732,33	- 236 619,08
déc-06	Renouvellement 33 branchements divers rues			24 084,19	- 260 703,27
déc-06	Dotation 2006		310 602,27		49 899,00
	Report solde année précédente				49 899,00
juil-07	K	1,044853			
déc-07	Renouvellement 13 branchements en plomb rue de la Gare à Pontault			23 348,85	26 550,15
déc-07	Renouvellement 408 ml canalisations en diam 150 rue de la Gare à Pontault			165 978,67	- 139 428,52
déc-07	Renouvellement 100 ml de canalisations en diam 150 rue Thérèse au Plessis			55 334,60	- 194 763,12
mars-07	Renouvellement 15 branchements en plomb Les Marnières			26 439,58	- 221 202,70
déc-07	Renouvellement 3 branchements en plomb diverses rues			5 409,81	- 226 612,51
déc-07	Renouvellement 5 branchements en plomb diverses rues			9 016,35	- 235 628,86
déc-07	Renouvellement 1 branchement en plomb diverses rues			1 803,27	- 237 432,13
nov-07	Renouvellement d'un robinet à flotteur par une vanne électrique Le Plessis			1 522,44	- 238 954,57
déc-07	Dotation 2007		317 635,31		78 680,74
	Report solde année précédente				78 680,74
juil-08	K	1,079612			
oct-08	Renouvellement alarme vigipirate			2 500,00	76 180,74
mai-08	Renouvellement 11 branchements rues divers			18 548,52	57 632,22
juin-08	Renouvellement 18 ml canalisations diam 60 rue Concorde			6 007,21	51 625,01
aout-08	Renouvellement 180 ml canalisations diam 60 avenue Thérèse			70 010,68	- 18 385,67
aout-08	Report 5 branchements avenue Thérèse			14 417,91	- 32 803,58
aout-08	Renouvellement 2 robinets vanne diam 60 avenue Thérèse			4 059,37	- 36 862,95
aout-08	Renouvellement 1 branchement plomb avenue Thérèse			2 484,55	- 39 347,50
aout-08	Renouvellement 265 ml canalisations diam 100 avenue Cheret			97 186,88	- 136 534,38
aout-08	Report 10 branchements avenue Cheret			22 745,12	- 159 279,50
aout-08	Renouvellement 1 branchement avenue Cheret			2 484,55	- 161 764,05
aout-08	Renouvellement 200 ml canalisations diam 200 Chemin de la Pompe			104 360,39	- 266 124,44
déc-08	Dotation 2008		328 202,05		62 077,61
	Report solde année précédente				62 077,61
juil-09	K	1,095947			
déc-09	Renouvellement 39 branchements rue Dantiz			43 631,33	18 446,28
déc-09	Renouvellement 515 ml de canalisations diam 80 à diam 150 et 100 canalisations de diam 100 à 150 rue Dantiz			196 680,40	- 178 234,12
déc-09	Renouvellement 17 branchements plomb			20 155,88	- 198 390,00
déc-09	Renouvellement 15 branchements plomb			18 930,12	- 217 320,12
oct-09	Rénovation testomat sur réservoir			742,00	- 218 062,12
déc-09	Dotation 2009		333 167,89		115 105,77

	Report solde année précédente				115 105,77
juil-10	K pour D0	1,109832			
juil-10	K pour D1	1,000000			
	Pas de travaux sur l'exercice 2010			-	115 105,77
déc-10	Dotation 2010 - D0 actualisée		224 925,95		340 031,72
déc-10	Dotation 2010 - D1 actualisée		75 644,67		415 676,38
	Report solde année précédente				415 676,38
juil-11	K pour D1	1,044166			
juin-11	Renouvellement 400 ml de canalisations ø150 rd 604 La Queue en Brie			351 786,79	63 889,59
déc-11	Renouvellement 250 ml de canalisations rue Heuclin Pontault			84 138,00	- 20 248,41
déc-11	Dotation 2011 - D1 actualisée		236 956,77		216 708,36
	Report solde année précédente				216 708,36
juil-12	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,074490			
juil-12	Dotation 2012 - D1 actualisée		243 838,31		460 546,68
sept-12	Renouvellement 828 ml de canalisations ø200 Rue Jacques Heuclin à Pontault			390 634,90	69 911,78
	Report solde année précédente				69 911,78
juil-13	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,095981			
juil-13	Dotation 2013 - D1 actualisée		248 715,35		318 627,13
nov-13	Croissy, rue d'Emerainville, renforcement défense incendie			45 025,20	273 601,93
	Report solde année précédente				273 601,93
juil-14	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,110016			
juil-14	Dotation 2014 - D1 actualisée		251 900,37		525 502,30
mars-14	Renouvellement 7ML Cana DN 500-Rue du Bel Air à Torcy			37 407,30	488 095,00
juil-14	Renouvellement Armoire réservoir Caminha			9 983,43	478 111,57
sept-14	Rénovation Télégestion à Courcerin			909,38	477 202,19
oct-14	Renouvellement 115 ML Cana DN 63 - Allée des Mésanges - Le Plessis Trévise			53 705,00	423 497,19
oct-14	Renouvellement 65 ML Cana DN 100 - Allée des Mésanges - Le Plessis Trévise			30 433,00	393 064,19
	Report solde année précédente				393 064,19
juil-15	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,109014			
juil-15	Dotation 2015 - D1 actualisée		251 672,98		644 737,17
déc-15	Renouvellement 120 ml de canalisations DN 150 PLESIS Rnd PoinT KIFFER			72 079,16	572 658,01
oct-15	Renouvellement 500 ml de canalisations DN 300 Chemin de Gournay Le Plessis Phase 3			220 722,69	351 935,32
déc-15	Renouvellement 1 vanne DN 300 Place des Fêtes Emerainville			6 139,80	345 795,52
déc-15	Rénovation protection externe re 1000m3/h25 av. marechale à Plessis			55 959,27	289 836,25
déc-15	Rénovation telegestion Res 1000m3/h25 av. marechale à Plessis			1 832,85	288 003,40
	Report solde année précédente				288 003,40
juil-16	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,105189			
juil-16	Dotation 2016 - D1 actualisée		250 804,96		538 808,36
sept-16	Rnvt 40 ML Canalisations DN200 La Queue en Brie			22 502,85	516 305,51
sept-16	Rnvt 25 ML Canalisations DN200 La Queue en Brie			22 144,80	494 160,71
sept-16	Rnvt hydrostab intercom av des huguenots (bg25) plessis			3 669,49	490 491,22
sept-16	Rnvt hydrostab Réservoir 1000m3/h25 av. marechale au plessis			7 255,42	483 235,80
sept-16	Rnvt compteur dn 200 Réservoir 1000m3/h25 av. marechale au plessis			882,41	482 353,39
sept-16	Rnvt equipement hydraulique Réservoir 1000m3/h25 av. marechale au plessis			1 078,50	481 274,89
déc-16	Rnvt 4 branchements La Queue en Brie			6 081,77	475 193,12
	Report solde année précédente				475 193,12
juil-17	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,213134			
juil-17	Dotation 2017 - D1 actualisée		275 301,35		750 494,47
déc-17	Rnvt 19 brts eau			35 419,88	715 074,59

juil-17	Rénov serrurerie reservoir tete de buis			2 166,72	712 907,87
nov-17	Rénov equipement hydraulique intercom san/siae courcerin a croissy intercom dn600/dn700			44 309,80	668 598,07
nov-17	Rnvt regard vanne motorisee 300mm bercheres a emerainville			41 288,07	627 310,00
nov-17	Rnvt vanne papillon diametre 300 vanne motorisee 300mm bercheres a emerainville			11 584,64	615 725,36
	Report solde année précédente				615 725,36
juil-18	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,233810			
juil-18	Dotation 2018 - D1 actualisée		279 993,44		895 718,80
déc-18	Rnvt 0,7 ml canas dn400 sous A104			3 376,36	892 342,44
	Report solde année précédente				892 342,44
juil-19	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,249115			
juil-19	Dotation 2019 - D1 actualisée		283 466,66		1 175 809,11
déc-19	Rnvt 1747 Compteurs abonnés			163 991,44	1 011 817,67
	Report solde année précédente				1 011 817,67
juil-20	K pour D1 (valeur de base 2009)	1,258607			
juil-20	Dotation 2020 - D1 actualisée		285 620,61		1 297 438,27
oct-20	Rnvt 1094 Compteurs abonnés			119 406,83	1 178 031,44
nov-20	Rnvt 1 vannes DN 150 3 Rue G OHNET			2 089,95	1 175 941,49
nov-20	Rénov protec cath pontault dn500 duc de dantzig canalisations 500 m/m			4 062,09	1 171 879,40
nov-20	Rnvt compteurs export bercheres a emerainville			3 933,08	1 167 946,32

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- ✔ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✔ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✔ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✔ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✔ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✔ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de

douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.
Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✔ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✔ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….,
- ✔ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES

6.1 La facture 120 m³

Tarifs au 01/01/2021

Traité *730* *Commune* Plessis Trevise (94059)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				48.40	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 60 (m3)	60	1.4048	84.29	5.5 %
Consommation (part distributeur)	61 et plus (m3)	60	1.4546	87.28	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.2000	24.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0360	4.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**248.29**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5150	61.80	10. %
Redevance Assainissement Départementale du Val de Marne	(m3)	120	0.5627	67.52	10. %
Redevance Assainissement Interdépartementale S.I.A.A.P.	(m3)	120	1.1190	134.28	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**263.60**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3)	120	0.0000	0.00	5.5 %
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0190	2.28	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**70.08**	
TOTAL HT de la Facture				**581.97**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**626.84**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.80**	**Euro**

Tarifs au 01/01/2021

Traité 730 Commune Pontault Combault (77373)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				48.40	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 60 (m3)	60	1.4048	84.29	5.5 %
Consommation (part distributeur)	61 et plus (m3)	60	1.4546	87.28	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.2000	24.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0360	4.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**248.29**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.3158	37.90	10. %
Redevance Assainissement S. I. A. A. P.	(m3)	120	0.6840	82.08	10. %
Redevance Assainissement : S.I.A. Morbras	(m3)	120	0.4985	59.82	10. %
Consommation (part communautaire)	(m3)	120	0.5500	66.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**245.80**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3)	120	0.0000	0.00	5.5 %
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0190	2.28	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**70.08**	
TOTAL HT de la Facture				**564.17**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**607.26**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.64**	**Euro**

Tarifs au 01/01/2021

Traité 730 Commune Queue en Brie (94060)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				48.40	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 60 (m3)	60	1.4048	84.29	5.5 %
Consommation (part distributeur)	61 et plus (m3)	60	1.4546	87.28	5.5 %
Consommation (part communale)	(m3)	120	0.0055	0.66	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.2000	24.00	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0360	4.32	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**248.95**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Redevance Assainissement (part communautaire)	(m3)	120	0.5150	61.80	10. %
Redevance Assainissement Départementale du Val de Marne	(m3)	120	0.5627	67.52	10. %
Redevance Assainissement Interdépartementale S.I.A.A.P.	(m3)	120	1.1190	134.28	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**263.60**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3)	120	0.0000	0.00	5.5 %
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0190	2.28	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**70.08**	
TOTAL HT de la Facture				**582.63**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**627.54**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.80**	**Euro**

6.2 Les données consommateurs par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
LA QUEUE EN BRIE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	12 159	12 048	12 054	11 986	12 061	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	3 133	3 139	3 131	3 129	3 123	-0,2%
Volume vendu (m3)	514 648	516 492	512 843	543 143	552 839	1,8%
LE PLESSIS TREVISE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	19 291	19 854	20 231	20 387	20 215	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	3 076	3 065	3 031	3 028	3 051	0,8%
Volume vendu (m3)	809 257	811 175	811 851	816 715	848 388	3,9%
PONTAULT COMBAULT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	38 144	38 421	38 632	38 587	37 994	-1,5%
Nombre d'abonnés (clients)	9 599	9 603	9 592	9 594	9 713	1,2%
Volume vendu (m3)	1 778 205	1 748 478	1 728 051	1 732 917	1 741 751	0,5%

6.3 Le synoptique du réseau

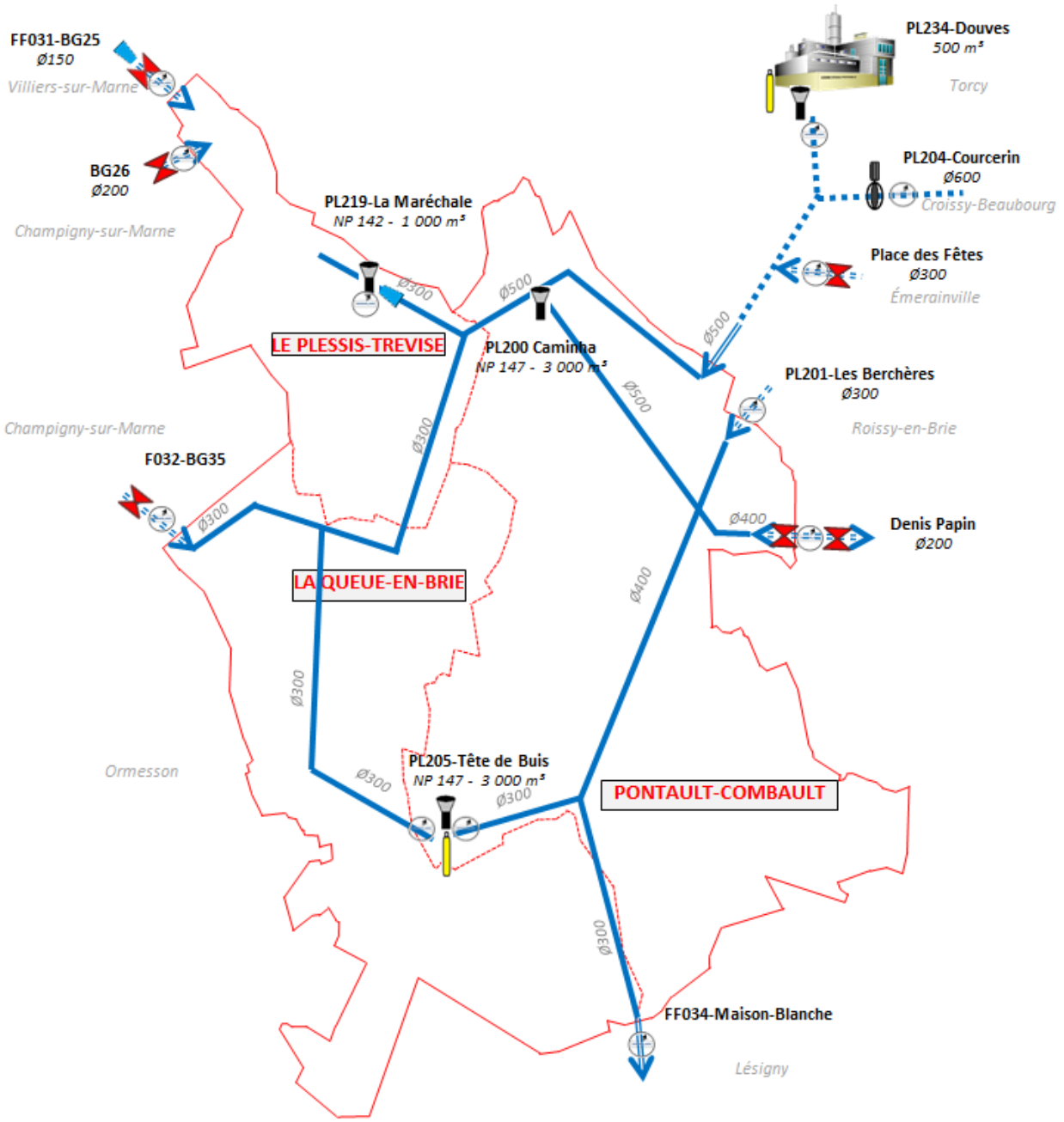

6.4 La qualité de l'eau

6.4.1 L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✔ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✔ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	139	139	105	105	244	244
Physico-chimie	27	27	0	0	27	27

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	%	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité[4] :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	278	278	210	210
Physico-chimique	2141	2141		
Paramètres soumis à Référence de Qualité				

[4] Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Microbiologique	556	556	419	417
Physico-chimique	1587	1585	385	385
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	746		45	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.4.2 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribué par entités réseau

ZD - SIAE DE PLESSIS PONTAULT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	243	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		270	244	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		297	244	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		1	244	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	244	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	244	n/100ml	= 0
Métolachlore	0	0.002	0.006	4	µg/l	<= 0.1
Propyzamide	0	0.007	0.026	4	µg/l	<= 0.1
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	199	259.5	310	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.551	7.8	134	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.39	7.525	7.59	4	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.44	7.773	8.12	139	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	14.25	21.032	25.4	11	°F	
Titre Hydrotimétrique	17.72	24.812	32.227	26	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	139	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	139	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	139	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	139	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	139	Qualitatif	
Turbidité	0	0.173	1.9	241	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Température de l'eau	8	15.495	28.6	228	°C	<= 25
Fer total	0	5.697	221	132	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	59	80.311	102.7	19	mg/l	
Chlorures	15.5	21.736	24.8	11	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	410	583.209	791	139	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6.4	11.376	19.2	19	mg/l	
Potassium	1.7	2.5	3.3	4	mg/l	
Sodium	8.3	22.3	54.3	4	mg/l	<= 200
Sulfates	34.6	56.164	90	11	mg/l	<= 250

Carbone Organique Total	0.9	1.218	1.7	11	mg/l C	<= 2
Chlorophylle A	0	0	0	4	µg/l	
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.018	0.026	4	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.005	0.01	0.016	4	µg/l	<= 0.1
Désethylterbuméton	0	0.007	0.01	4	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	139	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9.5	15.936	23.1	11	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.19	0.319	0.46	11	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	19	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.034	0.099	132	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	8	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.021	0.025	0.027	4	mg/l	<= 0.7
Bore	15	25.25	39	4	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	8	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	8	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.178	0.56	8	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	170	190	210	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Nickel	0	2.25	18	8	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.75	6	8	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	8	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	8	µg/l	<= 0.1
Dichlorobenzamide-2,6	0	0.007	0.014	4	µg/l	<= 0.1
Fluthiamide	0	0.008	0.03	4	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.017	0.057	0.112	4	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	4	µg/l	
PCB 105	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	4	µg/l	
PCB 149	0	0	0	4	µg/l	
PCB 153	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	4	µg/l	
PCB 18	0	0	0	4	µg/l	
PCB 180	0	0	0	4	µg/l	
PCB 28	0	0	0	4	µg/l	
PCB 31	0	0	0	4	µg/l	

PCB 35	0	0	0	4	µg/l	
PCB 44	0	0	0	4	µg/l	
PCB 52	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.002	0.006	4	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	4	µg/l	
Activité alpha totale	0	0.023	0.06	4	Bq/l	
Activité bêta due au K40	53	78.25	103	4	mBq/l	
Activité béta résiduelle	0	0	0	4	Bq/l	
Activité béta totale	0.06	0.085	0.13	4	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	4	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.03	0.363	0.82	236	mg/l	
Chlore total	0.09	0.452	0.93	236	mg/l	
Bromates	0	0.8	3.2	4	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	2.703	7.3	8	µg/l	
Chloroforme	4.1	8.338	14	8	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.8	9.025	16	8	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.2	7.65	9.9	8	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14.79	27.715	37.3	8	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Total Atrazine et Métabolites	0.005	0.029	0.042	4	µg/l	<= 0.5

6.5 Annexes financières

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2020 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Société Française de Distribution des Eaux - SFDE au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21eme siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau, construite depuis 2018 selon une logique « gLocale » dans le cadre du projet d'entreprise « Osons 20/20 », répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 66 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Société Française de Distribution des Eaux - SFDE a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux

successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Comme évoqué précédemment, Veolia Eau a mis en œuvre à compter de 2018 une nouvelle organisation plus adaptée aux enjeux du secteur. Quelques actions complémentaires ont eu lieu en 2020 pour achever ce déploiement et, à ce titre, des coûts de restructuration, par nature exceptionnels, ont été engendrés et repartis entre les contrats de la Société

Changement de modalité de répartition des charges indirectes liées à la fonction consommateurs

D'autre part, le projet d'entreprise « Osons 20/20 ! » comporte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences consommateurs de terrain tout en professionalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement, centre d'appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales:

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités.
- La plateforme RC 360 qui gère les flux mails, courriers, appels téléphonique des consommateurs.

Ces plateformes sont désormais totalement opérationnelles et disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée.

En pratique, à compter du 1er janvier 2020 (et sans retraitement retrospectif des CARE 2019):

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1er novembre n-1 et le 31 octobre n – en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1er janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote part des coûts ci-dessus selon les règles ci dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place: le contrat assainissement supporte alors la quote part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes).

1. **Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice , une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante . Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder – dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. **Charges**

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.1.2).

2.1. **Charges exclusivement imputables au contrat**

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusifs.

2.1.1. **Dépenses courantes d'exploitation**

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électrointensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Ces régularisations sont enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée.

2.1.2. **Charges calculées**

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir note 2 ci-après).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,
- avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini

ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.1.3. **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. **Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2020 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. **Charges réparties**

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. **Principe de répartition**

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. **Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. **Autres charges**

2.3.1. **Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. **Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2020 au titre de l'exercice 2019.

2.4. **Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- 💧 inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- 💧 inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2020 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2021.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

6.6 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.4 Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / *List of certified locations on the following pages*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-11 Jusqu'au *until* 2021-08-20

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5 **Page 1 / 6**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)*	**2018-11-10**	Jusqu'au *Until*	**2021-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Accréditation COFRAC n°4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.7 /11-2014

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2018-11-10 Jusqu'au *Until* 2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.7 Actualité réglementaire 2020

Certains textes présentés ci-dessous ont un impact contractuel. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Crise sanitaire

A partir de mi-mars 2020, l'actualité règlementaire quel que soit le domaine a été fortement marquée par les mesures d'adaptation à la situation de crise sanitaire.

Deux ordonnances du 25 mars 2020 ont particulièrement impacté le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement ; à savoir, d'une part l'ordonnance 2020- 306 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures et, d'autre part l'ordonnance 2020-319 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation des contrats de la commande publique.

De très nombreux textes d'application sont venus compléter voire modifier à diverses reprises le dispositif :

- certains comme les décrets 2020-383 du 1er avril 2020 et 2020-453 du 21 avril 2020 pour instaurer des dérogations au principe de suspension des délais en matière de contrôle des ICPE ou d'autosurveillance des installations,
- d'autres tels que le décret 2020- 893 du 22 juillet 2020 pour assouplir temporairement, jusqu'au 10 juillet 2021, les règles applicables aux marchés publics de travaux en autorisant leur passation sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque leur valeur estimée est inférieure à 70 000€HT, ou encore le décret 2020-1261 du 15 octobre 2020 pour pérenniser la suppression du plafonnement des avances dans les marchés publics.

Enfin d'autres textes plus sectoriels ont assoupli certains délais réglementaires; notamment, l'arrêté du 17 juin 2020 (JO du 20 juin 2020) qui a neutralisé le contrôle des compteurs d'eau froide du fait de l'impossibilité d'accès aux compteurs situés en partie privative pendant la période de confinement.

Plan de relance / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires, à destination des préfets et des services déconcentrés de l'Etat, préfigure les dispositions du plan de relance annoncé à l'automne 2020. Cette instruction vise à faire part des orientations de la mobilisation de cette dotation. En 2020, les projets traitant de la résilience sanitaire sont rendus éligibles à la DSIL. Cette thématique recouvre notamment des opérations en matière de santé publique et de mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement.

Subventions d'investissement

Le décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales précise les modalités d'affichage des organismes 'subventionneurs' et du plan de financement lors d'une opération d'exécution d'une opération subventionnée.

Services publics locaux

Commande publique

La loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, dite "ASAP", modifie certaines dispositions applicables à la commande publique. Elle ajoute en particulier le motif d'intérêt général à ceux pouvant justifier la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. Un décret doit définir la notion de "motif d'intérêt général"

Elle étend par ailleurs un dispositif en faveur de l'accès des PME à la commande publique, initialement prévu pour les marchés de partenariat, aux marchés globaux (marchés de conception-réalisation, marchés globaux de performance, marchés globaux sectoriels) dont une part minimale devra être réservée à ces entreprises et aux artisans.

Pérennisant les dispositifs mis en oeuvre pendant la première période d'état d'urgence sanitaire, l'article 132 de la loi crée dans le code de la commande publique une sous-section « règles applicables en cas de circonstances exceptionnelles » visant à assouplir les règles tant au bénéfice des acheteurs publics que de leurs cocontractants en cas de circonstances exceptionnelles.

Enfin, la loi ASAP prévoit les conditions auxquelles, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Economie circulaire et lutte contre le gaspillage

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite ''AGEC '', comporte un ensemble de dispositions relatives aux services d'eau et d'assainissement qui visent à renforcer l'usage raisonné de la ressource hydrique.
En particulier, les articles 69 et 70 tendent à favoriser l'usage des eaux usées traitées et des eaux de pluie comme ressource « non-conventionnelle » en substitution de l'eau potable. Les cas échéant, ces dispositions seront précisées par décret dans le respect des risques sanitaires et le respect du bon état écologique des cours d'eau. Par exemple, un décret précisera les critères de consommation en eau potable que les constructions nouvelles devront satisfaire dès 2023 pour répondre aux exigences de performances environnementales des bâtiments.

Concernant la réutilisation des eaux usées traitées, les dispositions de la loi AGEC s'inscrivent en cohérence avec le Règlement Européen 2020/741 du 25 mai 2020 (JOUE du 5 juin 2020) relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau qui porte exclusivement sur la réutilisation à des fins d'irrigation agricole.

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2022, la loi AGEC stipule que les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Le décret 2020-1724 du 28 décembre 2020 en précise la mise en œuvre.

Information relative à l'environnement

Dans la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire rappelle aux préfets et à différents établissements publics l'importance du droit d'accès à l'information relative à l'environnement.
Cette circulaire fait suite à la mise en demeure de la France par la Commission Européenne dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 17 juillet 2020 (JO du 2 août 2020) fixe, pour l'année 2020, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr) référencie les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 17 décembre 2020 (JO du 29 décembre 2020) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Par ailleurs, le décret 2020-1791 et un arrêté du 30 décembre 2020 (JO du 31 décembre 2020) dressent la liste des comptes assujettis à la M49 bénéficiant de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation pour la TVA.

Service public de l'eau

Directive cadre eau potable

La Directive (UE) 2020/2184, publiée le 23 décembre 2020, est entrée en vigueur le 12 janvier 2021 et doit être transposée en droit interne des différents Etats membres dans un délai de deux ans. Elle procède à la refonte de la Directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les principales thématiques développées sont, outre l'accès à l'eau pour tous et la promotion de l'eau du robinet, un renforcement des exigences en matière de contrôle de la qualité de l'eau avec l'ajout notamment de nouveaux paramètres et le contrôle des matériaux en contact avec l'eau , la mise à disposition des abonnés d'une information adaptée (factures, applications, site internet) sur la qualité de l'eau et des programmes de surveillance de cette qualité appliqués à toutes les eaux.

Préservation de la ressource en eau

Le décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau vient encadrer la mission non obligatoire de gestion et de préservation de la ressource des services d'eau potable. Ainsi, les services qui assurent tout ou partie du prélèvement en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable pourront contribuer au maintien ou à la préservation de la ressource en eau par l'intermédiaire d'un plan d'action dont les mesures seront définies avec les acteurs du territoire concerné.

Captages d'eau potable

L'instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine vise à mobiliser les services de l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement des territoires dans la protection des ressources des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Cette instruction s'inscrit dans la continuité des Assises de l'eau et actualise le cadre d'intervention des services de l'Etat et des collectivités.

L'article 61 de la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a introduit une disposition visant à simplifier la procédure d'instauration et/ou de renouvellement des périmètres de protection des captages d'eau potable, pour les captages dont le débit est inférieur à 100 m3/j. L'arrêté du 6 août 2020 (JO du 9 août 2020) précise le cadre pour cette simplification. Notamment, l'arrêté fixe les critères physico-chimique et microbiologique qui permettent d'accéder à cette simplification. Il impose également une stabilité de la qualité de l'eau prélevée.

Divers ajustements réglementaires sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

Le décret 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments traite principalement de l'utilisation de « l'eau de mer propre ». Toutefois, ce décret, comprend également un ensemble de dispositions ponctuelles et d'ajustements ou précisions réglementaires diverses portant sur l'eau potable destinée à la consommation humaine. Ces dispositions portent entre autres sur les modalités d'autorisation temporaire pour l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, les modalités de mise

sur le marché d'un produit ou d'un procédé de nettoyage et de désinfection des installations dont les composants ne figurent pas dans la liste arrêtée par les ministres compétents.

Surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)

Méthodes d'analyse et conditions d'agrément des laboratoires

L'arrêté du 6 avril 2020 (JO du 23 avril 2020) modifie l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. Cet arrêté précise les conditions d'agrément pour le mesurage du radon-222 dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. A compter du 1 janvier 2021, ces laboratoires seront agréés par l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN).

Gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».
En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Pour autant, cette nouvelle instruction préconise comme prioritaire la mise en œuvre de solutions définitives, fondées essentiellement sur le remplacement des canalisations, plutôt que le recours aux purges (solution considérée non-pérenne).

Traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Deux avis publiés au JO du 19 mars 2020 viennent préciser les caractéristiques et exigences de technologies de traitement des eaux destinées à la consommation humaine : le premier avis porte sur les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés en désinfection de l'eau et le second sur les modules de filtration membranaire.

Matériaux en contact avec des eaux destinées à la consommation humaine.

L'arrêté du 25 juin 2020 (JO du 28 juin 2020) relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine actualise la liste des compositions autorisées pour les matériaux et objets métalliques en contact avec l'eau potable. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la révision de la Directive eau potable (adoptée depuis, le 16 décembre 2020) qui demande aux États membres que les substances et matériaux utilisés pour préparer et distribuer l'eau ne présentent pas de risque sanitaire pour le consommateur. Il fixe les dispositions pour y répondre, actualise l'inventaire des matériaux et produits métalliques permis et intègre, dans la règlementation française, la liste des alliages autorisés établie par un groupe de travail coopératif européen de quatre Etats membres (dont la France).

L'arrêté du 24 juillet 2020 (JO du 5 août 2020) actualise la liste des alliages métalliques sur lesquels un revêtement en étain peut être appliqué. Cet arrêté concerne les matériaux et objets utilisés pour la production, la distribution et le conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport au précédent arrêté du 18 janvier 2018, cette liste est complétée de quatre nouveaux alliages à base de cuivre.

Contrôle des compteurs en service

L'arrêté du 26 août 2020 (JO du 30 août 2020) relatif aux instruments de mesure est pris en application du décret 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives. Cet arrêté

transfère aux préfets de département la vérification des instruments de mesure qui relevait précédemment du service de la métrologie légale du ministère de l'industrie.

Réseaux intérieurs

Le décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations indique que les équipements de production et de distribution d'eau chaude et d'eau froide ainsi que les canalisations d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales contribuent à la sécurité et la salubrité des immeubles. A ce titre, le décret précise comment 'la police des immeubles' est en mesure de pouvoir remédier à tout défaut dans leur fonctionnement.

Biodiversité et Qualité des milieux

Mise à jour des SDAGE pour la période 2022 – 2027

Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constituent des documents de planification des politiques de l'eau à l'échelle des six grands bassins hydrologiques métropolitains. Ces documents sont révisés tous les six ans. En 2020, différents textes réglementaires sont venus encadrer les conditions de mises en œuvre de la révision des SDAGE pour la période 2022-2027.

Ainsi, la note technique du 3 mars 2020 relative à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés pour le troisième cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau attire la vigilance des préfets coordonnateurs de bassins, sur les points importants à considérer pour leur élaboration par les comités de bassins, et sur les échéances à respecter, en vue de procéder à leur adoption dès avant le 22 décembre 2021.

L'arrêté du 2 avril 2020 (JO du 6 mai 2020) modifie l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Notamment, cet arrêté précise que, désormais, le projet de SDAGE est mis à la disposition du public et non plus soumis à sa consultation. Cet arrêté précise également la liste des documents constitutifs du SDAGE qui seront mis à disposition du public.

Enfin, la note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027 précise les objectifs de réduction des rejets de substances dangereuses vers les eaux de surface à inscrire dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tels que prévus au code de l'environnement (article R.212.9).

Surveillance des milieux aquatiques

Dans sa Décision d'Exécution 2020/1161 du 4 août 2020 (JOUE du 6 août 2020), la Commission Européenne procède à l'actualisation de la liste des polluants à surveiller dans les milieux aquatiques. Celle liste rassemble les substances hautement toxiques mais pour lesquelles des données de surveillance sont insuffisantes pour déterminer le risque réel. Cette liste est ainsi complétée de seize nouvelles substances portant celle-ci à 19 substances.

6.8 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m^3/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m^3/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✔ 0 % : aucune action ;
- ✔ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✔ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✔ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✔ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✔ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✔ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✔ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✔ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m3/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics …

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012–97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min}\,(A + 0{,}2\ ILC\ ;\ 85)$$

Avec :

- ✔ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✔ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✔ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm^3/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✔ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

- ✔ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✔ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✔ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

6.9 Listes d'interventions

6.9.1 Liste des fuites sur canalisations

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Commentaires
LA QUEUE EN BRIE	13/01/2020	RUE DU FOUR	60	FUITE CANA Ø60 FTE
LA QUEUE EN BRIE	13/01/2020	RUE DU FOUR	60	FUITE CANA 60 FTE
LE PLESSIS TREVISE	17/01/2020	AVENUE MAURICE BERTEAUX	100	FUITE CANA Ø100 FTE
PONTAULT COMBAULT	23/01/2020	AVENUE DES COQUELICOTS	80	FUITE CANA Ø80 FTE
PONTAULT COMBAULT	19/02/2020	ALLEE DE CHAMBORD	60	FUITE CANA Ø60 FTE
PONTAULT COMBAULT	19/02/2020	ALLEE CHAMBORD		
LE PLESSIS TREVISE	04/03/2020	ALLEE DES BORDES	125	FUITE CANA 125 FTE
LE PLESSIS TREVISE	12/04/2020	CHEMIN DE GOURNAY	300	FUITE CANA Ø300 VP
LE PLESSIS TREVISE	16/05/2020	AVENUE DE LA MARECHALE	60	FUITE CANA 60
LE PLESSIS TREVISE	29/05/2020	AVENUE DE COEUILLY	200	FUITE CANA Ø200 FTE
PONTAULT COMBAULT	15/07/2020	RESIDENCE DES TILLEULS		SOCIETE ALPHA MONSIEUR OSCAR 06.07.57.34.95
PONTAULT COMBAULT	29/07/2020	LA FRANCILIENNE (N104)	400	FUITE CANA 400 ACIER
LE PLESSIS TREVISE	11/08/2020	AVENUE DES MOUSQUETAIRES		
LE PLESSIS TREVISE	11/08/2020	AVENUE DES MOUSQUETAIRES		
LE PLESSIS TREVISE	13/08/2020	AVENUE DU VAL ROGER		
LE PLESSIS TREVISE	10/09/2020	AVENUE DE COMBAULT	150	FUITE CANA 150 FTE
LA QUEUE EN BRIE	14/09/2020	RUE GEORGE SAND	150	FUITE CANA 100 FTE
LE PLESSIS TREVISE	17/10/2020	RESIDENCE SAINT-MARTIN	100	FUITE CANA Ø100 FTE
LE PLESSIS TREVISE	25/11/2020	AVENUE DE L'EDEN		
LE PLESSIS TREVISE	30/11/2020	RESIDENCE CAROLINE LA MARECHALE		
PONTAULT COMBAULT	16/12/2020	RUE LUCIEN BRUNET	200	FUITE CANA Ø200 AC

6.9.2 Liste des fuites sur branchements

Commune	Date	Adresse
LA QUEUE EN BRIE	06/03/2020	RUE DU MORBRAS
LA QUEUE EN BRIE	16/03/2020	RUE DU FOUR
LA QUEUE EN BRIE	20/03/2020	SQUARE CHARLES BAUDELAIRE
LA QUEUE EN BRIE	14/07/2020	RUE DE L'AFFINOIRE
PONTAULT COMBAULT	23/07/2020	RUE DE LA FERME
PONTAULT COMBAULT	10/09/2020	AVENUE CHARLES ROUXEL
PONTAULT COMBAULT	30/09/2020	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
LA QUEUE EN BRIE	13/11/2020	ALLEE ERNEST RENAN
PONTAULT COMBAULT	24/11/2020	RUE LUCIEN BRUNET
PONTAULT COMBAULT	01/12/2020	RUE DE BEAUBOURG

6.9.3 Liste des arrets d'eau non programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention
LA QUEUE EN BRIE	22/01/2020	FUITE AVANT COMPTEUR
PONTAULT COMBAULT	23/01/2020	FUITE CANA Ø80 FTE
LE PLESSIS TREVISE	24/01/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
PONTAULT COMBAULT	19/02/2020	FUITE CANA Ø60 FTE
LE PLESSIS TREVISE	12/04/2020	FUITE CANA Ø300 VP
LE PLESSIS TREVISE	16/05/2020	FUITE CANALISATION
LE PLESSIS TREVISE	16/05/2020	FUITE CANA 60
LE PLESSIS TREVISE	29/05/2020	FUITE CANA Ø200 FTE
LE PLESSIS TREVISE	30/05/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LE PLESSIS TREVISE	30/05/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LE PLESSIS TREVISE	03/06/2020	FUITE CANALISATION
PONTAULT COMBAULT	16/06/2020	FUITE SUR BRT PLOMB DE CHANTIER
LA QUEUE EN BRIE	28/07/2020	FUITE BRANCHEMENT
PONTAULT COMBAULT	29/07/2020	FUITE BRANCHEMENT
PONTAULT COMBAULT	01/08/2020	FUITE BRANCHEMENT
LE PLESSIS TREVISE	10/09/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LE PLESSIS TREVISE	10/09/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LA QUEUE EN BRIE	13/09/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
PONTAULT COMBAULT	30/09/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LA QUEUE EN BRIE	02/10/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LE PLESSIS TREVISE	02/10/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR
LE PLESSIS TREVISE	22/11/2020	FUITE RESEAU EAU
LE PLESSIS TREVISE	27/11/2020	FUITE CANALISATION
LE PLESSIS TREVISE	28/11/2020	FUITE CANALISATION
LE PLESSIS TREVISE	29/11/2020	FUITE CANALISATION
PONTAULT COMBAULT	13/12/2020	FUITE RESEAU EAU
PONTAULT COMBAULT	17/12/2020	FUITE CHAUSSEE / VOIRIE / TROTTOIR

6.9.4 Liste des arrets d'eau programmé

Commune	Date d'intervention	Type d'intervention
LA QUEUE EN BRIE	13/01/2020	FUITE CANA Ø60 FTE
LE PLESSIS TREVISE	17/01/2020	FUITE CANA Ø100 FTE
LE PLESSIS TREVISE	20/01/2020	RENOUVELLEMENT BRT PLOMB
LA QUEUE EN BRIE	24/01/2020	FUITE SUR BRT Ø60 FTE
LE PLESSIS TREVISE	05/02/2020	CREATION TE-VANNE DE BRANCHEMENT PAR EQUIPE TRAVAUX..
LE PLESSIS TREVISE	10/02/2020	FUITE SUR RPC PURGE Ø50
LA QUEUE EN BRIE	18/02/2020	SUPPRESSION TÉ VANNE BYPASS
LA QUEUE EN BRIE	28/02/2020	CREATION DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE SECTORISATION Q25 SUR CONDUITE PAR EQUIPE TRAVAUX
LA QUEUE EN BRIE	28/02/2020	REMPLACEMENT RV Ø60 HS
LA QUEUE EN BRIE	06/03/2020	FUITE SUR RPC Ø32
LA QUEUE EN BRIE	12/03/2020	FUITE SUR RPC Ø25
LA QUEUE EN BRIE	13/03/2020	FUITE RPC Ø25
LA QUEUE EN BRIE	16/03/2020	FUITE SUR RPC PURGE
PONTAULT COMBAULT	19/03/2020	RENOUVELLEMENT BRT PLOMB
LE PLESSIS TREVISE	07/04/2020	FUITE SUR RACCORD RPC
LE PLESSIS TREVISE	27/04/2020	RENOUVELLEMENT BRT FUYARD
PONTAULT COMBAULT	20/05/2020	SUPPRESSION DE BRT
PONTAULT COMBAULT	26/05/2020	ARRET D'EAU ET MISE EN VIDANGE DN500 DUC DANTZIG.
PONTAULT COMBAULT	28/05/2020	REPARATION FUITE CONDUITE PAR EQUIPE EAU.
PONTAULT COMBAULT	28/05/2020	REMPLACEMENT VANNE Ø150 FUYARDE
LE PLESSIS TREVISE	02/06/2020	SUPPRESSION BRT HORS SERVICE
PONTAULT COMBAULT	03/06/2020	RENOUVELLEMENT BRT PLOMB
LA QUEUE EN BRIE	05/06/2020	MANQUE D'EAU, REMPLACEMENT RPC 25

PONTAULT COMBAULT	09/06/2020	RENOUVELLEMENT BRT PLOMB
LA QUEUE EN BRIE	11/06/2020	REMPLACEMENT RV Ø200 HS
PONTAULT COMBAULT	17/06/2020	RENOUVELLEMENT BRT PE NOIR SUITE FUITE
PONTAULT COMBAULT	25/09/2020	POSE DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE Q03 PAR EQUIPE TRAVAUX.
LE PLESSIS TREVISE	04/11/2020	TAMPONNAGES (X2) ET ABANDON DE CONDUITE PUBLIQUE DN150FTE EN DOMAINE PRIVE.
LE PLESSIS TREVISE	04/11/2020	TAMPONNAGES (X2) ET ABANDON DE CONDUITE PUBLIQUE DN150FTE EN DOMAINE PRIVE.
LA QUEUE EN BRIE	13/11/2020	FUITE SUR ROBINET DE PRISE EN CHARGE PURGE
PONTAULT COMBAULT	30/12/2020	FUITE CANALISATION

6.10 Autres annexes

- ***Les accès aux réservoirs***

Commune	Date	Installation	Opérateur
PONTAULT COMBAULT	2-janv.	CAMINHA	BOUYGUES TELECOM
PONTAULT COMBAULT	3-janv.	CAMINHA	BOUYGUES TELECOM
PONTAULT COMBAULT	6-janv.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	29-janv.	CAMINHA	COMMUNE
PONTAULT COMBAULT	30-janv.	CAMINHA	COMMUNE
PONTAULT COMBAULT	31-janv.	CAMINHA	COMMUNE
PONTAULT COMBAULT	12-févr.	CAMINHA	ORANGE
LE PLESSIS TREVISE	20-avr.	MARÉCHALE	BIRDZ
PONTAULT COMBAULT	21-avr.	CAMINHA	BIRDZ
PONTAULT COMBAULT	2-juin	CAMINHA	FREE
PONTAULT COMBAULT	7-juil.	CAMINHA	BOUYGUES TELECOM
PONTAULT COMBAULT	8-juil.	CAMINHA	BOUYGUES TELECOM
PONTAULT COMBAULT	9-juil.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	7-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	8-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	9-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	10-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	11-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	14-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	15-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	16-sept.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	29-sept.	CAMINHA	BOUYGUES TELECOM
PONTAULT COMBAULT	2-nov.	CAMINHA	ORANGE
PONTAULT COMBAULT	24-nov.	CAMINHA	COLLECTIVITÉ

Ressourcer le monde

Crédits photos : © Gettyimages

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2020

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

SIVU DES EAUX DE SANTENY
SERVON

© Valentin Pacaut / The Explorers

suez

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.1.1 La gestion de la crise COVID 7
1.1.2 Les faits marquants 10
1.2 Les chiffres clés 12
1.3 Les indicateurs de performance 13
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 14
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 15
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 15
1.4 Les évolutions réglementaires 16

2 | Présentation du service 19

2.1 Le contrat 21
2.2 L'inventaire du patrimoine 22
2.2.1 Les biens de retour 22
2.2.2 Les biens de reprise 25

3 | Qualité du service 27

3.1 Le bilan hydraulique 29
3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile 29
3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile 29
3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) 30
3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2 31
3.2 La qualité de l'eau 32
3.2.1 La ressource 32
3.2.2 La ressource 32
3.3 Le bilan d'exploitation 35
3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution 35
3.3.2 La recherche des fuites 35
3.3.3 Les interventions en astreinte 35
3.4 Le bilan clientèle 36
3.4.1 Le nombre d'abonnements 36
3.4.2 Les volumes vendus 36
3.4.3 La typologie des contacts clients 36
3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients 37
3.4.5 La relation clients 37
3.4.6 L'encaissement et le recouvrement 37
3.4.7 Le fonds de solidarité 38
3.4.8 Les dégrèvements 38
3.4.9 Le prix du service de l'eau potable 38

4 | Comptes de la délégation 39

4.1 Le CARE 41
4.1.1 Le CARE 41
4.1.2 Le détail des produits 42
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration 43
4.2 Les reversements 44
4.2.1 Les reversements à la collectivité 44
4.2.2 Les reversements de T.V.A. 44
4.3 La situation des biens et des immobilisations 45
4.3.1 La situation sur les compteurs 45
4.4 Les investissements contractuels 46
4.4.1 Le renouvellement 46

5 | Votre délégataire 47

5.1 Notre organisation 49
5.1.1 La Région 49

6 | Annexes 51

6.1 Les factures d'eau 120 m3 53
6.2 Bilan d'activités réseaux 57

1 Synthèse de l'année

© SUEZ / William Daniels

1.1 L'essentiel de l'année

1.1.1 La gestion de la crise COVID

2020 est une année inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social. Dans ce contexte si particulier, SUEZ reste plus que jamais déterminé à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Lors du premier confinement les Plans de Continuité d'Activités ont été activés

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service
SUEZ a effectué une revue de risques des différentes fonctions pour en adapter les modalités. SUEZ s'est assuré de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle essentiels à l'activité de nos salariés (notamment en masques et gel hydroalcoolique)

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a dû adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail massif des collaborateurs, dès le 1er confinement le 17 Mars 2020, nécessitant une adaptation des infrastructures informatiques et du matériel mis à disposition avec une sécurisation informatique accrue pour faire face au risque de cyber-attaque. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a aussi mis à la disposition de ses collaborateurs un guide du télétravail en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes prévention Covid-19 a été établi et régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes
Des newsletters spéciales Covid-19 ont été envoyées régulièrement aux élus et directeurs de services des collectivités afin de les informer des mesures déployées sur le territoire. Les clients particuliers ont également été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Tous les canaux et outils de relation clients consommateurs ont également été adaptés au contexte tout au long de la crise et en temps réel :

- les messages d'accueil des serveurs téléphonique ont été modifiés pour rediriger nos clients vers les outils digitaux,
- des messages ont été intégrés aux factures informant par exemple de la suspension momentanée des relevés manuels sur compteurs, du calcul estimé du montant de la prochaine facture avant régularisation sur la facture suivante,
- plusieurs campagnes mail ont été lancées : promotion des outils digitaux (site TSME et Compte en Ligne) pour les clients particuliers et les clients Grands Comptes, qualité de l'eau en période épidémique, sortie de crise,…
- la page d'actualité du site Toutsurmoneau a également été régulièrement mise à jour via le carrousel d'actualité visible sur la page d'accueil,
- une campagne spécifique sur les difficultés de paiement « faire face ensemble aux difficultés » a été diffusée sur une partie du territoire,
- des affiches ont été apposées pour informer les clients des accueils fermés et des solutions de contacts alternatives mises en place

Pilotage à distance des infrastructures et des services
Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaine achats-logistique mobilisée
Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installation a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaires pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.
Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24/7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par email plutôt que par téléphone.
Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales ont ainsi progressé de 46% sur l'année sur un panier d'actes comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Définition des activités prioritaires
Les équipes de la Relation Client ont assuré la continuité de service pour satisfaire toutes les demandes des clients. L'activité de nos centres d'appels téléphoniques a été réorganisée pour répondre aux urgences telles que les fuites avant compteur, ou sur la chaussée, les casses de canalisations ainsi que les emménagements et déménagements.

Innover pour se préparer aux risques à venir :
Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le projet OBEPINE**

À la demande de l'État, SUEZ a participé à la création d'un observatoire épidémiologique de la Covid-19, basé sur la surveillance de la concentration virale dans les eaux usées de grandes villes françaises.
Les premiers résultats du programme OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) montrent que la charge virale dans les eaux usées, mesurée pendant le pic épidémique, est corrélée aux indicateurs de santé publique (incidence des cas et mortalité). La mesure du virus dans les eaux usées peut donc aider à une approche simple et rapide de suivi épidémiologique.
Dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Lorraine, SUEZ est un précurseur dans la recherche épidémiologique utilisant les eaux usées. Grâce à ses capacités de R&D et à sa connaissance fine des systèmes d'assainissement, SUEZ souhaite jouer un rôle majeur dans ce projet de R&D, en particulier vis-à-vis de l'analyse des échantillons, mais aussi de la gestion et de l'interprétation des données.

- **L'offre City Watch**

Dans le cadre du programme de recherche OBEPINE, la charge virale dans les eaux usées a été suivie sur 9 stations d'épuration en France, et 7 en Espagne. Ces études ont permis :
• de démontrer que la concentration en génome du virus en entrée de station d'épuration est un marqueur pertinent de suivi de l'évolution de l'épidémie,
• d'étudier la survie du virus dans les eaux usées, les boues, le milieu récepteur.

Ce programme de recherche a permis à SUEZ de proposer une offre à destination des collectivités locales qui couple la sectorisation du réseau, l'analyse de la présence de marqueurs du virus dans les réseaux d'assainissement et la visualisation des résultats sur une plateforme digitale.
Les autorités locales sont alors en mesure de localiser les foyers d'infections et d'anticiper les mesures sanitaires pour éviter de nouvelles contaminations.

L'efficacité du dispositif repose sur la connaissance des réseaux d'assainissement, des comportements des virus dans les eaux usées complétés par des analyses épidémiologiques et socio-économiques et sur l'expertise numérique des équipes SUEZ.
Disposant ainsi d'indicateurs d'évolution de la situation sanitaire par zone, les autorités publiques et sanitaires locales sont à même de surveiller les installations à risque ou critiques (EHPAD ou les centres de santé, ainsi que les bâtiments à fort taux d'occupation comme les collèges et les lycées, de proposer des mesures préventives en amont (tests de dépistage, campagne de renforcement des gestes barrières dont le port du masque, etc.) ou de limiter l'accès à certains établissements sensibles.

Cette solution, qui assure un diagnostic régulier d'un large panel de population, permettra d'anticiper les crises sanitaires et de limiter l'impact des épidémies sur l'économie et la vie quotidienne des citoyens.

1.1.2 Les faits marquants

L'année 2020 a été une année particulière et fortement marquée par l'épidémie de COVID-19. Les collaborateurs de SUEZ Eau France sont restés mobilisés 24h/24 toute l'année malgré les périodes de confinement pour continuer d'assurer les services d'eau et d'assainissement à des millions de français. #ServicesEssentiels #Merci

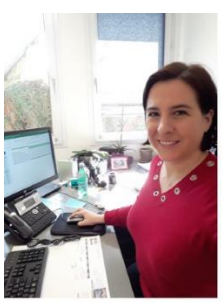

Mobilisés au bureau...
avec le sourire !

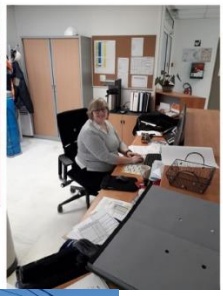

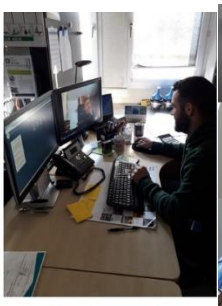

Tâches administratives,
réunions en skype...

1.2 Les chiffres clés

2 823 clients desservis

516 228 m³ d'eau facturée

92,6 % de rendement du réseau de distribution

44,9 km de réseau de distribution d'eau potable

100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques

100 % de conformité sur les analyses bactériologiques

Servon : 2,652481 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³
Santeny : 2,54033 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :
(1) : producteur de l'information = Collectivité
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	**Indicateur**	**2019**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	7 135	7 427	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	2 718	2 823	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	44,9	44,9	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Cf factures		€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	83,31	92,63	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	1,22	1,08	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	15,58	7,95	m³/km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	15,58	7,82	m³/km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	0	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	0	Euros par m³ facturés	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	**Indicateur**	**2019**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,94	2,48	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	8	8	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	3,68	10,98	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,15	2,15	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	**Indicateur**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

- **La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19** a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure « Adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet ».

- **L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020** portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, applicable, sauf mention contraire, aux contrats soumis au code de la commande publique ainsi qu'aux contrats publics qui n'en relèvent pas, « en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus ».

- **Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique**
  Elle prévoit notamment que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- **Crise sanitaire Covid-19 et épandage de boues :** dans le cadre de la crise sanitaire les règles de valorisation agricole des boues de stations d'épuration ont été modifiées (arrêté du 30 avril 2020, toujours en vigueur au 31/12/2020), et les modalités de réalisation de l'autosurveillance ont été adaptées (suspension dans un premier temps avec l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, puis reprise avec possibilité d'allègement avec le décret n°2020-453 du 21 avril 2020).

- **Arrêté assainissement modifié :** l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, étend au système de collecte l'Analyse des Risques de Défaillance, renforce le rôle et les obligations de déploiement du diagnostic périodique et étend le diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2000 EH, en précisant de nouveaux échéanciers sur ces différents aspects.

- **Loi AGEC : incidences sur les possibilités d'épandage des boues :** l'article 86 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n°2020-105 du 10 février 2020) annonce une évolution prochaine de la réglementation qui encadre la valorisation agricole des boues de stations d'épuration. Il impose en effet une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1er juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.

- **Instruction gouvernementale sur les conséquences du non-respect de la DERU : la pression est forte pour les collectivités**
  Cette instruction rappelle l'action en manquement en cours initiée par les instances européennes et sa prochaine étape, les enjeux financiers très importants, en matière d'amende ou d'astreinte, l'action récursoire permettant à l'Etat français de réimputer les sanctions infligées aux collectivités concernées.
  Elle donne consigne aux préfets d'agir pour accélérer auprès des collectivités la mise en conformité des 169 systèmes d'assainissement concernés par l'action en manquement en cours. Elle dresse également une 2nde liste de 169 systèmes d'assainissement non conformes susceptibles d'ouvrir

une 2nde action en manquement communautaire. Elle décrit tous les types de manquement et rappelle également les pouvoirs du préfet en matière de gel de l'urbanisme.

2 Présentation du service

© SUEZ / William Daniels

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	18/04/2016	17/04/2028	Affermage
Avenant n°01	01/05/2018	17/04/2028	Modifications des conditions d'émissions de la surtaxe communale et la tva : passage vers l'autofacturation.

2.2 L'inventaire du patrimoine

2.2.1 Les biens de retour

- **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	432	226	-	-	-	-	-	-	658
50-99 mm	976	14 002	4 228	-	-	-	177	123	19 505
100-199 mm	12 365	3 459	3 167	1 124	2	-	-	-	20 117
200-299 mm	1 985	635	-	-	9	-	-	-	2 629
300-499 mm	1 920	-	-	-	-	-	-	-	1 920
500-700 mm	11	-	-	-	-	-	-	-	11
Inconnu	-	-	-	-	-	-	-	20	20
Total	17 689	18 321	7 395	1 124	11	-	177	144	44 860

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau						
Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Vannes	327	348	353	364	364	0,0%
Vidanges, purges, ventouses	348	369	374	375	373	- 0,5%

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

Les branchements	
Type branchement	2020
Branchement eau potable total	2 906

- **LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

Les compteurs télérelevés - Santeny		
	Types de performance	**2020**
Nombre de compteurs télérelevés installés	Services et facturation	1204
	Facturation	53
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	58
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	32
	TOTAL	**1315**
Indicateurs	Taux de performance facturation	**96 %**
	Taux de performance Service et Facturation	**92 %**
	Taux de données insuffisantes en maintenance	**2 %**

Les compteurs télérelevés - Servon		
	Types de performance	**2020**
Nombre de compteurs télérelevés installés	Services et facturation	1094
	Facturation	61
	Données insuffisantes (avec et hors couverture)	70
	- Dont données insuffisantes avec diagnostique maintenance	19
	TOTAL	**1225**
Indicateurs	Taux de performance facturation	**94 %**
	Taux de performance Service et Facturation	**89 %**
	Taux de données insuffisantes en maintenance	**2 %**

Glossaire Performance Emetteurs Télérelève :
Service & Facturation : comportement normal, données en réception régulière
Facturation : l'équipement fonctionne, mais la réception de données est irrégulière
Données Insuffisantes : il n'y a pas de réception de données depuis 10 jours
Données Insuffisantes Maintenance : émetteur couvert par un récepteur en fonction

		Nb de jours avec Index sur 10j		
		10-8	7-1	0
Nb de jours avec Index sur 30j	30-20	Services et Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	19-05	Facturation	Facturation	Données insuffisantes
	4-0		Données insuffisantes	

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	**Descriptif**	**2020**
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	11
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d''eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d''eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d''un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d''un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d''une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	60
TOTAL (indicateur P103.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable**	**101**

2.2.2 Les biens de reprise

- **LES COMPTEURS**

Le tableau suivant détaille le parc compteur par tranches de diamètres. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	**20 à 40 mm**	**>40 mm**	**Total**
2 759	152	33	2 944

3 Qualité du service

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes eau potable mis en distribution (m³)						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0	0,0%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	477 704	545 570	1 668 312	1 531 563	1 737 621	13,5%
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	1 034 071	841 036	1 191 891	41,7%
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	477 704	545 570	634 241	690 526	545 730	- 21,0%

3.1.2 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m³)						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	384 628	445 478	428 933	432 725	415 528	- 4,0%
- dont Volumes facturés (E')	376 757	412 518	390 749	413 705	516 228	24,8%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	7 871	32 960	38 184	19 020	- 100 700	- 629,4%
Volumes consommés sans comptage (F)	2 063	1 892	1 892	2 095	2 002	- 4,4%
Volumes de service du réseau (G)	10	492	302	160	75	- 53,1%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	386 701	447 862	431 127	434 980	417 605	- 4,0%

3.1.3 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Volumes mis en distribution (D)	477 704	545 570	634 241	690 526	545 730	- 21,0%
Volumes comptabilisés (E)	384 628	445 478	428 933	432 725	415 528	- 4,0%
Volumes consommés autorisés (H)	386 701	447 862	431 127	434 980	417 605	- 4,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	91 003	97 708	203 114	255 546	128 125	- 49,9%
Volumes non comptés (D-E)= (K)	93 076	100 092	205 308	257 801	130 202	- 49,5%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	43,274	44,762	44,338	44,949	44,86	- 0,2%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	5,76	5,98	12,55	15,58	7,82	- 49,8%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	5,89	6,13	12,69	15,71	7,95	- 49,4%

Rendement de réseau (%)						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Volumes consommés autorisés (H)	386 701	447 862	431 127	434 980	417 605	- 4,0%
Volumes eau potable exportés (C)	0	0	1 034 071	841 036	1 191 891	41,7%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0	0,0%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	477 704	545 570	1 668 312	1 531 563	1 737 621	13,5%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	80,95	82,09	87,83	83,31	92,63	11,2%

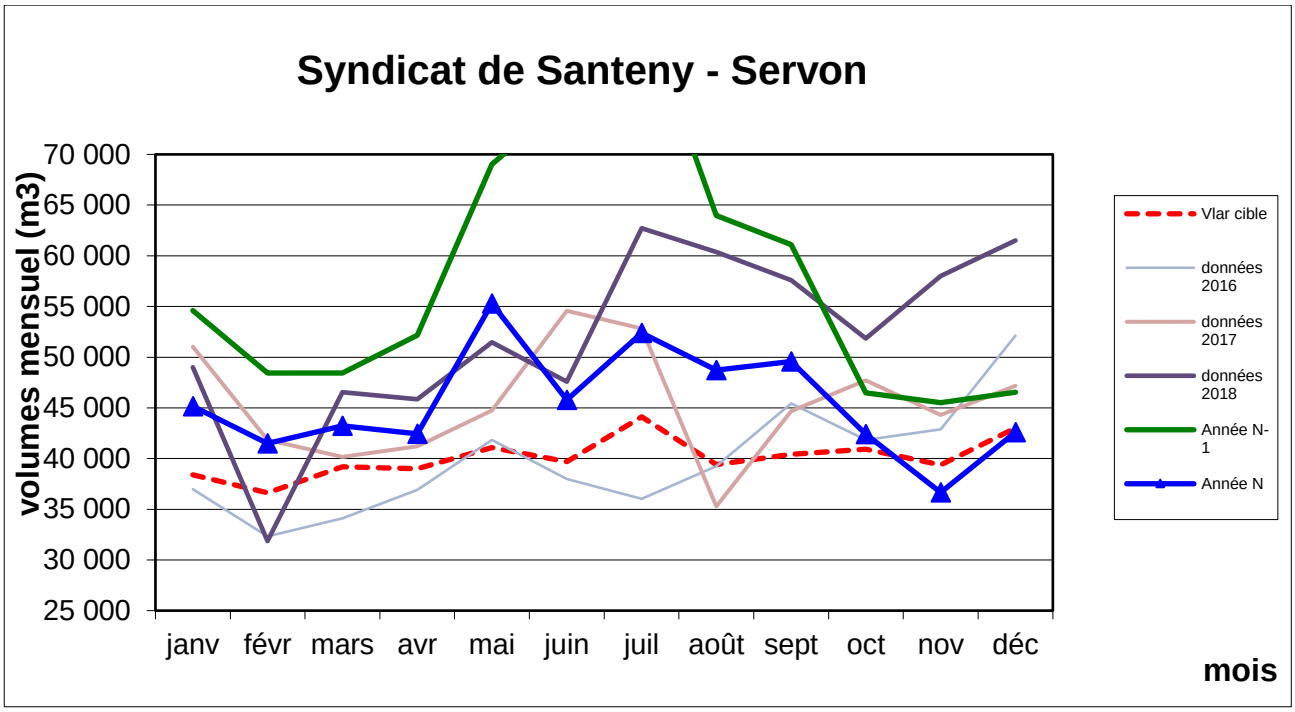

3.1.4 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Volumes consommés autorisés (H)	386 700,82	447 862	431 126,62	434 979,94	417 605,43	- 4,0%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	43,3	44,8	44,3	44,9	44,9	- 0,2%
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(365xL)	24,5	27,4	90,5	77,8	98,3	26,4%
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,9	70,48	83,11	80,56	84,66	5,1%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A"+B)	80,95	82,09	87,83	83,31	92,63	11,2%

Attention, l'augmentation du rendement est liée à des rattrapages des compteurs sous estimés depuis 2017.

3.2 La qualité de l'eau

3.2.1 La ressource

3.2.2 La ressource

- **LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES**

La distribution d'eau potable dans le sud de la région parisienne repose sur un ensemble cohérent d'infrastructures. Les interconnexions et la multiplicité des ressources mobilisables garantissent la sécurité de l'approvisionnement et permettent à SUEZ Eau France de faire face aux besoins en eau de plus d'un million d'habitants du sud de l'Ile-de-France, y compris en période de sécheresse, d'inondation ou de pollutions éventuelles.

L'eau est en majeure partie prélevée dans la Seine, puis traitée sur trois usines de production : Morsang-sur-Seine, la plus importante, Vigneux-sur-Seine, la plus innovante et Viry-Châtillon. Le reste de l'eau provient d'une trentaine de forages situés pour la plupart dans la vallée de l'Yerres.

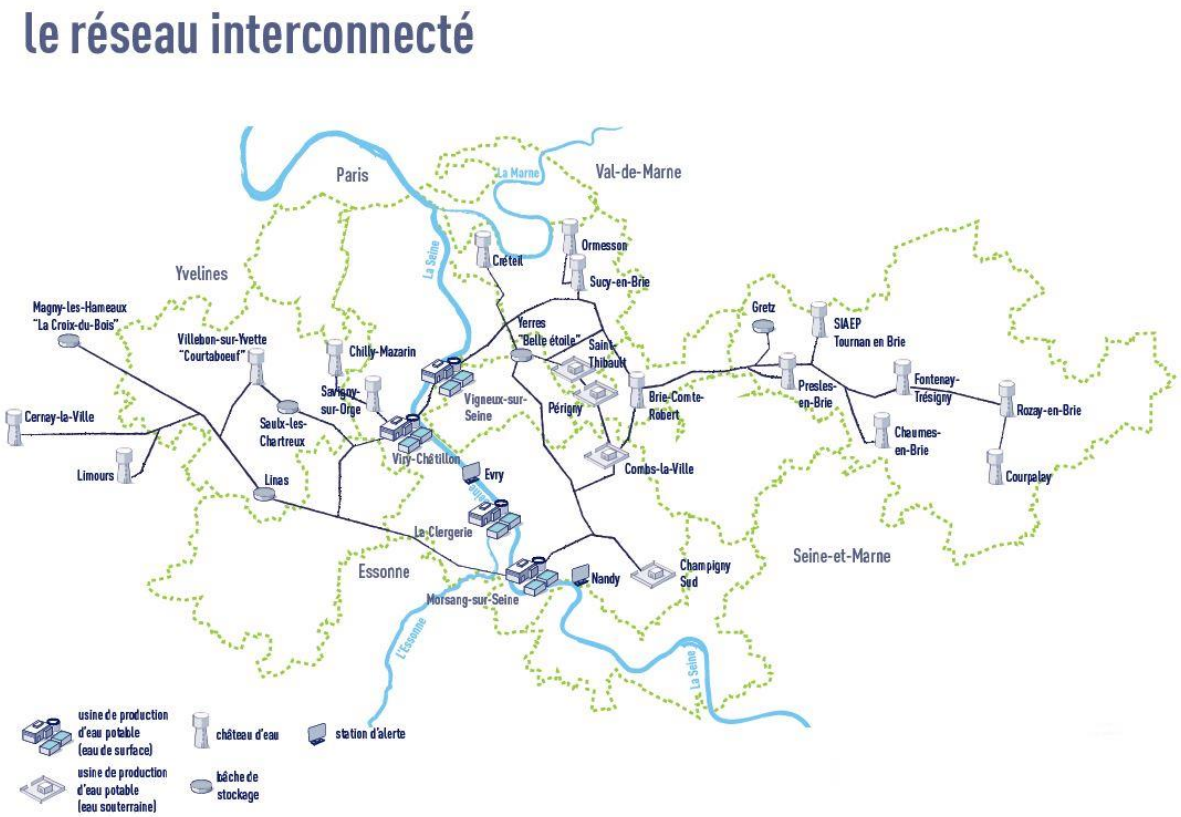

L'ensemble de ces productions vient alimenter plus de 4500 km de réseaux de distribution (dont 500 km de conduite de transport) desservant en eau plus d'une centaine de communes situées sur 4 départements (77, 78, 91, 94). Ce vaste **réseau interconnecté**, ces productions, ces différents réservoirs de stockage et stations de reprise sont sous le contrôle permanent 24h/24 du centre de Télécontrôle de Montgeron pour une sécurité décuplée.

L'exploitation de cet ensemble est assurée par la société **Eau du Sud Parisien**, filiale de SUEZ Eau France. Cette dernière a été la première entité nationale dans le domaine de l'Eau à obtenir la quadri certification pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'énergie (ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 50001).

LE CONTRÔLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en Distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en Distribution

		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non Conforme	% conformité	Global	Non Conforme	% conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	22	0	100%	132	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	25	0	100%	388	0	100%
Surveillance	Microbiologique	10	0	100%	29	0	100%
Surveillance	Physico-chimique	11	0	100%	73	0	100%

Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites règlementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'usager et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau (décret du 2 mai 2007)

	Nombre de prélèvements *	Bulletin Non-conforme *	% Conformité
Microbiologique	22	0	100%
Physico-chimique	4	0	100%

** Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité*

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 Les interventions sur le réseau de distribution

- **LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION**

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	**Type d'intervention**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Branchements	Créés	122	12	-90,2%
Branchements	Renouvelés	6	6	0,0%
Branchements	Supprimés	4	1	-75,0%
Eléments de réseau	Mis à niveau	50	9	-82,0%
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	1	2	100,0%
Réparations	Fuite sur branchement	9	7	-22,2%
Réparations	Fuite sur réseau de distribution	10	4	-60,0%

3.3.2 La recherche des fuites

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite

La recherche des fuites			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Linéaire de réseau ausculté (ml)	36 489	0	- 100,0%

3.3.3 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	**2019**	**2020**	**Variation N/N-1**
Les interventions sur le réseau	12	15	25,0%

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Total	2 622	2 691	2 637	2 718	2 823	3,9%

3.4.2 Les volumes vendus

Les volumes vendus sont les suivants :

Volumes vendus (m³)						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Total des volumes facturés	376 757	412 518	390 749	413 705	516 228	24,8%

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation …
Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	1 037
Courrier	171
Internet	947
Visite en agence	10
Total	2 165

En 2020, deux éléments ont impacté l'augmentation du nombre de contacts via internet :

- Nous comptabilisons désormais les contacts clients via le portail Toutsurmoneau.fr et les comptes en ligne.
- Le confinement lié au COVID-19 a influé momentanément sur notre organisation, générant ainsi un report des contacts téléphoniques vers les email et internet.

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	**Nombre de demandes**	**dont réclamations**
Gestion du contrat client	1 144	15
Facturation	86	86
Règlement/Encaissement	95	15
Prestation et travaux	2	0
Information	763	-
Dépose d'index	8	0
Technique eau	67	64
Total	2 165	180

3.4.5 La relation clients

La relation clients			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	86,1	77,7	- 9,8%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	8	8	0,0%
Nombre de réclamations écrites FP2E	20	31	55,0%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100	100	0,0%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	7,4	11	49,2%

3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	**2020**
Créances irrécouvrables (€)	3 440,55
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,32
Délai Paiement client (j)	83,05
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	61 525,89
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,15

3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre de dossiers FSL	1	0	- 100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	0	- 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	46,19	0	- 100,0%
Montant Total HT "solidarité"	46,19	0	- 100,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	0,0%

3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre de demandes acceptées	25	11	- 56,0%
Volumes dégrévés (m³)	26 699	3 028	- 88,7%

3.4.9 Le prix du service de l'eau potable

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture type 120 m³ de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.

4 Comptes de la délégation

© SUEZ / iStock

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2019	2020	Ecart en %
PRODUITS	**1 072,77**	**1 288,26**	**20,1%**
Exploitation du service	748,64	954,48	
Collectivités et autres organismes publics	238,94	275,31	
Travaux attribués à titre exclusif	56,47	29,78	
Produits accessoires	28,72	28,70	
CHARGES	**1 147,83**	**1 139,30**	**-0,7%**
Personnel	124,62	145,91	
Energie électrique	0,66	0,63	
Achats d'eau	451,97	381,87	
Produits de traitement	0,00	0,01	
Analyses	1,25	1,29	
Sous-traitance, matières et fournitures	106,68	79,58	
Impôts locaux et taxes	10,96	13,16	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	51,90	81,88	
• télécommunication, postes et télégestion	3,79	4,31	
• engins et véhicules	10,91	8,62	
• informatique	24,82	35,69	
• assurance	2,95	5,17	
• locaux	9,92	8,24	
Contribution des services centraux et recherche	12,60	20,83	
Collectivités et autres organismes publics	238,94	275,31	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	21,87	21,93	
• programme contractuel	54,29	55,11	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	25,31	25,69	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	12,71	13,07	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	6,17	8,78	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	27,89	14,26	
Résultat avant impôt	**-75,06**	**148,95**	**298,5%**
Apurement des déficits antérieurs	0,00	148,95	
RESULTAT	**-75,06**	**0,00**	**100,0%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

Détail des produits

en milliers d'€uros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	**1 072,77**	**1 288,26**	**20,1%**
Exploitation du service	748,64	954,48	27,5%
• Partie fixe facturée	116,02	124,13	
• Partie proportionnelle facturée	632,62	804,59	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	25,76	
Collectivités et autres organismes publics	238,94	275,31	15,2%
• Part Collectivité	44,67	55,20	
• Redevance prélèvement	23,75	29,94	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	165,47	183,98	
• Taxe sur les voies navigables	5,04	6,18	
Travaux attribués à titre exclusif	56,47	29,78	-47,3%
• Branchements	56,47	29,78	
Produits accessoires	28,72	28,70	-0,1%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	14,55	14,22	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1,60	1,59	
• Autres produits accessoires	12,57	12,88	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

Présenté dans le RAD Annexe

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements à la collectivité		
Période	**Date du reversement**	**Montant (€)**
1ER SEMESTRE N + AUTOFACTURATION	43997	30 955,05
2EME SEMESTRE N+ AUTOFACTURATION	44180	32 314,75
		63 269,80

4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Conformément aux dispositions de l'article 216bis annexe II du CGI, la collectivité transfert à son délégataire le droit à déduction de la TVA ayant grevé les investissements qu'elle a financés pendant la durée du contrat, et qui constituent des immobilisations du service affermé. Le délégataire se charge d'en demander le remboursement au Trésor Public et d'en assurer ensuite le reversement auprès de la collectivité.

Cette année aucun reversement de TVA n'a été effectué pour la collectivité.

4.3 La situation des biens et des immobilisations

4.3.1 La situation sur les compteurs

- **LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)	
Diamètre	**2020**
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	26
- 20 à 40 mm remplacés	2
- > 40 mm remplacés	0

4.4 Les investissements contractuels

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	0
Réseaux	0
Branchements	14 749,22
Compteurs	0
Total	14 749,22

5 Votre délégataire

@ SUEZ / Antoine Meyssonnier

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Agence Est Île-de-France

Mathieu DESETRES
Directeur d'agence Territoriale

mathieu.desetres
@suez.com

Nadine LEGER
Assistante

nadine.leger
@suez.com

Mathilde VALARD
Responsable commercial

mathilde.valard
@suez.com

Abdellatif BELKHADIR
Responsble travaux

abdellatif.belkhadir
@suez.com

Centre de services Seine-et-Marne sud

Fritz FRANCOIS
Responsable de secteur Centre & Sud

fritz.francois
@suez.com

François ROCHEREAU
Responsable exploitation réseaux eau et assainissement

francois.rochereau
@suez.com

Tariq AMIR
Responsable usines

tariq.amir
@suez.com

Stéphane DELMAS
Responsable de secteur sud

stephane.delmas
@suez.com

Centre de services Seine-et-Marne nord et Seine-Saint-Denis

Emmanuel MORALES
Responsable de secteur

emmanuel.morales
@suez.com

Kevin QUIMEBY
Responsable exploitation réseaux eau

kevin.quimeby
@suez.com

William BENOIT
Responsable usines

william.benoit
@suez.com

6 Annexes

© SUEZ / iStock

6.1 Les factures d'eau 120 m3

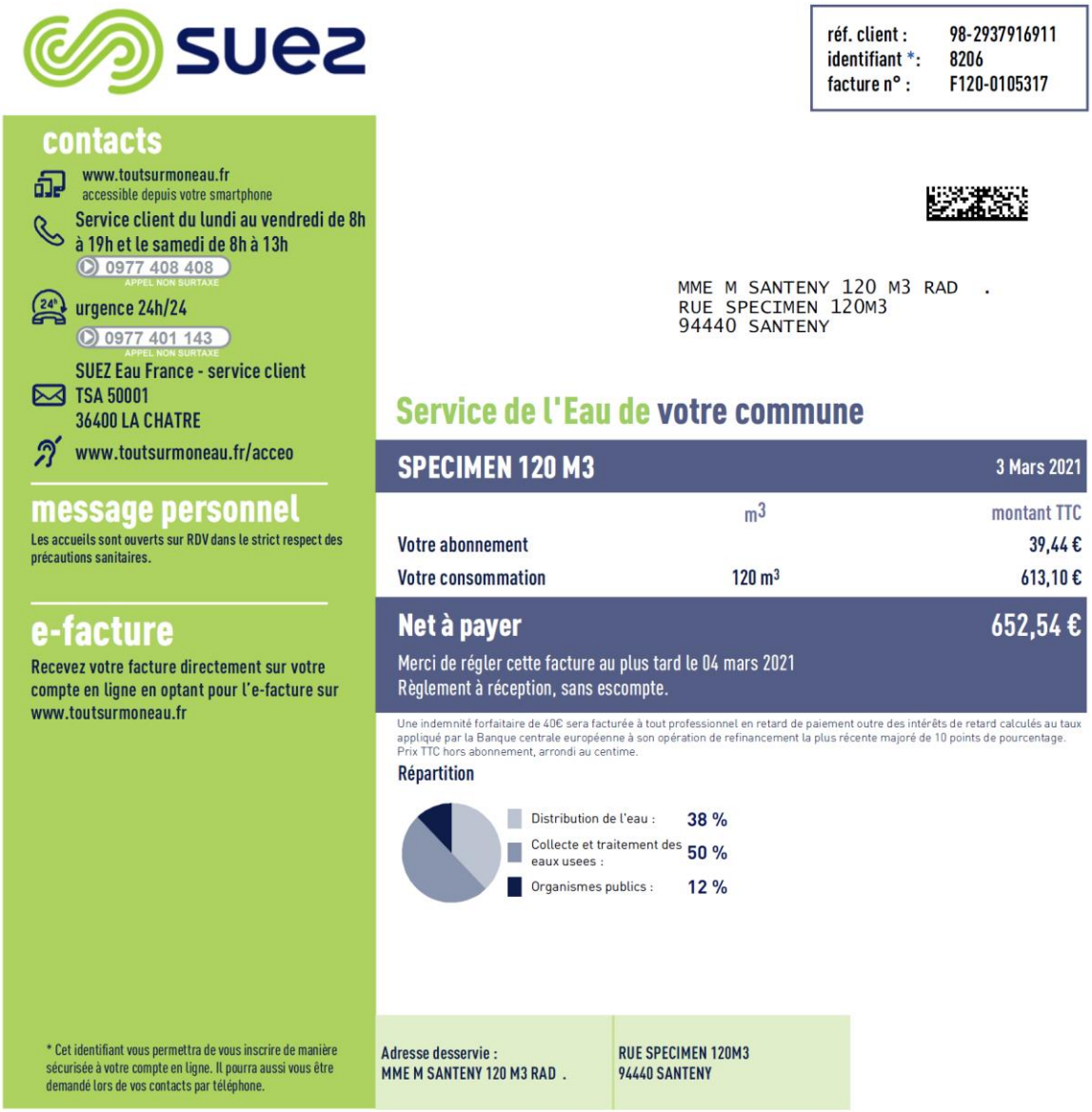

suez

réf. client : 98-2937916911
identifiant *: 8206
facture n° : F120-0105317

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 143
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M SANTENY 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
94440 SANTENY

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3		3 Mars 2021
	m³	montant TTC
Votre abonnement		39,44 €
Votre consommation	120 m³	613,10 €
Net à payer		**652,54 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 mars 2021
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

Distribution de l'eau : 38 %
Collecte et traitement des eaux usees : 50 %
Organismes publics : 12 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
MME M SANTENY 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
94440 SANTENY

Date et Lieu Signature

MME M SANTENY 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
94440 SANTENY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114098F120-01053171000000000

Montant : 652,54 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 80154
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

114045302315

191140002438 4498F120-0105317100000000953108 65254

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0105317-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**236,40**		**249,41**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	18,69	37,38	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,5485	185,82	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,0450	5,40	5,5	
Surtaxe syndicale du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,0650	7,80	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**294,56**		**324,02**
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SUEZ Eau France Transport et Collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,3457	41,48	10,0	
Part S.I.A.A.P. du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,1190	134,28	10,0	
Part SyAGE du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,99	118,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			**74,04**		**79,11**
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,42	50,40	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			605,00		
MONTANT TVA (5.5 %)			15,86		
MONTANT TVA (10.0 %)			31,68		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					652,54
Net à payer					**652,54 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

TREL098F00F120-0105317000652544N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030Z02028 en indiquant votre référence client (98- 2937916911).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

suez

réf. client : 98-9108817017
identifiant *: 8708
facture n° : F120-0106840

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 143
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Les accueils sont ouverts sur RDV dans le strict respect des précautions sanitaires.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

MME M SERVON 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
77170 SERVON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 — 12 Mars 2021

	m³	montant TTC
Votre abonnement		50,97 €
Votre consommation	120 m³	608,19 €

Net à payer 659,16 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 15 mars 2021
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

Distribution de l'eau :	40 %
Collecte et traitement des eaux usees :	48 %
Organismes publics :	12 %

Adresse desservie :
MME M SERVON 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
77170 SERVON

Date et Lieu Signature

MME M SERVON 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
77170 SERVON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114098F120-01068401000000000

Montant : 659,16 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 80154
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

114054191397

191140002438 8498F120-01068401000000000968108 65916

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0106840-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**249,86**		**263,61**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	2	18,69	37,38	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	1,5485	185,82	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,0450	5,40	5,5	
Surtaxe syndicale du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,1772	21,26	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**287,67**		**316,44**
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	4	2,62	10,48	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,6759	81,11	10,0	
Part Syndicale SIAAP du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,6840	82,08	10,0	
Part Communale du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,50	60,00	10,0	
Part Syndicat SIBRAV du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,10	12,00	10,0	
Part SyAGE du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,35	42,00	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			**74,04**		**79,11**
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
Lutte contre la pollution du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,42	50,40	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2021 au 01/01/2022	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
TOTAL HT			611,57		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,60		
MONTANT TVA (10.0 %)			30,99		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					659,16
Net à payer					**659,16 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

TREL098F00F120-0106840000659164N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030Z02028 en indiquant votre référence client (98- 9108817017).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

6.2 Bilan d'activités réseaux

Les interventions sur les branchements

Interventions sur branchements créés				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	03/02/2020	.	ROUTE DE MANDRES	
	13/02/2020	29 B	CHEMIN DES VIGNES	
	01/05/2020	7 B	ROUTE NATIONALE 19	
	15/09/2020	15 D	RUE DE LESIGNY	
	03/12/2020	2	RUE DE LA DIMERESSE	
SERVON	01/01/2020	.	RUE GEORGES TRUFFAUT	A DROITE DU MAGASIN TRFFAUT
	13/02/2020	18 B	PLACE DU PETIT BOIS	18 BIS
	28/05/2020	.	RUE DU NOYER AUX PERDRIX	
	28/05/2020	0	_	NOYER PERDRIX
	23/06/2020	19	RUE BOMBON	
	10/11/2020	32	RUE DE LA DAME BLANCHE	
	20/11/2020	15	RUE DE LA DEHORS	

Interventions sur branchements renouvelés				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	11/06/2020	15	RUE DE LA FONTAINE	
	29/06/2020	11	RUE CAMILLE SAINT SAENS	
	04/09/2020	33	RUE GABRIEL FAURE	
	14/09/2020	5	RUE ARTHUR HONEGGER	
SERVON	21/01/2020	2	RUE DES TOURNELLES	
	08/10/2020	10	RUE DU TERROIR	

Interventions sur branchements supprimés				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SERVON	28/05/2020	.	RUE DU NOYER AUX PERDRIX	

Les réparations de fuites

Réparations de fuites accessoires				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	07/02/2020	.	ROUTE NATIONALE 19	MULTI 01110
	26/08/2020	19	RUE ERIK SATIE	

Réparations de fuites branchements				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	16/03/2020	3 B	RUE DE LA CAVETTE	
	11/12/2020	7	ROUTE DE MAROLLES	
SERVON	10/03/2020	12	RUE DE LA REPUBLIQUE	
	10/03/2020	20 B	RUE DE LA REPUBLIQUE	
	10/03/2020	14	RUE DE LA REPUBLIQUE	
	14/09/2020	4	RUE DES TOURNELLES	
	25/09/2020	3	RUE DU CHERVIS	APPARTEMENT 35

Réparations de fuites réseaux				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	30/01/2020	2	RUE DE LA DIMERESSE	ANGLE de la rue de Lesigny
	24/02/2020	.	RUE HENRI DUNANT	6 ROUTE DE MAROLLES
SERVON	01/07/2020	0	CHEMIN DU PATIS	
	01/07/2020	40	RUE DE LA REPUBLIQUE	

Les mises à niveau des éléments de réseaux

Mise à niveau des éléments de réseaux				
Commune	**Date**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	17/02/2020	14	ROUTE DE MANDRES	
	18/05/2020	7/9	RUE DE L EGLISE	
	06/11/2020	4	RUE DES MARAIS	
	25/11/2020	17	RUE CAMILLE SAINT SAENS	
SERVON	04/02/2020	.	RUE DES ROSES	
	06/03/2020	.	–	ZAC DU NOYER PERDRIX
	01/07/2020	10	RUE DU GENERAL JEANNINGROS	

Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte					
Commune	**Date de réalisation**	**Date de demande**	**Numéro de rue**	**Rue**	**Complément adresse BRT**
SANTENY	25/01/2020	25/01/2020	6	RUE DES PLATANES	CHAUFFERIE
	15/03/2020	15/03/2020	3 B	RUE DE LA CAVETTE	
	05/07/2020	05/07/2020	1	RUE DE L EGLISE	
	23/07/2020	23/07/2020	5	RUE DE L EGLISE	
	25/07/2020	24/07/2020	14	RUE DES MARAIS	
	20/08/2020	20/08/2020	19	RUE ERIK SATIE	
	30/11/2020	30/11/2020	7	ROUTE DE MAROLLES	
SERVON	18/01/2020	18/01/2020	28	RUE DE LA PORTE ROUGE	
	09/03/2020	09/03/2020	7	RUE DE L ORMETEAU	PRESSE 01115 FACTURATION ASSNT
	07/05/2020	07/05/2020	.	RUE DE LA REPUBLIQUE	BRT N 43
	30/05/2020	29/05/2020	14 B	RUE DE LA REPUBLIQUE	
	02/07/2020	02/07/2020	0	CHEMIN DU PATIS	
	14/07/2020	14/07/2020	18	ALLEE DE LA BUTTE AUX BERGERS	
	23/08/2020	23/08/2020	8	RUE DE VERDUN	
	16/09/2020	16/09/2020	16 B	RUE DE LA CROIX BLANCHE	

© SUEZ / iStock